

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
							✓				

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOL. XVIII.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE HENRY CHARLES KEITH
PETTY FITZMAURICE, MARQUIS DE LANSDONE, GOUVERNEUR-
GÉNÉRAL, ETC., ETC., ETC.

ÉTANT LA DEUXIÈME SESSION

DU

GINQUIÈME PARLEMENT

1884

VOL. XVIII

044371

JOURNAUX DU SÉNAT.

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatrième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TREIZIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHELAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUN, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au treizième jour du mois d'Août courant, auquel temps vous étiez tenus, et ils vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A VOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-quatrième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos dién-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé bu Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre eu considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit, CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



LANSDOWNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre de Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au cinquième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PERRY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnestone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Gouverneur General du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DEUXIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



LANSDOWNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc. etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance de Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous — SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au dix-septième jour de décembre prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de le proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous, à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnestone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DIXIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 17 Janvier, 1884.

Jeudi, le dix-septième jour du mois de janvier, en la quarante-septième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine de Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la deuxième session du cinquième parlement du *Canada*, continuée par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents étaient:—

Les honorables messieurs

Alexander,
Allan,
Archibald,
Armand,
Bellerose,
Benson.
Boucherville, de,
Bourinot,
Campbell,
(*Sir Alexander*),
Carvell,
Chaffers,
Chapais,

Cochrane,
Cormier,
Dever,
Dickey
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Howlan,
Macdonald,
Macpherson,
Masson,

McMaster,
McClelan,
McInnes,
McKay,
Miller,
Montgomery,
Muirhead,
Northwood,
O'Donohoe,
Ogilvie,
Pâquet,
Pelletier,
Plumb,

Power,
Pozer,
Read,
Robitaille,
Schultz,
Scott,
Simpson,
Skead,
Smith,
Stevens,
Sutherland,
Thibaudeau,
Trudel.

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise, nommant l'honorable *William Miller*, Président du Sénat. La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :

CANADA.



Lorne.

(L.S.)

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, etc., etc.

A l'honorable *William Miller*, l'un des sénateurs de notre Puissance du Canada et un de nos conseillers savant en loi.

SALUT :

Sachez que reposant pleine foi et confiance dans votre loyauté, intégrité et habileté, nous vous constituons et nommons, dit honorable *William Miller*, Président du Sénat de notre Puissance du Canada, au lieu et place de l'honorable *David Lewis Macpherson*, nommé notre ministre de l'intérieur du Canada.

Vous aurez, posséderez et exercerez la dite charge de Président du Sénat du Canada, dit honorable *William Miller*, avec tous et chacun les pouvoirs, droits, privilèges, profits, émoluments et avantages y attachés de droit et par la loi, durant le bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada : TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir *JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL* (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral du Canada, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce dix-septième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre règne le quarante-septième.

Par ordre,

S. L. TILLEY,

Pour le secrétaire d'État.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil au pied du trône entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Macpherson* précédé du Gentilhomme-Huissier de la Verge Noire.

La masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table, et il a été

Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Vénéral *John S. Lauder*, docteur en droit civil, et archidiacre d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, était présent, avec une commission le nommant chapelain du Sénat.

La commission a été alors remise au greffier, qui l'a lue comme suit :—

CANADA.

[L.S.]

Par Son Excellence, le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, Comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clammaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*; gouverneur-général et vice-amiral du *Canada*;

Au vénérable *John S. Lauder*, docteur en droit civil, archidiacre d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*,

SALUT :

Sachez qu'étant bien assuré de votre loyauté, intégrité et habileté, moi, le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de *Lansdowne*, gouverneur-général du *Canada*, j'ai jugé à propos de vous constituer et nommer et par ces présentes je vous constitue et nomme, dit vénérable *John S. Lauder*, chapelain du Sénat du *Canada*.

Vous aurez et posséderez la dite charge et fonction, dit vénérable *John S. Lauder*, avec tous les droits, privilèges et émoluments qui appartiennent ou doivent de droit appartenir à la dite charge, durant le bon plaisir.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à *Ottawa*, ce neuvième jour de novembre en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et en l'an quarante-septième du règne de Sa Majesté.

Lansdowne.

Par ordre,

G. POWELL,

Sous-secrétaire d'Etat.

PRIÈRES :

L'honorable Président a fait rapport au Sénat qu'une commission sous le grand sceau avait été émise, nommant *Antoine Alphonse Boucher*, écuyer, maître en chancellerie, et il a été

Ordonné, que la dite commission soit inscrite au journal et elle est comme suit :

CANADA.



Lorne.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Antoine Alphonse Boucher*, écuyer,

Sachez que reposant une confiance spéciale dans votre fidélité, habileté et intégrité, nous vous avons nommé et constitué et, par ces présentes, nommons et constituons, maître en chancellerie de notre Puissance du *Canada* pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie par nous ou par le dit Sénat du *Canada*, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en chancellerie du *Canada*.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en chancellerie du *Canada*, durant notre bon plaisir avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très-distingué de *Saint-Michel et Saint-George*, gouverneur-général du *Canada*, et vice-amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-huitième jour de mai en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre règne le quarante-septième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du greffier de la couronne en chancellerie, énonçant que Son Excellence le gouverneur-général avait appelé au Sénat :

Les honorables messieurs *Donald McMillan*, *James Turner* et *George C. McKindsey*, de la province d'*Ontario* ; aussi, les honorables messieurs *James G. Ross* et *Alexandre Lacoste*, de la province de *Québec*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Alexandre Lacoste* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Masson*.

L'honorable *M. Lacoste* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Alexandre Lacoste*, écrivain, C.R., de notre province de Québec, dans notre Puissance du Canada :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Lorimier*, de notre province de Québec et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN : Notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES LEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, Baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'Irlande ; gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, ce onzième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. *Lacoste* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écrivain, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Alexandre Lacoste*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Donald McMillan*, a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Macpherson*.

L'honorable M. *McMillan* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee,
Député-gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Donald McMillan, M.D.*, de notre province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada*. TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone* dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lisnaw*, et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*, gouverneur général du *Canada*, et vice-amiral d'icelui, etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce onzième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de notre règne la quarante-septième.

Par ordre,

R. POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *McMillan* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Donald McMillan*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *James Turner*, a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Macpherson*.

L'honorable *M. Turner* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee,
Député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James Turner*, écuyer, de notre province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone* dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Glanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'Irlande, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, ce onzième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable *M. James Turner* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire énonçant que l'honorable *James Turner*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *George C. McKindsey* a été introduit entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Macpherson*.

L'honorable *M. McKindsey* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:

CANADA.



John J. McGee,
Député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *George C. McKindsey*, écuyer, de notre province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycomb*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone* dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw*, et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*; gouverneur-général du *Canada*, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, ce onzième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable *M. McKindsey* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *George McKindsey*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'*Amérique-Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Son Excellence le Très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FISZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clannaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lisnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; gouverneur-général du Canada, et vice amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Pour la première fois, j'ai recours à vos avis et à votre assistance dans l'exercice des importantes fonctions qui m'ont été conférées par Sa Majesté.

C'est pour moi une source de profonde satisfaction d'avoir été placé par Sa Majesté dans un poste où comme Son représentant, je suis appelé à prendre part aux affaires publiques de la Puissance, et à co-opérer avec vous dans l'exécution des devoirs honorables dont vous venez vous occuper.

Je me réjouis d'apprendre que, bien que les dernières moissons n'aient pas été aussi productives que les précédentes, et que l'expansion rapide de votre commerce paraisse avoir été, dans une certaine mesure suivi d'une exagération des affaires, la situation générale du pays est néanmoins telle que je puis vous féliciter de sa prospérité.

Le succès marqué obtenu par le Canada à l'exposition internationale des pêcheries, à Londres, doit vous causer une vive satisfaction, et il a grandement servi, je n'en doute pas, à démontrer à l'univers la richesse de nos pêcheries et l'étendue de nos industries et nos ressources maritimes.

Les commissaires nommés par mon prédécesseur pour la refonte des statuts concernant la Puissance ont poursuivi leur tâche avec diligence, et je suis en état de soumettre à votre examen soixante chapitres environ de ce travail de refonte. Le reste de l'ouvrage sera préparé et le tout révisé, dans le cours de la présente année, de sorte qu'à votre prochaine session, le rapport final sera prêt à être soumis à votre approbation.

Le nombre des immigrants au Canada, pendant la dernière saison, a été, je suis heureux de le constater, plus considérable que dans aucune autre année précédente. C'est une preuve que plus le Canada est connu, plus il est apprécié par ceux qui cherchent une patrie dans le nouveau monde.

On est à faire des arrangements pour diminuer les frais de transport des immigrants à l'intérieur, et j'ai raison de croire que le résultat sera une augmentation constante, à l'avenir, de colons désirables.

Pendant la vacance, les négociations ont été reprises avec la Colombie-Britannique au sujet de certaines matières qui, depuis quelque temps avaient été la cause de différends entre les deux gouvernements. L'un de mes ministres, avec la mission spéciale de rétablir l'entente sur toutes les questions en litige, s'est rendu l'été dernier dans cette province et ses efforts ont eu un heureux succès. Si vous donnez votre approbation aux arrangements alors faits, toutes les causes de différends auront disparu et les relations les plus cordiales entre les gouvernements du Canada et de la province seront établies. Les papiers vous seront soumis et vous serez appelés à adopter des lois qui me permettront de donner effet à ces arrangements.

L'augmentation rapide de la population dans le *Nord-Ouest* rend nécessaires certains amendements à l'acte concernant les Territoires du *Nord-Ouest*, et votre attention sera attirée sur cette question importante.

Le progrès fait par les sauvages dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, durant l'année dernière, a été en général satisfaisant. Les baptes comprises dans les différents traités se sont pour la plus part retirées dans leurs réserves.

Il vous sera soumis un projet de loi ayant pour objet de favoriser davantage leurs intérêts, et aussi une mesure applicable à toute la Puissance, ayant pour but d'encourager les groupes de sauvages les plus avancés, à assumer leur part de responsabilités dans le gouvernement du pays.

Le projet de loi qui vous a été soumis, à la dernière session, concevant la représentation du peuple dans le parlement et l'assimilation des franchises électorales des différentes provinces est devant le pays depuis un an. Il sera présenté de nouveau et je le recommande à votre attention.

Je me permets aussi d'insister sur l'utilité de régler le travail dans les manufactures et de pourvoir à la protection de l'artisan et de sa famille. Le projet de loi qui vous a été soumis, à la dernière session, vous sera présenté avec quelques modifications.

Les progrès rapides faits par le chemin de fer du Pacifique canadien se sont continués pendant l'année dernière. Des deux mille huit cent trente-trois milles de la ligne principale s'étendant de Pembroke à Port Moody, mille sept cent trente-huit milles sont maintenant construits, ce qui rend possible l'achèvement de ces grands travaux dans le cours des deux années prochaines. Bien que le délai dans lequel la compagnie du Pacifique est tenue de finir le chemin n'expire qu'en 1891, mon gouvernement a pensé qu'il était de la plus grande importance, pour l'établissement du Nord-Ouest et le développement de notre commerce que l'achèvement du chemin de fer d'une mer à l'autre fut hâté, et que la compagnie fut mise en état d'ouvrir la ligne sur tout son parcours pour le printemps 1886.

Dans ce but et afin d'aider la compagnie à se procurer le capital nécessaire pour cet objet, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes, à assurer le paiement d'un dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans, sur soixante-cinq millions d'actions.

Cet arrangement a été fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient une plus-value sur le marché. Un concours de circonstances défavorables a empêché la réalisation de ces espérances et la compagnie n'a pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock. Vous devrez rechercher avec le plus grand soin les meilleurs moyens de prévenir tout retard dans le grand but à atteindre : l'achèvement rapide du chemin de fer.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'exploitation de la partie terminée du chemin de fer prouve de la manière la plus évidente la solidité de cette œuvre comme entreprise commerciale, et sa grande valeur pour le Canada.

Le trafic sur le chemin de fer International a été beaucoup plus considérable qu'en aucune année précédente, sans ajouter aux charges du pays. Cela prouve, d'une manière satisfaisante, le développement continu du commerce entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Un arrangement provisoire conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à l'effet de garder l'embranchement de Pictou et d'acquérir le chemin de fer de prolongement vers l'Est jusqu'au détroit de Canso, sera soumis à votre approbation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice vous seront soumis. Vous trouverez que les dépenses ont été considérablement moindres et les recettes plus considérables que les évaluations. L'excédent surpasse celui de toute année précédente.

Les revenus de la première moitié de l'exercice en cours, nonobstant les importations considérables de la dernière session, nous donnent raison de conclure que les prévisions budgétaires pour cet exercice seront suffisamment réalisées.

Le budget de l'année prochaine vous sera également soumis, et vous trouverez, je l'espère, qu'il a été préparé en vue d'une sage économie.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai la confiance que vous donnerez tout le soin et l'attention nécessaires à la considération des questions que j'ai mentionnées et de toutes autres autres matières concernant les intérêts publics qui pourront vous être soumises.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

La Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur général, sous son sceing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Lansdowne.

Le gouverneur-général transmet au Sénat une convention faite et passée à Victoria, C.B., le 20e jour d'août 1883, concernant certains points non encore réglés entre le gouvernement de la Puissance du Canada et celui de la Colombie-Britannique, aussi, le contrat pour la construction d'un chemin de fer sur l'île de Vancouver, avec les documents qui l'accompagnent et recommande le tout à la bienveillante considération de votre honorable Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 17 janvier, 1884.

RAPPORT du ministre de la justice sur l'arrangement fait pour le règlement des différends entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

CHEMIN DE FER DE L'ILE VANCOUVER, BASSIN DE RADOUX D'ESQUIMALT, TERRES DU CHEMIN DE FER, DISTRICTS JUDICIAIRES.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil le 27 septembre 1883.

Le Comité du Conseil Privé a pris en considération le Rapport ci-joint en date du 25 septembre 1883, présenté par sir *Alexandra Campbell*, qui avait été autorisé

par votre Excellence en conseil, en vertu d'ordres rendus les 14 et 23 juin dernier, à visiter la Colombie-Britannique pour faire des arrangements sur les points restant à régler entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique.

Le comité adhère au dit rapport et aux diverses propositions qu'il contient, et soumet le tout à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié

JOHN J. MCGEE.

OTTAWA, 25 septembre 1883.

A Son Excellence le Marquis de Lorne, C. P., C. C., G. C. M. G., Gouverneur-Général du Canada :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence, pour son information, un rapport sur la mission que je viens de remplir dans la province de la Colombie-Britannique conformément à l'ordre de Votre Excellence en conseil en date du 23 juin dernier.

Après avoir éprouvé quelque retard à San-Francisco, j'arrivai à Victoria le 27 juillet, et me rendis aussitôt auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province pour conférer avec lui de l'objet de ma visite.

Je reçus de lui l'accueil le plus cordial, et il s'empressa de me mettre en rapport avec ses ministres. Pendant la durée de mon séjour, il me prêta une aide précieuse dans mes efforts pour établir avec les membres de son gouvernement ces relations qui étaient si essentielles au succès de la mission que Votre Excellence m'avait confiée.

1. Les négociations entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique, au sujet de la construction du chemin de fer de l'île de Vancouver et du transfert au Canada du bassin de radoub commencé par la province dans le port d'Esquimalt, s'étaient prolongées jusqu'à une époque avancée de la session dernière du Parlement. Malheureusement elles avaient eu lieu en grande partie par la voie télégraphique, et n'avaient pu aboutir à cause de difficultés qui ne seraient pas survenues ou qui auraient pu être facilement écartées, si l'on avait eu plus souvent l'occasion de conférer de vive voix.

A différentes réunions du Conseil exécutif, et dans des entrevues avec des membres du gouvernement—notamment avec M. Smithe lui-même—celui-ci et ses collègues examinèrent avec moi, dans un esprit de parfaite franchise, les malentendus qui avaient fait remettre les négociations l'hiver dernier; et, animés d'un sincère désir de les dissiper, nous pûmes trouver des solutions raisonnables aux divers points en contestation.

2. Zone du chemin de fer sur la terre ferme. Par suite du changement apporté au tracé du chemin de fer du Pacifique, pour le diriger sur la passe plus méridionale que l'on a maintenant l'intention de suivre, il devenait opportun de déplacer aussi la zone de terres affectée au chemin. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'avait pas voulu convenir qu'il fit aucunement tenu de consentir à ce changement, et prétendait au contraire avoir rempli toute son obligation en accordant la zone le long de la ligne primitive. Nous avons pu toutefois, en vue des concessions mutuelles que nous étions disposés à faire sur d'autres points de l'arrangement général, arriver heureusement à une entente par laquelle la zone a été portée à la nouvelle ligne, et la concession rendue absolue, le gouvernement fédéral s'engageant par ma bouche à faire annoncer de ces terres sur le marché, à une époque prochaine, pour les vendre à des colons sérieux.

A ce sujet, j'ai l'honneur d'annoncer que M. Trutch, agent fédéral en Colombie-Britannique, a reçu instruction de prendre immédiatement les premières mesures pour l'exécution de cette partie de la convention.

3. L'acte de la législature provinciale assignant des districts aux juges de la Cour Suprême de la province, avait été déclaré *ultra vires* par le tribunal local, et ce résultat avait été suivi, par ordre de Votre Excellence, du renvoi de certaines questions à la Cour Suprême du Canada, afin d'avoir l'avantage de l'avis légal de cette cour sur les points décidés dans un sens adverse par la cour provinciale.

Les réponses de la Cour Suprême du Canada avaient été transmises au lieutenant-gouverneur pour l'instruction de ses ministres et des juges avant mon départ d'Ottawa, de sorte que le terrain était déjà bien déblayé pour ce qui regardait cet objet de ma visite.

Dès la première occasion que j'en eus, j'allai voir les différents juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique, et je discutai la question avec eux ainsi qu'avec M. Smith et les membres du gouvernement.

Une autre difficulté s'était élevée au sujet des pouvoirs qu'un statut de la province tendait à conférer aux commissaires des mines d'or. Ces pouvoirs paraissaient aux conseillers de Votre Excellence avoir un caractère judiciaire, et par conséquent ne pouvoit être accordés que par le gouvernement fédéral. Il était survenu à Metlakatla des disputes qui avaient encore compliqué les choses et fait voir la nécessité de placer un magistrat stipendiaire à cet endroit et probablement aussi dans d'autres localités. Tous ces embarras ont pu être heureusement surmontés par la décision arrêtée finalement entre le gouvernement provincial et moi, aux termes de laquelle M. le juge McCreight doit être attaché au district de New-Westminster, M. le juge Walkem à celui de Kamloops,—et un fonctionnaire, juge de cour de comté et magistrat stipendiaire en même temps, nommé pour Caribou et Lillouet par les deux gouvernements: le gouvernement du Canada se chargeant du traitement de juge, et celui de la province du traitement de magistrat stipendiaire. Par cet arrangement, la Cour Suprême restera composée de trois membres—le juge en chef, M. le juge Crease et M. le juge Gray,—en résidence à Victoria, siège de la cour, pour l'administration de la justice à la capitale et dans l'Île de Vancouver.

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint un mémorandum en date du 20 août, comprenant la convention entre les deux gouvernements sur les différents points que je viens de mentionner.

J'ai aussi à faire connaître à Votre Excellence que j'ai passé à Victoria, au nom du ministre des chemins de fer, un contrat provisoire, pour la construction du chemin de fer de l'Île, avec MM. Robert et James Dunsmuir et John Bryden, qui l'ont signé pour leur compte et qui ont déposé entre mes mains deux cent cinquante mille piastres, garantie exigée pour la sûreté de son exécution. Je me suis rendu ensuite à San-Francisco, où j'ai fait signer le contrat par le reste des entrepreneurs.

J'ai expédié le contrat ainsi souscrit de San-Francisco à l'agent fédéral de la Colombie-Britannique, qui en sera dépositaire, conformément aux termes du mémorandum, jusqu'à ce que le parlement du Canada et la législature de la Colombie-Britannique donnent la sanction nécessaire. Je joins au présent rapport une copie de ce marché.

J'ai l'honneur d'ajouter qu'avant de quitter la province, j'ai donné instruction à M. Trutch de recevoir des autorités locales, pour le compte du Canada, le transfert du bassin de radoub et de prendre les mesures qui seraient nécessaires pour la sûreté des ouvrages, outillages et matériaux approvisionnés.

J'apprends que le ministre des Travaux Publics a reçu avis de M. Trutch qu'il a pris possession des travaux.

Quant au désaveu de l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de transport de Columbia-Kootenay que m'a renvoyé Votre Excellence par un ordre en conseil du 14 juin, j'en ai fait le sujet d'un rapport spécial.

Pendant mon séjour dans la Colombie-Britannique, j'ai eu occasion de prendre connaissance d'un certain nombre d'affaires relevant de différents départements du gouvernement et d'adresser des rapports à mes collègues, suivant les indications écrites en marge.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,
Ministre de la Justice.

OTTAWA, 25 septembre 1883.

 EN MARGE.

A SIR JOHN MACDONALD.

Sur tous les sujets ci-dessus et sur les affaires des Sauvages.

AU MINISTRE DES FINANCES.

Sur l'insuffisance de la circulation de billets de la Puissance dans la province.

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Sur le bassin de radoub ; l'édifice public à New-Westminster ; l'emplacement du pénitencier provincial et la nécessité d'une aile nouvelle. Sur la correspondance télégraphique temporaire pour M. Onderdonk, entrepreneur de travaux du chemin de fer canadien du Pacifique.

AU MINISTRE DES CHEMINS DE FER.

Sur le chemin de fer de l'Île.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION.

Sur l'emplacement d'une quarantaine. Sur des questions relatives à l'immigration provinciale.

AU MINISTRE DE LA MILICE.

Sur l'emplacement de casernes pour une nouvelle batterie. Sur les cibles de tir à la carabine.

AU MINISTRE DE LA MARINE.

Sur la nécessité d'établir des hangars d'éclosion à saumon sur la rivière Fraser, particulièrement pour la propagation du saumon dit de printemps.

Sur le besoin d'un bateau à arracher les chicots dans la rivière Fraser et sur la protection des pêcheries.

AU MAÎTRE GÉNÉRAL DES POSTES.

Sur l'organisation du service postal. Sur l'opportunité de discontinuer le service de San-Francisco.

 Aussi sur le service de Victoria au Port-Townsend et au Port-Simpson.

MEMORUNDUM de l'arrangement, fait à Victoria le vingtième jour d'avril 1883, sur les différents points restant à régler entre le gouvernement du Canada et celui de la province de la Colombie-Britannique.

Chemin de fer de l'Île.

1. Le gouvernement de la Colombie-Britannique invitera la législature de la province à adopter certains amendements à l'acte de 1883, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de l'Île, le bassin de radoub et les terres de chemin de fer de la province." Ces amendements sont indiqués par des lignes rouges dans l'exemplaire du projet de bill ci-joint, signé par sir Alexander Campbell et M. Smith.

2. Le gouvernement de la Colombie-Britannique devra obtenir le consentement de l'entrepreneur du chemin de fer de l'Île aux dispositions de la clause (f) de la convention citée dans le bill d'amendement.

3. Lorsque ce bill deviendra loi dans la Colombie-Britannique et qu'on aura obtenu le consentement de l'entrepreneur du chemin à la clause (f) de la convention citée dans l'acte, le gouvernement fédéral demandera au parlement de sanctionner les mesures nécessaires pour le mettre en état d'exécuter les engagements pris par lui dans la convention citée au bill d'amendement.

4. Le contrat sera signé provisoirement par sir Alexander Campbell au nom du ministre des chemins de fer et canaux, mais devra être déposé entre les mains de M. Trutch en attendant, pour le parfaire par la délivrance, qu'il ait reçu la sanction législative nécessaire tant du parlement du Canada que de la législature de la Colombie-Britannique.

Bassin de radoub.

Le gouvernement fédéral prendra à sa charge dès à présent le bassin de radoub, et, après avoir obtenu l'approbation du parlement, l'achèvera avec toute la célérité convenable, et ensuite le tiendra en service comme ouvrage fédéral; acquérant le droit à la subvention impériale et payant à la province de la Colombie britannique, après l'approbation ci-dessus du parlement, les sommes mentionnées en la clause (g) de la convention reproduite dans le bill d'amendement; et dans l'interval, il paiera, sur la subvention votée par le parlement pour aider à la construction du bassin, la somme que le gouvernement de la Colombie-Britannique doit recevoir en vertu de l'arrangement existant au sujet des fonds avancés par lui pour cet ouvrage depuis le 27 juin 1882. Toutes sommes ainsi payées devant être considérées comme partie des deniers qui reviendront à la Colombie-Britannique pour le bassin de radoub d'après le présent arrangement, si ce dernier reçoit la sanction législative de part et d'autre comme il est dit ci-dessus; à défaut de quoi les choses seront remises *in statu quo*.

Zone du chemin de fer sur la terre ferme.

Le gouvernement fédéral usera de toute diligence pour mettre en vente sur le marché ses terres comprises dans la zone du chemin de fer sur la terre ferme, et à cet effet donnera toutes les instructions nécessaires à ses agents.

De son côté, le gouvernement de la Colombie-Britannique prêtera toute l'aide en son pouvoir, et fournira tous les renseignements que possède son département des terres aux agents fédéraux, les frais étant supportés par le gouvernement du Canada. En attendant, les colons de bonne foi auront la faculté de prendre inscription pour des terres dans cette zone, en tels lots et à tels prix que le gouvernement fédéral pourra déterminer.

Magistrature.

L'ordre en conseil qui fixe la résidence des juges sera révoqué. M. McCreight ira à New-Westminster et M. Walkem à Kamloops; on demandera l'autorisation législative pour ce changement, s'il y a nécessité.

Le gouvernement fédéral devra nommer un juge de cour de comté pour le district de Caribou et Lillouet, au traitement de \$2,400, et ce juge recevra du gouvernement local la commission de magistrat stipendiaire, à laquelle sera attaché un traitement de \$500; on demandera l'autorisation législative pour cet arrangement, s'il y a nécessité, ainsi que pour le paiement du juge.

Le mémorandum ci-dessus comprend tous les sujets sur lesquels il existe quelque contestation ou différend entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique, et l'exécution des dispositions qu'il exprime constituera un plein et entier règlement des réclamations respectives des deux gouvernements.

A. CAMPBELL.
WM SMITHE.

A

(SUIT LE DEVIS MARQUÉ A DONT IL EST FAIT MENTION DANS LE CONTRAT CI-ANNEXÉ EN DATE DE CE 20 AOUT 1883).

DEVIS pour une ligne de chemin de fer à construire d'Esquimalt à Nanaimo dans l'île de Vancouver, Colombie-Britannique.

1. Le chemin de fer sera à voie unique, de la largeur de quatre pieds huit pouces et demi, avec les garages nécessaires.

2. Les alignements, les pentes et rampes et les courbes seront les meilleures que permettra la configuration du terrain. Le maximum des pentes et rampes sera de quatre-vingts pieds par mille; et le rayon minimum des courbes, de huit cents pieds.

3. Dans les sections boisées, le terrain sera découvert sur une largeur de cinquante pieds de chaque côté du centre de la voie ; les broussailles et troncs d'arbres seront entièrement consumés et on n'en devra point jeter sur les terrains adjacents.

4. Les souches seront arrachées dans l'étendue des déblais ayant moins de trois pieds de profondeur ou des remblais ayant moins de deux pieds d'épaisseur.

5. Les souches seront coupées rez terre dans les portions où les remblais auront moins de quatre pieds et plus de deux pieds de hauteur.

6. Dans les établissements, la voie devra être fermée de chaque côté de clôtures solides, conformes à la loi.

7. Il sera établi des traversées, avec fossés-bestiaux et écriteaux, aux endroits où cela sera nécessaire.

8. La largeur des tranchées à la base sera de 20 pieds ; celle des remblais de 16 pieds.

9. On établira un drainage suffisant au moyen de rigoles à découvert ou sous terre.

10. Tous les ponts, ponceaux et autres constructions devront être de dimension et de force amplement suffisantes pour l'usage auquel ils doivent servir.

Les piles et culées des ponts devront être soit de maçonnerie massive et solide en pierre, soit de charpente de fer ou de bois, et devront égaler en qualité, dans les détails essentiels, les meilleurs ouvrages de ce genre établis sur le chemin de fer canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

Les ponceaux en forme d'arche seront de bonne et solide maçonnerie, égalant sous tous les rapports les constructions semblables adoptées pour le chemin de fer du Pacifique dans la Colombie-Britannique. Les ponceaux de coupe carrée devront être soit en maçonnerie, en fer ou en bois.

11. Les bâtiments de gares à voyageurs, les hangars à fret, ateliers, remises de locomotives et autres bâtiments et quais, devront être en assez grand nombre et de dimensions assez grandes pour suffire à tous les besoins du trafic sur la voie ; et seront soit en pierre, en brique ou en bois et d'une construction forte, solide et élégante.

12. Les rails seront d'acier pesant au moins cinquante livres par verge courante, d'un profil approuvé, avec des joints-éclisses du meilleur système.

13. La chaussée sera bien ballastée avec du gravier net ou d'autres matériaux convenables.

14. Les entrepreneurs fourniront des commodités de garage suffisantes pour les besoins du trafic.

15. Ils fourniront aussi le matériel roulant nécessaire au service du trafic, ainsi que les stations et les établissements de tête de ligne, comprenant les remises, plaques tournantes, ateliers, réservoirs, machines fixes, quais, etc.

A. CAMPBELL,

Ministre de la Justice, au nom du Ministre des chemins de fer et canaux

ROBERT DUNSMUIR.

CONVENTION faite et passée ce 20^e jour d'août de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois—

Entre Robert Dunsmuir, James Dunsmuir et John Bryden, tous de Nanaïmo, province de la Colombie-Britannique ; Charles Crocker, Charles F. Crocker et Leland Stanford, tous de la cité de San-Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique ; et Collis P. Huntington, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique, d'une part,—et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée à la présente convention par le Ministre des chemins de fer et canaux, d'autre part ;

Attendu qu'il a été convenu par et entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique que le gouvernement de la Colombie-Britannique procurerait l'incorporation, au moyen d'un acte de la législature provinciale, de certaines personnes que désignerait le gouvernement du Canada, pour la construction d'un chemin de fer

depuis Esquimalt jusqu'à Nanaïmo, et que le gouvernement du Canada exigerait des garanties de cette compagnie pour la sûreté de l'exécution du chemin ;

Et attendu que les parties de la première part se sont associées pour construire ou entreprendre de construire un chemin de fer et une ligne télégraphique d'Esquimalt à Nanaïmo, lesquelles parties sont ci-après appelées " les dits entrepreneurs "

A ces causes, les présentes font qu'en considération des clauses et conventions consenties par et au nom de Sa Majesté, qui sont ci-après énoncées, les dits entrepreneurs conviennent envers Sa Majesté de ce qui suit :

1. Dans ce contrat, les mots " ouvrages ou travaux " signifieront, à moins que le contexte n'exige un sens différent, l'ensemble des travaux, matériaux ou choses à exécuter ou à fournir par les dits entrepreneurs aux termes du présent contrat.

2. Toutes les clauses et conventions contenues dans les présentes seront obligatoires pour les exécuteurs, administrateurs et ayants cause des dits entrepreneurs, ainsi que pour les successeurs de Sa Majesté ; et chaque fois qu'au présent contrat Sa Majesté sera mentionnée, cette mention comprendra ses successeurs, et chaque fois que les dits entrepreneurs seront mentionnés, cette mention comprendra leurs exécuteurs, administrateurs et ayants cause.

3. Les dits entrepreneurs s'engagent à bien et fidèlement tracer, construire, achever, équiper, entretenir et exploiter sans interruption une ligne de chemin de fer, d'une largeur de voie uniforme de 4 pieds 8 $\frac{1}{2}$ pouces, depuis Esquimalt jusqu'à Nanaïmo dans l'Île de Vancouver, Colombie-Britannique ; les points, la direction et le développement approximatif de la ligne étant indiqués sur la carte ci-annexée cotée B ; et aussi à construire, entretenir et exploiter sans interruption une ligne télégraphique sur tout le parcours et le long de la dite ligne de chemin de fer ; à fournir tous appareils télégraphiques nécessaires pour équiper convenablement cette ligne télégraphique, et à exécuter tous services de génie, soit en opérant sur le terrain, soit en préparant les plans ou faisant tout autre travail de bureau, à l'entière satisfaction du Gouverneur en conseil.

4. Les dits entrepreneurs traceront et construiront le dit chemin de fer en ligne aussi droite que possible entre Esquimalt et Nanaïmo, avec les seules déviations qui pourront sembler absolument indispensables pour éviter de sérieux obstacles aux travaux de génie et qui seront permises par le Gouverneur en conseil.

5. Les inclinaisons et les alignements devront être les meilleurs que la configuration du terrain permettra d'établir, sans obliger à des travaux d'une difficulté inusitée ou qui ne serait par en rapport avec leur utilité, ce dont le Gouverneur en conseil décidera.

6. Les dits entrepreneurs fourniront les profils, plans et comptes de quantités de toute la ligne du chemin de fer, par sections de dix milles ; et avant le commencement des travaux sur une section de dix milles, ces profils, plans et comptes devront être approuvés par le Gouverneur en conseil ; et avant qu'il soit effectué aucun paiement, les dits entrepreneurs fourniront tels autres états qui pourraient leur être demandés pour instruire le Ministre de la valeur relative des travaux exécutés et des travaux restant à faire.

7. Le Ministre des chemins de fer et canaux pourra retenir cinq pour cent sur la subvention, ou sur toute portion que les dits entrepreneurs auront droit d'en recevoir, durant trois mois après l'achèvement des dits chemin de fer et ligne télégraphique et de leurs dépendances, et pendant une période ultérieure, jusqu'à ce que le dit Ministre des chemins de fer et canaux se soit assuré qu'il a été remédié d'une manière permanente à toutes les insuffisances ou défectuosités des dites lignes de chemin de fer et de télégraphe respectivement et de leurs dépendances, qui auront pu être découvertes pendant la dite période de trois mois, ou la période ultérieure ; et nulles terres ne seront livrées aux dits entrepreneurs avant que le chemin soit entièrement achevé et équipé.

8. Les dits entrepreneurs commenceront immédiatement les travaux compris dans le présent contrat, et devront achever et équiper les lignes pour le 10 juin 1887, ce terme étant de rigueur et de l'essence du contrat ; et, faute par eux de les achever et équiper, comme il est dit ci-dessus, le ou avant le jour mentionné en dernier lieu, les

dits entrepreneurs seront déchus de tout droit, réclamation ou demande, à l'égard de tout ou partie de la somme d'argent et pourcentage retenu d'après la clause ci-dessus par le Ministre des chemins de fer et canaux, comme aussi à l'égard de tous deniers qui, au moment où les dits entrepreneurs manqueraient d'achever les lignes comme il est dit ci-dessus, leur seraient dus, ainsi que de la concession de terres et du cautionnement à déposer comme il est ci-dessous.

9. Les dits entrepreneurs, après avoir achevé et équipé les dits chemins de fer et dépendances, les entretiendront de bonne foi en état effectif de service et d'exploitation, de même que le matériel de roulement nécessaire, et devront sans interruption et de bonne foi exploiter le dit chemin, ainsi que la dite ligne télégraphique, qu'ils tiendront avec ses dépendances en bon état de service.

10. Les dits entrepreneurs construiront, achèveront et équiperont le dit chemin de fer, avec ses dépendances, conformément en toutes choses au devis ci-joint coté A, et l'établiront sur le tracé qui sera approuvé par le Gouverneur en conseil.

11. Le chemin et son équipement seront, à tous égards, d'un caractère égal au caractère général du chemin de fer canadien du Pacifique actuellement en construction dans la Colombie-Britannique et de son équipement.

12. Les dites lignes de chemin de fer et de télégraphe, et toutes leurs dépendances respectives, avec tous droits de franchise, privilèges, propriétés, biens meubles et immeubles de toute nature y appartenants, seront, à partir de l'achèvement et équipement des dites lignes et dépendances, pour autant que Sa Majesté aura le pouvoir de les concéder, mais non davantage ni autrement, acquises aux dits entrepreneurs.

13. En considération de ce qui est énoncé ci-dessus, Sa Majesté consent et convient par les présentes de permettre l'entrée en franchise de droit de tous rails d'acier, éclisses et autres attaches, fiches, boulons et écrous, fils de fer, bois d'œuvre et matériaux de ponts, destinés à la construction première du chemin de fer et de sa ligne télégraphique, et de tous appareils télégraphiques nécessaires au premier équipement de cette ligne; et d'accorder aux dits entrepreneurs, à titre de subvention, une somme d'argent de \$750,000 (sept cent cinquante mille piastres) et (sauf les réserves qui ont pu être ci-devant faites à l'usage de la marine ou de l'armée, qu'on a eu l'intention d'exclure de l'application de l'acte passé, par la Législature de la province de la Colombie-Britannique en 1883, sous le titre "Acte concernant le chemin de fer de l'Île, le bassin de radoub, et les terres de chemin de fer de la province," de même qu'on en a exclu les réserves indiennes) toutes les terres situées en l'Île de Vancouver que le gouvernement de la Colombie-Britannique a concédées à Sa Majesté par l'acte susmentionné, en vue de la construction du dit chemin de fer, en tant que ces terres seront acquises à Sa Majesté et possédées par elle pour les objets du dit chemin de fer, ou pour son établissement, ou pour aider à son établissement; et aussi tous charbon, pétrole, minerai, pierre, argile, marbre, ardoise, ou les mines, minéraux et substances de toute nature que contiennent les terres à transférer ainsi aux dits entrepreneurs à titre de subvention; et les droits de grève attachés à celles de ces terres qui se bornent à la mer, avec le privilège d'ouvrir les mines sous la grève et sous la mer devant ces terres, d'exploiter à leur usage le charbon et les minéraux susmentionnés, sous la grève et sous la mer devant ces terres, en tant que les dits charbon, pétrole, minerai, pierre, argile, marbre, ardoise mines, minéraux et substances quelconques, et les droits de grève appartiennent au gouvernement fédéral. La construction du chemin de fer et du télégraphe d'Esquimalt à Nanaimo sera exécutée, et les dits chemin et télégraphe seront équipés, entretenus et exploités, moyennant ces subventions.

14. La dite subvention en argent sera payée aux dits entrepreneurs par versements, à l'achèvement de chaque section de dix milles du chemin et de la ligne télégraphique, ces versements devant être proportionnés à la valeur de la portion complétée et équipée des lignes, comparée à la totalité des travaux entrepris, proportion qui sera déterminée par le rapport du Ministre des chemins de fer et canaux.

15. La subvention en terres sera donnée, et les terres, en tant qu'elles seront acquises à Sa Majesté et possédées par elle pour les objets du dit chemin de fer, ou

pour son établissement ou pour aider à son établissement, seront transférées aux dits entrepreneurs, lorsque tous les travaux seront achevés à l'entière satisfaction du Gouverneur en conseil ; mais de manière, toutefois, que les dites terres et que le pétrole le charbon, les autres minéraux et le bois qui s'y trouvent soient sujets à tous égards aux différentes clauses, dispositions et stipulations y relatives ou applicables contenues dans l'acte susmentionné passé par la législature de la Colombie britannique en 1883, sous le titre : " Acte concernant le chemin de fer de l'Île, le bassin de radoub et les terres de chemin de fer de la province," tel que pourra l'amender la législature de la dite province d'après un projet de bill qui vient d'être rédigé et que si, Alexander Campbell et l'honorable M. Smith, après l'avoir vérifié et signé, ont remis à l'honorable Joseph William Trutch,—et particulièrement aux articles 23, 24 et 26 du dit acte.

Et il est de plus convenu ici, par et entre Sa Majesté représentée comme il est dit ci-dessus et les dits entrepreneurs, que les dits entrepreneurs, dans les dix jours de la signature de la présente convention par Sa Majesté représentée comme ci-dessus, ou par le dit Ministre au nom de Sa Majesté, devront adresser demande au gouvernement à l'effet d'être nommés par le Gouverneur pour constituer la compagnie à incorporer sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, et qu'immédiatement après l'incorporation des dits entrepreneurs, le présent contrat sera transféré et passera à la dite compagnie, qui aussitôt, par acte conclu par et entre Sa Majesté représentée comme il est dit ci-dessus et la dite compagnie, prendra à sa charge toutes les obligations et responsabilités acceptées par les dits entrepreneurs en vertu de la présente convention ou autrement en ce qui regarde l'entreprise.

Les dits entrepreneurs, lors de la signature de la présente convention, déposeront entre les mains du Receveur général du Canada la somme de \$250,000 (deux cent cinquante mille piastres) en argent, comme garantie de la construction du chemin de fer et de la ligne télégraphique entreprise par eux. Le gouvernement paiera intérêt aux entrepreneurs sur la somme déposée, au taux de quatre pour cent par an, semestriellement, à moins d'inexécution des présentes conditions ou jusqu'à remboursement du dépôt ; et il remboursera le dépôt aux dits entrepreneurs, lorsque les dits chemin de fer et ligne télégraphique seront achevés conformément aux stipulations de la présente convention, avec tout intérêt y afférent ; mais si les dits chemin de fer et ligne télégraphique n'étaient pas ainsi achevés, le dépôt et l'intérêt y afférent qui n'aura pas été payé aux entrepreneurs, seront confisqués au profit de Sa Majesté pour l'usage du gouvernement du Canada.

En foi de quoi les parties aux présentes ont signé les jour et an en premier lieu mentionnés.

Pour le ministre des Chemins de fer et Canaux.

(Signatures),

A. CAMPBELL,
Ministre de la Justice.

(Signature),

ROBERT DUNSMUIR,

"

JOHN BRYDEN,

"

JAMES DUNSMUIR,

"

CHARLES CROCKER,

"

CHARLES F. CROCKER,

"

LELAND STANFORD,

par Ch. Crocker son procureur.

"

COLLIS P. HUNTINGTON,

par Ch. Crocker son procureur.

Signé, scellé et délivré par les susnommés Robert Dunsmuir, James Dunsmuir, John Bryden, Chas Crocker, Chas F. Crocker, Leland Stanford et Collis P. Huntington, et par sir Alexander Campbell pour le Ministre des chemins de fer et canaux, à titre d'acte en projet, et placé entre les mains de l'honorable Joseph William Trutch,

jusqu'à ce qu'on ait obtenu la sanction du Parlement pour la subvention et pour les autres stipulations, faites de la part du Canada, qui demandent cette sanction, et jusqu'à ce que l'acte passé par la législature de la Colombie britannique en 1883 sous le titre "*Acte concernant le chemin de fer de l'Île, le bassin de radoub et les terres de chemin de fer de la province*" ait été amendé par la législature de cette province, conformément au projet de bill qui vient d'être dressé, et qui a été vérifié par sir Alexander Campbell, et l'honorable M. Smith, signé par eux et déposé entre les mains du dit William Joseph Trutch, en présence du soussigné.

(Signé)

H. G. HOPKIRK.

 BILL.

Acte concernant le chemin de fer de l'Île, le bassin de radoub et les terres de chemin de fer de la province.

Attendu que des négociations ont eu lieu récemment entre les gouvernements du Canada et de la Colombie britannique relativement aux retards apportés au commencement et à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, et relativement au chemin de fer de l'Île, au bassin de radoub et aux terres de chemin de fer de la province; et attendu que, dans la vue de régler toutes contestations et difficultés existant entre les deux gouvernements, on est convenu de ce qui suit :—

(a) La législature de la Colombie britannique sera invitée à amender l'acte n° 11 de 1880, intitulé : "Acte qui autorise la concession de certaines terres publiques sur la terre ferme de la Colombie britannique au gouvernement de la Puissance du Canada pour les fins du chemin de fer canadien du Pacifique," à l'effet d'octroyer au gouvernement fédéral, au lieu des terres transférées par le dit acte, la même étendue de terrain de chaque côté de la ligne du chemin de fer, à travers la Colombie britannique, quelle que soit la situation du tracé établi finalement.

(b) Le gouvernement de la Colombie britannique se fera autoriser par la législature à concéder au gouvernement du Canada une portion des terres indiquées et décrites en l'acte n° 15 de 1882, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie des terres et du chemin de fer de Vancouver," à savoir : la portion des dites terres commençant à leur limite méridionale et s'étendant jusqu'à une ligne tirée de l'est à l'ouest, à mi-chemin entre Comox et les Seymour-Narrows; et aussi une autre portion des terres que transfère le dit acte, à prendre au nord et sur la limite de la première, d'une étendue égale à celle de tous terrains compris dans celle-ci qui ont pu être aliéné du domaine de la Couronne par concessions, préemptions ou autrement.

(c) Le gouvernement de la Colombie britannique se fera autoriser par la législature à transférer au gouvernement du Canada trois millions et demi d'acres de terre dans le district de la rivière la Paix de la Colombie britannique, en un seul bloc rectangulaire, à l'est des Montagnes Rocheuses, sur la limite du territoire du Nord-Ouest du Canada.

(d) Le gouvernement de la Colombie-Britannique procurera la constitution en corporation par un acte de la législature provinciale de certaines personnes que désignera le gouvernement du Canada, pour la confection du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

(e) Le gouvernement du Canada, après l'adoption par la législature de la Colombie-Britannique des articles de la présente convention, demandera la sanction du Parlement pour contribuer la somme de \$750,000 à la construction d'un chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo; et convient de transférer aux entrepreneurs qui construiront ce chemin les terres qui lui sont ou pourront lui être livrées à cet usage par la Colombie-Britannique; et il s'engage à exiger des garanties, à la satisfaction du gouvernement de cette province, pour assurer la construction du dit chemin de fer et son achèvement le ou avant le 10^e jour de juin 1887; les travaux devant se commencer immédiatement.

(f) Les terres de l'Île de Vancouver ainsi transférées, à la réserve de la houille et des autres minéraux, ainsi que des portions boisées mentionnées ci-après, seront, pendant quatre ans, à courir de la passation du présent acte, livrées à la colonisation, en

faveur des colons agricoles sérieux, au taux de une piastre l'acre, en étendues de 160 acres par colon ; et dans toutes concessions aux colons, il sera fait réserve du droit de couper le bois nécessaire pour le chemin de fer, et des droits de passage tant pour la voie que pour les stations et ateliers. *Dans l'intervalle, jusqu'à ce que le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo soit terminé, le gouvernement de la Colombie Britannique sera l'agent du gouvernement du Canada pour l'administration des terres mentionnées dans le présent article, en ce qui concernera la colonisation ; et à cet effet, le gouvernement de la Colombie-Britannique pourra délivrer, sous les réserves susdites, des titres de préemption aux colons qui s'établiront sur les dites terres. Tous deniers reçus par le gouvernement de la Colombie-Britannique, dans l'exercice de cette administration, seront versés, au fur et à mesure, à la banque de la Colombie-Britannique au crédit du Receveur général du Canada ; et cet argent, déduction faite des frais (s'il y en a), sera, après l'entière confection du chemin de fer, à la satisfaction du gouvernement fédéral, remis aux entrepreneurs du chemin.*

(g) Le gouvernement du Canada prendra immédiatement possession du bassin de radoub à Esquimalt et demandera l'autorisation du Parlement pour acheter et compléter cet ouvrage, qu'il devra, après son achèvement, tenir en service comme ouvrage fédéral ; il aura droit (et le transfert lui en sera fait) à tous terrains, abords et matériel en dépendant, ainsi qu'à la subvention impériale accordée pour cet ouvrage. Il paiera à la province, pour prix de toutes ces choses, la somme de \$250,000, et, en outre, lui remboursera tous deniers dépensés par le gouvernement provincial ou qui resteront dus à l'époque de l'adoption du présent acte pour les travaux faits ou les matériaux fournis par le gouvernement de la Colombie-Britannique depuis le 27 juin 1852.

(h) Le gouvernement du Canada offrira en vente, en usant de toute la diligence convenable, les terres comprises dans la zone du chemin de fer sur la terre ferme, à des conditions libérales, aux colons sérieux ; et

(i) Il donnera à ceux qui se seront établis sans titre (*squatters*) sur des terrains de cette zone, avant la passation du présent acte, et qui y auront fait des améliorations réelles, la priorité pour acheter les terrains ainsi améliorés, aux prix qui seront demandés aux colons ordinaires.

(k). La province acceptera cette convention en règlement de toutes réclamations qu'elle peut avoir jusqu'à ce jour contre la Puissance, à raison des délais apportés au commencement des travaux de construction du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi que de la non-construction du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo ; et de son côté, le gouvernement fédéral acceptera cette convention comme l'équivalent de tous droits à d'autres terres en vertu de l'acte d'union ; mais la dite convention ne sera obligatoire que lorsqu'elle aura été ratifiée par le parlement du Canada et la législature de la Colombie-Britannique.

Et attendu qu'il est opportun de ratifier la dite convention et de faire des dispositions pour la mettre à effet ;

A ces causes, Sa Majesté par et de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province de la Colombie-Britannique, décrète :

1. La convention relatée ci-dessus est par le présent acte ratifiée et adoptée.

2. L'article premier de l'acte de la législature de la Colombie-Britannique n° 11 de 1880, intitulé : " Acte qui autorise la concession de certaines terres publiques sur la terre ferme de la Colombie-Britannique au gouvernement de la Puissance du Canada pour les fins du chemin de fer canadien du Pacifique " est amendé par le présent acte et sera conçu dans les termes suivants : " Seront, du jour de l'adoption du présent acte, et sont par cet acte concédées au gouvernement fédéral, pour servir à l'établissement et aider dans la construction de la partie du chemin de fer canadien du Pacifique passant sur la terre ferme de la Colombie-Britannique, à titre de fidéicommiss, le gouvernement du Canada pouvant en disposer comme il le trouvera bon, les terres publiques le long de la ligne du chemin de fer susmentionné, quelle que soit la situation du tracé établi finalement, sur une largeur de 20 milles, de chaque côté de la dite ligne, comme le porte l'article 11 de l'ordre en conseil admettant la province de la Colombie-Britannique dans la confédération ; mais rien dans le présent article ne préjudiciera au droit qu'a la province de recevoir du gouvernement fédéral la somme de \$100,000 par année, par paiements semestriels effectués à l'avance, en considération du

transfert des dites terres, selon les termes de l'article 11 de l'acte d'union; pourvu toutefois que la ligne de chemin de fer susmentionnée forme une seule ligne continue de rails, reliant le littoral de la Colombie-Britannique avec le chemin de fer canadien du Pacifique actuellement en construction à l'est des Montagnes Rocheuses."

3. Est par le présent acte concédée au gouvernement fédéral, pour servir à l'établissement et aider dans la construction d'un chemin de fer entre Esquimalt et Nanaïmo, à titre de fidéicomis, avec la faculté d'en disposer comme il le jugera opportun (sauf les réserves ci-après énoncées), toute l'étendue de terre ci-après, située dans l'Île de Vancouver :

Bornée, au sud, par une ligne droite tirée de l'entrée de Saanich-Inlet à Muir-Creek, dans le détroit de Fuca; à l'ouest, par une ligne droite tirée de Muir-Creek à la montagne Crown; au nord, par une ligne droite tirée de la montagne Crown aux Seymour-Narrows; et à l'est, par la ligne de côte de l'Île de Vancouver jusqu'au point de départ; et comprenant tout charbon, pétrole, minéral, pierre, argile, marbre, ardoise, toutes mines, minéraux et substances quelconques, sur ou dans le dit terrain.

4. Est exceptée de l'étendue de terre décrite dans l'article précédent, toute la portion située au nord d'une ligne courant de l'est à l'ouest, à mi-chemin entre l'embouchure de la rivière Courtney (district de Comox) et les Seymour-Narrows.

5. Pourvu, toutefois, que le gouvernement du Canada ait droit dans la portion ainsi exceptée, à des terres, d'une étendue égale à celle des terrains aliénés jusqu'à la date du présent acte par concessions de la couronne, préemptions ou autrement, dans les limites de la concession mentionnée en l'article 3 du présent acte.

6. La concession mentionnée en l'article 3 du présent acte ne comprendra aucunes terres possédées actuellement en vertu de concessions de la couronne, baux, conventions de vente ou autres aliénations par la couronne, et ne comprendra point les réserves ou établissements des sauvages, ni *les réserves navales ou militaires*.

7. Il est par le présent acte concédé au gouvernement fédéral, dans cette portion du district de la rivière la Paix de la Colombie-Britannique, qui est située à l'est des Montagnes Rocheuses et contiguë au territoire du Nord-Ouest du Canada, trois millions et demi d'acres de terre, à prendre par le Canada en un seul bloc rectangulaire.

8. En vue de faciliter la construction du chemin de fer entre Esquimalt et Nanaïmo, il est par le présent acte décrété que les personnes, appelées ci-après "la compagnie," que nommera le Gouverneur général en conseil, avec les autres personnes et corporations qui deviendront actionnaires de la compagnie, seront, et sont constituées par le présent acte en corporation et corps politique, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo."

9. La compagnie, ses agents et serviteurs devront tracer, construire, équiper, entretenir et exploiter un chemin à rails d'acier, à voie double ou unique, et continue, de la largeur du chemin de fer canadien du Pacifique, et aussi une ligne de télégraphe, avec toutes dépendances convenables, depuis un point situé au port d'Esquimalt, ou auprès, dans la Colombie-Britannique, jusqu'à un port ou point, dans ou près Nanaïmo, sur la côte orientale de l'Île de Vancouver, avec faculté de conduire la ligne principale jusqu'à Comox ou Victoria, et de diriger des embranchements sur les établissements de la côte est, comme aussi de mettre le dit chemin de fer en correspondance, par bateaux traversiers, avec la terre ferme de la Colombie-Britannique, et de s'y relier ou unir à toute ligne de chemin de fer en exploitation ou en construction. La compagnie aura aussi autorité et pouvoir de construire et avoir des navires à vapeur et autres, et de les employer à des services en rapport avec le dit chemin de fer, dans les baies, golfes et eaux intérieures de la Colombie-Britannique.

10. La compagnie pourra accepter et recevoir du gouvernement du Canada toute location, concession ou transfert de terre, par voie de subvention ou autrement, à titre d'aide pour la construction du dit chemin de fer, et conclure tout contrat avec le dit gouvernement pour ou concernant l'usage, occupation, mortgage ou vente des dites terres, en tout ou en partie, à telles conditions qui pourront être arrêtées entre le gouvernement et la compagnie.

11. Le capital-actions de la compagnie sera de trois millions de piastres, divisé en parts de cent piastres chacune; mais il pourra être augmenté de temps en temps par le vote de la majorité en somme des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de procuration, à des assemblées spécialement convoquées pour cet objet, jusqu'à concurrence de cinq millions de piastres au plus.

12. Les personnes nommées, comme il est dit ci-dessus, par le gouverneur en conseil seront, et sont par le présent acte constituées en conseil provisoire de direction de la compagnie, et demeureront en exercice jusqu'à l'élection d'autres directeurs, en vertu des dispositions du présent acte; et auront le pouvoir de remplir les vacances qui pourront survenir dans le dit conseil, d'ouvrir des livres d'actions à Victoria, Colombie-Britannique, ou à toute autre cité du Canada, de recueillir des souscriptions et de recevoir des versements sur les actions souscrites.

13. Dès que la moitié du capital-actions aura été souscrite et qu'un dixième de ce montant aura été versé à une banque chartée, soit à Victoria ou à San-Francisco, ou partie dans l'une et partie dans l'autre ville, les directeurs provisoires pourront faire convoquer une réunion des actionnaires à Victoria, Colombie-Britannique, pour telle époque qu'ils croiront convenable, par l'insertion d'un avis d'au moins trois semaines dans un ou plusieurs journaux publiés en la cité de Victoria, et par l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre circulaire par la poste; à laquelle assemblée les actionnaires présents en personne ou par fondés de procuration éliront cinq directeurs ayant les qualités ci-dessous spécifiées, qui resteront en exercice jusqu'au premier mercredi d'octobre de l'année qui suivra leur élection.

14. Le dit premier mercredi d'octobre, et le même jour dans les années suivantes, il se tiendra en la cité de Victoria ou à tel autre lieu qui sera désigné par le règlement, une assemblée générale des actionnaires, pour recevoir le rapport des directeurs, expédier les affaires générales et spéciales de la compagnie et en élire les directeurs; et un avis public de cette assemblée et de cette élection annuelle sera publié pendant un mois, avant la réunion, dans un ou plusieurs journaux de la cité de Victoria, et donné par lettre circulaire envoyée par la poste à chaque actionnaire un mois au moins avant l'assemblée. L'élection des directeurs se fera au scrutin et tous les actionnaires pourront voter par fondés de procuration.

15. Trois des directeurs composeront un quorum pour l'expédition des affaires, et le conseil pourra employer un ou plusieurs de ses membres comme directeurs rétribués, pourvu que personne ne soit élu directeur s'il ne possède au moins vingt-cinq parts du capital-actions de la compagnie, sur lesquelles les versements appelés auront été opérés.

16. Il ne sera fait aucun appel de versement de plus de dix pour cent à la fois sur le montant souscrit, et il ne sera pas demandé plus de cinquante pour cent du capital-actions dans la même année.

17. L'acte refondu des chemins de fer 1879, du Canada, en tant que ses dispositions seront applicables à l'entreprise et ne seront pas inconciliables avec celles du présent acte, s'appliquera au dit chemin de fer et se lira avec le présent acte, dont il formera partie intégrante.

18. Les expressions " Cour Supérieure, " " Greffiers de paix, " " Bureaux d'enregistrement, " Greffier de la Cour, " employées dans le dit acte refondu des chemins de fer 1879, devront pour l'application du présent acte, s'entendre et s'interpréter dans le sens établi par l'acte de cette législature 38 Vic. chap. 13, art. 3.

19. Les articles 5 et 6 de l'acte en dernier lieu mentionné se liront avec le présent acte, dont ils formeront partie intégrante.

20. La dite ligne de chemin de fer d'Esquimaux à Nanaimo devra se commencer immédiatement et être achevée le ou avant le 10e jour de juin 1887.

21. Le chemin de fer, avec ses ateliers, stations et autres bâtiments nécessaires, et son matériel de roulement, ainsi que le capital-actions de la compagnie, seront exempts des taxes provinciales et municipales jusqu'à l'expiration de dix années à compter de l'achèvement du chemin.

22. Les terres que la compagnie acquerra du gouvernement fédéral pour la construction du chemin de fer, ne seront pas sujettes à taxation, à moins qu'elles ne soient employées par la compagnie à un autre usage que celui du chemin de fer, ou louées, occupées par d'autres, vendues ou aliénées.

23. La compagnie aura à se conformer au paragraphe (f) de la convention relatée ci-dessus, et les *squatters* de bonne foi qui auront occupé continuellement et amélioré des terrains dans l'étendue de terre que la compagnie doit acquérir du gouvernement fédéral, pendant l'espace d'un an avant le premier jour de janvier 1883, auront droit à une concession en pleine propriété des droits de surface des terrains occupés par eux, dans la mesure de cent soixante acres par *squatter*, au taux d'une piastre l'acre.

24. La compagnie sera tenue en tout temps de vendre le charbon qu'elle extraira des terres acquises par elle du gouvernement fédéral, à toute compagnie canadienne de chemin de fer ayant sa tête de ligne sur le littoral de la Colombie-Britannique, et aux autorités impériales, fédérales et provinciales, aux mêmes prix que ceux qu'elle fera payer aux compagnies de chemins de fer possédant ou exploitant des voies ferrées dans les Etats-Unis, ou à tous acheteurs étrangers.

25. Toutes terres acquises du gouvernement fédéral par la compagnie en vertu du présent acte, et contenant des zones de bois propres à être débités en sciages, se vendront à un prix qui sera fixé ultérieurement par le gouvernement fédéral ou par la compagnie constituée en corporation en vertu du présent acte.

26. Le présent acte ne portera point atteinte aux droits, que pourraient posséder des particuliers ou des corporations sur quelque partie que ce soit des terres acquises par la compagnie, et n'affectera nullement les réserves militaires ou navales.

27. La dite compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo sera liée par tout contrat ou convention conclue, pour la construction du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, entre les personnes qui doivent être constituées en corporation comme il est ci-dessus et Sa Majesté, représentée par le Ministre des chemins de fer et canaux; et aura droit à tout le bénéfice du dit contrat ou convention, qui s'interprétera et s'exécutera comme si la compagnie y avait été partie, au lieu des dites personnes, et comme si le dit contrat avait été dûment passé, sous son sceau de corporation.

28. Les chemins de fer que la compagnie établira en exécution du présent acte, seront sa propriété.

29. Est par le présent acte révoqué l'acte de 1883, ch. 14, intitulé: "Acte concernant le chemin de l'Ile, le bassin de radoub et les terres de chemin de fer de la province."

(Signé)

A. CAMPBELL,

WM SMITHE.

Victoria, C. B., 21 août 1883.

Après lecture faite, j'acquiesce, pour moi et pour mes associés, aux diverses dispositions de ce bill, en tant qu'elles concernent le chemin de fer et les terres de l'Ile.

R. DUNSMUIR.

Victoria, C. B., 20 août, 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire relatif à l'état de la bibliothèque du parlement.

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit :

A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA RÉUNI EN PARLEMENT.

Le rapport du bibliothécaire du Parlement expose respectueusement :

Que grâce à la libéralité du Parlement, à sa dernière session, le crédit annuel accordé à la bibliothèque a été considérablement augmenté, à la demande du comité

de la bibliothèque qui désirait voir notre grande collection nationale agrandie et complétée surtout dans les sections des sciences et d'histoire de l'Amérique et du Canada.

Ayant en vue l'impulsion qui a été donnée, dans ces derniers temps, aux sciences, en Canada, et la nécessité qui découlait de ce progrès de fournir aux amis des sciences les travaux similaires des sociétés savantes de l'étranger, nous avons essayé de compléter les séries des transactions des associations scientifiques et des revues consacrées aux différentes branches de la science, tout en y ajoutant des ouvrages sur les mêmes sujets qui ne se trouvaient pas déjà sur nos rayons, et cela, dans le but de représenter, dans la bibliothèque du Parlement, toutes les connaissances humaines.

J'ai appris, de notre agent à Londres, que les collections de ce genre, qu'il n'est pas d'usage de réimprimer, sont devenues très rares, et qu'il est difficile de se les procurer au complet; cette difficulté doit naturellement devenir plus grande avec le temps, et dans certains cas, insurmontable. J'ai donc pris la résolution de compléter, sans délai, le plus grand nombre de ces collections, dans la crainte de ne pouvoir le faire plus tard. L'achat de ces collections a été, pendant la dernière année, la cause d'une dépense considérable.

Pour me rendre à un désir formel du comité, j'ai aussi acheté différents ouvrages qui se trouvaient depuis plusieurs années, sur une liste de commandes, en attendant une occasion favorable de nous les procurer. Je me suis surtout fait un devoir spécial d'acheter certains ouvrages ayant rapport à l'histoire du Canada et à celles d'autres parties du continent américain. Le département des Travaux Publics nous ayant permis d'utiliser les rayons qui se trouvent autour de la chambre de lecture de la Chambre des Communes, cela nous a donné un espace suffisant pour placer ces nouveaux ouvrages. Nous pouvons mettre en sûreté et sous clef, en cet endroit, plusieurs mille volumes. L'on n'a transporté dans cette salle que des livres qui sont rarement demandés, réservant l'espace laissé libre dans la bibliothèque, aux ouvrages consultés le plus souvent.

A la dernière session, le parlement a autorisé l'achat de la magnifique collection, unique de son genre, de médailles et de monnaies canadiennes formée par M. *Geralt Hart*, de *Montréal*. Elle a été déposée à la bibliothèque. Dans le but de ménager l'espace et de ne nuire en aucune façon, au confort des habitués de la bibliothèque, ces médailles ont été déposées dans des cases en verre. Nous allons exhiber, de la même manière, une collection complète de cartes postales et de timbres qui font connaître les divers modes de communication postale en usage dans tout l'empire britannique. Cette collection est très intéressante pour les personnes qui s'occupent de timbres. On s'occupe en ce moment de la mettre en ordre pour l'exhiber, sous verre, comme les monnaies et les médailles.

Les additions faites à la bibliothèque pendant la dernière année, sont inscrites dans le supplément au catalogue qui est prêt à être distribué. On s'est efforcé de faire quelques réformes dans la compilation de ce catalogue en mettant, dans une liste spéciale, les titres des brochures. Les titres des ouvrages sont inscrits dans ce supplément, de la façon la plus concise et ne donnent une idée de la valeur des livres auxquels ils appartiennent, qu'à ceux qui les connaissent déjà.

Annexé à ce rapport est une liste des dons reçus depuis le dernier rapport, et des ouvrages déposés à la bibliothèque, en vertu de l'acte de la propriété littéraire.

Le nombre des volumes de la bibliothèque évalué l'année dernière à 104,000 est maintenant d'environ 107,500.

Le tout humblement soumis,

ALPHEUS TODD,

Bibliothécaire du Parlement.

Bibliothèque du Parlement,
17 janvier, 1884.

(Pour la liste des noms des ouvrages déposés, etc., voir documents de la session No.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De *Athanase Dufour* et autres.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozir,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Howla,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Du bureau de commerce de la cité de *Toronto* ; de l'association de la halle aux blés de *Toronto*, et aussi de la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Ferrier,—De Samuel D Rice, président de l'église méthodiste du Canada; de A. Carman, évêque de l'église méthodiste épiscopale en Canada; d'Edward Roberts, président de l'église chrétienne de la bible, et William Herridge, président de la conférence méthodiste primitive.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Athanase Dufour et autres, de Montréal et Québec, pilotes licenciés; demandant d'être incorporés sous le nom de "La corporation des pilotes entre Québec et Montréal."

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la deuxième session du cinquième parlement,

L'honorable M. Lacoste a proposé, secondé par l'honorable M. McKindsey :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Writts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la prairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la prairie d'Irlande; Gouverneur Général du Canada

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Votre Excellence, dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été conférées par Sa Majesté, veut bien gracieusement recourir pour la première fois à nos avis et à notre assistance. Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous dire que c'est pour Elle une source de profonde satisfaction d'avoir été placée par Sa Majesté dans un poste où, comme son représentant, Votre Excellence est appelée à prendre part aux affaires publiques de la Puissance, et à coopérer avec nous dans l'exécution des devoirs honorables dont nous venons nous occuper.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence d'apprendre que, bien que les dernières moissons n'aient pas été aussi productives que les précédentes, et que l'expansion rapide de notre commerce paraisse avoir été, dans une certaine mesure, suivie d'une exagération des affaires, la situation générale du pays est telle, néanmoins, que Votre Excellence a sujet de nous féliciter de sa prospérité.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons entendu Votre Excellence mentionner le succès marqué obtenu par le Canada à l'Exposition internationale des pêcheries, à Londres; ce succès nous cause une vive satisfaction, et a grandement servi, nous n'en doutons pas, à démontrer à l'univers la richesse de nos pêcheries et l'étendue de nos industries et ressources maritimes.

Nous sommes heureux d'être informés que les commissaires nommés par le prédécesseur de Votre Excellence pour la refonte des statuts concernant la Puissance, ont poursuivi leur tâche avec diligence; que Votre Excellence est en état de soumettre à notre examen soixante chapitres environ de ce travail de refonte; et que le reste de l'ouvrage sera préparé, et le tout révisé, dans le cours de la présente année; de sorte qu'à notre prochaine session, le rapport final sera prêt à être soumis à notre approbation.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu se dire heureuse de nous informer que le nombre des immigrants au Canada, pendant la dernière saison, a été

plus considérable que dans aucune autre année précédente ; et nous attachons le plus grand prix à l'opinion de Votre Excellence, que c'est là une preuve que plus le *Canada* est connu, plus il est apprécié par ceux qui cherchent une patrie dans le Nouveau Monde.

Il nous fait aussi plaisir d'apprendre qu'on est à faire des arrangements pour diminuer les frais de transport des immigrants à l'intérieur, et que Votre Excellence a raison de croire que le résultat sera une augmentation constante, à l'avenir, des colons désirables.

Nous nous réjouissons d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que, pendant la vacance, les négociations ont été reprises avec la *Colombie-Britannique* au sujet de certaines matières qui, depuis quelque temps, avaient été la cause de différends entre les deux gouvernements ; que l'un des ministres de Votre Excellence, chargé de la mission spéciale de rétablir l'entente sur toutes les questions en litige, s'est rendu l'été dernier dans cette province et que ses efforts ont eu un heureux succès. Nous espérons qu'il nous sera possible de sanctionner les arrangements alors faits, et que, par là, toutes les causes de différends auront disparu et que les relations les plus cordiales seront établies entre les gouvernements du *Canada* et de la Province. Les papiers qui nous seront soumis, comme Votre Excellence a bien voulu nous le dire, et les lois destinées à permettre à Votre Excellence de donner effet à ces arrangements, recevront de notre part toute l'attention qu'Elle nous invite à y apporter.

Nous apprenons avec intérêt que l'augmentation rapide de la population dans le Nord-Ouest ; rend nécessaires certains amendements à l'Acte concernant les Territoires du *Nord-Ouest*, et nous les examinerons avec soin lorsque notre attention, comme Votre Excellence veut bien nous le dire, sera attirée sur cette question importante. Nous sommes bien aises d'être informés que le progrès fait par les Sauvages dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, durant l'année dernière, a été en général satisfaisant ; et que les bandes comprises dans les différents traités se sont pour la plupart retirées dans leurs réserves. Le projet de loi ayant pour objet de favoriser davantage leurs intérêts, qui, comme Votre Excellence nous en informe, nous sera soumis, ainsi que la mesure applicable dans toute la Puissance à l'effet d'encourager les groupes de Sauvages les plus avancés à assumer leur part de responsabilité dans le gouvernement du pays, recevront de notre part la plus attentive considération.

Il a plu à Votre Excellence de nous annoncer que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session, concernant la représentation du peuple dans le Parlement et l'assimilation des franchises électorales des différentes provinces, est devant le pays depuis un an, et qu'il sera présenté de nouveau. Nous prendrons très volontiers en considération cette mesure que Votre Excellence recommande à notre attention.

Nous remarquons respectueusement que Votre Excellence insiste sur l'utilité de réglementer le travail dans les manufactures et de pourvoir à la protection de l'artisan et de sa famille, et que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session nous sera présenté de nouveau avec quelques modifications. Cet important sujet sera de notre part l'objet de la plus soigneuse considération.

C'est avec une très vive satisfaction que nous apprenons de Votre Excellence que les progrès rapides faits par le chemin de fer canadien du Pacifique se sont continués pendant l'année dernière ; que, des deux mille huit cent trente-trois milles de la ligne principale s'étendant de *Pembroke* à *Port-Moody*, mille sept cent trente-huit milles sont maintenant construits, ce qui rend possible l'achèvement de ces grands travaux dans le cours des deux années prochaines. Nous recevons avec un profond intérêt l'information que, bien que le délai dans lequel la compagnie du Pacifique est tenue de finir le chemin n'expire qu'en 1891, le gouvernement de Votre Excellence a pensé qu'il était de la plus grande importance, pour l'établissement du Nord-Ouest et le développement de notre commerce, que l'achèvement du chemin de fer d'une mer à l'autre fût hâté, et que la compagnie fût mise en état d'ouvrir la ligne sur tout son parcours pour le printemps de 1883 ; que dans ce but et afin d'aider la compagnie à se procurer le capital nécessaire pour cet objet, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes, à

assurer le paiement d'un dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans, sur soixante-cinq millions d'actions; et que cet arrangement a été fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient une plus-value sur le marché. Nous regrettons d'apprendre qu'un concours de circonstances défavorables a empêché la réalisation de ces espérances, et que la compagnie n'a pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock; et nous partageons respectueusement l'opinion de Votre Excellence que nous devons rechercher avec le plus grand soin les meilleurs moyens de prévenir tout retard dans la poursuite du grand objet à atteindre : l'achèvement rapide du chemin de fer.

Nous participons au plaisir que Votre Excellence éprouve à nous dire que l'exploitation de la partie terminée du chemin de fer prouve de la manière la plus évidente la solidité de cette œuvre comme entreprise commerciale, et sa grande valeur pour le Canada.

Il nous est agréable de savoir que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial a été beaucoup plus considérable qu'en aucune année précédente, sans ajouter aux charges du pays. Cela prouve d'une manière satisfaisante, comme Votre Excellence en fait l'observation, le développement continu du commerce entre l'est et l'ouest du Canada.

L'arrangement provisoire conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, à l'effet de garder l'embranchement de Pictou et d'acquérir le chemin de fer de prolongement vers l'est jusqu'au détroit de Canso, arrangement que Votre Excellence dit devoir être soumis à notre approbation, sera soigneusement examiné par nous.

Votre Excellence peut être assurée que nous donnerons tout le soin et l'attention nécessaires à la considération des questions que Votre Excellence a mentionnées, et de toutes autres matières concernant les intérêts publics qui pourront nous être soumises.

Après débat,
Sur motion de l'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scoti,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Truded,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Tu ner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Phumb,</i>	<i>Waek,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McClelan*,—De la compagnie des bassins de radoud et de construction de navires d'*Owen Sound* (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. *Turner*,—De la compagnie de chemin de fer de *Toronto, Grey et Bruce*.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a informé la Chambre que l'honorable *John Bourinot*, un de ses membres, était décédé.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé : Que, par respect pour la mémoire de l'honorable *John Bourinot*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 23 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armond,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McIntgomery,</i>	<i>Stepson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Truded,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McKintsey*,—De *William Thomson* et autres.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan* du Sud.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du bureau de commerce de la cité de *Toronto* et de l'association de la halle au blé de *Toronto* ; demandant conjointement la passation d'un acte qui les constitue en une corporation sous le nom de " Bureau de commerce de la cité de *Toronto*," et qui accorde à cette corporation les pouvoirs additionnels nécessaires pour remplir les objets et exercer les fonctions des deux corporations fusionnées.

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Nord-Ouest ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer du village de *Burlington* à la rivière *Niagara*, et qui déclare son chemin de fer d'utilité générale pour le *Canada*.

De *Samuel D. Rice*, président de l'église méthodiste du *Canada* ; *A. Carman*, évêque de l'église méthodiste épiscopale en *Canada* ; *Edward Roberts*, président de l'église chrétienne biblique, et *Will am Herridge*, président de la conférence méthodiste primitive ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Eglise méthodiste."

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre, un état des noms et salaires, etc., des employés du service civil ; aussi des officiers salariés de l'état-major de la milice, et du Sénat et de la Chambre des Communes, en vertu de l'acte du service civil du *Canada*, 1882.

Ordonne, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 33.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Lacoste* :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, Comte de *Wycombe*, de *Chipping-Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, Vicomte *Caln* et *Calnstone* dans le comté de *Wilts*, et Lord *Wycombe*, Baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la Grande Bretagne ; Comte de *Kerry* et Comte de *Shelburne*, Vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, Baron de *Kerry*, *Lixnaw*, et *Dunkerron*, dans la pairie d'Irlande ; Gouverneur Général du *Canada*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada* assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Votre Excellence, dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été conférées par Sa Majesté, veut bien gracieusement recourir pour la première fois à nos avis et à notre assistance. Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous dire que c'est pour Elle une source de profonde satisfaction d'avoir été placée par Sa Majesté dans un poste où, comme son représentant, Votre Excellence est appelée à prendre part aux affaires publiques de la Puissance, et à coopérer avec nous dans l'exécution des devoirs honorables dont nous venons nous occuper.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence d'apprendre que, bien que les dernières moissons n'aient pas été aussi productives que les précédentes, et que l'expansion rapide de notre commerce paraisse avoir été, dans une certaine mesure, suivie

d'une exagération des affaires, la situation générale du pays est, néanmoins, telle que Votre Excellence a sujet de nous féliciter de sa prospérité.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons entendu Votre Excellence mentionner le succès marqué obtenu par le *Canada* à l'exposition internationale des pêcheries, à Londres; ce succès nous cause une vive satisfaction, et a grandement servi, nous n'en doutons pas, à démontrer à l'univers la richesse de nos pêcheries et l'étendue de nos industries et ressources maritimes.

Nous sommes heureux d'être informés que les commissaires nommés par le prédécesseur de Votre Excellence pour la refonte des Statuts concernant la Puissance, ont poursuivi leur tâche avec diligence; que Votre Excellence est en état de soumettre à notre examen soixante chapitres environ de ce travail de refonte; et que le reste de l'ouvrage sera préparé et le tout révisé, dans le cours de la présente année; de sorte qu'à notre prochaine session, le rapport final sera prêt à être soumis à notre approbation.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu se dire heureuse de nous informer que le nombre des immigrants au *Canada*, pendant la dernière saison, a été plus considérable que dans aucune autre année précédente; et nous attachons le plus grand prix à l'opinion de Votre Excellence, que c'est là une preuve que plus le *Canada* est connu, plus il est apprécié par ceux qui cherchent une patrie dans le Nouveau Monde.

Il nous fait aussi plaisir d'apprendre qu'on est à faire des arrangements pour diminuer les frais de transport des immigrants à l'intérieur et que Votre Excellence a raison de croire que le résultat sera une augmentation constante, à l'avenir, des colons désirables.

Nous nous réjouissons d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que, pendant la vacance, les négociations ont été reprises avec la *Colombie Britannique* au sujet de certaines matières qui, depuis quelque temps, avaient été la cause de différends entre les deux gouvernements; que l'un des ministres de Votre Excellence, chargé de la mission spéciale de rétablir l'entente sur toutes les questions en litige, s'est rendu l'été dernier dans cette province et que ses efforts ont eu un heureux succès. Nous espérons qu'il nous sera possible de sanctionner les arrangements alors faits, et que par là, toutes les causes de différends auront disparu et que les relations les plus cordiales seront établies entre les gouvernements du *Canada* et de la province. Les papiers qui nous seront soumis, comme Votre Excellence a bien voulu nous le dire, et les lois destinées à permettre à Votre Excellence de donner effet à ces arrangements, recevront de notre part toute l'attention qu'Elle nous invite à y apporter.

Nous apprenons avec intérêt que l'augmentation rapide de la population dans le Nord-Ouest, rend nécessaires certains amendements à l'acte concernant les Territoires du *Nord-Ouest*, et nous les examinerons avec soin lorsque notre attention, comme Votre Excellence veut bien nous le dire, sera attirée sur cette question importante. Nous sommes bien aises d'être informés que le progrès fait par les sauvages dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, durant l'année dernière, a été en général satisfaisant; et que les bandes comprises dans les différents traités se sont pour la plupart retirées dans leurs réserves. Le projet de loi ayant pour objet de favoriser davantage leurs intérêts, qui, comme Votre Excellence nous en informe, nous sera soumis, ainsi que la mesure applicable à toute la Puissance à l'effet d'encourager les groupes de sauvages les plus avancés à assumer leur part de responsabilité dans le gouvernement du pays, recevront de notre part la plus attentive considération.

Il a plu à Votre Excellence de nous annoncer que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session concernant la représentation du peuple dans le parlement et l'assimilation des franchises électorales des différentes provinces, est devant le pays depuis un an, et qu'il sera présenté de nouveau. Nous prendrons très volontiers en considération cette mesure que Votre Excellence recommande à notre attention.

Nous remarquons respectueusement que Votre Excellence insiste sur l'utilité de réglementer le travail dans les manufactures et de pourvoir à la protection de l'artisan et de sa famille, et que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière

session nous sera présenté de nouveau avec quelques modifications. Cet important sujet sera de notre part l'objet de la plus soigneuse considération.

C'est avec une très vive satisfaction que nous apprenons de Votre Excellence que les progrès rapides faits par le chemin de fer canadien du Pacifique se sont continués pendant l'année dernière; que, des deux mille huit cent trente-trois milles de la ligne principale s'étendant de *Pembroke* à *Port-Moody*, mille sept cent trente-huit milles sont maintenant construits, ce qui rend possible l'achèvement de ces grands travaux dans le cours des deux années prochaines. Nous recevons avec un profond intérêt l'information que, bien que le délai dans lequel la compagnie du Pacifique est tenue de finir le chemin n'expire qu'en 1891, le gouvernement de Votre Excellence a pensé qu'il était de la plus grande importance, pour l'établissement du Nord-Ouest et le développement de notre commerce, que l'achèvement du chemin de fer d'une mer à l'autre fût hâté, et que la compagnie fût mise en état d'ouvrir la ligne sur tout son parcours pour le printemps de 1886; que dans ce but et afin d'aider la compagnie à se procurer le capital nécessaire pour cet objet, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes, à assurer le paiement d'un dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans, sur soixante-cinq millions d'actions; et que cet arrangement a été fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient une plus-value sur le marché. Nous regrettons d'apprendre qu'un concours de circonstances défavorables a empêché la réalisation de ces espérances, et que la compagnie n'a pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock, et nous partageons respectueusement l'opinion de Votre Excellence que nous devons rechercher avec le plus grand soin les meilleurs moyens de prévenir tout retard dans la poursuite du grand objet à atteindre: l'achèvement rapide du chemin de fer.

Nous participons au plaisir que Votre Excellence éprouve à nous dire que l'exploitation de la partie terminée du chemin de fer prouve de la manière la plus évidente la solidité de cette œuvre comme entreprise commerciale, et sa grande valeur pour le Canada.

Il nous est agréable de savoir que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial a été beaucoup plus considérable qu'en aucune année précédente, sans ajouter aux charges du pays. Cela prouve d'une manière satisfaisante, comme Votre Excellence en fait l'observation, le développement continu du commerce entre l'est et l'ouest du Canada.

L'arrangement provisoire conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, à l'effet de garder l'embranchement de Pictou et d'acquérir le chemin de fer de prolongement vers l'est jusqu'au détroit de Canso, arrangement que Votre Excellence dit devoir être soumis à notre approbation, sera soigneusement examiné par nous.

Votre Excellence peut être assurée que nous donnerons tout le soin et l'attention nécessaires à la considération des questions que Votre Excellence a mentionnées, et de toutes autres matières concernant les intérêts publics qui pourront nous être soumises.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Truded,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Lacoste*,—De *J. B. Mongenais* et autres, de *Vaudreuil*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De la municipalité du village de *Parkdale*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Flint*,—De la compagnie du pont et du chemin de fer d'*Ottawa, Waddington* et *New-York*.

Par l'honorable M. *Almon*,—De *William H. Hart* et autres, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la compagnie du chemin de fer du *Grand-Tronc* du *Canada*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de bassins de radoub et de construction de navires d'*Owen Sound* (à responsabilité limitée), compagnie constituée par lettres patentes du lieutenant-gouverneur d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie de bassins de radoub, de construction de navires et de navigation d'*Owen Sound* (à responsabilité limitée.)"

De la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Grey et Bruce*, compagnie constituée par un acte de la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de consolider et augmenter sa dette en bons par une seule émission de bons privilégiés, de corriger une erreur relative à ses débetures, de l'autoriser à enregistrer ses bons en *Angleterre* et de déclarer sa voie ferrée d'utilité générale pour le *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Lacoste* :—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, Comte de *Wycombe*, de *Chipping-Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, Vicomte *Calvi* et *Calstone* dans le comté de *Wilts*, et Lord *Wycombe*, Baron de *Chipping-Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne* ; Comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, Vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, Baron de *Kerry*, *Lixnaw*, et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande* ; Gouverneur Général du *Canada*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Votre Excellence, dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été conférées par Sa Majesté, veut bien gracieusement recourir pour la première fois à nos avis et à notre assistance. Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous dire que c'est pour Elle une source de profonde satisfaction d'avoir été placé par Sa Majesté dans un poste où, comme son représentant, Votre Excellence est appelée à prendre part aux affaires publiques de la Puissance, et à coopérer avec nous dans l'exécution des devoirs honorables dont nous venons nous occuper.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence d'apprendre que, bien que les dernières moissons n'aient pas été aussi productives que les précédentes, et que l'expansion rapide de notre commerce paraisse avoir été, dans une certaine mesure, suivie d'une exagération des affaires, la situation générale du pays est telle, néanmoins, que Votre Excellence a sujet de nous féliciter de sa prospérité.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons entendu Votre Excellence mentionner le succès marqué obtenu par le Canada à l'Exposition internationale des pêcheries, à Londres ; ce succès nous cause une vive satisfaction, et a grandement servi, nous n'en doutons pas, à démontrer à l'univers la richesse de nos pêcheries et l'étendue de nos industries et ressources maritimes.

Nous sommes heureux d'être informés que les commissaires nommés par le prédécesseur de Votre Excellence pour la refonte des statuts concernant la Puissance, ont poursuivi leur tâche avec diligence ; que Votre Excellence est en état de soumettre à notre examen soixante chapitres environ de ce travail de refonte ; et que le reste de l'ouvrage sera préparé, et le tout révisé, dans le cours de la présente année ; de sorte qu'à notre prochaine session, le rapport final sera prêt à être soumis à notre approbation.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu se dire heureuse de nous informer que le nombre des immigrants au Canada, pendant la dernière saison, a été plus considérable que dans aucune autre année précédente ; et nous attachons le plus grand prix à l'opinion de Votre Excellence, que c'est là une preuve que plus le

Canada est connu, plus il est apprécié par ceux qui cherchent une patrie dans le Nouveau Monde.

Il nous fait aussi plaisir d'apprendre qu'on est à faire des arrangements pour diminuer les frais de transport des immigrants à l'intérieur, et que Votre Excellence a raison de croire que le résultat sera une augmentation constante, à l'avenir, des colons désirables.

Nous nous réjouissons d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que, pendant la vacance, les négociations ont été reprises avec la *Colombie-Britannique* au sujet de certaines matières qui, depuis quelque temps, avaient été la cause de différends entre les deux gouvernements; que l'un des ministres de Votre Excellence, chargé de la mission spéciale de rétablir l'entente sur toutes les questions en litige, s'est rendu l'été dernier dans cette province et que ses efforts ont eu un heureux succès. Nous espérons qu'il nous sera possible de sanctionner les arrangements alors faits, et que, par là, toutes les causes de différends auront disparu et que les relations les plus cordiales seront établies entre les gouvernements du *Canada* et de la Province. Les papiers qui nous seront soumis, comme Votre Excellence a bien voulu nous le dire, et les lois destinées à permettre à Votre Excellence de donner effet à ces arrangements, recevront de notre part toute l'attention qu'Elle nous invite à y apporter.

Nous apprenons avec intérêt que l'augmentation rapide de la population dans le Nord-Ouest; rend nécessaires certains amendements à l'Acte concernant les Territoires du *Nord-Ouest*, et nous les examinerons avec soin lorsque notre attention, comme Votre Excellence veut bien nous le dire, sera attirée sur cette question importante. Nous sommes bien aises d'être informés que le progrès fait par les Sauvages dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, durant l'année dernière, a été en général satisfaisant; et que les bandes comprises dans les différents traités se sont pour la plupart retirées dans leurs réserves. Le projet de loi ayant pour objet de favoriser davantage leurs intérêts, qui, comme Votre Excellence nous en informe, nous sera soumis, ainsi que la mesure applicable dans toute la Puissance à l'effet d'encourager les groupes de Sauvages les plus avancés à assumer leur part de responsabilité dans le gouvernement du pays, recevront de notre part la plus attentive considération.

Il a plu à Votre Excellence de nous annoncer que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session, concernant la représentation du peuple dans le Parlement et l'assimilation des franchises électorales des différentes provinces, est devant le pays depuis un an, et qu'il sera présenté de nouveau. Nous prendrons très volontiers en considération cette mesure que Votre Excellence recommande à notre attention.

Nous remarquons respectueusement que Votre Excellence insiste sur l'utilité de réglementer le travail dans les manufactures et de pourvoir à la protection de l'artisan et de sa famille, et que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session nous sera présenté de nouveau avec quelques modifications. Cet important sujet sera de notre part l'objet de la plus soignée considération.

C'est avec une très vive satisfaction que nous apprenons de Votre Excellence que les progrès rapides faits par le chemin de fer canadien du Pacifique se sont continués pendant l'année dernière; que, des deux mille huit cent trente-trois milles de la ligne principale s'étendant de *Pembroke* à *Port-Moody*, mille sept cent trente-huit milles sont maintenant construits, ce qui rend possible l'achèvement de ces grands travaux dans le cours des deux années prochaines. Nous recevons avec un profond intérêt l'information que, bien que le délai dans lequel la compagnie du Pacifique est tenue de finir le chemin n'expire qu'en 1891, le gouvernement de Votre Excellence a pensé qu'il était de la plus grande importance, pour l'établissement du Nord-Ouest et le développement de notre commerce, que l'achèvement du chemin de fer d'une mer à l'autre fût hâté, et que la compagnie fût mise en état d'ouvrir la ligne sur tout son parcours pour le printemps de 1886; que dans ce but et afin d'aider la compagnie à se procurer le capital nécessaire pour cet objet, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes, à

assurer le paiement d'un dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans sur soixante-cinq millions d'actions; et que cet arrangement a été fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient une plus-value sur le marché. Nous regrettons d'apprendre qu'un concours de circonstances défavorables a empêché la réalisation de ces espérances, et que la compagnie n'a pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock; et nous partageons respectueusement l'opinion de Votre Excellence que nous devons rechercher avec le plus grand soin les meilleurs moyens de prévenir tout retard dans la poursuite du grand objet à atteindre : l'achèvement rapide du chemin de fer.

Nous participons au plaisir que Votre Excellence éprouve à nous dire que l'exploitation de la partie terminée du chemin de fer prouve de la manière la plus évidente la solidité de cette œuvre comme entreprise commerciale, et sa grande valeur pour le Canada.

Il nous est agréable de savoir que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial a été beaucoup plus considérable qu'en aucune année précédente, sans ajouter aux charges du pays. Cela prouve d'une manière satisfaisante, comme Votre Excellence en fait l'observation, le développement continu du commerce entre l'est et l'ouest du Canada.

L'arrangement provisoire conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, à l'effet de garder l'embranchement de Pictou et d'acquérir le chemin de fer de prolongement vers l'est jusqu'au détroit de Canso, arrangement que Votre Excellence dit devoir être soumis à notre approbation, sera soigneusement examiné par nous.

Votre Excellence peut être assurée que nous donnerons tout le soin et l'attention nécessaires à la considération des questions que Votre Excellence a mentionnées, et de toutes autres matières concernant les intérêts publics qui pourront nous être soumises.

Après débat,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, le rapport du greffier concernant l'absence de l'honorable *Walter Hamilton Dickson*.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DU GREFFIER,
23 janvier, 1884.

En conformité de la 10^e règle du Sénat, j'ai l'honneur de faire rapport pour l'information de la Chambre, que l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, l'un des membres du Sénat pour la province d'*Ontario*, a été absent de son siège en cette Chambre durant les deux dernières sessions consécutives du Parlement :

Premièrement, durant la quatrième session du quatrième Parlement, ouverte le neuvième jour de février mil huit cent quatre-vingt-deux, et prorogée le dix-septième jour de mai de la même année.

Secondement, durant la première session du cinquième Parlement, ouverte le huitième jour de février mil huit cent quatre-vingt-trois, et prorogée le vingt-cinquième jour de mai de la même année.

EDOUARD J. LANGEVIN.
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le rapport du greffier soit renvoyé au comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du Parlement; et que le dit comité s'assemble demain à trois heures moins un quart de l'après-midi dans la salle du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKinsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMullan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Gubere ment,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Truded,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Benson*,—De la compagnie du chemin de fer *Midland*.

Par l'honorable *M. Sutherland*,—De *Andrew Graham*, *Ballenden Bannatyne* et autres, de *Winnipeg*, province de *Manitoba*.

Par l'honorable *M. Grant*,—De *A. J. Patterson* et autres, de *Pictou*, dans le comté de *Pictou*.

Par l'honorable *M. Almon*,—De *John F. Stairs* et autres, d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, et de la *Compagnie d'assurance maritime mutuelle océanique*, dans la susdite province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable *M. McClelan*,—De *John A. Wood* et autres, de la cité de *Guelph*, dans le comté de *Wellington*.

Par l'honorable *M. Plumb*,—De la compagnie du cable commercial.

Par l'honorable *M. Scott*,—De *G. W. Ross* et autres, de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *William Thomson* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer du *Lac Nipissingue* à la *Baie James*."

De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan* du Sud ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle doit commencer ses travaux, et pour autres objets.

L'honorable président du comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du Parlement, a présenté son rapport. *Ordonné* qu'il soit reçu.

Et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DES SÉANCES DU SÉNAT,
25 janvier, 1884.

Le comité nommé pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, auquel a été renvoyé le rapport du greffier de cette Chambre, relatif à la non-présence de l'honorable *Walter Hamilton Dickson* à son siège en cette Chambre durant deux sessions consécutives du Parlement, a l'honneur de rapporter :

Qu'il a pris le dit rapport en considération, et qu'ayant aussi consulté les journaux de la Chambre, il a constaté que l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, l'un des sénateurs représentant la province d'*Ontario*, a manqué, durant deux sessions consécutives du Parlement, d'assister aux séances de cette Chambre ; et que de plus un honorable membre a déclaré de sa place que l'honorable *Walter Hamilton Dickson* savait que son siège allait devenir vacant ;

En conséquence, votre comité recommande d'adopter la résolution suivante :

Résolu, que l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, l'un des sénateurs représentant la province d'*Ontario*, a manqué, durant deux sessions consécutives du Parlement du *Canada*, d'assister aux séances de cette Chambre ; que, pour cette cause, le siège de l'honorable *Walter Hamilton Dickson* est devenu vacant ; que cette Chambre, en conformité de la 33^e section de l'Acte de l'*Amérique britannique du Nord*, 1867, déclare, décide et prononce que le dit siège de l'honorable *Walter Hamilton Dickson* est vacant.

Le tout respectueusement soumis.

W. MILLER,
Président du comité.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé : Que le dit rapport soit pris en considération d'aujourd'hui en quinze jours, et que dans l'intervalle, avis en soit donné à l'honorable M. *Dickson*, et que le greffier de cette Chambre lui transmette une copie du dit rapport par la malle.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a fait rapport à cette Chambre, que le délai fixé pour la réception des pétitions pour des bills privés, expire lundi le 28 courant.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la réception des pétitions pour des bills privés, soit prolongé à samedi, le 9 février prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre, un rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'année fiscale dernière, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir document de la session No 10.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 28 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Belrose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Head,</i>
<i>Benscn,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Génévment,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howton,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Truded,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Allan*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord, du Canada.

Par l'honorable *M. Plumb*,—De *C. et H. L. Gamble*, procureurs du défendeur, *John Philip Dumoulin*, dans une action maintenant pendante dans la division de la chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, dans laquelle action le révérend *John Langtry* et autres sont demandeurs.

Par l'honorable *M. Ryan*,—De *W. J. Buchanan*, gérant en chef de la banque de Montréal, et autres.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
Lundi, 23 janvier, 1884.

Dans l'affaire de *John Graham*, pétitionnaire, demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres exigé par la 83e règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *J. B. Mongenais* et autres, de *Vaudreuil*, province de *Québec*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil* et *Prescott*."

De la municipalité du village de *Parkdale*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer et déclarer légale et valide une convention passée par elle avec certaines compagnies de chemins de fer pour l'établissement de passages sous la ligne à l'intersection de *Queen* et *Dufferin Streets*; aussi à l'effet de confirmer et déclarer légal et valide le règlement n° 161 de la dite municipalité, et à l'effet d'obliger la cité de *Toronto* à payer un sixième des frais à faire en exécution de la dite convention.

De la compagnie de chemin de fer et de pont d'*Ottawa*, *Waddington* et *New York*; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux projetés; pour changer l'époque de ses assemblées annuelles; pour l'autoriser à augmenter l'émission de ses bons et à se fusionner avec d'autres compagnies; pour permettre à ses directeurs de se réunir et d'expédier les affaires de la compagnie en des villes situées hors du *Canada*, et pour d'autres objets.

De *William H. Hart* et autres, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime mutuelle l'*Atlantique*."

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à changer certaines catégories de ses actions et effets; à créer de nouveaux titres, à faire rentrer ceux qui existent, à obtenir un capital additionnel destiné à l'établissement d'une seconde ligne de lisses sur certaines parties de sa voie, et pour d'autres objets généraux.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Sarah Ann Graham*,

L'honorable *M. Kaulbach* a présenté à la Chambre certains papiers, un avis pour un bill de divorce et une déclaration de la signification de l'avis.

L'avis et la déclaration de la signification de l'avis ont été lus par le greffier comme suit :

A *Sarah Ann Graham* :

Avis est par le présent donné que je, *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, hôtelier, m'adresserai au Parlement du *Canada*, à sa première session qui suivra les six mois à courir de la date du présent avis, pour obtenir un bill de divorce contre ma femme *Sarah Ann Graham*, ci-devant de la dite cité d'*Ottawa*, et.

résidant présentement dans la cité de *New-York*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, ou ailleurs hors du *Canada*, pour cause d'adultère et désertion.

JOHN GRAHAM,

Par son procureur,
EDWARD J. REMON.

Ottawa, ce 7e jour de juillet, 1883.

L'avis qui précède est celui mentionné en la déclaration d'*Edward Cawdell Barber*, prise devant moi ce 20e jour de décembre, 1883.

WM. WYLD,
Commissaire.

Canada, }
Province d'Ontario, } Je, *Edward Cawdell Barber*, de la cité d'*Ottawa*, dans le
Carleton. } comté de *Carleton*, gentilhomme, déclare solennellement :

1. Que le vendredi, quatorzième jour de septembre, 1883, j'ai signifié à *Sarah Ann Graham*, nommée en l'avis ci-annexé, un double conforme du dit avis ci-annexé, en lui délivrant à elle-même le dit double au No 246 West 31st Street, dans la cité de *New-York*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*.

2. Je connais intimement la dite *Sarah Ann Graham* depuis nombre d'années, et la personne à qui j'ai fait la signification susdite est la femme de *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, hôtelier, nommé en le dit avis ci-annexé.

J' fais cette déclaration solennelle en toute conscience, la sachant vraie et sous l'autorité de l'acte passé en la 37e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

EDWARD C. BARBER.

Declaré devant moi en la cité d'*Ottawa*, comté }
de *Carleton*, ce 20e jour de décembre, 1883. }

WM. WYLD,
Commissaire, etc.

L'honorable M. *Kaulbach* a déclaré de son siège qu'après renseignements pris, il a lieu de croire et croit que *W. Wyld* qui a reçu et signé la déclaration ci-dessus est un commissaire autorisé à recevoir des affidavits et déclarations.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Que la pétition de *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, hôtelier, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Sarah Ann Graham*, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion et la question de concours ayant été mise sur icelle elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et la dite pétition de *John Graham* a été alors lue et reçue.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été :

Résolu, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, Belle-rose, Boucherville (de), Campbell (sir Alexander), Haythorne, Lacoste, Macpherson, Mason, Odell, Plumb, Power, Ryan, Scott, Trudel* et *Wark*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Résolu, que les honorables messieurs *Ferrier, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McMillan, Macfarlane, Northwood, Ogilvie, Pelletier, Read, Simpson, Skead, Vidal* et *Wark*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session et agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Allan, Archibald, Bellerose, Benson, Botsford, Boucherville (de), Campbell (sir Alexander), Carvell, Chapais, Oochrane, Ferrier, Hamilton, Lacoste, Lewin, MacInnes (Burlington), Macpherson, McMaster, Odell, Piquet, Pelletier, Plumb, Ryan, Simpson, Skead, Smith, Thibaudeau, Trudel, Turner, Vidal, Wark*, composent un comité des banques et du commerce, durant la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Boucherville (de), Campbell (sir Alexander), Carvell, Chapais, Dickey, Ferguson, Ferrier, Hamilton, Kaulbach, Leonard, Macdonald, MacInnes (Burlington), Macpherson, McLelan, McKay, McKindsey, Montgomery, Muirhead, Nelson, Ogilvie, Plumb, Power, Ryan, Scott, Skead, Smith, Stevens, Sutherland, Turner, Vidal*, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Armand, Benson, Botsford, Campbell (sir Alexander), Chaffers, Cormier, Dickey, Flint, Girard, Grant, Hamilton, Leonard, McLelan, McInnes (C.-B.), McKay, McKindsey, McMaster, McMillan, Macfarlane, Macpherson, Masson, Nelson, O'Donohoe, Pelletier, Power, Pozer, Read, Robitaille, Ryan, Scott, Skead, Smith, Vidal*, composent un comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session et en faire rapport.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Almon, Archibald, Armand, Bellerose, Botsford, Campbell (sir Alexander), Carvell, DeBlois, Dever, Ferrier, Flint, Girard, Glasier, Grant, Guévremont, Haythorne, Howlan, Lacoste, Macfarlane, Masson, McInnes (C.-B.), McKay, McMillan, Montgomery, Nelson, Odell, Ogilvie, O'Donohoe, Piquet, Pelletier, Power, Pozer, Read, Reesor, Scott, Sutherland, Trudel*, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Boucherville (de)*, *Haythorne*, *Howlan*, *Macfarlane*, *Plumb*, *Scott*, *Thibaudeau*, *Trudel* et *Vidal*, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 23 janvier, 1884.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé messieurs *Blake*, *Brecken*, *Cameron (Huron)*, *Colby*, *Daly*, *Davies*, *Desjardins*, *Fortin*, *Houde*, *Laurier*, *Ouimet*, *Scriver*, *Tassé*, *Weldon*, *Wells* et *Wright*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

JNO. GEO. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 23 janvier 1884.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : messieurs *Baker (Missisquoi)*, *Bergin*, *Bourassa*, *Bowell*, *Desjardins*, *Foster*, *Houde*, *Innes*, *Landry (Montmagny)*, *McDonald (Cap-Breton)*, *Somerville (Brant)*, *Tassé*, *Thompson*, *Trow* et *White (Cardwell)*, agiront comme membres du dit comité mixte des impressions.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

L'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, a proposé :

Que la pétition de C. et H. L. *Gamble*, procureurs du défendeur, *John Philip Dumoulin*, dans une action maintenant pendante dans la division de la chancellerie de la Haute Cour de Justice d'*Ontario*, dans laquelle action le révérend *John Langtry* et autres sont demandeurs, soit maintenant lue et reçue.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

La dite pétition a été alors lue et reçue.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le greffier de cette Chambre se rende devant *Robert Cassels*, écuyer, et produise certains documents dans la cause de *Langtry vs. Dumoulin*.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scoti,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>		<i>Pelletier,</i>	<i>Waek,</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan*.—De la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée). Aussi, de l'honorable sir *A. T. Galt* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer *Welland* ; demandant qu'une certaine convention conclue entre elle et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc soit ratifiée par un acte du Parlement.

De *A. G. B. Bannatyne* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque Commerciale de *Manitoba*."

D'*Alexandre J. Patterson* et autres, de *Pictou*, dans le comté de *Pictou* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime mutuelle de *Pictou*."

De *John F. Stairs* et autres, d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de navigation à vapeur d'*Halifax* (à responsabilité limitée)."

De la compagnie d'assurance maritime mutuelle l'Océan ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte constitutif et qui l'autorise à employer la balance de ses profits à la création d'un fonds de réserve.

De *John A. Woods* et autres, de la cité de *Guelph*, dans le comté de *Wellington* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de jonction de *Guelph*."

De la compagnie du cable commercial, compagnie constituée sous l'autorité des lois de l'Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*; demandant à être constituée en corporation sous l'autorité des lois de la Puissance.

De *Geo. W. Ross* et autres, de *Toronto*; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de tempérance et d'assurance générale sur la vie du *Canada*."

L'honorable *M. Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable *M. Howlan*, secondé par l'honorable *M. Masson*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 29 janvier, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, lequel expirera jeudi, le trente-et-un du courant, soit prolongé à samedi, le neuvième jour de février prochain.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Howlan*, secondé par l'honorable *M. Masson*, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable *M. Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 29 janvier, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

D'Athanase Dufresne et autres, pilotes licenciés de *Montréal* et *Québec*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Pilotes exerçant le pilotage entre *Montréal* et *Québec*";

De la chambre de commerce de la cité de *Toronto* et de l'association de la halle au blé de *Toronto*, demandant conjointement la passation d'un acte qui les constitue en une corporation sous le nom de "Chambre de commerce de la cité de *Toronto*", et qui accorde à cette corporation les pouvoirs additionnels nécessaires pour remplir les objets d'exercer les fonctions des deux corporations fusionnées;

De *Samuel D. Rice*, président de l'Eglise Méthodiste du *Canada*; *A. Carman*, évêque de l'Eglise Méthodiste Episcopale en *Canada*; *Edward Roberts*, président de

l'Eglise Chrétienne Biblique, et *William Herridge*, président de la conférence méthodiste primitive, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Eglise Méthodiste";

De *William Thomson* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du lac *Nipissingue* et de la baie *James*";

De *William H. Hart* et autres, de la cité de *Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie d'Assurance Maritime Mutuelle l'*Atlantique*".

Votre comité a aussi examiné la pétition de *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario*, demandant un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Sarah Ann Graham* pour qu'il puisse se remarier, et de lui accorder telle autre satisfaction qui sera jugée convenable, et votre comité a constaté qu'un avis suffisant de cette pétition a été donné conformément à la soixante et douzième règle.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Howlan*, secondé par l'honorable *M. Masson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Allan*, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Vidal*, du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable *M. Vidal*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. De Boucherville*, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et d'en faire rapport, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum à cinq membres.

Alors, sur motion de l'honorable *M. De Boucherville*, secondé par l'honorable *M. Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Dickey*, du comité spécial des chemins de fer, des télégraphes et des havres, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable *M. Dickey*, secondé par l'honorable *M. McClelan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département des Sauvages pour l'année fiscale expirée le trente juin, 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session No. 4)

L'honorable *M. Kaulbach* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Graham*,"

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Que le dit bill soit lu pour la seconde fois jeudi, le quatorzième jour de février prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *John Graham* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *Sarah Ann Graham*, sa femme ; et qu'avis soit donné à celle-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Que le dit *John Graham* comparaisse devant cette Chambre, jeudi, le quatorzième jour de février, afin d'être interrogé, lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a en quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que pourrait avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelque personne pour cause de relations criminelles avec sa dite femme ; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il peut le faire, de ces devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>MacMaster,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gubvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford.</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smitk,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McInnes*,—De *George B. Spencer* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ogilvie*,—De *Charles M. Acer* et autres, de la cité de *Montréal*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De *Richard J. Evans* et autres, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à faire une nouvelle classification de son capital d'emprunt, de ses débetures et actions privilégiées, et à combiner ces effets en une ou plusieurs catégories, qui l'autorise aussi à faire rentrer tout ou partie de ces effets, à en émettre d'autres à la place et à prendre les moyens d'augmenter les opérations de son chemin sans ajouter à ses charges annuelles.

De *W. J. Buchanan*, gérant général de la banque de *Montréal* et autres, banquiers, marchands et fabricants; demandant la passation d'un acte qui règle équitablement la distribution des biens des insolubles.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Que l'ordre pour la seconde lecture, jeudi, le quatorze de février prochain, du bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*," soit rayé de l'ordre du jour, et que le dit bill soit lu pour la seconde fois vendredi, le quinzième jour de février prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *John Graham* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *Sarah Ann Graham*, sa femme; et qu'avis soit donné à celle-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Que le dit *John Graham* comparaisse devant cette Chambre, jeudi, le quatorzième jour de février, afin d'être interrogé, lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que pourrait avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelque personne pour cause de relations criminelles avec sa dite femme; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il peut le faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McInnes*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année 1883.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 31 Janvier, 1884.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKinsay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PÉTITIONS :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Pozer*,—D'*Edouard Elliot* et autres, d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De *John W. Lake* et autres.

Par l'honorable M. *Almon*,—De la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*.

Par l'honorable M. *McKay*,—De *F. Chisholm* et autres, de *Philipsville*.

Par l'honorable M. *Leonard*,—De l'association légale de *Middlesex*.

Par l'honorable M. *Thibaudeau*,—De la compagnie d'assurance canadienne *La Royale*.

Par l'honorable M. Botsford, — De la banque maritime de la Puissance du Canada et de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues : —

De la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), constituée en corporation en vertu de l'acte du Parlement impérial : "The Companies' Act, 1862 to 1880;" demandant la passation d'un acte qui lui permette de construire et exploiter des lignes de chemin de fer, de télégraphie ou de téléphone depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique jusqu'à ses gisements miniers sur la rivière *Belly*, et dans la direction de l'ouest jusqu'au fort *MacLeod*, avec pouvoir de vendre ou louer ses lignes à toute autre compagnie ou de se fusionner avec elle.

De l'honorable sir A. T. Galt et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta."

L'honorable M. Simpson, du comité mixte des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

Mardi, 29 janvier, 1884.

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement présente ce qui suit comme second rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

1^o Rapport du bibliothécaire du Parlement. (No. 17). (*Dans les documents de la session seulement*).

2^o Relevé des paiements portés au compte des dépenses imprévues par ordre en conseil depuis le 1^{er} juillet jusqu'à date. (No. 18). (*Dans les documents de la session seulement*).

3^o Etat donnant le nom et le grade de chaque personne mise à la retraite, l'allocation qui lui a été accordée et la cause de sa mise à la retraite. (No. 19). (*Dans les documents de la session seulement*).

Réponse (partielle) à ordre, — Etat indiquant séparément, —

1^o le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte;

2^o le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte;

3^o le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte;

4^o le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité, faisant la différence entre celles dont la mise à la retraite a été occasionnée par l'abolition de la charge;

5^o le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service;

6^o le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes dans l'année, pendant leur service. (No. 19a). (*Pour distribution seulement*).

7^o Relevé des mandats du gouverneur émis depuis la dernière session du Parlement pour les exercices 1882-83 et 1883-84. (No. 20). (*Pour distribution seulement*).

Réponse à ordre (1883). — Relevé du nombre total d'acres de terres publiques vendues pendant l'année 1882 et du prix moyen obtenu, etc. etc. (No. 25).

Réponse à adresse (1883). — Relevé des sommes d'argent payées à titre d'émoluments au juge, au greffier et à l'huissier de la cour de vice-amirauté à Québec, et des

sommes payées à chacun des officiers des cours de vice-amirauté à *Halifax* et *Saint-Jean*, respectivement. (No. 26). (*Pour distribution seulement*).

Réponse à ordre.—Etat faisant connaître le montant d'argent déposé au crédit du gouvernement du *Canada* en date du 1er janvier 1834, en *Canada* ou ailleurs, ainsi que les noms des banques où ces dépôts ont été faits. (No. 28). (*Pour distribution seulement*).

Réponse à ordre.—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet, 1882, au 20 janvier, 1883, et du 1er juillet, 1883, au 20 janvier, 1884 (No. 29). (*Pour distribution seulement*.)

Message transmettant la correspondance relative à la garantie par le gouvernement de l'intérêt sur le stock de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien. (No. 31).

Rapport conforme à une résolution adoptée par cette Chambre le 20 février, 1882, donnant des renseignements sur les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée, et spécialement tous les détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le choix ou la réserve des terres ;
3. le paiement de deniers, subvention, avance, etc. ;
4. la construction des embranchements ;
5. les taux de péage pour voyageurs et marchandises ;
6. sujets divers, construction de ponts, etc. ;
- 7 (1) transfert de la section de la *Baie-du-Tonnerre* à la compagnie, et fonctionnement ;

7 (2) évaluation du matériel roulant dont la compagnie doit prendre possession. (No. 31a).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à ordre (1883).—Etat de toutes sommes d'argent avancées par anticipation au gouvernement du *Nouveau-Brunswick*, à compte de sa subvention, depuis le 1er janvier, 1882. (No. 21).

Réponse à ordre (1883).—Relevé détaillé des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en *Angleterre* ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 16 septembre 1880, jusqu'à date. (No. 22).

Réponse à ordre (1883).—Etat faisant connaître ce qu'a coûté, par tête, le transport des prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers, pendant les exercices 1880-81 et 1881-82. (No 24).

Réponse à ordre (1883).—Etat donnant le nom de chaque officier et employé dans chaque district militaire, avec le salaire et la date de la nomination. (No 23).

Réponse à ordre (1883).—Correspondance concernant la construction d'un phare à la pointe *Westhaver*, à l'entrée de l'anse *Hubbard*, dans le comté de *Lunenburg*, et copie de l'arrangement conclu pour l'acquisition du terrain pour le dit phare. (No 27).

Réponse à ordre (1883).—Etat de tous les certificats pour liqueurs octroyés en vertu du paragraphe 99 de la clause 4, partie 2me de l'Acte de Tempérance du *Canada*, de 1873, par les médecins du comté de *Halton*. (No 30):

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi, le quinzième jour de février prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, copies des contrats pour le chemin de fer canadien du *Pacifique* passés depuis la dernière session du Parlement.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elle sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 31b.)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport de l'imprimeur de la Reine relatif à la distribution des statuts pendant l'année dernière, 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 38.)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre, 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir document de la session No. 13.)

L'honorable M. *McKay*, secondé par l'honorable M. *Read*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée à mercredi, le 13 février, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir les pétitions des bills privés, qui expire samedi, le neuvième jour de février prochain, soit prolongé à mardi, le dix-neuvième jour de février prochain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour présenter les bills privés au Sénat, qui expire samedi, le neuf février prochain, soit prolongé à mardi, le dix-neuvième jour de février prochain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que l'ordre pour la prise en considération du rapport du comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du Parlement, vendredi, le huitième jour de février prochain, soit rayé et qu'il soit remis aux ordres du jour pour mardi, le dix-neuvième jour de février.

L'honorable M. *Guvremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du bail en vertu duquel la compagnie de navigation *Richelieu et Ontario* est en possession du terrain sur lequel sont bâties les casernes situées dans la ville de *Sorel*, en la province de *Québec*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, un état des noms et des salaires des personnes nommées ou promues dans le service civil, pendant l'année 1883, mentionnant l'emploi auquel chaque personne a été nommée ou promue, en vertu de l'acte du Service Civil du Canada, 1882, section 35, paragraphe 2.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 33a.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 1er Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable **WILLIAM MILLER**, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Givard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Belléroë,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paguet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>	

PRÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McClelan*,—De la compagnie du chemin de fer d'*Ontario Central*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De la compagnie du chemin de fer *International*.

Par l'honorable M. *Turner*,—De la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*.

Par l'honorable M. *Almon*,—D'*Alfred G. Jones* et autres.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De la compagnie de téléphone *Bell*, du *Canada*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du conseil de la corporation de la cité de *Toronto*. (Trois pétitions).

Par l'honorable M. *Read*,—De la compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*.

Par l'honorable M. *Skead*,—De *A. W. Mc Vittie* et autres. (Quatre pétitions).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *George B. Spencer* et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque de *Winnipeg*," avec pouvoir d'avoir un bureau de direction en *Angleterre*.

De *Charles W. Acer* et autres, de la cité de *Montréal*, province de *Québec*, et de la cité de *Boston*, Etat du *Massachusetts*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur le bétail."

De *Richard J. Evans* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Corporation de dépôts l'Union du Canada."

D'*Edward Elliott* et autres, d'*Ottawa*; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Gananoque*, *Perth* et de la *Baie James*."

De *John W. Lake* et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du Nord."

De *F. Chisholm* et autres, de *Philipsville*, membres de l'Église Méthodiste Episcopale en *Canada*; demandant que dans l'union projetée des églises méthodistes, il leur soit permis de retenir les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et à doter.

De l'association des hommes de loi de *Middlesex*; demandant que la loi de postes soit amendée relativement à l'envoi de livres par la malle.

De la compagnie d'assurance royale "la *Canadienne*"; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à ses actionnaires de réduire le nombre de ses directeurs à pas moins que cinq.

De la banque maritime du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de réduire son capital social, de confirmer et ratifier une répartition de certaines actions de la dite banque et de lui permettre d'offrir ces actions à la souscription du public.

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, locataire de la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*; demandant la passation d'un acte qui confirme le bail à elle fait du chemin de fer de *Saint-Jean* et du *Matin*, qui applique aux dites chemins l'acte de chemin de fer de 1879, et qui permette à la dite compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* d'acheter et posséder des actions des dites compagnies.

L'honorable *M. Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Vendredi, 1er février, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie de chemin de fer et de pont d'*Ottawa*, *Waddington* et *New-York*, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux projetés; pour changer l'époque de ses assemblées annuelles; pour l'autoriser à augmenter l'émission de ses bons et à se fusionner avec d'autres compagnies; pour permettre à ses directeurs de se réunir, et d'expédier les affaires de la compagnie en des villes situées hors du *Canada*, et pour d'autres objets;

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à consolider, d'après une nouvelle classification, certaines catégories de ses actions et effets, à créer de nouveaux titres en remplacement de ceux qui existent, à obtenir un capital additionnel destiné à l'établissement d'une seconde ligne de rails sur certaines parties de sa voie, et pour d'autres objets généraux ;

De la compagnie du chemin de fer de *Welland*, demandant qu'une certaine convention conclue entre elle et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc soit ratifiée par un acte du Parlement ;

D'*Alexander J. Patterson* et autres, de *Pictou*, dans le comté de *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime mutuelle de *Pictou* ;

De *A. G. B. Bannatyne* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque Commerciale du *Manitoba* " ;

De *John F. Stairs* et autres, d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de navigation à vapeur d'*Halifax*" (à responsabilité limitée) ;

De la compagnie d'assurance mutuelle maritime l'Océan, demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif et qui l'autorise à employer la balance de ses profits à la création d'un fonds de réserve ;

De la compagnie du câble La Commerciale, compagnie constituée sous l'autorité des lois de l'Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, demandant à être constituée en corporation sous l'autorité des lois du *Canada* ;

De *Geo. W. Ross* et autres, de *Toronto*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance canadienne de tempérance et générale sur la vie" ;

De la compagnie de houille et de navigation du *Nord-Ouest* (à responsabilité limitée), constituée en corporation en vertu de l'acte du Parlement impérial : "The Companies' Acts, 1832 to 1880," demandant la passation d'un acte qui lui permette de construire et exploiter des lignes de chemin de fer, de télégraphe ou de téléphone depuis un point sur le chemin de fer du *Pacifique*, jusqu'à ses gisements miniers sur la rivière *Belly*, et dans la direction de l'ouest, jusqu'au fort *MacLeod*, avec pouvoir de vendre ou louer ses lignes à toute autre compagnie ou de se fusionner avec elle ;

De l'honorable sir *A. T. Galt* et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de houille d'*Alberta*."

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

L'honorable *M. Power* a proposé, secondé par l'honorable *M. Haythorne* :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un relevé indiquant le nombre de passes gratuites sur le chemin de fer Intercolonial et sur celui de l'*Ile du Prince-Edouard*, ou sur toute partie ou section de leur parcours, qui ont été accordées entre le premier janvier 1874 et le trente-et-un décembre 1883, à des personnes n'étant point des agents ou des ouvriers employés au service de ces chemins, avec mention du nom des personnes qui ont obtenu ces passes, de la date et de la durée de celles-ci, et des raisons pour lesquelles elles ont été données.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi, le 13 février courant, à huit heures du soir.

Mercredi, 13 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKinsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucheville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

PRÉRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Pelletier*,—De *Joseph Sheyn*, président du bureau de commerce de *Québec*, et autres.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *Daniel Huffman* et autres. (24 pétitions).

Par l'honorable M. *Ryan*,—Du conseil de la chambre de commerce, *Montréal*.

Par l'honorable M. *Girard*,—De *Thomas Scott* et autres.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie de crédit foncier du *Canada*.

Par l'honorable M. *Scott*,—Du Très Révérend *Joseph Thomas Duhamel*, évêque catholique romain d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Scott*,—Du Très Révérend *Narcisse Zéphirin Lorain*, vicaire apostolique catholique romain du vicariat apostolique de *Pontiac*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie des houilles et du chemin de fer de *Cumberland* ; demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer et ratifier son titre à la propriété de la compagnie des houilles et du chemin de fer de *Springhill et Parrsboro'*.

De la compagnie du chemin de fer Central d'*Ontario*, compagnie incorporée par la législature de la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée pour se relier au chemin de fer canadien du *Pacifique* et à augmenter son capital, et qui modifie sous d'autres rapports son acte constitutif.

De la compagnie du chemin de fer *International* ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée et à augmenter ses émissions de bons.

De la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la dite compagnie.

D'*Alfred G. Jones* et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime mutuelle de la *Nouvelle-Ecosse*."

De la compagnie de téléphone *Bell* du *Canada* ; demandant la passation d'un acte qui augmente son capital social et qui modifie sous d'autres rapports son acte constitutif.

De la municipalité de la cité de *Toronto* ; demandant que l'on amende la loi fédérale des élections en donnant aux femmes le droit de suffrage parlementaire.

De la municipalité de la cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un acte pour augmenter les facilités du havre de la dite cité, prolonger l'esplanade et pourvoir à la nomination de trois commissaires chargés d'en régler l'usage par les compagnies de chemins de fer.

De la municipalité de la cité de *Toronto* ; demandant que l'on prenne des mesures législatives pour faire adopter la nouvelle division du temps dans tout le *Canada*.

De la compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth et Québec* ; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée, à acquérir des mines et qui lui accorde certains autres pouvoirs.

De *A. W. Mc Vittie* et autres, de *Calgary* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'Aqueduc de *Calgary*."

De *A. W. Mc Vittie* et autres, de *Calgary* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'omnibus, de tramway et de transfert de *Calgary*."

De *John Stewart* et autres, de *Calgary* et *Ottawa* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque des Ranchers du *Canada*," avec pouvoir d'avoir en *Angleterre* un bureau de direction qui agira de concert avec la direction canadienne.

De *A. W. Mc Vittie* et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du pont d'*Alberta*," avec pouvoir de prélever des péages.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires, et aussi l'état des affaires de la compagnie de prêt et de placement "La Britannique Canadienne" (à responsabilité limitée), en date du 31 décembre, 1883.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 55.)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 7.)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Honorables messieurs du Sénat :

Je vous remercie sincèrement de l'adresse que vous m'avez présentée, ainsi que de la promesse d'appui qu'elle contient.

Maintenant, je recommande à votre considération les mesures qui vous seront soumises.

LANSDOWNE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 13 février, 1884.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Esbitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKandsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasser,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bosford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucher, de,</i>	<i>Gubereement,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Howland,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRÉSENT :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McClelan*,—Du révérend *W. S. Griffin* et autres, pensionnaires du fonds de retraite de l'Eglise Méthodiste du *Canada*,—du révérend *W. M. Dowsley*, président de l'association des ministres de *Guelph*,—et du révérend *Thomas Wardrope*, D.D., président de la session de l'Eglise de *Chalmers, Guelph*.

Par l'honorable M. *Macmaster*,—De l'honorable M. *Alexander McKenzie*, président de la compagnie d'assurance contre l'incendie " *La Souveraine*."

Par l'honorable M. *Chapais*,—De la compagnie du Chemin de fer du Grand Nord, et de l'honorable sir *N. F. Belleau*, C.C.M.G., et autres.

Par l'honorable M. *Read*,—De *Charles Morrison*, du No 53 de la rue *Coleman, Londres*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *James G. Ross* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Chapais*.

L'honorable M. *Ross* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee,
Député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James G. Ross*, écuyer, de notre province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale *Les Laurentides*, de notre province de *Québec*, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada*. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, député de Notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping*

Wycombe, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone* dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*; gouverneur-général du *Canada*, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce onzième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

R. POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Ross* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *James G. Ross*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport du ministre de la justice, concernant les pénitenciers du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin, 1883.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir documents de la session No 16.)

L'honorable M. *Dickey* a appelé l'attention de la Chambre sur l'opportunité d'établir une nouvelle école d'instruction militaire pour l'avantage de la *Nouvelle-Ecosse* et de *l'Île du Prince-Edouard*, à quelque endroit convenable sur la terre ferme.

Débats.

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de la dernière inspection du steamer "*Northern Light*," ainsi que de tous autres documents en la possession du département de la marine propres à faire connaître la condition actuelle de ce bâtiment.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Haythorne* a appelé l'attention sur la convenance de prendre en temps opportun les moyens de remplacer le steamer "*Northern Light*" par un nouveau navire qui réunisse dans sa forme et sa construction les perfectionnements que requièrent l'expérience moderne.

Débats.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCleuan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Turner*,—De la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* et d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du très-révérend lord évêque, du clergé et des représentants laïques du synode du diocèse de la *Saskatchewan*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De la compagnie du chemin de fer de l'*Erie* et d'*Huron*, de la province d'*Ontario* ; et de *Charles Mackenzie* et autres, de *Sarnia* et d'ailleurs.

Par l'honorable M. *Simpson*,—De *John Carvell* et autres.

Par l'honorable M. *Robitaille*,—De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes-Rocheuses*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la compagnie du chemin de fer de *Stanstead*, *Shefford* et *Chambly* et d'autres compagnies de chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Joseph Shehyn*, président de la chambre de commerce de *Québec*, et autres ; demandant l'adoption d'une mesure ayant pour objet la distribution équitable des biens des insolubles.

De *Daniel Huffman* et autres; de *Peter Wright* et autres; de *A. McFayden* et autres; de *John Morley* et autres; de *A. Smith* et autres; de *Joseph Walker* et autres; de *Cyril J. Athelstan* et autres; de *Cyrenius Pratt* et autres; de *Anson Smith* et autres; de *Olivier Olanstead* et autres; de *W. D. Hughson* et autres; de *S. L. Kerr* et autres; de *Rachel Raymond* et autres; de *C. V. Benson* et autres; de *John Davey* et autres; de *John W. Malott* et autres; de *Emerson Bristol* et autres; de *John W. Card* et autres; de *J. W. Collins* et autres; de *John Christin* et autres; de *J. W. Milligan* et autres; de *F. S. Faries* et autres, et de *John W. Miller* et autres; demandant que dans l'union proposée des églises méthodistes il leur soit permis de garder les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et doter.

Du conseil du bureau de commerce de *Montréal*; demandant que le bill soumis au Parlement à l'effet d'incorporer les pilotes qui font le pilotage entre *Québec* et *Montréal*, maintenant devant le Parlement, ne soit pas adopté.

De *Thomas Scott* et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *San Francisco*, *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*."

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant que le bill soumis au Parlement relatif à la compagnie du chemin de fer de *Toronto*, *Grey* et *Bruce* ne soit pas passé.

De la compagnie de prêts sur immeubles du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à vendre ses biens et créances à la compagnie de prêts sur mortgages Canadienne-Ecossaise (à responsabilité limitée).

De Sa Grandeur Monseigneur *Joseph Thomas Duhamel*, évêque catholique romain d'*Ottawa*; demandant à être constitué en corporation sous le nom de "Corporation épiscopale catholique romaine d'*Ottawa*."

De Sa Grandeur Monseigneur *Narcisse Zéphirin Lorrain*, vicaire apostolique catholique romain du vicariat apostolique de *Pontiac*; demandant à être constitué en corporation sous le nom de "Corporation épiscopale catholique romaine de *Pontiac*."

De la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender ses actes constitutifs en lui donnant le pouvoir de disposer de son chemin de fer et des embranchements de ce chemin, d'acquérir d'autres chemins de fer et d'accroître ses émissions de bons de dix à vingt mille piastres par mille.

L'honorable *M. Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Vendredi, 15 février, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouve suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer de *Jonction du Nord* et du *Nord-Ouest*, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer du

village de *Burlington* à la rivière *Niagara* et qui déclare son chemin de fer d'utilité générale;

De la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Grey et Bruce*, compagnie constituée par un acte de la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de consolider et augmenter sa dette en bons par une seule émission de bons privilégiés, de corriger une erreur relative à ses débentures, de l'autoriser à enregistrer ses bons en *Angleterre* et de déclarer sa voie ferrée d'utilité générale;

De *J. B. Mongenais* et autres, de *Vaudreuil*, dans la province de *Québec*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil et Prescott*";

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à faire une nouvelle classification de son capital d'emprunt, de ses débentures et actions privilégiées, et à combiner ces effets en une ou plusieurs catégories; qui l'autorise aussi à faire rentrer tout ou partie de ces effets, à en émettre d'autres à la place et à prendre les moyens d'augmenter les opérations de son chemin sans ajouter à ses charges annuelles;

De *Charles N. Acer* et autres, de la cité de *Montréal*, province de *Québec*, et de la cité de *Boston*, Etat du *Massachusetts*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur le bétail;"

De *Richard J. Evans* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant à être constitués en corporation sous le nom "Corporation de dépôts l'Union du *Canada*";

De la compagnie des houilles et du chemin de fer de *Cumberland*, demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer et ratifier son titre à la propriété de la compagnie des houilles et du chemin de fer de *Parrsboro'*;

De la Banque *Maritime du Canada*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de réduire son capital social, de confirmer et ratifier une répartition de certaines actions de la dite banque et d'offrir ces actions à la souscription du public;

De *Alfred G. James* et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'Assurance Maritime Mutuelle de la *Nouvelle-Ecosse*";

De la Compagnie de téléphone *Bell*, du *Canada*, demandant la passation d'un acte qui augmente son capital social et qui modifie sous d'autres rapports son acte constitutif;

De la Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth et Québec*, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée, à acquérir des mines et qui lui accorde certains autres pouvoirs.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*,"

L'honorable *M. Kaulbach* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT.

Je, *Edouard Joseph Langevin*, greffier du Sénat du *Canada*, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi trentième jour de janvier 1884, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit trentième jour de janvier 1884 et le quinzième jour de février 1884.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario*, *Canada*, ce quinziesme jour de février, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :
Que *Edward Cawdell Barber* soit appelé à la barre de cette Chambre, pour être assermenté et interrogé.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, *Edward Cawdell Barber* a été appelé à la barre de la Chambre, et ayant été assermenté il a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure, profession et qualité ?

R. Je me nomme *Edward Cawdell Barber* ; je demeure en la cité d'*Ottawa* ; je suis bourgeois.

Q. Regardez l'écrit représenté par vous sous la cote A, intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*," et regardez aussi l'écrit représenté par vous sous la cote B, ce dernier étant un ordre du Sénat en date du 30e jour de janvier 1884, ces deux écrits certifiés par le greffier du Sénat ; avez-vous signifié copie de ces écrits et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, à *Sarah Ann Graham* ; et en quels temps et lieu lui avez-vous fait cette signification ?

R. J'ai signifié un double des écrits cotés A et B représentés par moi et du certificat du greffier du Sénat, dont ils sont revêtus, à la dite *Sarah Ann Graham*, le jeudi septième jour de février 1884, à sa demeure, No 245 West, 31st Street, en la cité de *New-York*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*.

Q. Connaissez-vous, et depuis quand connaissez-vous *Sarah Ann Graham* ?

R. Je la connais depuis dix-huit ans.

Q. Dites comment vous avez fait la dite signification.

R. J'ai signifié les dits doubles des pièces A et B à la dite *Sarah Ann Graham* en les lui remettant à elle-même et les laissant entre ses mains, après lui en avoir donné lecture.

Q. Avez vous comparé les dits doubles des pièces A et B avec ces mêmes pièces, et avez-vous constaté qu'ils en étaient des copies conformes ?

R. J'ai fait cette comparaison et j'ai constaté la conformité des copies avec les originaux.

Q. Connaissez-vous le pétitionnaire *John Graham*.

R. Je le connais.

Le dit *Edward Cawdell Barber* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que, le pétitionnaire *John Graham*, étant à la barre du Sénat et prêt à être interrogé, son interrogatoire, tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties soit suspendue quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet examen.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*" soit lu maintenant la seconde fois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Robert B. Dickey*, *Billa Flint*, *F. R. McInnes*, *Alexander Macfarlane*, *William S. Almon*, *George C. McKindsey*, *W. J. Macdonald*, *Elijah Leonard* et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'examiner les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité soit autorisé à siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue sur division dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 Février, 1884

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scoti,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vial,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Work,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend Arthur F. Carr, M.A., président, et du révérend John M. MacLeod, greffier du presbytériat de l'Île du Prince-Edouard.

Par l'honorable M. Robitaille,—De François Therriault et autres, d'Alright, Grindstone et des Îles de la Madeleine.

Par l'honorable M. Read—De la loge loyale orangiste du comté de North-Grey et d'autres loges de comté et de district. (9 pétitions). Et aussi de H. Card et autres. (11 pétitions).

Par l'honorable M. McClellan,—Du révérend M. F. Durkey et autres. (5 pétitions).

Par l'honorable M. Leonard,—De E. Horton et autres, de la cité de St. Thomas, comté d'Elgin,—et d'Edward Grant et autres, de Buffalo, dans l'État de New-York, un des États-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Ferrier,—De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada. (2 pétitions).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues.—

Du révérend W. S. Griffin et autres, pensionnaires du fonds de retraite de l'Église Méthodiste du Canada; demandant que dans toute législation ratifiant les clauses d'union, leurs droits soient équitablement sauvegardés.

Du révérend W. M. Dowsley, président de l'association des ministres de Guelph, et du révérend Thomas Wardrope, D.D., président de la session de l'Église de Chalmers, Guelph; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De la compagnie d'assurance contre l'incendie "La Souveraine"; demandant qu'il soit passé un acte lui donnant le pouvoir de liquider ses affaires et amendant sous d'autres rapports ses actes d'incorporation.

De la compagnie du Chemin de fer du Grand Nord, compagnie incorporée par acte de la législature de la province de Québec; demandant que son acte d'incorporation soit confirmé par le Parlement du Canada, et qu'il lui soit accordé des pouvoirs additionnels.

De l'honorable sir N. F. Belleau, C.C.M.G., et autres; demandant d'être incorporés comme compagnie du chemin de fer de Québec.

De Charles Morrison, de Londres, Angleterre; demandant qu'il soit passé un acte pour accorder aux porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer du St-Laurent à l'Ottawa le droit de voter aux assemblées de la compagnie et pour d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario; demandant qu'il lui soit donné l'autorisation de construire un chemin pour les voitures et un trottoir sur son pont sur le fleuve St-Laurent.

Du très révérend lord évêque, du clergé et des représentants laïques du synode du diocèse de la Saskatchewan; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation;

De la compagnie du chemin de fer de l'*Erié* et d'*Huron*, de la province d'*Ontario*; demandant la passation d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle est tenue de commencer sa ligne de chemin de fer.

De *Charles MacKenzie* et autres, de *Sarnia* et autres lieux; demandant à être constitués en corporation comme compagnie ayant pour objet de construire un pont sur la rivière *St-Clair* ou un tunnel talaire sous la rivière *St-Clair*, pour la circulation des trains de chemin de fer.

De *John Carceth* et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "La Banque des Commerçants du *Canada*."

De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*; demandant la passation d'un acte pour continuer et amender ses actes constitutifs, changer son nom, et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer de *Stanstead*, *Shefford* et *Chambly*; de la compagnie du chemin de fer de *Jonction* de *Montréal* et du *Vermont*; de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et de *Magog*; Et de la compagnie du chemin de fer de la vallée du *Mississiquoi*; demandant à être fusionnées et constituées sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de l'Est du *Canada*."

L'honorable Président fait rapport à la Chambre de la communication suivante du greffier du Sénat :

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
Samedi, 26 janvier, 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en conformité d'une résolution adoptée par le Sénat le 25 janvier courant, j'ai aujourd'hui transmis par la malle à l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, *Niagara*, *Ontario*, une copie certifiée du rapport du comité nommé pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, auquel a été renvoyé mon rapport relatif à l'absence de *M. Dickson* de son siège au Sénat durant deux sessions consécutives du Parlement, et que je l'ai notifié que ce rapport viendra en délibération le huitième jour de février prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

A l'honorable WILLIAM MILLER,
Président du Sénat.

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
Lundi, 4 février, 1884.

MONSIEUR,—Me reportant à ma lettre du 26 janvier dernier par laquelle je vous ai fait connaître qu'en conformité d'une résolution adoptée par le Sénat le 25 janvier dernier, j'avais transmis ce jour-là par la malle à l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, *Niagara*, *Ontario*, une copie certifiée du rapport du comité nommé pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du parlement, auquel a été renvoyé mon rapport relatif à l'absence de *M. Dickson* de son siège au Sénat durant deux sessions consécutives du parlement, et que je l'avais notifié que ce rapport viendrait en délibération le 8 février courant; j'ai maintenant l'honneur de vous

faire savoir que j'ai aujourd'hui notifié le dit honorable *Walter Hamilton Dickson* qu'en conformité d'une résolution adoptée par le Sénat le 31 janvier dernier, la prise en considération du rapport du dit comité, fixée au vendredi 8 février courant, a été rayée de l'ordre de ce jour et portée à l'ordre du jour du mardi 19 février courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ÉDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

A l'honorable **WILLIAM MILLER**,
Président du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable **WILLIAM MILLER**, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pezer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Tudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leclair,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wor...</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable *M. Dever*,—De *David Brown* et autres, de *Derry-Ouest* et des environs, et du révérend *James Pringle* et autres, de *Brampton* et des environs.

Par l'honorable M. Pelletier, — D'Ernest Myrand, de la cité de Québec, province de Québec.

Par l'honorable M. Macfarlane, — De la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe Américaine et Européenne.

Par l'honorable M. McClelan, — De Francis P. Ingram et autres.

Par l'honorable M. Vidal, — Du révérend H. Gracey et autres, de Gananoque.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Da révérend Arthur F. Carr, M.A., président, et du révérend John M. MacLeod, clerc du presbytériat de l'Île du Prince-Edouard; demandant l'adoption d'une loi pour la punition de la séduction et des offenses de cette nature.

De François Terriault et autres, des Îles Alright, aux Meules et de la Madeleine, armateurs et pêcheurs du Havre-aux-Maisons; demandant que l'on améliore ce havre en draguant la barre qui en gêne l'entrée.

Des loges orangistes loyales des comtés de North-Grey et North-Hastings; des loges de district Nos 1, 2, 3 et 4, de North-Hastings et des loges de district Nos 1, 2 et 4 de South-Hastings; demandant la passation du bill pour constituer en corporation "l'Association orangiste loyale de l'Amérique Britannique."

De H. Card et autres; de Henry Benjamin et autres; de A. C. Wells et autres; de John Dermott et autres; de Samuel Conk et autres; de A. A. Caniff et autres; du révérend S. Young et autres; de J. W. Ross et autres; de James Clark et autres; de George Goldsmith et autres; de Joseph Bushnell et autres; du révérend J. F. Dinke et autres; de James Hawkins et autres, du circuit de Shelburne; de Charles Marshall et autres, de Saltfleet; de Jacob Young et autres, de Prince-Edouard; et de J. Thompson et autres, d'Ameliasburg, membres de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Canada; demandant que dans l'union proposée des églises méthodistes, il leur soit permis de garder les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et doter.

De E. Horton et autres, de la cité de Saint-Thomas, dans le comté d'Elgin, et d'Edouard Grant et autres, de Buffalo, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique; demandant séparément la création d'un havre de refuge à Port Stanley.

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement, intitulé: "Acte pour augmenter les facilités du havre de la cité de Toronto, prolonger l'esplanade et en régler le contrôle par des compagnies de chemins de fer," soit rejeté en tant qu'il a rapport au contrôle des chemins de fer dans la cité de Toronto.

De la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer du Canada; demandant que dans le bill relatif à la compagnie du chemin de fer Ontario et Québec on ne porte aucune atteinte aux droits qu'elle réclame dans une certaine action contre la compagnie du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le rapport du comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement.

Et le dit rapport ayant été lu par le greffier,
Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Botsford, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Botsford, il a été

Résolu,—Qu'une humble adresse, fondée sur la résolution du comité, soit présentée
à Son Excellence le gouverneur-général.

Ordonné.—Que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil
privé se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Alors, l'honorable sir *Alexander Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M.
Pelletier :

Que les membres du Sénat désirent présenter à leur ancien collègue l'honorable
Walter Hamilton Dickson l'expression du sincère regret qu'ils éprouvent en voyant se
rompre, à cause de sa santé défailante, le lien qui les unissait à lui, et désirent l'assu-
rer qu'ils conserveront un agréable souvenir de leurs rapports avec lui pendant de
longues années au Sénat du Canada.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été unanime-
ment résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Botsford, il a été

Résolu,—Que Son Honneur le Président soit prié de communiquer une copie de
la résolution précédente à l'honorable *Walter Hamilton Dickson*.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Botsford, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la présentation des bills privés, qui expire au-
jourd'hui, soit prolongé à mardi le vingt-sixième jour de février courant.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable
M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poser,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glacier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skoad,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBtois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McKay*,—De *William Smith* et autres, de *Harrowsmith*.

Par l'honorable M. *Skead*,—De *William Montgomery* et autres, de *North Gower*.

Par l'honorable M. *Turner*,—De *Charles Whittaw*, maire, et autres, de *Paris*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Plumb*,—Du révérend *H. Lane* et autres, d'*Augusta*.

L'honorable M. *Trudel*, secondé par M. *Chaffers*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes plaintes, documents et preuve touchant la manière dont le maître de poste de *Sainte-Perpétue*, dans le comté de *Nicolet*, a rempli les devoirs de sa charge; aussi copie de tous ordres et décisions à ce sujet, soit de l'honorable ministre des Postes, soit du Conseil privé de Sa Majesté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armond,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gutbrement,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chupais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Turner*,—De *Thomas Kennedy* et autres, de *Dundas*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Masson*,—De *C. E. Amaron* et autres, des *Trois-Rivières*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *David Brown* et autres, de *Derry-Ouest* et des environs,—du révérend *James Pringle* et autres, de *Brampton* et des environs, et du révérend *Henry Gracey* et autres,

de *Gananoque*; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

D'*Ernest Myrand*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*; demandant la nomination d'un comité spécial chargé d'examiner le nouveau mode de votation au scrutin qu'il propose d'adopter.

De la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe Américaine et Européenne; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer le nom de son chemin de fer et d'amender sous d'autres rapports son acte constitutif.

De *Francis P. Ingram* et autres, membres de l'Eglise Méthodiste Episcopale du *Canada*; demandant que dans l'union proposée des églises méthodistes, il leur soit permis de garder les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et doter.

L'honorable *M. Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 21 février, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie de bassins de radoub et de construction de navires d'*Owen Sound* (à responsabilité limitée), compagnie constituée par lettres patentes du lieutenant-gouverneur d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie de bassins de radoub, de construction de navires et de navigation d'*Owen Sound* (à responsabilité limitée)";

De *John A. Wood* et autres, de la cité de *Guelph*, dans le comté de *Wellington*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*";

D'*Edward Elliot* et autres, d'*Ottawa*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Gananoque*, *Perth* et de la baie *James*";

De *John W. Lake* et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Saskatoon* et du Nord";

De la compagnie du chemin de fer International, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée et à augmenter ses émissions de bons;

De la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la dite compagnie;

De Sa Grandeur Monseigneur *Joseph Thomas Duhamel*, évêque catholique romain d'*Ottawa*, demandant à être constitué en corporation sous le nom de "Corporation épiscopale catholique romaine d'*Ottawa*";

De Sa Grandeur Monseigneur *Narcisse Zéphirin Lorrain*, vicaire apostolique catholique romain du vicariat apostolique de *Pontiac*, demandant à être constitué en corporation sous le nom de "Corporation épiscopale catholique romaine de *Pontiac*";

De la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*, demandant qu'il soit passé un acte pour amender ses actes constitutifs en lui donnant le pouvoir de disposer de son chemin de fer et des embranchements de ce chemin, d'acquérir d'autres chemins de fer et d'accroître ses émissions de bons de dix à vingt mille piastres par mille;

De la compagnie du Grand Chemin de fer du Nord, incorporée par acte de la législature de la province de *Québec*, demandant que le Parlement fédéral confirme son acte constitutif et lui accorde de plus amples pouvoirs;

De *Charles Morrison*, de *Londres, Angleterre*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'accorder aux porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du *St-Laurent* et d'*Ottawa* le droit de voter aux assemblées de la compagnie et pour d'autres objets ;

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario*, demandant qu'on lui accorde le pouvoir d'établir un débouché pour les voitures et un trottoir pour les piétons en rapport avec son pont de chemin de fer sur le fleuve *St-Laurent* ;

Du synode du diocèse de *Saskatchewan*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender leur acte constitutif ;

De *Charles Mackenzie* et autres, de *Sarnia* et autres lieux, demandant à être constitués en corporation comme compagnie ayant pour objet de construire un pont sur la rivière *St-Clair* ou un tunnel tubulaire sous cette rivière pour la circulation des trains de chemins de fer ;

De *John Carveth* et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque des Négociants du *Canada*" ;

De la compagnie du chemin de fer de *Shefford, Stanstead et Chambly* ; de la compagnie du chemin de fer de *Jonction de Montréal et du Vermont* ; de la compagnie du chemin de fer de *Waterloo et Magog*, et de la compagnie du chemin de fer de la vallée de *Missisquoi*, demandant à être fusionnées et constituées sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du *Canada*" ;

De l'honorable sir *N. F. Belleau*, G.C.M.G., et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du pont de chemins de fer de *Québec*".

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance contre l'incendie "*La Souveraine*," demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à liquider ses affaires et qui amende sous certains rapports son acte constitutif, et a constaté que les avis donnés n'ont pas eu la durée voulue ; votre comité recommande néanmoins de suspendre dans ce cas la cinquante-unième règle, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable *M. Pelletier*, secondé par l'honorable *M. Scott*, il a été ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue relativement à la pétition de la compagnie d'assurance contre l'incendie *La Souveraine*, tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés dans son sixième rapport.

L'honorable *M. Almon*, secondé par l'honorable *M. Read*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes pièces relatives à l'enquête instituée sur le naufrage du navire *Britannia*, qui a touché fond à la barre nord-est de l'île de *Sable* dans la nuit du 3 septembre dernier.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Février, 1884.

Los membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McIntgomery,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'une commission sous le grand sceau a été émise, nommant *Juchereau de Saint-Denis LeMoine*, Ecuier, Sergent-d'Armes du Sénat.

La commission a alors été remise au greffier qui l'a lue comme suit :

CANADA.



Lundslowne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A *Juchereau de Saint-Denis LeMoine*, de la cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, écuyer.

SALUT:—

GEO. W. BURBIDGE, }
 Député ministre de la justice }
 du *Canada*. }
 Nous vous appelons, constituons et nommons, dit *Juchereau de Saint-Denis LeMoine*,
 Sergent-d'Armes de l'honorable le Sénat de Notre Puissance du *Canada*.

Vous aurez, posséderez et exercerez la dite charge de Sergent-d'Armes, dit *Juchereau de Saint-Denis LeMoine*, avec tous et chacun les pouvoirs, autorité, privilèges, émoluments et avantages y attachés de droit et par la loi, durant le bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de *Landsdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Glanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*; gouverneur-général du *Canada*, et vico-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, ce neuvième jour de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

G. POWELL,

Sous-secrétaire d'Etat.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Vital*,—Du révérend *Thomas G. Thomson* et 345 autres, de *Tuckersmith* et *Stanley*, dans le comté d'*Huron*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *George Fagan* et autres, de *Bartonville*.

Par l'honorable M. *Northwood*,—Du conseil municipal de la ville de *Chatham*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *William Peck* et autres, de *Harrowsmith*,—de *William Montgomery* et autres, de *North Gower*, et de *Charles Whitlaw*, maire, et autres, de *Paris*, province d'*Ontario*; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Du révérend *H. Lane* et autres, d'*Augusta*, membres de l'Eglise Méthodiste Episcopale du *Canada*; demandant que dans l'union proposée des églises méthodistes, il leur soit permis de garder les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et doter.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,
20 février, 1884.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre,—Etat indiquant,—

1° le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte ;

2° le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte ;

3° le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte ;

4° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité, etc. ;

5° le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service ;

6° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes dans l'année, pendant leur service. (No 19b.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat des recettes et dépenses imputables sur le fonds du revenu consolidé du Canada, jusqu'au 10 février, dans chacune des années fiscales 1883 et 1884. (No 29a.) (*Pour distribution seulement.*)

Contrats pour le chemin de fer du Pacifique canadien conclus depuis la dernière session du Parlement. (No 31b.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Papiers relatifs à une demande de la Cie du chemin de fer du Pacifique pour l'avance, sur dépôt de garanties, d'une somme suffisante pour lui permettre de continuer ses travaux de construction. (No 31c.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de la correspondance échangée entre le département des Finances et la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet des affaires de la compagnie, depuis la date du dernier rapport de la Chambre des Communes, lors de la dernière session. (No 31e.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat embrassant les sujets suivants, concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

1. Pages X à XV inclusivement du rapport du département.

2. Pages 7 à 13 inclusivement du rapport du département (annexe N° 3).

3. Pages 152 à 154 inclusivement du rapport du département (annexe N° 9).

4. Mémoire de M. Schreiber, du 2 février '84, sur le tracé final.

5. Mémoire de M. Schreiber, du 2 février '84, sur les travaux non terminés.

6, 7, 8. Profils 1 à 16, montrant les embranchements, la ligne principale et ses sections approuvées.

9. Etat statistique requis par l'Acte refondu des chemins de fer.

10. Rapport de paiements, etc., qui sont des relevés du ministre des Finances. (No 31f.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de tous contrats passés par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour la construction d'aucune partie de sa voie ferrée. (No 31g.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de l'acte constitutif ou d'association d'une compagnie de construction appelée "The North-American Constructing Company" ou quelque nom semblable avec laquelle un contrat a été conclu pour la construction d'une partie du chemin de fer du Pacifique canadien, et un état des noms des actionnaires ou des associés de la dite compagnie. (No 31g, 1.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de tout mémoire officiel de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou de toutes lettres ou mémoires publics d'aucuns des officiers de la compagnie concernant sa situation et ses perspectives et ses transactions (y compris la garantie récente), qui n'ont pas encore été produits.

Des états indiquant le montant du stock souscrit de la compagnie avec la date et le montant de chaque souscription et le montant versé ou à verser sur tel stock souscrit, avec la date de chaque paiement ou espèce et le taux d'escompte auquel tout tel stock a été émis par la compagnie aux souscripteurs ou à aucun syndicat ou personnes qui se sont chargées de son émission au public; un état du montant payé à même le capital pour intérêt sur le capital-actions et le taux de tel paiement. Un exposé des faits quant à l'acquisition, par ou au nom de la compagnie, de tout intérêt dans aucunes des compagnies de chemins de fer suivantes, ou par aucun de ses officiers ou aucunes personnes, en son nom, dans aucunes actions ou obligations d'aucunes des dites compagnies susdites, savoir: *Credit Valley; Ontario et Québec; Atlantique et Nord-Ouest; Toronto, Grey et Bruce; Hamilton et Nord-Ouest; Sud-Est; Montréal, Portland et Boston; St. Laurent et Ottawa*, ou dans aucunes compagnies ayant des lignes dans le Manitoba ou le Nord-Ouest ou ailleurs, avec dates, montants et détails, et copie des documents se rapportant à cette acquisition ou aux obligations contractées par la compagnie par suite de telle acquisition. Un état des diversos matières sur lesquelles des rapports doivent être fournis aux termes de l'Acte refondu des chemins de fer, 1879 et de ses amendements,—(1) pour l'exercice '81-82, (2) pour l'exercice '82-83,—dans chaque cas séparément quant à,—

(1) la ligne de chemin de fer comprise spécialement dans le contrat de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, et aux

(2) embranchements et aux prolongements déjà acquis par la compagnie ou sous son contrôle.

Des états semblables avec détails analogues, séparément quant à (a) la division-est, et (b) la division-ouest du chemin de fer du Pacifique canadien.

Un état de la somme totale dépensée jusqu'au 30 juin '83 par la compagnie en vertu de son contrat,—

(a) pour travaux de construction sur la ligne que la compagnie est tenue de construire tel que spécifié dans le contrat;

(b) pour matériel roulant pour la ligne du Pacifique canadien tel que spécifié dans le contrat;

(c) pour travaux de construction sur des prolongements, embranchements et lignes contrôlés par la compagnie, non compris dans le chemin de fer, tel que spécifié dans le contrat;

(d) pour matériel roulant pour tous prolongements et embranchements non compris dans le chemin de fer.

Des états semblables à ceux ci-dessus mentionnés, jusqu'au 31 décembre '83.

Un relevé des recettes de la compagnie à la date du 30 juin 1883, à compte,—

(a) de la subvention en espèces;

(b) des obligations hypothécaires;

(c) des boni;

(d) des ventes de terres ou transactions non comprises dans les opérations se rattachant aux obligations hypothécaires

(e) du nombre d'acres de la subvention ou terres;

(f) des montants de boni consentis bien que non payés.

Des états semblables jusqu'au 31 décembre, 1883. (No 31h.) (Dans les documents de la session seulement.)

Réponse à Adresse.—Etat indiquant le montant du stock de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien souscrit antérieurement à l'autorisation de porter son capital social de 25 à 100 millions de piastres, et le montant versé sur le stock ainsi souscrit avec la date de chaque paiement en espèce, et aussi les montants de stock (s'il y en a) donnés pour l'acquisition de propriétés ou autrement, spécifiant, dans chaque cas, le prix de celles-ci et le montant de stock donné et la date. (No 31h, 1.) (Dans les documents de la session seulement.)

Réponse à Adresse.—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports, etc., non encore déposés sur le bureau, concernant la garantie pour le chemin de fer du Pacifique canadien, et concernant toute modification projetée à cet arrangement et tout projet de concession nouvelle à la compagnie. Aussi, copie de tous papiers concer-

nant toutes subventions postales. (N° 31i) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse.—Etat indiquant,—

(1.) Le coût des premiers 40 milles à l'ouest de Callander construits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

(2.) Le nombre de milles de voie construits par la Cie de Construction et les paiements détaillés, avec dates, à elle faits en ce qui concerne la ligne immédiatement au-delà des 40 milles susdits jusqu'à la jonction de Sulbury ou au-delà.

(3.) Le coût de tous travaux exécutés par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien sur cette section depuis l'annulation du contrat avec la Cie de Construction, jusqu'au 31 décembre dernier, et le coût de tels travaux jusqu'à la date des comptes rendus au ministre des Chemins de fer.

(4.) Les noms des personnes avec lesquelles les contrats de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien ont été passés pour l'exécution de tels travaux, et copie de leurs contrats.

(5.) Mêmes détails que dans les items (2), (3) et (4), pour ce qui concerne la ligne de Port-Arthur vers l'est.

(6.) Etat du coût de l'embranchement sur les Moulins d'Algoma sous les divers chefs entre lesquels les travaux de construction de chemins de fer sont ordinairement faits. (N° 31k.) (*Dans les documents de la session seulement*)

Réponse à Adresse.—Etat faisant connaître,—

(1.) Le nombre de milles construits par la Cie de Construction, et les paiements détaillés, avec dates, à elle faits en ce qui concerne la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien à partir d'un point à 45 milles à l'est de la Saskatchewan en se dirigeant vers l'ouest.

(2.) Le coût, à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, de la ligne depuis le point ci-dessus jusqu'à Calgary, et aussi, depuis Calgary jusqu'au sommet des Montagnes-Rocheuses.

(3.) Le coût estimatif de l'achèvement de cette partie de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien laissée inachevée par la Cie de Construction entre Callander et Port-Arthur; et séparément, le coût de l'équipement de cette partie.

(4.) Le coût estimatif de cette partie, par mille, sous les chefs ordinaires; et le coût, sous les mêmes chefs, de cette section de 100 milles reconnue si difficile à construire.

(5.) Des états semblables aux items (3) et (4), pour l'achèvement de la partie laissée inachevée entre les Montagnes-Rocheuses et Kamloops.

Et un exposé de toutes les données sur lesquelles sont basées respectivement ces estimations du coût de la construction. (No 31k, 1.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse.—Etat faisant connaître,—

(1.) Le coût, par mille, du chemin de fer du Pacifique canadien, pour les 645 milles à l'ouest de Winaipeg jusqu'à un point situé à 45 milles à l'est de la Saskatchewan.

(2.) Le coût, par mille, séparément, de chaque 100 milles de cette partie dans une direction ouest.

(3.) Le coût, par mille, de la partie susdite, sous les chefs ordinaires.

(4.) Les noms des entrepreneurs de tous travaux quelconques sur cette partie.

(5.) Copie des contrats pour tels travaux, y compris le contrat de *Shepherd et Langdon*. (No 31k, 2.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse demandant,—

(1.) Des états détaillés des sommes d'argent payables, et des montants de stock à livrer à la Cie de Construction, aux termes de son contrat avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, pour les travaux exécutés en vertu de ce contrat.

(2.) Un état des sommes d'argent payées, avec dates, et des montants de stock livrés, avec dates, à la Cie de Construction, aux termes du contrat.

(3.) Un état indiquant si des sommes d'argent ont été payées à la Cie de Construction au lieu de stock; et, si oui, jusqu'à quel montant; et à quel taux les sommes d'argent ont été substituées au stock pour ces paiements.

(4.) Exposé des raisons pour lesquelles la Cie de Construction a reçu un surplus de \$600,000.

(5.) Copie du règlement de comptes et de la décharge entre la Cie de Construction et la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien lors de la clôture du contrat. (No 31k, 3.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—

(1.) Un état du prix convenu par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour l'achat de l'embranchement de Saint-Lin ou chemin de fer des Laurentides; des paiements à ce sujet, avec dates, et des paiements restant encore à faire, intérêt et principal compris.

(2.) Un état détaillé, avec dates, des paiements faits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en ce qui concerne le stock de la Cie des Terres du Nord-Ouest canadien; et au nom de qui il est placé.

(3.) Un état détaillé, avec dates, du paiement fait par la Cie en ce qui concerne les garanties ou les propriétés du chemin de fer du Sud-Est; les personnes auxquelles il a été fait, et les personnes au nom desquelles les garanties et les propriétés sont placées.

(4.) Un état détaillé des paiements faits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour l'acquisition de la charte de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, et les noms des personnes auxquelles ils ont été faits. (No 31k, 4.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse et réponse partielle à Adresse,—

(1.) Etat du prix net reçu par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour chaque lot de dix millions de stock, formant ensemble les trente millions émis à un syndicat, avec les dates des paiements faits à ce sujet, et donnant les noms des personnes formant le dit syndicat et les montants respectifs du dit stock pris par telles personnes.

(2.) Etat indiquant la date à laquelle ont été pris les vingt millions restant du stock primitif de vingt-cinq millions, et le taux auquel ils ont été émis, et les dates de paiement des cinq millions de piastres payées à cette fin. (No 31k, 5.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien et toute autre compagnie de chemin de fer concernant l'ouverture du chemin de fer Union Jacques-Cartier. (No 31l.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse partielle à Adresse,—

(1.) Etat du prix net reçu par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour chaque lot de dix millions de stock, formant ensemble les trente millions émis à un syndicat, avec les dates des paiements faits à ce sujet. Et les noms des personnes formant le dit syndicat et les montants respectifs du dit stock pris par telles personnes.

(2.) Etat indiquant la date à laquelle ont été pris les vingt millions restant du stock primitif de vingt-cinq millions, et les dates de paiement des cinq millions de piastres payées à cette fin. (No 31m.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse partielle à Adresse,—

(1.) Etat du prix convenu par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour l'achat de l'embranchement de St-Lin ou chemin de fer des Laurentides; des paiements à ce sujet, avec dates, et des paiements restant encore à faire, intérêt et principal compris.

(2.) Etat détaillé, avec dates, des paiements faits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en ce qui concerne le stock de la Cie des Terres du Nord-Ouest canadien; et au nom de qui il est placé.

(3.) Etat détaillé, avec dates, du paiement fait par la Cie en ce qui concerne les garanties ou les propriétés du chemin de fer du Sud-Est; les personnes auxquelles il a été fait, et les personnes au nom desquelles les garanties et les propriétés sont placées.

(4.) Etat détaillé des paiements faits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour l'acquisition de la charte de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, et les noms des personnes auxquelles ils ont été faits. (No 31n.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat (Sénat) des noms et salaires, etc., des employés du service civil, aussi des officiers de l'état-major payé des officiers de milice, des officiers du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, en vertu de l' "Acte du service civil du Canada, 1882." (No 33.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant les six mois expirés le 31 décembre 1883, conformément aux prescriptions de l'Acte du Service Civil, 1882. (No 33a.) (*Documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Rapport du capitaine Scott, de la marine royale, et de ses assesseurs, sur la perte du steamer *Princess Louise*, et de la preuve faite lors de l'enquête sur la perte de ce steamer. (No 45.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat des exportations et importations, du 1er juillet 1882 au 1er janvier 1883, et du 1er juillet 1883 au 1er janvier 1884, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays. (No 46.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée postérieurement au 6 mars 1883, entre le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse et le département des Chemins de fer et Canaux concernant des questions de chemins de fer dans cette province. (No 53.)

Réponse supplémentaire à Adresse,—Correspondance échangée postérieurement au 6 mars 1883, entre le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse et le département des Chemins de fer et Canaux concernant des questions de chemins de fer dans cette province. (No 53a.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement de Terre-neuve et celui du Canada, etc., au sujet de l'inspection en Canada du hareng saumuré importé en Canada, faisant connaître la quantité de hareng de Terre-neuve importé, etc., etc. (No 54.)

Réponse à Adresse,—Relevés transmis aux autorités de l'Ontario et de Québec au sujet de leurs comptes avec le Canada; etc., etc. (No 56.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nom, le tonnage et le propriétaire ou les propriétaires de chaque navire ayant reçu une prime d'encouragement pendant les années 1882 et 1883, en vertu de l'acte affectant \$150,000 "pour le développement des pêches maritimes," le montant payé à chaque navire; aussi, le nom, le tonnage, le propriétaire ou les propriétaires des navires qui ont demandé cette prime, et auxquels elle a été refusée, et le motif de tel refus. (No 66.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Adresse (1883),—Correspondance et documents concernant les conventions de réciprocité commerciale intervenues entre le gouvernement brésilien, les différentes autorités administratives dans les Indes Occidentales soit anglaises soit étrangères, et le Mexique, d'une part, et le Canada, d'autre part; un état faisant connaître le tarif douanier qui régit les importations et exportations de ces pays, etc., etc. (No 67.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, au sujet des réclamations de la province de Québec contre la Puissance du Canada. (*Non compris la brochure contenant le discours du budget de l'hon. M. Wurtel, trésorier de la province.*) (No 70.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du Canada pendant la dernière année fiscale, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier; le chiffre des amendes perçues dans chaque port pendant chacune des périodes précitées, et la manière dont on en a disposé; etc., etc. (No 71.) (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre,—Etat contenant l'évaluation des sommes supplémentaires devant être payées aux entrepreneurs de la section B du chemin de fer du Pacifique canadien ou à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien à compte du contrat pour la construction. (No 31j.)

Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada. (No 34.)

Réponse à Ordre (1883).—Etat indiquant la valeur des instruments aratoires, voitures, wagons, etc., sur laquelle ont été basés les nouveaux droits spécifiques projetés; etc., etc

Aussi,—état des valeurs qui ont servis de base aux calculs des droits projetés sur les articles que l'on se propose de frapper d'un droit spécifique ou spécifique et *ad valorem* combinés, en vertu des résolutions du tarif. (No 35.)

Etat (partiel) de toutes les dépenses faites par le comité nommé durant la session de 1882, pour s'enquérir de l'opération du tarif sur les intérêts agricoles de la Puissance. (No 36a.)

Réponse à Adresse (1883).—Correspondance échangée entre le ministre des Douanes et aucunes personnes touchant la remise du droit sur le fer importé pour la construction du pont Dufferin, en 1873; etc., etc. (No 37.)

Rapport officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du Canada. (No 38.)

Réponse à Ordre.—Ordres et avis administratifs au sujet de l'emprunt canadien projeté de quatre millions, avec un état faisant connaître les offres faits, les taux et montants; etc., etc. (No 39.)

Réponse à Adresse.—Etat détaillé du compte du gouvernement du Canada avec la Banque d'Echange du Canada, faisant connaître les diverses sommes déposées par le gouvernement dans cette banque et retirées de la dite banque; etc., etc. (No 40.)

Rapport en conformité de la clause 25 de l' "Acte concernant le recensement et les statistiques." (No 41.)

Réponse à Ordre.—Relevé de la somme dépensée chaque année, depuis le changement de système, par chaque département, à même la somme ronde votée pour les rapports de la session; etc., etc. (No 42.)

Réponse à Ordre.—Etat détaillé, avec dates, concernant l'emploi des sommes de \$5,000 et \$2,688.74 en vertu des mandats émis par le Gouverneur-Général, pour le paiement des dites sommes au "Courrier de St. Hyacinthe." (No 43.)

Réponse à Adresse (1883).—Ordres en conseil et correspondance relativement à la destitution de *David D'Amour*, ci-devant capitaine du phare-flottant de l'Isle-Rouge. (No 44.)

Réponse à Ordre (1883).—Mémoires, pétitions et correspondance quelconque, demandant un drawback sur les sucres raffinés en Canada et exportés en pays étrangers; etc., etc. (No 48.)

Réponse à Ordre (1883).—Correspondance échangée entre aucun département du gouvernement et toute personne quelconque au sujet de la nomination de *James H. Jacques* et *Charles Kearny*, à des emplois dans le service civil du Canada. (No 47.)

Réponse à Adresse (1883).—Correspondance concernant la réclamation de *M. Dustan* de Halifax, pour remises de droits sur machines destinées à une raffinerie de sucre. (No 49.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant le nombre de fermes d'approvisionnements et de fermes pour l'instruction des sauvages qui ont été fermées ou qui ont cessé d'être exploitées depuis le 1er janvier 1882; le site de telles fermes et le motif de la fermeture ou de la cessation de l'exploitation; aussi, le rapport de *T. P. Wadsworth*, inspecteur des agences et fermes des sauvages, pour 1883. (No 51.)

Réponse à Ordre.—Etat du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les six mois de l'année expirée le 31 décembre 1883, sous les différents chefs; etc. (No 53b.)

Réponse à Ordre.—Etat des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer Intercolonial par suite de rails brisés, collision ou autrement, depuis le 1er mars, 1883, jusqu'au 1er janvier, 1884; etc., etc. (No 53c.)

Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de prêt et placement, le 31 décembre, 1883. (No 55.)

Réponse à Adresse.—Plainte ou requête de *Charles Chabot*, de Saint-Charles de Bellechasse, soumise aux arbitres de la Puissance, avec copie de tout le dossier qui s'en est suivi devant les dits arbitres; etc., etc. (No 57.)

Réponse à Adresse,—Plainte ou requête de *Louis Chabot*, de Saint-Charles de Bellechasse, soumise aux arbitres de la Puissance, avec copie de tout le dossier qui s'en est suivi devant les dits arbitres; etc., etc. (No 58.)

Réponse à Adresse,—Plainte ou requête d'*Eugène Gosselin*, de Saint-Charles de Bellechasse, soumise aux arbitres de la Puissance, avec copie de tout le dossier qui s'en est suivi devant les dits arbitres; etc., etc. (No 59.)

Réponse à Ordre (1883),—Correspondance concernant les fraudes pratiquées en douane dans l'exportation de la farine ou du blé du Canada en acquit des obligations données pour l'importation de la farine ou du blé des Etats-Unis; etc., etc. (No 60.)

Réponse à Ordre (1883),—Correspondance concernant l'abolition des droits sur les grains, la farine et le charbon, pendant l'année civile 1882, et subséquemment. (No 61.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne ou personnes touchant la vacance causée depuis la dernière session à Morris-town, N.-E., par le décès d'*Archibald McGillivray*, officier des douanes dans cette localité; etc., etc. (No 62.)

Réponse à Ordre (1883),—Correspondance se rapportant à l'abolition des droits sur le bois de service importé dans la province du Manitoba et les droits payés sur ce bois pendant les années 1880, 81 et 82. (No 63.)

Réponse à Adresse,—Règlements ou ordres du gouvernement des Etats-Unis permettant que la houille de la Nouvelle-Ecosse importée dans les ports américains soient employés dans les ports océaniques sans payer de droits; etc., etc. (No 64.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska. (No 65.)

Réponse à Adresse,—Correspondance concernant la question du droit sur les tarifs de fret. (No 68.)

Réponse à Adresse (1883),—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et aucun membre ou officier de l'Association nationale des distillateurs des Etats-Unis, concernant la modification des lois et règlements douaniers actuellement en vigueur en Canada; etc., etc. (No 69.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nom et la situation des files louées dans le lac Ontario et le fleuve St-Laurent. (No 72.)

Réponse à Adresse (1883),—Ordres en conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant la mouture en entrepôt, ou des règlements pour la mouture en entrepôt ou pour l'importation du blé ou de la farine de provenance ou de manufacture des Etats-Unis; etc., etc. (No 73.)

Réponse à Ordre (1883),—Papiers, rapports d'ingénieurs, pétitions et correspondance concernant la construction d'un brise-lames à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E. (No 74.)

Votre comité recommande aussi que le comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens d'encourager et développer nos industries agricoles soit autorisé à faire faire les impressions qui seront nécessaires pour conduire l'enquête d'une manière efficace.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par cette Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8,
22 février, 1884.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Graham," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi du quinzième jour de février courant, a examiné le dit bill, et les allégations contenues dans le préambule ayant été prouvées, il a décidé de rapporter le dit bill sans amendement.

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte en même temps les témoignages pris par écrit des témoins entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage du pétitionnaire qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogé sous la foi du serment tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis,

R. B. DICKEY,
Président.

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Graham."

Le dix-huitième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quatre, est comparu en personne John Graham, d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, hôtelier, le pétitionnaire en divorce, qui, après avoir prêté serment, a été interrogé, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties, et a témoigné comme suit :—

Je suis John Graham, le pétitionnaire en divorce. Je demeure en la ville d'Ottawa, province d'Ontario. Je suis hôtelier. Il n'existe entre ma femme et moi aucune collusion ou connivence pour obtenir la séparation demandée par le bill. Cette procédure est instituée par moi sans son consentement. Il n'existe non plus aucune collusion ou connivence entre moi et qui que ce soit pour obtenir la séparation demandée.

Interrogé par M. Remon :

J'ai épousé la défenderesse Sarah Ann Graham le 4 octobre mil huit cent cinquante-neuf. Son nom de famille est Sarah Ann Graham ; elle est fille de George Graham, du township de Huntley, comté de Carleton, Ontario. Je demeurais à Ottawa à l'époque de mon mariage. J'appartiens à l'Eglise d'Angleterre ; elle est, je crois, méthodiste. Notre mariage a eu lieu chez sa mère, dans le dit township de Huntley, et a été célébré par le révérend M. Godfrey, recteur anglican du dit township, suivant le rite anglican. Nous avons vécu ensemble comme mari et femme jusque vers le cinquième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-deux. Nous avons été mariés en vertu d'une licence. Nous n'avons point d'enfants vivants ; nous avons eu six enfants, qui sont morts ; le plus âgé n'avait que trois ans lorsqu'il est mort. La défenderesse m'a quitté vers le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-deux. Elle est partie d'ici sans mon consentement, et hors de ma connaissance. J'ai appris qu'elle s'était rendue à Cleveland, Ohio. Il y avait à l'hôtel, conduit dans le temps par ma femme, un pensionnaire du nom de Onslow. Elle avait la direction de " l'Albion Hotel," et je conduisais le " Grand Union Hotel." Onslow a pensionné plusieurs mois à l'Albion, trois ou quatre mois, je crois ; il en est parti trois ou quatre mois avant la fuite de ma femme. Je ne puis dire le temps au juste—mais c'était environ trois ou quatre mois avant le départ de ma femme. Je n'ai eu moi-même connaissance d'aucune intimité malhonnête entre Onslow et ma femme. J'ai entendu parler de cette intimité un mois environ après qu'elle fut partie. J'ai appris qu'elle

était allée à Cleveland, puis à New-York. Elle m'a écrit de New-York. Onslow était commis dans un magasin d'Ottawa. Je n'ai pris aucune action en justice contre Onslow, qui n'a rien ; il ne payait pas même sa pension. Il ne s'est pas trouvé à ma connaissance, dans le ressort de la juridiction des cours d'Ontario depuis le cinq mai 1882.

Je produis et dépose comme pièces n° 1 et n° 2 une lettre datée de New-York, 16 juillet, et signée "Sarah," et une enveloppe portant la suscription "J. Graham, Eqr., Grand Union, Ottawa, Ont.," et le timbre postal de New-York, "July 20th." La lettre et l'adresse sont de l'écriture de ma femme. J'ai reçu cette lettre en juillet 1883. Je produis et dépose encore comme pièce n° 3 une lettre datée de New-York le 9 juillet 1883, à moi adressée et signée "S. G." Cette lettre est de l'écriture de ma femme et je l'ai reçue vers le temps de sa date. Je ne sais où est Onslow actuellement. Ma femme avait de dix-neuf à vingt ans quand nous nous sommes mariés. Elle n'est pas revenue ici, à ma connaissance, depuis son départ.

Les témoins à notre mariage étaient Henry Borbridge, sellier, qui demeure à Ottawa, et Harriet Graham, mariée depuis, qui demeure à Winnipeg.

Je n'ai pas vu ma femme depuis son départ. Je n'ai pas cohabité avec elle depuis le cinq mai 1882. Jusque-là nous avons vécu ensemble comme mari et femme. Je n'ai jamais eu en ma possession l'original de notre certificat de mariage. Elle m'a dit qu'elle l'avait. Je faisais lit commun avec ma femme à l'hôtel Albion lorsqu'elle avait la direction de cette maison. Le témoin a signé.

Reçu et assermenté devant moi à Ottawa,
province d'Ontario, ce 18 février A.D.
1884.

JOHN GRAHAM.

R. B. DICKEY,
Président du comité spécial auquel a été renvoyé
le bill intitulé "Acte pour faire droit à John
Graham."

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingtième jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatre est comparu en personne Henry Borbridge, d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, sellier, qui, après avoir prêté serment, a été interrogé et a témoigné comme suit :

Je demeure à Ottawa. Je suis sellier. Je connais le pétitionnaire John Graham depuis mil huit cent cinquante-huit ou mil huit cent cinquante-neuf. Je connais aussi la défenderesse Sarah Ann Graham. Je l'ai rencontrée pour la première fois en octobre 1859 dans le township de Huntley, lors de ses noces. Je l'ai depuis vue très fréquemment à Ottawa jusqu'à l'époque de sa fuite, l'an dernier. Elle demeurait avec le pétitionnaire comme sa femme. J'ai assisté à leur mariage. Je crois que le ministre officiant était M. Godfrey, ministre de l'Eglise d'Angleterre, et le mariage a été célébré suivant le rite de l'Eglise anglicane. Je ne puis dire si dans la circonstance M. Godfrey portait ou non sa robe. Le cérémonial suivi pour les mariages devant l'Eglise anglicane a été observé. Je connais ce cérémonial et le mariage a été célébré dans les formes usitées. Je ne sais si M. Godfrey était recteur de la paroisse où le mariage a eu lieu. Je reconnaitrais madame Graham si je la voyais en ce moment. Je reconnaitrais sa photographie. Le portrait qui m'est présenté, marqué pièce n° 4, est une photographie de madame Graham, femme du pétitionnaire. J'étais garçon d'honneur au mariage. Un grand incendie a ravagé en 1870 la paroisse de Huntley et autres lieux dans le comté de Carleton ; les maisons et

bâtiments de ferme ont été réduits en cendres dans Huntley et la région est restée presque déserte. Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Reçu et assermenté devant moi à Ottawa,
province d'Ontario, ce 20e jour de }
février A.D. 1884.

HENRY J. BORBRIDGE.

R. B. DICKET,

Président du comité spécial auquel a été renvoyé
le bill intitulé " Acte pour faire droit à John
Graham."

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé: " Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingtième jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatre est comparu en personne John Benjamin White, de Dundas, dans la province d'Ontario, hôtelier, qui, après avoir prêté serment, a été interrogé et a témoigné comme suit:

Je réside à Dundas, Ontario. Je suis hôtelier. En 1882, j'étais propriétaire de l'hôtel " Striebinger House " à Cleveland, Ohio, où je demeurais. Une dame vint à mon hôtel et y passa quelque temps, en 1882. La photographie marquée pièce n° 4, qui m'est présentée, est le portrait de cette femme. Elle était un peu plus vieille d'apparence qu'elle paraît l'être sur ce portrait. Elle arriva au printemps, vers la mi-mai. Je l'attendais, car un monsieur qui pensionnait chez moi m'avait prévenu de l'arrivée de sa femme. Il me la présenta comme sa femme, à son arrivée. Il pensionnait chez moi depuis la fin de décembre ou le commencement de janvier. Il était connu sous le nom de Wm. L. O. Burton. Il pouvait avoir de vingt-quatre à vingt-cinq ans; il avait le teint brun, les yeux et les cheveux noirs et portait une légère moustache. Il pouvait avoir cinq pieds sept pouces de taille. Il était employé comme commis vendeur au magasin de nouveautés de McGillen. Après l'arrivée de la dame, il prit pour eux deux à mon hôtel, une chambre, retenue d'avance. C'était une femme très grande et très robuste, beaucoup plus grande que lui. Ils passèrent au moins un mois chez moi. Ils occupaient la chambre n° 15. Ils se traitaient comme mari et femme. La chambre dont je parle était une chambre à coucher où tous deux passaient la nuit; ils n'avaient point d'autre chambre; ils devaient coucher dans le même lit, s'ils se couchaient. Il l'appelait " Madame Burton." Elle m'a dit elle-même qu'elle était madame Burton. Elle l'appelait son mari, ou monsieur Burton; le plus souvent elle l'appelait " Willy." J'ai lié conversation avec elle à son arrivée. Elle demanda son mari, M. Burton. Elle passait pour madame Burton auprès de ma femme et de ma famille. Elle me raconta un peu ce qu'elle avait été avant son mariage avec Burton. Elle me dit qu'elle l'avait épousé étant veuve, que son nom était Graham avant son second mariage et qu'elle avait résidé à Ottawa; qu'elle était restée veuve trois ans; que par son testament son premier mari l'avait désavantagée au cas où elle convolerait en secondes noces; qu'elle s'était remariée dans le mois de septembre antérieur à son arrivée chez moi, mais qu'elle avait tenu son mariage secret, pour ne pas perdre ses biens; toutefois son second mariage s'était ébruité parmi les parents de son premier mari et elle avait sauvé de ses biens ce qu'elle avait pu en rassembler pour sa subsistance. Elle ne me dit point quel était le nom de son premier mari; elle me dit seulement qu'elle portait le nom de Graham avant son second mariage. Elle me dit qu'elle avait eu sept enfants, qui tous étaient morts. Elle me dit qu'elle attendait des effets expédiés d'Ottawa à Cleveland. J'ai vu beaucoup d'effets dans le salon de la maison où ils sont allés en partant de mon hôtel. Elle me dit que cela lui appartenait.

Elle me fit aussi la confidence qu'elle avait épousé Burton " par amour; qu'elle s'était éprise du petit vilain. Cette fois, elle avait du mécontentement contre lui, et elle ajouta: " les habillements qu'il porte lui ont été envoyés par moi d'Ottawa." Le jour anniversaire de la naissance de Burton, elle lui fit présent d'une montre d'or avec une longue chaîne d'or. Elle me dit qu'elle avait été maîtresse d'hôtel et que

Burton avait pensionné chez elle; elle n'a pas dit pendant combien de temps. Les relations qu'ils eurent alors déterminèrent leur mariage. A l'exception de la circonstance mentionnée plus haut, ils ont paru vivre en parfaite harmonie tout le temps qu'ils ont passé chez moi. Dans cette même circonstance, elle me dit encore que la brouille entre elle et son mari venait d'une certaine femme. En partant de chez moi, ils allaient prendre maison au n° 55, Seneca Street, où ils demeurèrent une couple de mois. Le salon où j'ai vu des effets, comme je l'ai dit plus haut, était le salon de cette maison, n° 55 Seneca Street. Je suis allé là deux fois. A ma première visite, et plus tard à la vente de leur mobilier par encan, elle me montra des effets qu'elle dit lui appartenir. Ils partirent ensuite pour New-York; c'était en 1882. Pendant qu'ils étaient chez moi, une dame dont j'ignore le nom vint voir madame Burton. Elle était grande et robuste, sans atteindre la taille de madame Burton.

Je reconnais l'homme ici présent; son nom est Montgomery. Il est venu chez moi lorsque Burton et sa femme pensionnaient chez M. Partridge, Superior Street, après leur retour de New-York. Ils étaient revenus et pensionnaient chez M. Partridge. Je n'ai jamais entendu Burton appeler sa femme par son nom de baptême. Je suis entré une fois dans leur chambre à coucher parce qu'ils se querellaient.

Les pensionnaires qui occupaient la chambre voisine de la leur se plaignirent une fois du bruit qu'ils entendaient. Ce bruit venait du lit des Burton, lequel se trouvait placé en travers d'une porte de communication entre les deux chambres. Ce n'était point le bruit d'une querelle dont on se plaignait; il s'agissait d'un tout autre bruit.

Les Burton m'ont payé leur pension; je n'ai eu aucune difficulté avec eux. Il payait la note, mais elle m'a dit qu'elle lui fournissait l'argent. La bague que je remarque à son doigt sur cette photographie (pièce n° 4) me paraît être celle que Burton portait d'ordinaire.

Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

JOHN B. WHITE.

Reçu et assermenté devant moi à Ottawa,
province d'Ontario, ce 20e jour de
février A.D. 1884. }

R. B. DICKEY,

Président du comité spécial auquel a été renvoyé
le bill intitulé : " Acte pour faire droit à John
Graham.

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingtième jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatre est comparu en personne Henry Montgomery, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, constable de police, qui, après avoir prêté serment, a été interrogé et a témoigné comme suit :

Je demeure à Ottawa. Je suis constable de police; j'ai vingt-quatre ans. Je suis dans la police secrète. Je suis allé à Cleveland, Ohio, le quinze septembre 1882. J'y ai vu Mme Graham, femme du pétitionnaire en divorce, et un jeune homme qui se nommait Burton. Il était connu ici sous le nom d'Onslow. Je connais Mme Graham depuis mon enfance. Elle demeurait avec son mari quand je l'ai connue ici. Onslow était commis vendeur au magasin de nouveautés de Russell, Gardner et Leggatt en cette ville. J'ai vu Mme Graham ici à Ottawa en compagnie d'Onslow

alias Burton. Lors de mon voyage à Cleveland, ils demeuraient ensemble dans un hôtel de Superior Street, tenu par M. et Mme Partridge. J'ai conversé avec eux, dans l'appartement qu'elle occupait à cet hôtel. Il consistait en deux chambres contiguës avec une porte de communication. Elle me dit que Burton occupait l'une de ces chambres et qu'elle occupait l'autre. Il n'y avait qu'une porte d'entrée dans les deux chambres dont l'une ouvrait sur l'autre. Elle se tenait dans la première chambre. J'avais une signification à lui faire; je la fis demander; elle vint de la salle à manger. Burton la suivit pour savoir de quoi il s'agissait. Elle reçut le papier de mes mains et le passa à Burton en disant: "Ce n'est rien, cher Willy." Nous montâmes tous trois dans son appartement. Elle m'interrogea sur M. Graham, le pétitionnaire et sur ses affaires. Elle me dit qu'elle avait fait partir Burton d'Ottawa, parce qu'il allait être appréhendé pour un détournement; qu'elle lui avait fourni de l'argent pour s'enfuir; qu'elle lui avait envoyé de l'argent et des hardes après sa fuite; qu'elle était ensuite partie d'Ottawa pour venir le rejoindre. Je lui demandai si elle retournerait jamais à Ottawa. Elle me répondit que non, "à moins que ce ne soit pour châtier cette nièce aux cheveux roux de M. Graham." C'est de sa propre nièce qu'elle parlait ainsi. Elle me dit qu'elle avait vu des lettres écrites par M. Graham à un détective de Cleveland du nom de Hulligan; qu'elle savait tout ce qui se passait. Un mandat avait été lancé contre Onslow sur inculpation d'un détournement au montant de quinze piastres commis au préjudice de ses patrons Russell & Cie. Il s'était évadé. Mme Graham me dit qu'elle l'avait fait cacher dans la rue Saint-André pendant deux ou trois jours après que le mandat eut été décerné contre lui, et qu'elle avait engagé un cocher pour le mener à Brockville. Je connais le lieu où il s'est caché; c'est au coin des rues Saint-André et King. Je ne me rappelle pas du nom des personnes qui occupaient la maison.

Mme Graham me dit qu'elle vivait à Cleveland avec Onslow *alias* Burton comme sa tante. Il me parut qu'ils avaient plutôt des relations de mari et femme à en juger par la disposition de leurs chambres et par la manière dont ils se parlaient. Je ne l'ai pas revue après cette visite. Elle me dit qu'elle avait vendu ses effets en quittant la maison qu'elle avait habitée auparavant, et cela à cause de la lettre que lui avait montrée le détective Hulligan.

La photographie marquée pièce n° 4 est le portrait de Mme Graham, femme du pétitionnaire. La conversation que j'ai eue avec Mme Graham et que je viens de rapporter a été tenue en présence de Burton, qui l'a entendue. Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

HENRY MONTGOMERY.

Reçu et assermenté devant moi à Ottawa,
province d'Ontario, ce 20^e jour de février }
A.D. 1884.

R. B. DICKEY,

Président du comité spécial auquel a été renvoyé
le bill intitulé: "Acte pour faire droit à
John Graham."

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé "Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingt-deuxième jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatre est comparue en personne Rose Ann Gibson, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, qui, après avoir prêté serment, a été interrogée et a témoigné comme suit:

Je demeure à Ottawa; je suis mariée. J'ai assisté en octobre 1859 à la cérémonie du mariage contracté entre le pétitionnaire, John Graham, et Sarah Ann Graham; cette cérémonie eut lieu dans le township de Huntley, comté de Carleton, Ontario, dans la maison du frère de la mariée; ce frère s'appelait George Graham et avait sa mère chez lui. Le mariage a été célébré suivant le rite de l'Église anglicane par le

révèrent M. Godfrey, que je connaissais depuis trois ou quatre ans à l'époque du mariage. Je l'avais vu officier et entendu prêcher dans son église au troisième rang de Huntley. Il officiait suivant les formes de l'Eglise d'Angleterre. Sarah Ann Graham que j'ai vu marier à John Graham, le pétitionnaire, a ensuite vécu avec lui à Ottawa; j'ai passé onze ans avec eux après leur mariage, jusqu'au moment où elle est partie d'Ottawa. La mère de Madame Graham était veuve lorsque sa fille s'est mariée. Henry Borbridge était garçon d'honneur à leurs noces. Je reconnais la photographie marquée pièce n° 4 comme le portrait de Sarah Ann Graham, femme du pétitionnaire. Je suis sœur du pétitionnaire. La déposante ne dit rien de plus et a signé

Reçu et assermenté devant moi à Ottawa,
province d'Ontario, ce 22e jour de février }
A.D. 1884.

ROSE ANN GIBSON.

R. B. DICKEY,

Président du comité spécial auquel a été renvoyé
le bill intitulé "Acte pour faire droit à
John Graham."

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé: "Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingt-deuxième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quatre, est comparu en personne le très révérent John Strwt Lauder, clerc dans les ordres sacrés, qui après avoir prêté serment, a été interrogé et a témoigné comme suit:—

Je suis archidiaque d'Ottawa et chapelain du Sénat du Canada. Je demeure ici depuis près de vingt-sept ans. Je connais le révérent James Godfrey. Il a été recteur des townships de Huntley et Goulburn dans le comté de Carleton, province d'Ontario. Le révérent M. Codd est actuellement recteur de ces townships. M. Godfrey en était recteur quand je suis venu ici et il y est resté jusqu'après le grand incendie de 1870. Je connais l'écriture de l'un et de l'autre pour avoir correspondu avec eux. La signature "James Godfrey" et la signature "Francis Codd," sur la pièce n° 5 qui m'est présentée, sont respectivement de leur écriture.

(L'honorable M. Kaulback objecte à la production de la dite pièce comme ne faisant point preuve légale.)

(Le comité décide de recevoir la dite pièce au dossier, sauf l'objection.)

J'ai eu connaissance de l'incendie mentionné en la pièce n° 5. La maison du recteur a été consumée, et dans les paroisses rurales la maison du recteur est le lieu ordinaire où l'on garde en dépôt les documents de la nature de ceux mentionnés en la pièce n° 5 produite par le pétitionnaire.

Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Reçu et assermenté devant moi, en la cité }
d'Ottawa, province d'Ontario, ce 22e }
jour de février, 1884.

J. S. LAUDER.

R. B. DICKEY,

Président du comité spécial auquel a été
renvoyé le bill intitulé: "Acte pour
faire droit à John Graham."

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingt-deuxième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quatre, est comparu en personne George Acres, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario, hôtelier, qui, après avoir prêté serment, a été interrogé et a témoigné comme suit :—

Je suis hôtelier. Je demeure à Ottawa. Je résidais dans le township de Huntley avant mil huit cent soixante et dix. Je connais la maison du recteur dans ce township. Elle a été consumée dans le grand incendie de cette année-là. Le feu se déclara tout-à-coup et balaya la contrée sur une étendue de vingt milles en quelques heures.

Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Reçu et assermenté devant moi en la cité }
d'Ottawa, province d'Ontario, ce 22e }
jour de février 1884. }

GEORGE ACRES.

R. B. DICKEY,

Président du comité spécial auquel a été
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour
faire droit à John Graham."

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Graham."

Le vingt-deuxième jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatre est comparu en personne Edward Cawdell Barber, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, qui, après avoir prêté serment, a été interrogé et a témoigné comme suit :—

Je réside à Ottawa. J'ai connu ici la femme de John Graham, le pétitionnaire en divorce. Elle est partie d'Ottawa en avril ou en mai 1882. Je l'ai rencontrée depuis à New-York. La photographie produite par le pétitionnaire comme pièce n° 4 est le portrait de madame Graham. Je l'ai rencontrée à New-York le douze ou treize de septembre dernier, et je lui ai alors signifié l'avis de la demande de divorce formulée par le pétitionnaire. J'ai conversé longuement avec elle sur ses relations passées avec M. Graham. Elle m'a dit qu'elle était partie d'Ottawa pour rencontrer un jeune homme du nom de Burton aux États-Unis; qu'elle l'avait rejoint à Cleveland où elle avait vécu avec lui; " nous avons tenu maison ensemble," a-t-elle ajouté. Elle m'a dit encore qu'ils étaient partis de Cleveland pour venir à New-York, où ils pensionnaient ensemble comme mari et femme; qu'ils avaient vécu comme mari et femme depuis leur rencontre à Cleveland jusque vers le premier septembre dernier. J'ai vu à New-York l'homme qu'elle appelait Burton. Je l'avais connu de vue à Ottawa et l'on m'a dit que son nom est Onslow; je ne le connaissais pas pour lui parler. Elle m'a dit que ses relations avec Onslow *alias* Burton avaient cessé; qu'il lui faisait cependant visite de temps en temps. J'ai compris par son discours qu'en apprenant les démarches du pétitionnaire pour obtenir un divorce, elle avait averti Onslow que leurs relations devaient prendre fin. Elle n'a exprimé aucune plainte contre son mari; tout au contraire. Les pièces marquées n° 1 et n° 3 qui me sont présentées sont de

l'écriture de madame Graham ; je connais son écriture. Je ne l'ai en rien engagée à me faire les aveux que je viens de rapporter,

Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Reçu et assermenté devant moi à Ottawa, }
 province d'Ontario, ce 22e jour de }
 février 1884.

EDWARD C. BARBER.

R. B. DICKEY.

Président du comité spécial auquel a été renvoyé
 le bill du divorce de John Graham.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été.

Ordonné, que le dit rapport, les témoignages et les pièces y jointes ainsi que le bill y mentionné soit pris en considération lundi, le vingt-cinquième jour de février courant.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—Un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Beauharnais* pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session N^o .)

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, 87 a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports adressés au département de la marine et des pêcheries entre le premier mars, 1881, et le dernier décembre, 1882, par *F. H. D. Veith*, écr., chargé d'explorer les rivières de la *Nouvelle-Ecosse*, de faire rapport sur leur état et de remplir certaines fonctions se rattachant aux pêcheries de cette province. Après débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Smith*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 25 Février, 1884.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKinsay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson.</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Widal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la société montréalaise pour la protection des femmes et des enfants, société constituée en corporation. (2 pétitions).

Par l'honorable M. *McKindsey*,—De *M. H. Howell* et autres, d'*Acton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Turner*,—De la loge loyale orangiste de district de la cité d'*Hamilton*, et de la loge loyale orangiste du comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Muirhead*,—Du révérend *John Robertson* et autres, de la *Rivière Noire*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Leonard*,—De *John Leslie*, M.P., et autres, de *Blake*, comté d'*Huron*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickey*,—De la compagnie des terres des *Pays-Bas* et d'*Amérique* (De *Nederlandsche Americansche Land Maatschappij*.)

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

Ordonné, que la pétition en dernier lieu mentionnée de la compagnie des terres des *Pays-Bas* et d'*Amérique* à l'effet, d'obtenir permission de présenter une pétition demandant à être incorporer en *Canada*, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes ont alors été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Skead*,—Du révérend *F. W. Farries*, président, et de *J. Durie*, greffier de la session au *Kirk* de l'église de *Knox*, *Ottawa*.

Par l'honorable *M. Flint*,—De *F. H. Wallace* et autres, de *Cobourg*.

Par l'honorable *M. Dickey*,—De *Donald A. Smith*, président de la compagnie de colonisation du sud-ouest de *Manitoba*, et de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Thomas Kennedy* et autres, de *Dundas*, province d'*Ontario*, et de *C. E. Amarow* et autres, de *Trois-Rivières* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable *M. Plumb* a appelé l'attention sur l'opportunité d'accorder la représentation parlementaire aux habitants des districts territoriaux du Nord-Ouest, et a demandé si le gouvernement a pris, ou a l'intention de prendre ce sujet en considération.

Débat.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Macfarlane*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Graham*," et de l'enquête prise par le dit comité,

L'honorable *M. Kaulbach*, secondé par l'honorable *M. Macfarlane*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Kaulbach*, secondé par l'honorable *M. Macfarlane*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *John Graham*, soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention,"

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 26 Février, 1884.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Du bureau de Commerce de *Toronto*.

Par l'honorable M. *McKindsey*,—De *William McLeod* et autres, de *Georgetown*.

Par l'honorable M. *Turner*,—De *Almon Cook* et autres, de *Ventnor*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Thomas G. Thomson* et autres, de *Tuckersmith* et *Stanley*, dans le comté d'*Huron*,—de *W. H. Howell* et autres, d'*Acton*,—de *John Leslie*, M.P., et autres, de *Blake*, comté d'*Huron*,—de *F. H. Wallace* et autres, de *Cobourg*,—du révérend *F. W. Farries*, président, et de *J. Durie*, greffier de la session de l'église *Knox*, *Ottawa*, tous de la province d'*Ontario*,—et du révérend *John Robertson* et autres, de la *Rivière-Noire*, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De *George Fagan* et autres, de *Bartonville*, membres de l'Eglise Méthodiste Episcopale du *Canada*; demandant que dans l'union proposée des églises méthodistes, il leur soit permis de garder les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et doter.

Du conseil municipal de la ville de *Chatham*; demandant qu'aide soit donnée à la compagnie du chemin de fer *Huron* et *Erié*, pour lui permettre de compléter sa ligne de chemin de fer jusqu'à *Sarnia*.

De la société pour la protection des femmes et des enfants, société montréalaise constituée en corporation; demandant la passation d'un acte relatif aux manufactures en *Canada*.

De la société pour la protection des femmes et des enfants, société montréalaise constituée en corporation; demandant la passation d'une loi pour la punition de la séduction et des offenses de même nature.

De la loge loyale orangiste de district de la cité d'*Hamilton*, et de la loge de comté loyale orangiste du comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*; demandant la passation d'un bill pour constituer en corporation "l'Association loyale orangiste de l'Amérique Britannique."

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 40 *Victoria*, chapitre 49, concernant les sociétés de construction provinciales opérant dans la province d'*Ontario*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie de câble *La Commerciale*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la banque commerciale du *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie canadienne de *Téléphone Bell*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Banque Provinciale," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 28 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gutsrement,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaibach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Du révérend *Robert Wallace* et autres, de l'église presbytérienne de l'Ouest de *Toronto*.

Par l'honorable M. *McKindsey*,—De *W. G. Brown* et autres, de *Saint-Thomas*,—du révérend *William Croft* et autres, de la mission indienne des Six-Nations, de la *Grande-Rivière*, et de *Anna Morley* et autres, de *Petrolia*.

Par l'honorable M. *Cochrane*,—Du révérend *William Forlong* et autres, de *Lachute*,—du révérend *J. R. MacLeod* et autres, de *Kingsbury*, et de *E. J. Dunbar* et autres, de l'augmentation de *Brampton*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De *R. T. Routh*, président, et *William J. Patterson*, secrétaire du comité de direction de l'association de la halle aux blés de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Northwood*,—Du conseil municipal de la ville de *Chatham*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *Joseph Richardson* et autres, et de *Robert Delgatz* et autres, du comté d'*Huron*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *William Shannon* et autres, d'*Erin*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Bureau de Commerce de Toronto* ; demandant que le gouvernement protège l'intérêt du pays en empêchant la fusion des lignes courantes de chemins de fer.

De *William McLeod* et autres, de *Georgetown*, et de *Almon Cook* et autres, de *Ventnor*, province d'*Ontario* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille repos du dimanche.

De la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* ; demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition relative au dit chemin de fer.

De *Donald A. Smith*, président de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest de *Manitoba* ; demandant qu'il lui soit permis de présenter pour la dite compagnie une pétition à l'effet de demander la passation d'un acte relatif à la dite compagnie.

L'honorable M. *Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 28 février, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchiwan-Sud*, demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle doit commencer ses travaux, et pour d'autres objets ;

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, locataire du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*, demandant la passation d'un acte qui confirme le bail à elle fait du chemin de fer de *St-Jean* et du *Maine*, qui applique à ce chemin l'acte des chemins de fer de 1879, et qui permette à la dite compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* d'acheter et posséder des actions des deux autres compagnies ;

De la compagnie du chemin de fer Central d'*Ontario*, compagnie incorporée par la législature de la province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée, pour se reliaer au chemin de fer canadien du *Pacifique*, et à augmenter son capital, et qui modifie sous d'autres rapports son acte constitutif ;

De la municipalité de la cité de *Toronto*, demandant la passation d'un acte pour augmenter les facilités de havre dans la dite cité, prolonger l'esplanade et pourvoir à la nomination de trois commissaires qui seraient chargés d'en régler l'usage par les compagnies de chemins de fer ;

De *Thomas Scott* et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *San Francisco*, *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*" ;

De la compagnie du chemin de fer *Erié* et *Huron*, dans la province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle est tenue de compléter sa voie ferrée ;

De *A. W. Mc Vittie* et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du pont d'*Alberta*," avec pouvoir de lever des péages ;

De *John Stewart* et autres, de *Calgary* et d'*Ottawa*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque des Ranchers," du *Canada* ; avec pouvoir d'avoir en *Angleterre* un bureau de direction qui agira de concert avec la direction canadienne ;

De *A. W. Mc Vittie* et autres, de *Calgary*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'aqueduc de *Calgary*" ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance "la Royale Canadienne," demandant la passation d'un acte qui permette à ses actionnaires de réduire à cinq au moins le nombre de ses directeurs, et a décidé de faire rapport contre cette pétition pour la raison que les pétitionnaires, bien qu'ils aient donné avis suffisant dans la *Gazette du Canada*, conformément à la 51e règle, ont manqué de se conformer à la prescription de cette même règle qui les oblige à transmettre au greffier du Sénat les numéros des journaux contenant la première et la dernière insertions de leur avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de prêts sur immeubles du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à vendre ses biens et créances à la compagnie de prêts sur mortgages canadienne-écossaise". (à responsabilité limitée), et a trouvé l'avis insuffisant sous le rapport de la durée.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que les intéressés consentent à la demande, comme votre comité en a eu la preuve, et vu aussi que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du crédit-foncier du *Canada*, tel que recommandé par le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable *M. Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 28 février, 1884.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie de terres des *Pays Bas* et d'*Amérique* à l'effet d'obtenir permission de présenter une pétition demandant qu'on la constitue en corporation ;

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles cette dernière pétition n'a pas été présentée dans les délais voulus, et recommande de suspendre la 49^e règle dans ce cas et d'accorder à la dite compagnie la permission qu'elle demande.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté et que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé par le dit rapport.

L'honorable M. *Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 28 décembre, 1884.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Banque Provinciale," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté, et que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 28 février, 1884.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour la réception des rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés, lequel expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'à vendredi, quatorzième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a

été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McKindsey*, secondé par l'honorable M. *McMillan*, il a été

Ordonné, que le bill reçu de la Chambre des Communes, mardi, le vingt-six du courant, et intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie canadienne de Téléphone *Bell*," soit mis aux ordres du jour pour sa seconde lecture, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, par l'un des maîtres en chancellerie, pour communiquer à cette Chambre l'enquête prise devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Graham*," avec les documents qui s'y rapportent, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par M. *Read*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du Cable La Commerciale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Banque Commerciale du *Manitoba*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures du district d'*Iberville*, pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 87.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickey*,—De la compagnie des terres des *Pays-Bas* et d'*Amérique* (De *Nederlandche Americansche Land Maatschappij*), une société dûment constituée en corporation sous les lois du royaume de *Hollande*.

Par l'honorable M. *Skead*,—De *Samuel Stevenson* et autres, de *Fitzroy*, province d'*Ontario*.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime d'*Halifax* (à responsabilité limitée)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Almon*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du Nord-Ouest du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. de *Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de fusionner le bureau de commerce de la cité de *Toronto* et l'association de la halle au blé de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte pour constituer en corporation la compagnie d'assurance mutuelle Maritime l'Océan," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Almon*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 29 Février, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozzer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKendsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. McClelan*,—De *R. L. Adams* et autres.

Par l'honorable *M. Grant*,—Du révérend *Duncan B. Blair* et autres, de *Barney's River*,—d'*Alex. Ross* et autres, de la *Montagne-Bleue*, et de *Robert Chisholm* et autres, de *Garden of Eden*, dans le comté de *Pictou*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable *M. Skead*,—De *M. A. Chamberlain* et autres, de *Plantagenet-Nord*,—de *J. Lombard* et autres, de *Plantagenet-Sud*, et de *William Johnston*, de *Pendleton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Leonard*,—Du révérend *F. G. Weaver* et autres, de la mission de *New Credit*.

L'honorable *M. Vidal*, du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, a présenté son second rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Vendredi, 29 février, 1884.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

1. Votre comité recommande que *M. R. W. Stephen*, maintenant "assistant-comptable et commis," soit promu à l'emploi de "second commis anglais et commis de la routine et du procès-verbal," actuellement vacant, aux appointements attachés à cet emploi, savoir \$1,400 par année.

2. Votre comité recommande que MM. *Charles T. Gibbs* et *F. A. McCord* soient nommés "commis juniors," aux appointements de \$800 par an, chacun, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'au chiffre de \$1,000; et que *M. Charles T. Gibbs* remplisse la fonction "d'assistant-comptable."

3. Votre comité recommande que les appointements de MM. *A. A. Boucher*, "second assistant-greffier et traducteur français en chef," et *Alfred Garneau*, "premier traducteur et commis français," soient augmentés de trois cents piastres, c'est-à-dire de \$1,900 et \$1,600 respectivement à \$2,200 et \$1,900 respectivement.

4. Votre comité recommande que *M. J. de St-Denis LeMoine*, "greffier du journal français, second traducteur français et sergent d'armes," ait à l'avenir le titre de "sergent d'armes" seulement, mais que durant les sessions il soit tenu d'aider à faire le journal français; que *M. Ivanhoe Taché*, "assistant-greffier du journal français et assistant sergent d'armes," soit promu "greffier du journal français" et reste "assistant-sergent d'armes"; et que comme *M. LeMoine* désire être déchargé d'une partie de ses devoirs, il ne reçoive pas d'augmentation; mais que *M. Taché* aux devoirs duquel on va ajouter, reçoive une augmentation de \$200, c'est-à-dire de \$1,000 à \$1,200 par année.

5. Votre comité recommande que les appointements de *J. G. Aylwin Creighton*, écuyer, "greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais," soient augmentés de \$200, de \$2,000 à \$2,200 par année.

6. Votre comité recommande que toutes les augmentations qu'il propose ci-dessus commencent à courir du 1er juillet prochain.

7. Votre comité recommande que *J. H. Pelletier* et *Thomas Davis*, messagers sessionnels, soient appelés par promotion à remplir les deux vacances qui existent présentement parmi les messagers permanents.

8. Votre comité recommande que *William Leonard Lambkin* et *James Thomson* soient nommés messagers sessionnels à la place des deux qui doivent être promus.

Votre comité recommande que la femme *Gariépy* et la femme *Enright* soient nommées femmes de charge sessionnelles, la première pour remplir une vacance qui existe actuellement, la seconde, parce qu'on a besoin d'une femme de plus pour le service sessionnel.

Votre comité recommande en outre que le mémoire ci-joint serve de règle pour déterminer les devoirs respectifs des officiers et commis et la distribution de leur travail, et qu'ils soient tenus de faire tel autre travail qui leur sera demandé par ordre du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Vidal*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime de *Pictou* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : „ Acte à l'effet de constituer la corporation de fidéicommis l'Union du *Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte à l'effet de modifier l'“ Acte concernant le chemin de fer canadien du Pacifique, et à d'autres fins,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte à l'effet de fusionner le bureau de commerce de la cité de *Toronto* et l'association de “ la halle au blé de *Toronto*,”

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 3 Mars, 1884

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
(<i>S. Alexander</i>),	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vival,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>MacInness,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>

PRÏÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferguson*,—D'*Alexander Russell* et autres, de *Dalhousie*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Flint*,—De la loge de comté loyale orangiste du comté de *York*,—de la loge loyale orangiste N° 20, et de la loge loyale orangiste N° 35 du comté de *York*, province du *Nouveau-Brunswick*. Et aussi d'*Andrew Snyder*, de *Ste. Anne*.

Par l'honorable M. *McKindsey*,—Du révérend *D. L. Brethour* et autres, de *Milton* et des environs,—de *R. Gray* et autres,—de *Thos. Dunkin* et autres, d'*Amarnath*, et du révérend *Samuel Hauston M.A.*, et autres, de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—D'*Edmond Palmer* et autres, des townships de *Dumfries*, *Brantford*, *Beverley* et *Ancaster-Sud*, et de *Samuel A. Rose* et autres, d'*Orillia*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De *Thomas Campbell* et autres, de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—de *William Henderson* et autres, de *Berne*, dans le comté de *Bruce*, et de *James Harris* et autres, de *Kirkton*.

Par l'honorable M. *Plumb*,—Du révérend *James Pearson* et autres, de *Newton Brook*.

Par l'honorable M. *Grant*,—De *E. A. McCurdy*, de *New-Glasgow*,—de *Neil McQuarrie* et autres,—d'*Henry Archibald* et autres, de *St. Marys*, et de *William Stuart* et autres, de *Greenhill*, dans le comté de *Pictou*.

Par l'honorable M. *Scott*,—De *A. M. Scott* et autres, de *Carleton Place*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Robert Wallace* et autres, de l'église presbytérienne de l'Ouest de *Toronto*,—de *W. G. Brown* et autres, de *Saint-Thomas*,—du révérend *William Croft* et autres, de la mission indienne des Six-Nations, de la *Grande-Rivière*, et de *Anna Morley* et autres, de *Petrolia*,—du révérend *William Forlong* et autres, de *Lachute*,—du révérend *J. R. MacLeod* et autres, de *Kingsbury*, et de *E. J. Dunbar* et autres, de l'augmentation de *Brampton*, province de *Québec*,—de *Joseph Richardson* et autres, et de *Robert Delgatz* et autres, du comté d'*Huron*,—de *William Shannon* et autres, d'*Erin*,—de *Samuel Stevenson* et autres, de *Fitzroy*, province d'*Ontario*,—du révérend *Duncan B. Blair* et autres, de *Barney's River*,—d'*Alex. Ross* et autres, de la *Montagne-Bleue*,—de *Robert Chisholm* et autres, de *Garden of Eden*, dans le comté de *Pictou*, province de la *Nouvelle-Ecosse*,—de *M. A. Chamberlain* et autres, de *Plantagenet-Nord*,—de *J. Lombard* et autres, de *Plantagenet-Sud*, et de *William Johnston*, de *Pendleton*, province d'*Ontario*,—du révérend *F. G. Weaver* et autres, de la mission de *New Credit* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De *R. T. Routh*, président, et *William J. Patterson*, secrétaire du comité de direction de l'association de la halle au blé de *Montréal* ; demandant la modification ou la réduction de l'impôt sur le blé.

Du conseil municipal de la ville de *Chatham* ; demandant qu'une allocation suffisante soit votée pour l'approfondissement du havre de *Rouveau*, afin de permettre aux navires de venir accoster aux quais du chemin de fer *Erit* et *Huron*.

De la compagnie des terres des *Pays-Bas* et d'*Amérique* (De *Nederlandsche Americansche Land Maatschappij*), une société dûment incorporée sous les lois du royaume de *Hollande* ; demandant d'être constituée en corporation sous les lois de la Puissance du *Canada*.

De *R. L. Adams* et autres, membres de l'église méthodiste épiscopale du *Canada* ; demandant que dans l'union proposée des églises méthodistes, il leur soit permis de garder les biens d'église qu'ils ont contribué à créer et doter.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie de câble la commerciale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Macpherson*, ministre de l'intérieur, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 31 janvier 1884, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du bail en vertu duquel la compagnie de navigation *Richelieu et Ontario* est en possession du terrain sur lequel sont bâties les casernes situées dans la ville de *Sorel*, en la province de *Québec*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

(Voir documents de la session, No. 104)

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 40 *Victoria*, chap 49, concernant les sociétés de construction provinciales opérant dans la province d'*Ontario*,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque provinciale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie canadienne de téléphone *Bell*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McKindsey*, secondé par l'honorable M. *McMillan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du Nord-Ouest du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de fusionner le bureau de commerce de la cité de *Toronto* et l'association de la halle au blé de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer International," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du bassin de radoub, de construction navale et de navigation d'*Owen-Sound* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McClellan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Gutvremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : 'Acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique', et pour d'autres fins,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Après débat.

A six heures, le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P. M.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, savoir : "Que le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : 'Acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique' et pour d'autres fins," soit maintenant lu la seconde fois.

Après un nouveau débat.

La Chambre ayant continué à siéger jusqu'à mardi, le 4 courant,

La question de concours a été mise sur la dite motion ; la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été appelés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>MacInnes (Hamilton),</i>	<i>Read,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller (Président),</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal.—39.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Gleazier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—16.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général aujourd'hui, et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'honorable M. *Aimon*, secondé par l'honorable M. *Odell*, a proposé :

Que l'ordre, aujourd'hui, mardi, le 4 courant, pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax* (à responsabilité limitée)" soit rayé des ordres de ce jour et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée à trois heures de cet après-midi.

Mardi, 4 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :--

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—De *J. Herbert Mason*, président, *Beverley Jones*, secrétaire honoraire, et *Geo. Holmstead*, secrétaire-correspondant de l'association pour l'amendement de la loi des terres du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la pétition de *J. Herbert Mason*, président, *Beverley Jones*, secrétaire honoraire, et *Geo. Holmstead*, secrétaire-correspondant de l'association pour l'amendement de la loi des terres du *Canada* ; demandant que l'on fasse disparaître certaines difficultés dans le transfert de titres de terres dans la province d'*Ontario* et les territoires du *Nord-Ouest* ; et que les terres soient passées et administrées, à la mort du propriétaire, en la même manière que ses biens personnels, et que l'on adopte pour le transfert des terres le système sir *Robert Torrens*, C.C.M.G., soit maintenant lu et reçu.

La dite pétition a été alors lue par le greffier et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Glasier*,—De *Charles Stratton* et autres, de *Kincardine*, comté de *Victoria*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—Du révérend *John Gallagher*, B.A., et autres, de *Pittsburgh*,—de *John McLennan* et autres,—de *H. Saddler* et autres,—de *D. F. Benson* et autres, de la ville de *Lindsay*,—de *James McCulloch* et autres, et de *Matthew Wilkinson*, de *Chinguacousy*,—de *M. J. Christie* et autres, de *Brockville* et des environs,—de *J. A. F. McBain* et autres, et de *Charles Tait* et autres, de *Georgetown*, nord et sud,—de *James Elliott* et autres, de *Beachburg* et *Westmeath*,—du révérend *Jno. Hough* et autres, de *Howick*, et du révérend *Alex. Stewart* et autres, de la ville de *Clinton* et des environs, tous de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Trudel*,—Du révérend *James B. Muir* et autres, et de *James Jearmont* et autres, de *Huntingdon*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Plumb*,—Du révérend *W. Swain* et autres, de *Fergus*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *C. Sutherland* et autres, des townships de *Napier* et *Metcalf*.

Par l'honorable M. *Turner*,—De *James F. Cook* et autres, de *Niagara-Falls-Sud*.

Par l'honorable M. *Leonard*,—De *Charles Mummery* et autres, de *Saint-Thomas*.

Par l'honorable M. *Northwood*,—De *M. B. Parker* et autres, et du révérend *John Rae Battisby* et autres, de *Chatham*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Wark*,—Du révérend *J. E. Bell*, D.D., et autres, de *Saint-Martins*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De *James Mulligan* et autres, de *Nepean*, dans le comté de *Carleton*.

Par l'honorable M. *Hamilton*,—De *Henry Robinson* et autres, de *Caintown*, et de *Aeneas Mallory* et autres, de *Lyn*, province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills rivaux, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 4 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes-Rocheuses*, demandant la passation d'un acte à l'effet de continuer et amender ses actes d'incorporation, de changer le nom de son chemin et pour d'autres objets ;

De la compagnie de terres néerlandaise-américaine, corporation dûment constituée sous l'autorité des lois du royaume de *Hollande*, demandant à être incorporée en *Canada*.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 4 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions de *Donald A. Smith*, président de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*, demandant permission de présenter de la part de la compagnie une pétition ayant pour objet d'obtenir la passation d'un acte relatif à cette compagnie ; et de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, demandant permission de présenter une pétition ayant pour objet la passation d'un acte relatif au dit chemin de fer.

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles ces deux pétitions n'ont pas été présentées dans les délais prescrits pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, et recommande en conséquence de suspendre la 49^e règle à l'égard de ces pétitions et d'accorder à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba* et à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique la permission qu'elles demandent.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que la quarante-neuvième règle soit suspendue, tel que recommandé par le dit rapport.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickey*,—De la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*.

L'honorable M. *Howlan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 4 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté, et que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 4 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax* (à responsabilité limitée)," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Almon*, secondé par l'honorable *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté, et que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque commerciale de *Manitoba*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 26, après " publié " insérez " dans la *Gazette du Canada*."

Page 1, ligne 36, retranchez depuis " inséré " jusqu'à " deux " dans la 37^e ligne et insérez " pendant au moins."

Page 2, ligne 5, retranchez " soient " et insérez " aient été."

Page 2, ligne 20, après " Trésorerie " insérez " avant de commencer ses opérations et ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois ; et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente " des droits de brevets d'invention," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique* et à d'autres fins."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les sections une à cinq ont été séparément lues et agréées.

La sixième section ayant été lue,

Il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 5, ligne 13, après "convention" insérez ce qui suit :

"Au cas où la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* acquerrait en quelque temps que ce soit par achat ou par bail la possession de quelque chemin de fer, ou obtiendrait le droit de circulation sur quelque chemin de fer, ayant son terminus à un port de mer situé en dehors du *Canada*, il sera loisible au gouvernement du *Canada*, après en avoir donné un avis de trois mois, d'exiger le paiement immédiat de toutes sommes dues par la compagnie au dit gouvernement."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été rejetée.

La septième section et les sections restantes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Masson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte pour constituer en corporation la compagnie d'assurance mutuelle maritime l'*Océan*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Almon*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session.

L'honorable M. *Power* a proposé, secondé par l'honorable M. *Masson* :

Que le dit rapport soit de nouveau renvoyé au comité, avec instruction de l'amender, en suppléant certaines omissions.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation " la compagnie d'assurance maritime de *Pictou* (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Grant*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la corporation de crédit dite *Union du Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 40 *Victoria*, chapitre quarante-neuf, étant un acte concernant les sociétés de construction provinciales opérant dans la province d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la liquidation de la compagnie de houille et de chemin de fer de " *Springhill* à *Parrsborough*, et la vente de ses propriétés à la compagnie de houille et " de chemin de fer de *Cumberland*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de navigation à vapeur " d'*Halifax* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Almon*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 5 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pelletie</i> =
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Flint*,—Du révérend *George B. Bayne*, B.A., et autres,—de *Edouard Marshall*, senior, et autres, de *Morrisbury*, et du révérend *George Richardson* et autres, de *Stratford*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead*,—De *M. Blakeby* et autres, de *Renfrew-Nord*.

Par l'honorable M. *McInnes* (Colombie-Britannique),—De *J. B. Stewart* et autres, de *Castelford*, et de *John Forest* et autres, de *Burnstown*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du révérend *Samuel F. Boddy*, recteur, et autres, de *Saint-Pierre*, *Toronto*.

Par l'honorable M. *Muirhead*,—De *Joseph White* et autres, d'*Esk-Sud*, dans le comté de *Northumberland*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Turner*,—Du révérend *H. A. Cook* et autres,—du révérend *John Saunders* et autres, de *Smithville*, dans le comté de *Lincoln*, et du révérend *Andrew A. Smith* et autres, de *Spencerville*, tous de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. Vidal,—De William Nimms et autres, de Ravenswood, et de Joseph Dunbar, de Nawanosh-Est.

Par l'honorable M. McClelan,—Du conseil du comté de Perth; demandant la passation d'un acte constituant uné écor de commissairés de chemin de fer,—de William McDonagh et autres, de Sarnia, et du révérend William Henderson et autres, de Wyoming, dans le comté de Lambton.

Par l'honorable M. Pozer,—Du révérend G. A. Bell et autres, de Lyndhurst.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Alexander Russell et autres, de Dalhousie, province du Nouveau-Brunswick, et aussi d'Andrew Lynder et autres, de Ste-Anne,—du révérend D. L. Brethour et autres, de Milton et des environs,—de B. Gray et autres,—de Thos. Dumkin et autres, d'Amaraulh, et du révérend Samuel Huston, M.A., et autres, de Kingston,—d'Edmond Palmér et autres, des townships de Dumfries, Brantford, Beverley et Ancaster-Sud, et de Samuel A. Rose et autres, d'Orillia,—de Thomas Campbell et autres, de Simcoe,—de William Henderson et autres, de Berrie, dans le comté de Bruce, et de James Harris et autres, de Kirkton,—du révérend James Pearson et autres, de Newton Brook,—de E. A. McCurdy et autres, de New-Glasgow,—de Neil McQuarrie et autres,—d'Henry Archibald et autres, de St. Marys, et de William Stuart et autres, de Greenhill, dans le comté de Pictou, et de A. M. Scott et autres, de Carleton Place; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De la loge de comté loyale orangiste du comté de York,—de la loge loyale orangiste No 20, et de la loge loyale orangiste No 35 du comté de York, province du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un bill pour constituer en corporation "l'Association loyale orangiste de l'Amérique Britannique."

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte intitulé: 'Acte concernant le chemin de fer canadien du 'Pacifique,' et pour d'autres fins,"

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, a proposé;

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClelan, a proposé en amendement, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau en comité général pour l'amender en y insérant la section suivante à la suite de la onzième section:

"Tant qu'une partie quelconque du prêt ou avance auquel pourvoit le présent acte, ou de l'intérêt sur ce prêt ou avance restera due par la compagnie au gouvernement, la compagnie ne pourra employer aucune partie de ses ressources à acquérir des intérêts dans des chemins de fer ou dans des valeurs de chemins de fer des Etats-Unis, en vue d'établir sur l'Océan Atlantique un terminus dans le territoire des Etats-Unis."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise; ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

OTTAWA, 5 mars, 1884.

Son Excellence le Gouverneur-Général ayant nommé le juge en chef sir *William Ritchie* son député pour donner la sanction royale au bill relatif à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, j'ai l'honneur de vous informer que le Député-Gouverneur se rendra à la salle du Sénat ce jourd'hui à cinq heures et demie pour cet objet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

MELGUND,
Secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable Président du Sénat.

Ordonné, que la dite communication soit déposée sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir au salaire et frais de voyages du juge de la cour de comté de *Caribou*, province de la *Colombie Britannique*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant une nouvelle avance à la province de *Manitoba* pour aider à ses écoles publiques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Pacifique d'Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance canadienne de tempérance et générale sur la vie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Gananoque* à *Perth* et la *Baie de James*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Howlan*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de "pont d'Ottawa, Waddington et New-York," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie "du chemin de fer International," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime d'Halifax (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Skead, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

L'honorable sir William Johnstone Ritchie, chevalier, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, Député-Gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et informer cette Chambre que c'est le désir du Député-Gouverneur qu'elle se rende auprès de lui dans cette salle.

Les Communes étant venue avec leur Président,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre du bill devant être sanctionné, comme suit :

"Acte à l'effet d'amender l'Acte intitulé : 'Acte concernant le chemin de fer "canadien du Pacifique,' et à d'autres fins."

A ce bill la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les mots suivants : "Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ce bill."

Il a plu au Député-Gouverneur de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

La Chambre a repris sa séance.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 6 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKindsay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRÉSENTS :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Haythorne,—Du révérend J. S. Evans et autres, de Barton.

Par l'honorable M. Pelletier,—De W. Rhodes, président, et de Frank D. Tims, secrétaire archiviste de la société géographique de Québec.

Par l'honorable M. Trudel,—Du révérend William A. Johnston et autres, de Rockburn, et Hugh Owen et autres, de Tinchinbrook, province de Québec.

Par l'honorable M. Plumb,—De Thomas Davidson et autres, de Fergus, et du révérend Robert Caswell, M.A., et autres, de Georgetown.

Par l'honorable M. Turner,—Du révérend Robert Lennie et autres, et de Thomas Kennedy et autres, de Dundas, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Alexander,—Du révérend T. McMullen et autres, de Woodstock, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Charles Stratton et autres, de Kincardine, comté de Victoria, province du Nouveau-Brunswick,—du révérend John Gallagher, B.A. et autres, de Pittsburgh,—de John McLennan et autres,—de H. Saddler et autres,—de D. F. Benson et autres, de la ville de Lindsay,—de James McCulloch et autres, et de Matthew Wilkinson, de Chiquacousy,—de M. J. Christie et autres, de Brockville et des environs,—de J. A. F. McBain et autres, et de Charles Tait et autres, de Georgetown, nord et sud,—de James Elliott et autres, de Beachburg et Westmeath,—du révérend Jno. Hough et autres, de Howick, et du révérend Alex. Stewart et autres, de la ville de Clinton et des environs, tous de la province d'Ontario,—du révérend James B. Muir et autres, et de James Learmont et autres, de Huntingdon, province de Québec,—du révérend W. Swain et autres, de Fergus,—de C. Sutherland et autres, des townships de Napier et Metcalfe,—de James F. Cook et autres, de Niagara-Falls-Sud,—de Charles Mumery et autres, de Saint-Thomas,—de M. B. Parker et autres, et du révérend John Rae Battisby et autres, de Chatham, province d'Ontario,—du révérend J. E. Bell, D.D., et autres, de Saint-Martins, province du Nouveau-Brunswick,—de James Mulligan et autres, de Nepean, dans le comté de Carleton,—de Henry Robinson et autres, de Canitown, et de Aneas Mallory et autres, de Lyn, province d'Ontario; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique; demandant qu'il soit passé un acte qui confirme la vente et l'affermage de certaines lignes de chemins de fer à la dite compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

De la compagnie du chemin de fer de colonisation de Manitoba et du Nord-Ouest; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle est tenue de terminer sa ligne de chemin de fer.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte pour constituer en corporation la compagnie d'assurance mutuelle maritime l'Océan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Skead, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime de Picton (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Grant, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de fusionner le bureau de commerce de la cité de Toronto et l'association de la halle au blé de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la banque Provinciale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis "acte" jusqu'à "sont" dans la 13e ligne.

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "présent" jusqu'à "constitués."

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "corporation" jusqu'à "sous."

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "sousseriront" jusqu'à "et" dans la 20e ligne.

Page 1, ligne 28, retranchez depuis "seront" jusqu'à "reçues."

Page 2, ligne 7, retranchez "soient" et insérez "aient été."

Page 2, ligne 23, après "Trésorerie" insérez : "avant de commencer ses opérations et."

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes 49 Victoria, chap. 49, et 45 Victoria, chap. 24, actes concernant les sociétés permanentes de construction, de prêt et d'épargne opérant dans la province d'Ontario," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la liquidation de la compagnie de chemin de fer et de houille de Spring Hill et Parsborough et à la vente de ses propriétés à la compagnie de houille et de chemin de fer de Cumberland," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de navigation à vapeur d'Halifax" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir aux traitements et frais de voyage du juge de la cour de comté de Caribou, province de la Colombie Britannique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant une nouvelle avance à la province du Manitoba pour aider à ses écoles publiques," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance canadienne de tempérance et générale sur la vie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du Canada, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 7 Mars 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Vidal, — Du révérend S. D. Chown et autres, de Kemptville, — du révérend Henry Knox et autres, d'Aschdown et Rosseau, — d'Adam Meisenheimer et autres, d'Humphrey, — d'Angus McMillan et autres, de Christie, dans le district de Muskoka, et du révérend Alexander MacKay, D.D., et autres, du township de Puslinch.

Par l'honorable M. Grant, — De George Munro et autres, de Scotston.

Par l'honorable M. Northwood, — Du révérend J. Becket et autres, de Thamesville, dans le comté de Kent, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Robitaille, — Du révérend F. W. George et autres, de New-Carlisle, — de Walter C. Ross et autres, de Hopetown, — de William A. McPherson et autres, de Port-Daniel, province de Québec.

Par l'honorable M. Leonard, — De John Gaskin et autres, du comté d'Elgin et d'autres lieux.

Par l'honorable M. Trudel, — Du révérend Pierre H. Marchand et autres, de St. Narcisse, — du révérend L. E. A. Dupuis et autres, de Notre-Dame de Mont-Carmel, — du très-révérend évêque et autres, des Trois-Rivières, — du révérend M. Proulx et autres, de St.-Tite, — du révérend J. O. Prince et autres, de St.-Maurice, — du révérend T. B. Chrétien et autres, de Ste-Flore, et de Charles Deguise, maire, et autres, de Ste-Geneviève, tous de la province de Québec.

Par l'honorable M. Hamilton, — De John Young et autres, de Moorefield, province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du rév. George B. Bayne, B.A., et autres, — de Edouard Marshall, senior, et autres, de Morrisburg, et du révérend George Richardson et autres, de Stratford, province d'Ontario, — de M. Blakely et autres, de Renfrew Nord, — de J. B. Stewart et autres, de Castleford, et de John Forest et autres, de Burnstown, — du révérend Samuel F. Boddy, recteur, et autres, de Saint Pierre, Toronto, — de Joseph White et autres, d'Essex Sud, dans le comté de Northumberland, province du Nouveau-Brunswick, — du révérend H. A. Cook et autres, — du révérend John Landers et autres, de Smithville, dans le comté de Lincoln, et du révérend Andrew A. Smith et autres, de Spencerville, tous de la province d'Ontario, — de William P. Vimmo et autres, de Ravensville, et de Joseph Dunbar, de Mawanosh-Est, — de William McDonagh et autres, de Sarnia, et du révérend William Henderson et autres, de Wyoming, dans le comté de Lambton, — du révérend G. A. Bell et autres, de Lindhurst; demandent la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Du conseil de Perth; demandant la passation d'un acte constituant une cour de commissaires des chemins de fer.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été lu par le greffier comme suit :

SALLE DU COMITÉ,

5 mars, 1884.

La comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement présente ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à l'Ordre,—Etat du montant total versé à la caisse de retraite, pendant son terme de service, par chacun de ceux qui ont été mis à la retraite durant l'année expirée le 31 décembre 1883. (No 19c.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à l'Ordre,—Etat des sommes payées par le gouvernement du Canada en acompte ou en paiement total des subventions votées aux différentes compagnies de chemins de fer mentionnées dans le chapitre 25 de la 46 Victoria (1883). (No 21a.)

Réponse à l'Adresse,—Correspondance, etc, non encore produits, concernant l'octroi ou le paiement de subventions aux chemins de fer ; et relevés de tous tels paiements jusqu'à date. (No 21b.)

Réponse à l'Adresse,—Copie de toute convention intervenue entre le gouvernement et les entrepreneurs de la section B du chemin de fer canadien du Pacifique, au sujet du transfert à ces derniers du contrat pour la dite section B, et copie de tous ordres en conseil mettant à effet telle convention ; etc., etc. (No 31q.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Rapport du Bureau des Examineurs du Service Civil pour l'année expirée le 31 décembre, 1883. (No 33b.)

Réponse à l'Ordre,—Etat faisant connaître toutes les demandes de drawbacks sur matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin 1883, et aussi, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1883 ; donnant le nom de la personne qui a fait la demande ; etc., etc. (No 48a.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à l'Ordre,—Etat de toutes réclamations faites pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation, donnant le nom des personnes qui ont présenté une demande ; etc., etc. (No 43b.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à l'Adresse (1883),—Correspondance, etc., relative à l'octroi de permis pour couper du bois sur les terres des sauvages, dans la province d'Ontario, depuis 1875, jusqu'à présent. (No 50.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à l'Adresse (1883),—Correspondance échangée entre les gouvernements d'Ontario et du Canada touchant la vente de l'île La Cloche, près de la baie Georgienne ou des îles aux Canards, et touchant les droits respectifs de ces gouvernements sur les îles situées dans ces parages. (No 52.) (*Sous forme condensée.*)

Réponse à l'Adresse,—Correspondance, etc., touchant la nomination du présent Haut-Commissaire du Canada à Londres, l'accomplissement des fonctions de ministre des Chemins de fer pendant son séjour en Angleterre comme Haut-Commissaire, etc. (No 76.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à l'Ordre,—Correspondance, non encore produite, relative à tous paiements, réclamations ou allocations quelconques se rattachant à la charge de Haut-Commissaire ; aussi, relevés de tous soldes de tels comptes se rapportant à la dite charge pendant qu'elle était exercée par Sir A. T. Galt et le titulaire actuel, respectivement, etc., etc. (No 76a.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à l'Ordre,—Copie de tous rapports du Haut-Commissaire non encore produits, concernant l'immigration au Canada. (No 76c.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à l'Adresse,—Copie du serment ou des serments requis des gouverneurs-généraux du Canada et que prêtent ceux-ci avant d'entrer dans l'exercice de leur charge gubernatoriale ; et de ceux requis des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec et que prêtent ceux-ci avant d'entrer dans l'exercice de leur charge. (No 77.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à l'Adresse,—Copie de la commission nommant Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada ; du serment ou des serments requis par la loi, et des instructions accompagnant la commission ; etc., etc. (No 77a.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse (1883).—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie Anglaise, au sujet de la construction du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo. (No 81.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Ordre.—Copie de toutes représentations faites par l'association des fabricants et le conseil des métiers et de toute correspondance échangée avec eux au sujet des dispositions du projet de loi concernant les fabriques. (No 86.) (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre.—Règlements ou ordres du département de l'Intérieur, concernant la vente ou administration des terrains agricoles, miniers, etc., etc. (No 25*b*.)

Réponse à Ordre (1883).—Représentations adressées au gouvernement au sujet de la simplification du système de transfert des terres au Nord-Ouest. (No 25*c*.)

Réponse à Ordre (1883).—Correspondance échangée entre le maire et le conseil de Winnipeg et le gouvernement, au sujet de l'octroi ou de la location, à la cité de Winnipeg, du terrain du fort Osborne, pour servir de parc public. (No 25*d*.)

Correspondance ultérieure se rapportant à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, conformément aux termes de l'ordre de la Chambre, du 20 février, 1882. (No 31*d*.)

Réponse à Ordre pour une carte ou des cartes montrant le tracé du chemin de fer du Pacifique canadien dans ses parties approuvées et dans ses parties proposées, etc., etc. (No 31*p*.)

Réponse à Adresse.—Copie d'un mémoire à Son Excellence en Conseil signé par *Frank Moberly* et *W. A. McCallum*, au nom des habitants de Neebing, demandant de l'aide au sujet de leurs boni à la Cie du chemin de fer de Prince-Arthur's-Landing et Kaministiquia. (No 31*r*.)

Réponse à Ordre (1883).—Etat faisant connaître tous les accidents arrivés sur les divers chemins de fer en Canada pendant les trois dernières années, entraînant soit pertes de vie, blessures, ou dommages matériels ; etc., etc. (No 35.)

Réponse à Ordre.—Copie de toutes pétitions au ministre de l'Agriculture, demandant que l'on accorde des prix pour les meilleurs essais, etc., sur l'industrie agricole et les arts mécaniques ; etc., etc. (No 36*b*.)

Réponse à Adresse.—Correspondance concernant la mission du ministre des Finances en Angleterre, en 1883, dans le but de prendre des arrangements pour l'émission d'un nouvel emprunt ; etc., etc. (No 39*a*.)

Réponse à Ordre.—Copie des devis et du contrat passé par le gouvernement avec *Jotham O'Brien* pour la construction du steamer *Princess Louise* ; etc., etc. (No 45*a*.)

Réponse à Ordre.—Mémoires, etc., demandant un drawback sur les sucres raffinés en Canada et exportés en pays étrangers ; etc., etc. (No 48*c*.)

Réponse à Ordre.—Relevé de la quantité et de la valeur du blé et de la farine de blé (séparément) importés des Etats-Unis et entrés pour la consommation et du droit perçu sur ces importations pendant les six mois expirant le 31 décembre 1883. (No 61*b*.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant la quantité de blé et de farine, de maïs et de farine de maïs, importée dans les diverses provinces de la Puissance du Canada et celle exportée des dites provinces pendant les cinq mois expirés le 30 novembre 1883 ; et aussi, pour le mois de décembre, 1883. (No 63.)

Réponse à Adresse.—Copie de tous les règlements maintenant en vigueur, d'après les dispositions de l'Acte des Pêcheries défendant la pêche dans des eaux de la province d'Ontario. (No 66*a*.)

Réponse à Ordre.—Correspondance concernant la saisie de barils à huile de charbon à Sandwich, Windsor et Walkerville. (No 71*a*.)

Réponse à Adresse.—Correspondance, etc., touchant la prime d'encouragement pour la fabrication du fer. (No 75.)

Réponse à Adresse.—Correspondance concernant l'arrestation, sur le territoire canadien, par un détachement de soldats des Etats-Unis, de *Henry Watson*, que l'on prétend avoir été ci-devant domicilié dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et de *Franklin Switzer*, que l'on prétend avoir été ci-devant domicilié à Kingston, et d'une personne surnommée *Elsworth* ; etc., etc. (No 78.)

Réponse à Adresse.—Correspondance concernant la fermeture du bureau de l'agent des sauvages à Toronto et son transfert à Ottawa; etc. etc. (No 79.)

Réponse à Ordre (1883).—Etat indiquant les bornes et limites des divisions électorales du Manitoba telles que représentées dans cette Chambre, leur nombre, nom et population; etc., etc. (No 80.)

Réponse à Adresse.—Copie de la réclamation de *Eustache Doiron*, pilote, soumise aux arbitres de la Puissance, en décembre dernier, et aussi, de la réclamation de *Moise Leclerc*, huissier, soumise aux arbitres de la Puissance, en décembre dernier; etc., etc. (No 83.)

Réponse à Adresse.—Correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou avec le gouvernement du Manitoba ou des particuliers au sujet de la navigation de de la Baie d'Hudson. (No 84.)

Réponse à Ordre (1883).—Correspondance au sujet de la réclamation de *Roderick McLennan* concernant la section 31, township 21, rang 27 ouest, Territoires du Nord-Ouest. (No 85.)

Réponse (Sénat).—Mariages, baptêmes et sépultures dans certains districts. (No 87.)

Réponse à Ordre (1883).—Copie de l'annonce demandant des soumissions pour la démolition et la reconstruction de la salle d'exercices dans la cité de St. Thomas, Ont.; etc., etc. (No 88.)

Réponse à Adresse.—Correspondance échangée entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de l'école de marine de Québec, et demandant que le gouvernement de la Puissance subventionne cette école. (No 89.)

Votre comité recommande aussi que le comité spécial chargé de considérer la question de la navigation de la Baie d'Hudson ait la permission d'imprimer la preuve, de temps à autre, pour l'information des membres du comité.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. McInnes il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer "La Banque Provinciale," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du bassin de radoub, de construction navale et de navigation d'Owen-Sound (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McClellan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention,"

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, qu'il soit rennu à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Gananoque à Perth et la baie de James," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir au traitement et aux frais de voyage du juge de la cour de comté de Caribou, dans la province de la "Colombie Britannique."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. Pelletier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte autorisant une nouvelle avance à la province du Manitoba pour aider à ses écoles publiques."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris la séance.

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte pour incorporer le synode du diocèse de la Saskatchewan et pour d'autres fins s'y rattachant," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance sur les animaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée à lundi à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 10 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Visal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McClelan,—Du révérend William Hayhurst et autres, de Burford, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend William Cochrane, D.D., et autres, de l'église de Zion, dans la cité de Brantford,—du révérend John Gray, A.M., et autres, de l'église de Guthrie, Oro,—de John Ilsey et autres, de Pictou,—de Charles Lemoine et autres, du township de Warwick,—de James R. Craigie et autres, de Bobcaygeon.

Par l'honorable M. Allan,—De W. Soper et autres,—de J. Douglas Burns et autres, et de Jos. W. Fyfe et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Skead,—Du révérend Joseph White, B.A., et autres, de Rochesterville,—d'Alexander Stewart et autres, de Hintouburg, dans le comté de Carleton, et par le révérend J. R. Munro, recteur, et du révérend Joseph White, B.A., clerc du presbytériat d'Ottawa.

Par l'honorable M. Flint,—Du révérend D. Williams et autres, du comté d' Hastings.

Par l'honorable M. Northwood, —De Jane Young et autres, de Chatham.

Par l'honorable M. Lewin,—De John Read et autres, de St-Jean, et du révérend Joseph Sellar et autres, de Fairville, province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Turner,—De R. H. Jackson et autres, d'Hamilton,—du révérend Manley Benson et autres, de Brantford,—de Charlotte M. Miles et autres, de Mount Vernon,—de George Dunkey et autres, de Campbellford, et R. W. Wadsworth et autres, de Dundas, tous de la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend J. S. Evans et autres, de Barton,—de Thomas Davidson et autres,

de Fergus, et du révérend Robert Caswell, M.A., et autres, de Georgetown,—du révérend Robert Lennie et autres, et de Thomas Kennedy et autres, de Dundas, province d'Ontario,—du révérend T. McMuller et autres, de Woodstock, province d'Ontario,—du révérend William A. Johnston et autres, de Rockburn, et Hugh Owen et autres, de Hinchinbrook, province de Québec; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. Vidal, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Vendredi, 7 mars, 1884.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité auquel, par ordre de votre honorable Chambre du mardi, quatrième jour de mars courant, a été renvoyé son rapport du vendredi, vingt-neuvième jour de février dernier, avec instruction de l'amender en suppléant à certaines omissions, a en conséquence amendé son dit rapport comme suit :

1. En ajoutant entre les paragraphes 6 et 7, le paragraphe suivant :

6 (a) Comme il s'est présenté des doutes sur la position de certains messagers du Sénat, et qu'il est désirable de faire cesser ces doutes, votre comité recommande que

Frederick Gilbert, qui agit depuis quelque temps comme gardien du vestiaire et assistant-portier, soit continué et maintenu dans ces emplois à son salaire actuel : \$750 par année; que John Dunne, "ancien messenger permanent," soit nommé "messenger de banque," au salaire attaché à cet emploi : \$750 par année, et que la nomination de Joseph Larose comme "messenger permanent," soit reportée à la date du 11 mai, 1882."

2. En ajoutant au paragraphe 7 les mots suivants : "aux salaires attachés à ces emplois vacants : \$600 par année."

3. En ajoutant au paragraphe 8 les mots suivants : "que le salaire de James Thomson lui soit payé du jour de l'ouverture de la présente session, jour auquel il est entré au service du Sénat."

Votre comité a l'honneur de présenter de nouveau son second rapport, amendé par l'insertion des recommandations qu'il vient de faire :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,

Vendredi, 29 février, 1884.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

1. Votre comité recommande que M. R. W. Stephen, maintenant "assistant-comptable et commis," soit promu à l'emploi de "second commis anglais et commis de la routine et du procès-verbal," actuellement vacant, aux appointements attachés à cet emploi, savoir : \$1,400 par année.

2. Votre comité recommande que MM. Charles T. Gibbs et F. A. McCord soient nommés "commis juniors," aux appointements de \$-00 par an, chacun, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'au chiffre de \$1,000; et que M. Charles T. Gibbs remplisse la fonction "d'assistant-comptable."

3. Votre comité recommande que les appointements de MM. A. A. Boucher, "second assistant-greffier et traducteur français en chef," et Alfred Garneau, "premier traducteur et commis français," soient augmentés de trois cents piastres, c'est-à-dire de \$1,900 et \$1,600 respectivement à \$2,200 et \$1,900 respectivement.

4. Votre comité recommande que M. J. de St-Denis LeMoine, "greffier du journal français, second traducteur français et sergent d'armes," ait à l'avenir le titre de "sergent d'armes" seulement, mais que durant les sessions il soit tenu d'aider à faire le journal français; que M. Ivanhoe Taché, "assistant-greffier du journal français et assistant-sergent d'armes," soit promu "greffier du journal français" et reste "assistant-sergent d'armes;" et que comme M. LeMoine désire être déchargé d'une partie de ses devoirs, il ne reçoive pas d'augmentation; mais que M. Taché, aux devoirs duquel on va ajouter, reçoive une augmentation de \$200, c'est-à-dire de \$1,000 à \$1,200 par année.

5. Votre comité recommande que les appointements de J. G. Aylwin Creighton, écrivain, "greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais," soient augmentés de \$200, de \$1,000 à \$2,200 par année.

6. Votre comité recommande que toutes les augmentations qu'il propose ci-dessus commencent à courir du 1er juillet prochain.

6 (a) Comme il s'est présenté des doutes sur la position de certains messagers du Sénat, et qu'il est désirable de faire cesser ces doutes, votre comité recommande que Frederick Gilbert, qui agit depuis quelque temps comme "gardien du vestiaire et assistant-portier," soit continué et maintenu dans ces emplois, à son salaire actuel, \$750 par année; que John Dunne, "ancien messenger permanent," soit nommé "messenger de banque," au salaire attaché à cet emploi : \$750 par année; et que la nomination de Joseph Larose, comme "messenger permanent," soit reportée à la date du 11 mai, 1882.

7. Votre comité recommande que J. H. Pelletier et Thomas Davis, "messagers sessionnels," soient appelés par promotion à remplir les deux vacances existant pré-

seulement parmi les messagers permanents, aux salaires attachés à ces emplois vacants : \$600 par année.

8. Votre comité recommande que William Leonard Lambkin et James Thomson soient nommés "messagers sessionnels" à la place de ceux qui doivent être promus, et que le salaire de James Thomson lui soit payé du jour de l'ouverture de la présente session, jour auquel il est entré au service du Sénat.

9. Votre comité recommande que la femme Gariépy et la femme Enright soient nommées femmes de charge sessionnelles, la première pour remplir une vacance qui existe actuellement, la seconde, parce qu'on a besoin d'une femme de plus pour le service sessionnel.

10. Votre comité recommande en outre que le mémoire ci-joint serve de règle pour déterminer les devoirs respectifs des officiers et commis et la distribution de leur travail, et qu'ils soient tenus de faire tel autre travail qui leur sera demandé par ordre du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la "compagnie de Téléphone Bell," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer "International," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la liquidation de la compagnie de houille et de chemin de fer de Springhill à Parrsborough, et la vente de ses propriétés à la compagnie de houille et de chemin de fer de Cumberland," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Allan, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité mixte de la bibliothèque, ont l'honneur de présenter leur premier rapport :

Le comité a pris occasion de sa première réunion pour exprimer son regret de la mort soudaine et récente du Dr *Alpheus Todd*, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions de bibliothécaire du Parlement. Sa perte se fera vivement sentir non seulement dans ce Parlement et dans ce pays, mais aussi dans tous les pays qui sont régis par un mode de gouvernement semblable au nôtre. Ses vastes connaissances

ces en droit constitutionnel et sa grande érudition en faisaient un conseiller digne de confiance pour tous ceux qui avaient besoin de le consulter, et ses manières courtoises et affables donnaient encore plus de valeur à ses qualités intellectuelles.

Les regrets que les membres de votre comité, de concert avec les autres nombreux amis du Dr Todd, éprouvent de sa disparition inattendue, sont tempérés par la pensée que ses admirables travaux resteront comme un monument durable de ses infatigables recherches, de ses connaissances étendues et de son attachement aux institutions qui nous régissent.

Lors de la dernière session, votre comité a recommandé que la majeure partie des livres de loi fût transférée dans l'édifice occupé par la Cour Suprême où les séries de rapports judiciaires anglais et américains formant autrefois partie de la bibliothèque ont été transportées par ordre de la Chambre; que le ministère de la Justice fût désormais responsable de l'entretien et de la conservation de cette bibliothèque légale, qu'elle ne fût plus regardée dorénavant comme faisant partie de la bibliothèque du Parlement, sauf toutefois, le droit réservé aux membres des deux Chambres d'avoir accès à ces livres, de préférence à toutes autres personnes, toutes les fois qu'ils auraient besoin de les consulter; les livres de texte seuls devant être conservés dans la bibliothèque du Parlement, ou y être ajoutés par la suite, suivant qu'il serait nécessaire pour les besoins de législation. Votre comité désire renouveler sa recommandation, attendu que son rapport de la dernière année n'a pas été adopté par le Parlement.

Un sous-comité a été nommé pour s'entendre avec le sous-bibliothécaire sur le choix des livres de loi qui devront être conservés dans la bibliothèque.

Vu le grand nombre de cartes géographiques et marines que renferme la bibliothèque, et les nombreuses publications de cette nature qui paraissent chaque année sur le Canada et les territoires du Nord-Ouest, il serait opportun de prendre les moyens d'y avoir accès plus facilement pour les consulter. Votre comité recommande, en conséquence, la création d'une section des cartes, de réserver à cette fin l'un des cabinets latéraux et d'y mettre les meubles et objets nécessaires.

Votre comité recommande aussi, que des grillages en fil métallique, semblables à ceux qui recouvrent les ouvrages sur le Canada, soient posés dans les principales sections de la partie inférieure de la bibliothèque, afin de protéger plus sûrement les livres qui y sont placés.

Chambre du Président,

Sénat, 16 février, 1884.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, — un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans les districts de Québec et Montmagny, pour l'année 1833.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 88.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque commerciale du Manitoba," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque des négociants du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime l'Atlantique (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du tunnel de la frontière de Sainte-Claire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'étendre au Canada les pouvoirs de la corporation, appelée : 'De Nederlandsch Amerikansche Land Maatschappij' (La compagnie des terres des Pays-Bas et d'Amérique)," auquel elle demande le concours de cette Chambre :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Leonard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser la compagnie d'assurance du Canada contre le feu, La Souveraine, à renoncer à sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. Macpherson, ministre de l'Intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse en date du 21 mai 1883 priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous ordres en conseil passés depuis le 1er janvier, 1882, toutes lettres, correspondances et requêtes adressées au gouvernement depuis la dite date, en rapport avec la vente ou l'ordre de mise en vente des terrains ou de partie des terrains, dits de l'Ordonnance, qui sont sis et situés dans la seigneurie de Sorel.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir documents de la session No*).

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention,"

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte pour incorporer le synode du diocèse de la Saskatchewan et pour d'autres fins s'y rattachant," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance sur les animaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Masson,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 11 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaubach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend Robert Mackenzie et autres, de Dalhousie et Sherbrooke-Nord,—de H. McQuarrie et autres, de Wingham,—de James Mealy et autres, d'Oxford Mills,—du révérend Archibald McLean et autres, de Blyth et des environs,—du révérend John McFarlane et autres, d'Huron, comté de Bruce, et du révérend Robert Thomson, L.L.D., et autres, de Niagara Falls, Sud et des environs.

Par l'honorable M. Turner,—Du révérend James Cooper Antliff, M.A.B.D., et autres, de Toronto.

Par l'honorable M. McClelan,—Du révérend Eran Macauley et autres, de Puslinch-Ouest et Fullerton.

Par l'honorable M. Lewin,—De Job Shenton et autres, de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Stevens,—De Richard Whiting et autres, de Waterloo, province de Québec.

Par l'honorable M. Almon,—De S. L. Shannon, président, et Robert Murray, secrétaire de la branche d'alliance évangélique de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Read,—De George McRitchie et autres, d'Almonte.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend S. D. Chown et autres, de Kemptville,—du révérend Henry Knox et autres, d'Ashdown et Rosseau,—d'Adam Meisenheimer et autres, d'Humphrey,—d'Angus McMillan et autres, de Christie, dans le district de Muskoka—et du révérend Alexander MacKay, D.D. et autres, du township de Puslinch,—de George Munro et autres, de Scotston—du révérend J. Becket et autres, de Thamesville, dans le comté de Kent, province d'Ontario,—du révérend F. W. George et autres, de New-Carlisle—de Walter C. Ross et autres, de Hopetown,—de William A. MacPherson et autres, de Port-Daniel,—de John Young et autres, de Moorefield, province de Québec ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Du révérend Pierre H. Marchand et autres, de St-Narcisse,—du révérend L. E. A. Dupuis et autres, de Notre-Dame du Mont-Carmel,—du très révérend évêque et autres, des Trois-Rivières,—du révérend M. Proulx et autres, de St-Tite,—du révérend J. O. Prince et autres, de St-Maurice,—du révérend T. B. Chrétien et autres, de Ste-Flore, et de Charles Deguise, maire, et autres, de Ste-Geneviève, tous de la province de Québec ; demandant qu'une aide soit accordée pour la construction d'un chemin de fer du Saint-Maurice au lac Edouard.

De John Gaskin et autres, du comté d'Elgin et d'autres lieux ; demandant la création d'un havre de refuge à Port-Stanley.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit ;—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 11 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, demandant qu'il soit passé un acte qui confirme la vente et le bail de certaines lignes de chemin de fer à la dite compagnie ;

De la compagnie du chemin de fer de colonisation de Manitoba et du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle est tenue de terminer ses travaux ;

De la municipalité du village de Parkdale, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer et déclarer légale et valide une convention passée par elle avec certaines compagnies de chemins de fer pour l'établissement de passages souterrains à l'intersection de Queen et Dufferin Streets ; aussi, à l'effet de confirmer et déclarer légal et valide le règlement n° 161 de la dite municipalité, et à l'effet d'obliger la cité de Toronto à payer un sixième des frais à faire en exécution de la dite convention.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 11 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque des Négociants du Canada," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition mais que les avis exigés par la cinquante unième règle ont été régulièrement publiés.

Le, tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Glasier, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de navigation à vapeur d'Halifax (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant; et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15, retranchez depuis " qui " jusqu'à " deviendront."

Page 1, ligne 16, retranchez depuis " constituée " jusqu'à " sont " dans la 18e ligne.

Page 2, ligne 25, retranchez depuis " qui " jusqu'à " le " et insérez : " couvrira."

Page 3, ligne 28, retranchez depuis " dus " jusqu'à " poursuivre " et insérez : " la compagnie pourra."

Page 6, ligne 20, retranchez depuis " qu'il " jusqu'à " à " dans la 21e ligne et insérez : " aura eu à faire ou supporter."

Page 6, ligne 23, après " quelconqu " retranchez " fait " et insérez : " accompli."

Page 6, ligne 25, retranchez depuis " qu'il " jusqu'à " pour " et insérez : " aura à faire ou supporter."

Page 7, ligne 1, retranchez depuis " 29 " jusqu'à " de " et insérez : " la section dix-huit."

Page 7, ligne 3, retranchez depuis " ne " jusqu'à " dans " et insérez : " sera pas incorporée."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Skedd, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demandé son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant les porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du St-Laurent à l'Ottawa à voter aux assemblées de la compagnie, et à d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la liquidation de la compagnie de houille et de chemin de fer de Spring Hill à Parsborough, et la vente de ses propriétés à la compagnie de houille et de chemin de fer de Cumberland," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime, l'Atlantique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'étendre au Canada les pouvoirs de la corporation, appelée : "De Nederlandsch Amerikansche Land Maatshoppij" (La compagnie des terres des Pays-Bas et d'Amérique)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles," a été lu la seconde fois.

L'honorable Mr. Girard a proposé, secondé par l'honorable M. de Boucherville :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Lewin, de retrancher tous les mots après "renvoyé" et d'insérer : "au comité des banques et du commerce."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise alors sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention,"

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Simpson,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 12 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKinsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Skead,—Du révérend F. R. Smith et autres, de la cité de Hull, province de Québec, et de Thomas Wilson et autres, de Carp.

Par l'honorable M. Leonard,—Du révérend George Baker et autres, de Walpole et Rainham, dans le comté d'Haldimand, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McClelan,—Du révérend George J. Kerr et autres, de Brigdon, ans le comté de Lambton.

Par l'honorable M. Plumb,—Du révérend William Watson et autres, du township de Niagara,—du révérend R. Taylor et autres, de Gardén Hill,—du révérend L. Cohoe et autres, de Flamboro-Est,—du vénérable archidiacre et autres, de Niagara, et de George Shrimpton et autres, de Niagara Falls, Sud et Stamford.

Par l'honorable M. Allan,—Du très révérend Evêque d'Édmon,—de Samuel Edge et autres, du Durham,—de E. Miller et autres, de Kincardine,—de Thomas Jenkins et autres, de Vivian,—du révérend Thomas Fisher et autres, de Gorrie,—de John Brown et autres, de Burwell Park et des environs,—du révérend R. Wilson et autres, du township de London,—du révérend chanoine Mulholland et autres, d'Owen Sound,—du révérend George Keyes et autres, de Chatsworth et d'autres lieux, dans le comté de Grey,—du révérend John Walters et autres, et de John McBride et autres, de Godorich,—de W. T. Wilkinson, reeve, et autres, de Amherstburg,—du révérend Edward M. Bland et autres, de Ingersoll,—de Andrew Jamieson et autres, de Walpole Island,—d'Arthur Robinson et autres, de Selton, dans le comté de Kent,—du révérend Edward Edmund Newman et autres, de l'église de St. George, London-Ouest,—de John Ilinsmor et autres, de Kirkton, dans le comté de Perth,—du révérend John Downie et autres, de Morpeth,—du révérend Geo. Grey Ballard et autres, de St. Thomas,—de Fisher Andrews et autres, de Tilsonburg; et de William Craig et autres, de Clinton, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend P. A. Mackay et autres, de Éramosa, et de William Buist et autres, de Chatham.

Par l'honorable M. Northwood,—De Thomas Davidson et autres, d'Oxford, comté de Kent.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend William Hayhurst et autres, de Burford,—du révérend William Cochrane, D.D., et autres, de l'église de Zion, dans la cité de Brantford,—du révérend John Gray, A.M., et autres, de l'église de Guthrie, Oro,—de John Illsey et autres, de Picton,—de Charles Lemoine et autres, du township de Warwick,—de James R. Craigie et autres, de Bobcaygeon,—de W. Soper et autres,—de J. Douglas Burns et autres,—de Jos. W. Fife et autres; de la cité de Toronto,—du révérend Joseph White, B.A., et autres, de Rochesterville,—d'Alexander Stewart et autres, de Hintonburg, dans le comté de Carleton,—du révérend J. R. Munro, recteur, et du révérend Joseph White, B.A., clerc, du presbytériat d'Ottawa,—du révérend D. Williams et autres, du comté d'Hastings,—de Jane Young et autres, de Chatham,—de John Reaf et autres, de St-Jean,—du révérend Joseph Sellar et autres, de Fairville, province du Nouveau-Brunswick,—de R. H. Jackson et autres, d'Hamilton,—du révérend Manley Benson et autres, de Brantford,—de Charlotte M. Miles et autres, de Mount Vernon,—de George Dunkey et autres, de Campbellford, et de R. W. Wadsworth et autres, de Dundas, tous de la province d'Ontario; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. Macpherson a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du Canada, 1878."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendre li prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du tunnel de la frontière de Sainte-Claire," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James,"

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention."

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La seconde clause ayant été lue, il a été proposé :

Que le Président quitte le fauteuil maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Lacoste,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 13 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInness,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gutvremet,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chupais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McMaster,—Du révérend Geo. Ferguson et autres, de Grimsby.

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend James Gordon, M.A., et autres, de Niagara Falls, dans la province d'Ontario,—de John McPhail et autres, d'Alvinston.

Par l'honorable M. Pozer,—Du révérend William Torrance et autres, de Warton,—de Hugh McNichol et autres,—de Hugh Reid et autres,—de James Swanstown et autres, et du révérend P. Straith et autres, d'Egremont, comté de Grey.

Par l'honorable M. McKay,—Du révérend J. W. McLeod et autres, du comté de Picton,—du révérend T. Chalmers Jack et autres, et de William McDougall et autres, de Maitland, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. McClelan,—De George Fulmer et autres, du township de Colchester, dans le comté d'Essex,—de J. L. Murray et autres, de Kincardine,—du révérend W. F. Campbell et autres, de Preston et des environs,—de Thomas Crews et autres, de Dorchester,—de Joseph Robinson et autres, de Baillie St. James,—de John H. Anderson et autres, de Palmerston, et de Noble A. Taggart et autres, de Mornington.

Par l'honorable M. Lewin, — De Robert Wills, et autres, de St. Jean, province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Botsford, — De Benjamin Chappell et autres, de Shédiac.

Par l'honorable M. Plumb, — Du révérend Thomas Brock et autres, de Mount Forrest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend Robert Mackenzie et autres, de Dalhousie et Sherbrooke-Nord, — de H. McQuarrie et autres de Wingham, — de James Mealy et autres, d'Oxford-Mills, — du révérend Archibald McLean et autres, de Blyth et des environs, — du révérend John McFarlane et autres, d'Huron, comté de Bruce, — du révérend Robert Thomson, L.L.D., et autres, des chutes de Niagara-Sud et des environs, — du révérend James Cooper Antliff, M.A.B.D., et autres, de Toronto, — du révérend Eran Macauley et autres, de Puslinch-Ouest et Fullerton, — de Job Shenton et autres, de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, — de Richard Whiting et autres, de Waterloo, province de Québec, — de S. L. Shannon, président, et Robert Murray, secrétaire de la branche d'Alliance Evangélique de la Nouvelle-Ecosse ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime l'Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'étendre au Canada les pouvoirs de la corporation appelée : " De Nederlandsch Amerikanische Land Maatschappij (La compagnie de terres des Pays-Bas et d'Amérique)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime d'Halifax (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer la corporation de fidéi-commis "l'Union du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 16, après "Coste" insérez: "James Colebrook Patterson."

Page 1, ligne 34, après "autrement" insérez: "pour les objets spécifiés au présent acte."

Page 2, ligne 18, retranchez depuis "administrateur" jusqu'à "3" dans la ligne 22.

Page 2, ligne 25, retranchez depuis "immeubles" jusqu'à "et" dans la 30e ligne.

Page 2, ligne 35, après "statuts" insérez: "Les pouvoirs conférés par la présente section ne seront exercés en toute province que dans la mesure déterminée et dans les cas prévus par la loi de la province."

Page 3, ligne 42, retranchez depuis "deniers" jusqu'à "confiés."

Page 4, ligne 10, après "qualité" insérez: "ou de toute corporation de même nature."

Page 4, ligne 30, retranchez "sept" et insérez: "neuf."

Page 4, ligne 39, après "Walker" insérez "Napoléon Alexandre Coste, James Colebrook Patterson."

Page 5, ligne 5, retranchez "sept" et insérez "neuf."

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Pâquet, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des pétitions et autres documents adressés à l'honorable secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du Canada, relativement à la question de l'Université *Laurier*, depuis le mois de mars, 1880, jusqu'à ce jour.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de Sauvages du Canada, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la compagnie d'assurance du Canada contre le feu, La Souveraine, à renoncer à sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la banque des Négociants du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott,"

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer du lac Nipissing à la baie De James."

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Leonard, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention,"

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Bassin de radoub, de construction navale et de navigation d'Owen Sound (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 31, retranchez depuis: "limited" jusqu'à "compagnie," dans la ligne 33 et insérez: aux fins d'opérer dans tout le Canada comme."

Page 1, ligne 34, retranchez depuis: "navigation" jusqu'à la fin de la première section.

Page 2, ligne 39, retranchez: "et droits."

Page 3, ligne 1, après "acquisition" insérez: "et aussi acquérir et posséder des actions de toute autre corporation de même nature."

Page 3, ligne 2, retranchez depuis : " par " jusqu'à " à " dans la 4e ligne, et insérez : " un voté représentant les deux tiers en somme de toutes les actions de la compagnie."

Page 3, ligne 5, retranchez depuis : " effet " jusqu'à la fin de la troisième section.

Page 3, ligne 17, retranchez depuis : " par " jusqu'à " à " dans la 19me ligne, et insérez : " un voteur représentant les deux tiers en somme de toutes les actions de la compagnie."

Page 3, ligne 44, retranchez depuis : " des " jusqu'à la fin de la septième section, et insérez : " dispositions de l'acte du Canada relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869."

Page 4, ligne 7, retranchez depuis : " conformément " jusqu'à la fin de la huitième section, et insérez : " aux dispositions de l'acte du Canada relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869."

A la fin du bill, insérez la clause A :

Clause A.

La section trente-deux de " l'acte du Canada, relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869," ne sera pas incorporée dans le présent acte.

Dans le préambule du bill.

Page 1, ligne 16, après " Canada " insérez : " aux fins d'opérer dans tout le Canada."

Sur motion de l'honorable M. McClellan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 14 Mars 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Phém,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Férier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poyer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bélrose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMuster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Stimpson,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Shead,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donoghoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wär.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>		

PIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McMaster,—De Nathan Wade et autres, de *Marthaville*.

Par l'honorable M. Allan,—De John Smith et autres, de Toronto, et de J. F. Fushieringham et autres, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Flint,—D'Andrew Elliot et autres, de *Morewood*.

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend William McKinley et autres, de *Innerkip*,—de William Thompson et autres, de *Blandford*; et d'Alexandre M. Ross et autres, de *Zorra-Est*, dans le comté d'*Oxford*.

Par l'honorable M. McClelan,—Du révérend James E. Dwyer et autres, de *Oakville*, dans la province d'Ontario,—de John S. Mager et autres, de *St. Andrews*, comté de *Charlotte*, province du Nouveau-Brunswick,—du révérend John Lees et autres, de *Williams-Est* et *Ouest*.

Par l'honorable M. Botsford,—De William Duncan et autres, de la paroisse de *Botsford*, comté de *Westmoreland*, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend F. R. Smith et autres, de la cité de Hull, province de Québec, et de Thomas Wilson et autres, de Carp,—du révérend George Baker et autres, de Walpole et Rainham, dans le comté d'Haldimand, province d'Ontario,—du révérend George J. Kerr et autres, de Bridgdon, dans le comté de Lambton,—du révérend William Watson et autres, du township de Niagara,—du révérend R. Taylor et autres, de Garden Hill,—du révérend L. Cohoe et autres, de Flamboro-Est,—du vénérable archidiacre et autres, de Niagara, et de George Shrimpton et autres, de Niagara Falls Sud et Stamford,—du très révérend Evêque d'Huron,—de Samuel Edge et autres, de Durham,—de E. Miller et autres, de Kincardine,—de Thomas Jenkins et autres, de Vivian,—du révérend Thomas Fisher et autres, de Gorrie,—de John Brown et autres, de Burwell Park et des environs,—du révérend R. Wilson et autres, du township de London,—du révérend chanoine Mulholland et autres, d'Owen Sound.—du révérend George Keyes et autres, de Chatsworth et d'autres lieux, dans le comté de Grey,—du révérend John Walters et autres, et de John McBride et autres, de Goderich,—de W. T. Wilkinson, reeve, et autres, de Amherstburg,—du révérend Edward M. Bland et autres, de Ingersoll,—de Andrew Jamieson et autres, de Walpole Island,—d'Arthur Robinson et autres, de Selton, dans le comté de Kent,—du révérend Edward Edmund Newman et autres, de l'église de St. George, London-Ouest,—de John Illesmor et autres, de Kirkton, dans le comté de Perth,—du révérend John Downie et autres, de Morpeth,—du révérend Geo. Grey Ballard et autres, de St. Thomas,—de Fisher Andrews et autres, de Tilsonburg, et de William Craig et autres, de Clinton, province d'Ontario,—du révérend P. A. Mackay et autres, de Éramosa, et de William Buist et autres, de Chatham,—de Thomas Davidson et autres, d'Oxford, comté de Kent, tous de la province d'Ontario; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 3, après "l'original," insérez la clause A.

Clause A.

"10. Excepté en ce qu'il est par le présent amendé ou abrogé, l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, chapitre 80, intitulé: 'Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest,' sera et restera en pleine force et vigueur."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la

"compagnie du chemin de fer de Gananouque à Perth et la baie de James," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez depuis "personnes" jusqu'à "qui."

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "constituée" jusqu'à "sont" dans la ligne 22.

Page 1, ligne 26, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à la fin de la première section.

Page 1, ligne 35, retranchez depuis "ailleurs" jusqu'à la fin de la deuxième section.

Page 1, ligne 39, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "tracer" et insérez "poura."

Page 2, ligne 12, retranchez depuis "Renfrew" jusqu'à "et" dans la 15e ligne.

Page 2, ligne 21, retranchez depuis "chacune" jusqu'à la fin de la quatrième section.

Page 2, ligne 28, retranchez depuis "Taylor" jusqu'à "sont."

Page 3, ligne 4, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "éliront" dans la 5e ligne.

Page 3, ligne 35, après "par" insérez "des actionnaires représentant" et retranchez "actionnaires" et insérez "actions."

Page 3, ligne 49, retranchez depuis "cent" jusqu'à la fin de la dixième section.

Page 4, ligne 6, retranchez depuis "fin" jusqu'à "émettre" et insérez : "laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital sont autorisés à."

Page 4, ligne 30, retranchez "jouiront" et insérez "useront."

Page 4, ligne 41, retranchez depuis "que" jusqu'à "le" dans la 42e ligne, et insérez "stipulera."

Page 6, ligne 3, retranchez depuis "qu'elle" jusqu'à "en" et insérez "émettra."

Page 6, ligne 5, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "pourront" dans la 6e ligne.

Page 6, ligne 8, retranchez depuis "répartir" jusqu'à "ces."

Page 6, ligne 13, retranchez depuis "qui" jusqu'à "employés" dans la 14e ligne, et insérez "auront été ou seront avant ou après cette émission."

Page 6, ligne 18, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "devenir" et insérez "pourra."

Page 6, ligne 47, après "conférés" insérez "et est assujétie à toutes les obligations imposées."

Page 7, ligne 12, retranchez "Rideau."

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Howlan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Vendredi, 14 mars, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De George B. Spencer et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Banque de Winnipeg," avec pouvoir d'avoir un bureau de direction en Angleterre ;

De A. W. McVittie et autres, de Calgary, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'omnibus, de tramway et de transport de Calgary" ;

De la compagnie du chemin de fer de la grande ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, demandant qu'il soit passé un Acte pour changer le nom de son chemin de fer et amender sous d'autres rapports son acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumise.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Howlan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte pour incorporer le synode du diocèse de la Saskatchewan, et pour d'autres fins s'y rattachant," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Macpherson, ministre de l'intérieur, a présenté à la Chambre, le rapport au département de l'intérieur, pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 12.)

L'honorable M. Power a appelé l'attention sur l'opportunité, à raison de l'expiration prochaine des contrats existants avec la compagnie de chars *Pullman*, de s'assurer, pour la commodité des voyageurs sur les chemins de fer du gouvernement, de meilleures installations que celles offertes aujourd'hui dans les chars-salons et les chars-dortoirs en usage sur ces chemins de fer.

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la banque provinciale," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest du Manitoba," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant la compagnie de houille et de navigation du nord-ouest (à responsabilité limitée) à construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine-Hat et les mines de la compagnie sur la rivière du Ventre, et à d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du nord et du nord-ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe, et de changer le nom de cette compagnie en celui de compagnie du chemin de fer de la Ligne Directe entre Montréal et l'Europe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Nanaimo, Tamworth et Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le bill apporté de la Chambre des Communes mardi, le 11 du courant, et intitulé : "Acte autorisant les porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent à l'Ottawa à voter aux assemblées de la compagnie, et à d'autres fins," soit placé aux ordres du jour pour la seconde lecture, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du Canada, 1878,"

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer la corporation de fidéicommissaires l'Union du Canada."

Les dits amendements ayant été lus par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du bassin de radoub, de construction de navires et de navigation d'Owen Sound (à responsabilité limitée.) "

Les dits amendements ayant été lus par le greffier une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McClelan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 17 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>De Biois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Shead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Wark,—De Thomas Wylie, M.D., et autres, de Stayner,—de Joseph McNichol et autres, de Creemore,—d'Alexander Spiers et autres, de Flos,—de Robert Long et autres,—de John McNabb et autres, de Nottawasaga-Est, province d'Ontario,—de William McNairn et autres, de Mill Creek, province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Vidal,—D'Alexander Ross, jr., et autres,—de John Chambers et autres, de Winchester,—de Samuel Jones et autres, de Brussels,—du révérend James Gemley et autres, de Port-Elgin,—de William Doull et autres, de Colborne, et de J. W. McPhee et autres, de Ridgeway, province d'Ontario,—de John G. Pritchard et autres, de Saint-Sylvestre, et John McKee et autres, de Leeds, province de Québec,—du révérend J. Prichard, président, et du révérend D. Macrea, B.D., secrétaire correspondant de l'Alliance Évangélique du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Carvell,—De la compagnie de terres d'Edmonton.

Par l'honorable M. Plumb,—Du révérend David Camelon et autres, de Vaughan.

Par l'honorable M. Turner,—Du révérend John James, D.D., et autres, d'Hamilton, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Botsford,—Du révérend E. Bruce, B.A., et autres, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend Geo. Ferguson et autres, de Grimsby,—du révérend James Gordon, M.A., et autres, de Niagara Falls,—de John McPhail et autres, d'Alvinston,—du révérend William Torrance et autres, de Warton,—de Hugh McNichol et autres,—de Hugh Reid et autres,—de James Swanstown et autres, et du révérend P. Straith et autres, d'Egremont, comté de Grey,—de George Fulmer et autres, du township de Colchester, dans le comté d'Essex,—de J. L. Murray et autres, de Kincardine,—du révérend W. F. Campbell et autres, de Preston et des environs,—de Thomas Crews et autres, de Dorchester,—de Joseph Robinson et autres, de Baillie St. James,—de John H. Anderson et autres, de Palmerston, et de Noble A. Taggart et autres, de Mornington,—du révérend Thomas Brock et autres, de Mount Forest, dans la province d'Ontario,—du révérend J. W. McLeod et autres, du comté de Pictou,—du révérend T. Chalmers Jack et autres,—de William McDougall et autres, de Maitland, province de la Nouvelle-Ecosse,—de Robert Wills et autres, de St. Jean, et de Benjamin Cahppell et autres, de Shédiac, province du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance maritime d'Halifax (à responsabilité limitée), ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : “ Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Gananoque à Perth et de la Baie de James. ”

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur chaque, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte autorisant la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) à construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine Hat et les mines de la compagnie sur la rivière du Ventre, et à d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du nord et du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe et de changer le nom de cette compagnie en celui de compagnie du chemin de fer de la Ligne Directe entre Montréal et l'Europe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte autorisant les porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du St-Laurent à l'Ottawa à voter aux assemblées de la compagnie, et à d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Skead, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :--

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Guévremont,—De Marguerite Bibeau, veuve d'Henri Rowse, de St-Roch de Richelieu.

Par l'honorable M. Turner,—De Byron Ghent, M.D., et autres, du comté de Grey.

Par l'honorable M. Vidal,—De G. W. Batchart et autres, du township de Louise, province du Manitoba.

Par l'honorable M. Skead,—De B. Strachan et autres, de Midland, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Haythorne,—Du révérend S. H. Rice et autres, de Charlottetown, province de l'Île du Prince-Edouard.

Par l'honorable M. Northwood,—De J. Thompson et autres, du comté de Kent.

Par l'honorable M. McClelan,—Du révérend James Kennedy et autres, du township de Fullarton,—de John McDonald et autres, d'Adelaide et Williams, et du révérend Samuel Johnson et autres, de Chipman, dans le comté de Queen, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Nathan Wade et autres, de Marthaville,—de John Smith et autres, de Toronto,—d'Andrew Elliot et autres, de Morewood,—du révérend William McKinley et autres, de Innerkip,—de William Thompson et autres, de Blandford, et d'Alexandre M. Ross et autres, de Zorra-E-t, dans le comté d'Oxford,—du révérend James E. Dwyer et autres, de Oakville, dans la province d'Ontario,—de John S. Mager et autres, de St. Andrews, comté de Charlotte,—du révérend John Lees et autres, de William-Est et Ouest, et de William Duncan et autres, de la paroisse de Botaford, comté de Westmoreland,—de J. F. Fotheringham et autres, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick,—demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. Allan, du comité des barques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la compagnie d'assurance contre le feu, La Souveraine, à renoncer à sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Skead, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque des négociants du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " acte " jusqu'à " sont " dans la ligne 14.

Page 1, ligne 14, retranchez " établies " et retranchez depuis " constituées " jusqu'à " en " dans la ligne 15.

Page 1, ligne 15, retranchez depuis " corporation " jusqu'à " sous."

Page 1, ligne 20, retranchez " seront et."

Page 1, ligne 21, retranchez depuis " souscriront " jusqu'à " le " dans la 22e ligne.

Page 1, ligne 37, après " inséré " insérez : " pendant quatre semaines au moins."

Page 1, ligne 38, retranchez depuis " Toronto " jusqu'à " et " dans la 39e ligne.

Page 2, ligne 1, retranchez depuis " directeurs " jusqu'à " resteront " dans la 4e ligne et insérez : " qui."

Page 2, ligne 6, retranchez depuis " soient " jusqu'à " et " dans la 8e ligne, et insérez : " élus."

Dans le préambule :

Page 1, ligne 5, retranchez depuis " corporation " jusqu'à " dans " dans la 6e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance sur les animaux," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis " personnes " jusqu'à " qui."

Page 1, ligne 15, retranchez depuis " soit " jusqu'à " une " et insérez " possède-
ront."

Page 1, ligne 18, retranchez depuis " et " jusqu'à " corps."

Page 2, ligne 1, retranchez depuis " par " jusqu'à " à " dans la 2e ligne et insérez :
" un vote donné par des actionnaires représentant les deux tiers en somme de toutes
" les actions de la compagnie."

Page 2, ligne 16, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " déterminer " dans la
ligne 18, et insérez : " et de."

Page 2, ligne 28, retranchez depuis " immeubles " jusqu'à " nécessaires."

Page 2, ligne 42, retranchez depuis " 1869 " jusqu'à " formeront " dans la page 3,
ligne 1, et insérez : " seront incorporées dans le présent acte et en."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours
ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre
demain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été ren-
voyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la
vente des engrais agricoles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier,
et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il sou-
mettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 5, après " quiconque " insérez " fabriquera."

Page 1, ligne 17, retranchez depuis " énoncées " jusqu'à la fin de la deuxième
section et insérez :

" 2. Tout fabricant qui apposera ou fera apposer un faux certificat à quelque
" baril, sac, boîte ou colis d'engrais agricole, et toute personne qui sciemment vendra
" quelque baril, sac, boîte ou colis d'engrais agricole portant un faux certificat, ou
" disposera d'un tel objet, auront à payer à l'acheteur une somme pénale de deux
" cents piastres."

Les dits amendements ayant lus une seconde fois, et la question de concours
ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville,
il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre
demain.

L'honorable M. Macfarlane, du comité des ordres permanents et des bills privés,
auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant l'union de certaines églises
" méthodistes y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier,

et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit regu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 32, après " 6 " insérez : " dans tout acte ou transfert passé avec les dits syndics."

Page 25, ligne 35, après " province " insérez : " dans laquelle seront situés les terrains et propriétés en fidécommis."

Page 32, retranchez la dernière ligne de la 21e clause et insérez : " de tout " statut relatif à la matière qui sera en vigueur dans le temps."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Kamouraska, pour l'année 1863.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 87.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de navigation à " vapeur d'Halifax (à responsabilité limitée)," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est de nouveau ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention."

(En comité.)

La première clause a été reconsidérée et amendée de manière à se lire comme il suit :

" 1. Sur le corps de chaque lettre de change ou billet promissoire ayant pour " cause, en tout ou en partie, le prix de vente d'une chose brevetée ou prétendue " brevetée, ou le droit de fabriquer, vendre ou employer cette chose, seront écrits ou " imprimés transversalement, d'une manière distincte et lisible, avant l'émission de " l'effet, les mots : " donné pour un droit de brevet."

La deuxième clause a été lue et amendée de manière à se lire comme il suit :

" 2. Le porteur par endossement ou autre cessionnaire d'un effet de ce genre sur " lequel la mention ci-dessus aura été ainsi écrite ou imprimée, le prendra sans " réserve de tout moyen de défenses ou d'exception qui pourrait être produit par " rapport à tout ou partie de l'effet entre les contractants originaires."

La troisième clause a été lue et amendée de manière à se lire comme il suit :

“ 3. Quiconque vendra ou transportera par endossement ou par délivrance un tel effet, sans que les mots : “ Donné par un droit de brevet,” aient été imprimés ou écrits, comme il est dit ci-dessus, transversalement sur le corps de l’effet, sachant qu’il a pour cause, en tout ou en partie, le prix de vente d’une chose brevetée ou prétendue brevetée, ou le droit de fabriquer, vendre ou employer cette chose, sera coupable de délit et passible d’un an au plus d’emprisonnement dans une prison ou autre lieu de détention, ou de telle amende, de deux cents piastres au plus, que le juge croira à propos de prononcer.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L’honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Sur motion de l’honorable M. Skead, secondé par l’honorable M. Read, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit réimprimé pour l’usage des membres.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest de Manitoba,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. Girard, secondé par l’honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte modifiant l’acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. Flint, secondé par l’honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L’ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte à l’effet d’amender l’Acte de de Tempérance du Canada, 1878,”

Sur motion de l’honorable M. Macpherson, secondé par l’honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, qu’il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l’honorable sir Alexander Campbell, secondé par l’honorable M. Macpherson,

La Chambre s’est ajournée.

Mercredi, 19 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Deber,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Oiell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Botsford.</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Flint.—Du révérend W. Tomblin et autres, d'Ameliasburg, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Leonard.—De James Whiting et autres, de Wardsville, dans le comté de Middlesex, et de J. F. Farnhild et autres, d'Oxford-Est.

Par l'honorable M. Read.—Du révérend D. Mitchell et autres, de Belleville,—de R. F. Pegan, sr., et autres, de Tyendinaga, et de Simeon Hallett et autres, du comté d'Hastings.

Par l'honorable M. Plumb.—De Joseph Fennell et autres, de Grantham.

Par l'honorable M. Almon.—Du révérend Robert Ferrier Burns, D. D., et autres, de l'église presbytérienne de Fort-Massey, Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. McClelan.—De William Getchell et autres, de la paroisse de Saint-James, dans le comté de Charlotte, province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Vidal.—Du révérend James Middlemiss et autres, de l'église de Chalmers, Elora.

Par l'honorable M. Power,—De George Ross et autres, de la ville d'Ingersoll et des environs,—de James Grant et autres, de Shiloh, dans le comté de Wellington, et de W. Lawton et autres, de Chinguacousy et Olivet.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Thomas Wylie, M.D., et autres, de Stayner,—de Joseph McNichol et autres, de Creemore,—d'Alexander Spiers et autres, de Flos,—de Robert Long et autres,—de John McNabb et autres, de Nottawasaga Est,—d'Alexander Ross, jr., et autres,—de John Chambers et autres, de Winchester,—de Samuel Jones et autres, de Brussels,—du révérend James Gemley et autres, de Port-Elgin,—de William Doull et autres, de Colborne,—de J. W. McPhee et autres, de Ridgeway,—du révérend David Camelon et autres, de Vaughan,—du révérend John James D.D., et autres, d'Hamilton, province d'Ontario,—de John G. Pritchard et autres, de Saint-Sylvestre, et John McKee et autres, de Leeds, province de Québec,—du révérend J. Prichard, président, et du révérend D. Macrea, B. D., secrétaire-correspondant de l'Alliance Évangélique du Nouveau-Brunswick,—de William McNairn et autres, de Mill Creek,—du révérend E. Bruce, B.A., et autres, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De la compagnie de terres d'Edmonton ; demandant la passation d'un acte pour simplifier le transfert de biens-fonds dans les territoires du Nord-Ouest et pour d'autres fins.

L'honorable M. Howlan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance " canadienne de tempérance et générale sur la vie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez " canadienne ".

Page 1, ligne 24, retranchez " Canada," et après " vie " insérez : " dite de l'Amérique du Nord ".

Dans le titre du bill.

Retranchez " canadienne " et après " vie " insérez : " dite de l'Amérique du Nord."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur ceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi le 21 du courant, elle soit ajournée à mercredi le 26 du courant à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Mc Kinosey,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller (Président),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal.—42.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pâquet,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Achibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Wark.—15.</i>
<i>Fânt,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez depuis "personnes" jusqu'à "qui" dans la ligne 21.

Page 1, ligne 22, retranchez depuis "constituées" jusqu'à "sont."

Page 1, ligne 24, retranchez depuis "Prescott" jusqu'à la fin de la première clause.

Page 1, ligne 29, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "tracer" et insérez : "pourra."

Page 2, ligne 1, retranchez depuis "lequel" inclusivement jusqu'à "et" dans la ligne 3.

Page 2, ligne 7, retranchez depuis "fer" jusqu'à la fin de la 3e clause.

Page 2, ligne 13, retranchez "seront et."

Page 2, ligne 23, retranchez depuis "prescrite" jusqu'à la fin de la 4e clause.

Page 2, ligne 26, retranchez depuis "provisoires" jusqu'à "ouvrir" dans la ligne 27 et insérez : "pourront."

Page 2, ligne 28, retranchez "et."

Page 2, ligne 30, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à la fin de la 5e clause.

Page 2, ligne 42, retranchez depuis "actionnaires" jusqu'à "éliront" dans la 43e ligne.

Page 3, ligne 8, après "insérée" insérez: "hebdomadairement pendant."

Page 3, ligne 13, retranchez depuis "scrutin" jusqu'à la fin de la 7e clause.

Page 3, ligne 20, retranchez "élue."

Page 3, ligne 35, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "devenir" et insérez: "pourra."

Page 3, ligne 40, retranchez depuis "trésorier" jusqu'à "seront" dans la 41e ligne.

Page 4, ligne 1, retranchez depuis "sous" jusqu'à "pourvu" dans la 3e ligne et insérez: "valable autorisation."

Page 4, ligne 8, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "émettre" dans la 9e ligne et insérez: "après y avoir été autorisés par les actionnaires à une assemblée générale convoquée pour cet objet, laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital, pourront,"

Page 4, ligne 36, après "fer" insérez: "construite ou" et retranchez depuis "l'entreprise" jusqu'à "eu" dans la 37e ligne.

Page 4, ligne 42, retranchez: "et" et insérez: "ou."

Page 5, ligne 4, retranchez depuis "avis" jusqu'à la fin de la 12e clause.

Page 5, ligne 8, retranchez "ont et."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Chaffers, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Pontiac," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la cession du chemin de fer de Welland à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et à d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le diocèse catholique romain d'Ottawa," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de Saskatoon et du Nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque des négociants du Canada," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance sur les animaux."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Polletier, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la considération des amendements faits par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : " Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles,"

L'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé : Que le dit bill avec les amendements proposés soit renvoyé à un comité général parlement.

La question de concours ayant été prise sur la dite motion,

Elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill et ses amendements.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première section, telle qu'amendée par le comité des banques et du commerce, a été lue et amendée dans le texte anglais seulement, puis agréée.

La seconde section, telle qu'amendée par le comité des banques et du commerce, a été lue et agréée.

Les troisième, quatrième et cinquième sections ont été lues et agréées.

La sixième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 9, retranchez " mai " et insérez : " juin."

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement aux amendements faits par le comité des banques et du commerce et aussi un amendement au bill.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant recus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, aux quels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 20 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gubrement,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>		

PRÉSES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Allan,—De Thos. Leonard et autres, de Muskoka.

Par l'honorable M. McMaster,—De Robert Walker et autres, de Tara et Inveraray.

Par l'honorable M. Almon,—D'Edward Maxwell et autres, d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, et de William Moore et autres, ministre de l'Évangile dans la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Flint,—Du révérend E. W. Crane et autres, d'Augusta-Nord.

Par l'honorable M. Stevens,—De Mme. A. H. Shaw et autres, de Bedford, et de James Reid et autres, de Ste. Brigide, province de Québec.

Par l'honorable M. Vidal,—De D. L. Chapman et autres, de Dresden,—de Jessie L. Owen et autres, de Fort Erie, et de John Ratcliffe et autres, de Ste-Catherine, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McClelan,—De John McLeod et autres, de St. James, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Byron Ghent, M.D., et autres, du comté de Grey,—de B. Strachan et autres de Midland,—de J. Thompson et autres, du comté de Kent, province d'Ontario,—du révérend James Kennedy et autres, du township de Fullarton,—de John McDonald et autres, d'Adelaide et Williams, et du révérend Samuel Johnson et autres, de Chipman, dans le comté de Queen, province du Nouveau-Brunswick,—du révérend S. H. Rice et autres, de Charlottetown, province de l'Île du Prince-Édouard,—de G. W. Batchard et autres, du township de Louise, province du Manitoba; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De Marguerite Bibeau, veuve d'Henri Rowse, de St-Roch de Richelieu; demandant l'adoption de mesures pour venir en aide aux veuves des miliciens de 1812-15 qui ont participé aux pensions votées par le Parlement du Canada.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte autorisant la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) à construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine Hat et les mines de la compagnie sur la rivière du Ventre, et à d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 2, retranchez depuis "acheter" jusqu'à "et," dans la 4e ligne et insérez : "ou louer des terres, droits et privilèges."

Page 3, ligne 7, retranchez "d'une" et insérez : "adopté à la."

Page 3, ligne 8, retranchez depuis "actionnaires" jusqu'à "à."

Page 3, ligne 30, retranchez depuis "stipulé" jusqu'à "les," dans la 44e ligne.

Page 3, ligne 44, retranchez "ainsi."

Page 4, ligne 34, retranchez depuis "dans" jusqu'à "deviendront" et insérez : les sections une, douze et treize, de cet acte."

Page 4, ligne 44, retranchez depuis "l'opération" jusqu'à "du" et insérez : "des sections une, douze et treize."

Page 5, ligne 36, retranchez "quatorzo" et insérez "onze."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 26, retranchez depuis "constituée" jusqu'à "sont," dans la ligne 27.

Page 2, ligne 21, retranchez "que" et insérez "fixée par," et après "conseil" retranchez "pourra prescrire."

Page 2, ligne 35, retranchez "seront et."

Page 3, ligne 5, retranchez depuis "employés" jusqu'à "tracés" dans la ligne 8, et insérez : "à payer les frais et déboursés se rattachant à l'organisation de la compagnie, les autres frais préliminaires et l'exécution des."

Page 4, ligne 4, retranchez depuis "acheter" jusqu'à "et" dans la ligne 6, et insérez : "ou louer des terres, droits ou privilèges."

Page 4, ligne 31, retranchez "à mesure" et insérez : "selon."

Page 4, ligne 33, retranchez "élu."

Page 4, ligne 37, retranchez depuis "les" jusqu'à "éliront" dans la 40e ligne, et insérez : "actionnaires."

Page 5, ligne 10, retranchez depuis "donnée" jusqu'à "par" dans la ligne 11, et insérez : "à la majorité des deux-tiers des actionnaires."

Page 5, ligne 35, retranchez depuis "l'entreprise" jusqu'à "nonobstant" dans la 40e ligne.

Page 6, ligne 8, retranchez "qui seront."

Page 6, ligne 17, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "par" dans la 18e ligne, et insérez : "prescriront et détermineront."

Page 6, ligne 26, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "par" dans la 27e ligne, et insérez : "prescriront et détermineront."

Page 6, ligne 31, retranchez depuis "l'entreprise" jusqu'à "les" dans la ligne 40.

Page 6, ligne 40, retranchez "ainsi."

Page 8, ligne 5, retranchez "à moins qu'ils ne soient," insérez : "jusqu'à qu'ils aient été."

Page 8, ligne 13, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "devenir," et insérez : "pourra"

Page 8, ligne 17, retranchez "ès qualité."

Page 9, ligne 15, "retranchez "soient" et insérez : "aient été."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis " incompatibles " jusqu'à " et " dans la ligne 37, et insérez : " avec le présent acte, formeront partie de celui-ci."

Dans le préambule :

Page 1, ligne 18, retranchez depuis " Considérant " jusqu'à " qu'il " dans la ligne 20.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, retranchez depuis " Québec " jusqu'à " tracer " et insérez : " pourra."

Page 1, ligne 14, après " Yarker " insérez : " ou entre Yarker et Moscou."

Page 1, ligne 15, après " Harrowsmith " insérez : " ou Vérona."

Page 1, ligne 16, après " aussi " retranchez " à."

Page 1, ligne 22, après " Hungerford " retranchez " et " et après " allant " insérez : " de là à Bridgewater dans le township d'Elzevir et."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest de Manitoba," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 19, retranchez depuis " chemin " jusqu'à " construit."

Page 1, ligne 28, retranchez depuis " qui " jusqu'à " convenu " et insérez " sera."

Page 1, ligne 34, retranchez depuis " qui " jusqu'à " payés " dans la ligne 35, et insérez : " seront."

Page 1, ligne 43, retranchez depuis l'approbation jusqu'à " à " dans la page 2, ligne 2, et insérez : " donnée par des actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital de la compagnie."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur ceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Graham," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Gananoque à Perth et la baie de James."

Aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la corporation de Fidécimmis l'Union du Canada."

Aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du bassin de radoub, de construction navale et de navigation d'Owen-Sound (à responsabilité limitée)."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits aux dits bills sans amendements.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du Canada, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du Canada, 1878,"

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la corporation épiscopale catholique romaine de Pontiac,"

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la cession du chemin de fer Welland à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et à d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le diocèse catholique romain d'Ottawa,"

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de Saskatoon et du Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 21 Mars 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Piquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Phub,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>MacInnes,]</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Shead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Kaulbach,—D'Edward Thorpe et autres, de Noel, comté de Hants, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Grant,—Du révérend Robert Laird et autres, de Little Harbor.

Par l'honorable M. McClelan,—De Jasper Wilson et autres, de Camlachie, dans le comté de Lambton, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend W. Tomblin et autres, d'Améliasburg, de James Whiting et autres, de Wardsville, dans le comté de Middlesex, et de J. F. Farnhild et autres, d'Oxford-Est,—du révérend D. Mitchell et autres, de Belleville,—de R. F. Pegan, sr., et autres, de Tyendinaga, et de Simeon Hallett et autres, du comté d'Hastings,—de Joseph Fennell et autres, de Grantham,—du révérend James Middlemiss et autres, de l'Eglise de Chalmers, Elora,—de George Ross et autres, de la ville d'Ingersoll et des environs,—de James Grant et autres, de Shiloh, dans le comté de Wellington, et de W. Lawton et autres, de Chinguacousy et Olivet,—du révérend Robert Ferrier Burns, D.D., et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Fort-Massey, Halifax, province de la Nouvelle-

Ecosse,—de William Getchell et autres, de la paroisse de Saint-James, dans le comté de Charlotte, province du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance sur les animaux," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par cette Chambre au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer Erié et Huron," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer le 'grand nord,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier les différents actes concernant la compagnie du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses et pour changer son nom en celui de "La compagnie du chemin de fer central du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de la même nature," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariage et sépultures dans le district du Saguenay, pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session, No 87.)

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du tunnel de la frontière de Sainte-Claire," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 21, retranchez depuis " Michigan " à " actionnaires," ligne 22.

Page 1, ligne 24, retranchez " et déclarés constitués."

Page 1, ligne 28, retranchez de " compagnies " à " de " et insérez: " aura le pouvoir."

Page 1, ligne 33, retranchez " pourra avoir " et insérez: " aura."

Page 1, ligne 36, retranchez " qui pourra être."

Page 2, ligne 1, retranchez " plein " et insérez " le," retranchez de " pouvoir " à " de," ligne 2.

Page 2, ligne 3, retranchez de " Claire " à " pour," ligne 4.

Page 2, ligne 9, retranchez de " faire " à " chevaux," ligne 10, et insérez: " circuler des trains à vapeur ou à traction de."

Page 2, ligne 13, retranchez la ligne 13.

Page 2, ligne 17, retranchez de " acte " à " ouvrir," ligne 19, et insérez: " elles pourront."

Page 2, ligne 19, retranchez de " et " à " des," ligne 20, et insérez: " obtenir."

Page 2, ligne 21, retranchez " les directeurs provisoires."

Page 2, ligne 40, retranchez de " directeurs " à " convoqueront," ligne 41, et insérez: " provisoires."

Page 2, ligne 42, retranchez " pourront juger," et insérez: " jugeront."

Page 2, ligne 45, retranchez de " directeurs " à " resteront," ligne 46, et insérez: " qui."

Page 3, ligne 13, retranchez de " souscrit " à la fin de la 13^e clause.

Page 3, ligne 18, retranchez " pourront."

Page 3, ligne 21, après fin insérez: " laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital, pourront."

Page 3, ligne 31, retranchez de " Compagnie " à " devenir," et insérez: " pourra."

Page 3, ligne 36, retranchez de " trésorier " à " seront," ligne 37.

Page 3, ligne 40, retranchez " ès-qualité."

Page 4, ligne 6, retranchez " le droit et."

Page 5, ligne 7, retranchez " aura et exercera," et insérez: " pourra exercer."

Page 5, ligne 20, retranchez de " désaccord " à " au," ligne 21.

Page 5, ligne 40, retranchez de " incorporée " à " en," ligne 41.

Page 7, ligne 11, retranchez de " actionnaires " à " de," ligne 12.

Page 7, ligne 18, retranchez " pourra être," et insérez: " est."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de

“ la compagnie du chemin de fer de la grande ligne directe entre l'Amérique et l'Europe et de changer le nom de la compagnie en celui de compagnie du chemin de fer de la ligne directe entre Montréal et l'Europe,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 26, retranchez depuis “ substituée ” jusqu'à “ tracer ” dans la ligne 28, et insérez :

“ Si les actionnaires, par un vote donné à la majorité des deux tiers en nombre, à une assemblée générale spéciale convoquée pour cet objet, consentent à l'exercice des pouvoirs ou de quelqu'un des pouvoirs conférés par la présente section, la compagnie pourra dans ce cas, exercer ces pouvoirs ou ce pouvoir, c'est-à-dire qu'elle pourra.”

Page 2, ligne 6, retranchez “ pourront être ” et insérez “ seront.”

Page 2, lignes 14 et 15, retranchez “ pourront traverser ” et insérez “ traverse-ront.”

Page 2, ligne 24, retranchez depuis “ l'Europe ” jusqu'à la fin du bill, et insérez la clause A.

Clause A.

“ 3. Le certificat par écrit du président de toute telle assemblée sera reçu comme preuve *prima facie* du consentement ci-dessus prévu des directeurs ; ce certificat sera déposé au bureau du secrétaire d'Etat du Canada, et les copies qui en seront certifiées par le dit secrétaire d'Etat seront reçues et considérées par toutes cours de loi et d'équité comme preuve suffisante *prima facie* de son contenu.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la Baie de James,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 22, retranchez de “ personnes ” à “ qui.”

Page 1, ligne 24, retranchez “ seront et.”

Page 1, ligne 29, retranchez de “ compagnie ” à “ tracer ” et insérez “ pourra.”

Page 1, ligne 35, retranchez le second “ de ”

Page 1, ligne 39, retranchez de “ Nairn ” à “ sont,” ligne 40.

Page 2, ligne 2, après “ auront ” insérez : “ le ” retranchez de “ pouvoir ” à “ de ” ligne 3.

Page 2, ligne 3, retranchez de "qui" à "d'ouvrir" ligne 4, et insérez "se produiront parmi eux."

Page 2, ligne 11, retranchez de "employés" à "tous" ligne 12, et insérez "à payer."

Page 2, ligne 13, retranchez "des" et insérez "les."

Page 2, ligne 15, retranchez de "autorisés" à la fin de la quatrième clause.

Page 2, ligne 23, retranchez de "Canada" à "et" ligne 24.

Page 2, ligne 26, retranchez de "directeurs" à "pourront" et insérez "provisions."

Page 2, ligne 27, retranchez de "pourront" à "répartir."

Page 2, ligne 45, retranchez "et" et insérez "ou."

Page 2, ligne 46, retranchez de "directeurs" à "l'acquisition," ligne 47, et insérez "ou pour."

Page 3, ligne 1, retranchez de "recevoir" à "s," ligne 2.

Page 3, ligne 1, retranchez de "recevoir" à "a" ligne 2.

Page 3, ligne 4, retranchez "autrement" et insérez les objets s'y rattachant."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention,"

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que les dits amendements ne soient pas maintenant adoptés, mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité de toute la Chambre, avec instruction de l'amender comme suit :

Dans la première clause telle qu'amendée retranchez depuis "vente" jusqu'à "seront" et insérez : "soit d'un droit de brevet, soit d'un intérêt partiel (limité territorialement ou autrement) dans un droit de brevet."

Dans la troisième clause, telle qu'amendée, après "Quiconque" insérez "émettra" et retranchez depuis "vente" jusqu'à "sera" et insérez : "soit d'un droit de brevet, soit d'un intérêt partiel (limité territorialement ou autrement) dans un droit de brevet."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le dit bill.

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

La première clause telle qu'amendée a été lue de nouveau et amendée comme il suit :

Retranchez depuis "vente" jusqu'à "seront" et insérez : "soit d'un droit de brevet, soit d'un intérêt partiel (limité territorialement ou autrement) dans un droit de brevet."

La deuxième clause telle qu'amendée a été lue de nouveau et agréée.

La troisième clause telle qu'amendée a été lue de nouveau et amendée comme il suit :

Après " Quiconque " insérez " émettra " et retranchez depuis " vente " jusqu'à " sera " et insérez : " soit d'un droit de brevet, soit d'un intérêt partiel (limité territorialement ou autrement) dans un droit de brevet."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Skead, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du Canada, 1878,"

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable Sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la corporation épiscopale catholique romaine de Pontiac,"

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,
Almon,
Archibald,
Baillargeon,

Dever,
Dickey,
Ferguson,
Girard,

McKindsey,
McMaster,
McDonald,
Macfarlane,

Power,
Pozer,
Robitaille,
Scott,

<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller (Président),</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Lewin,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.—42.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Plumb,</i>	

NON-CONTENTS :

L'honorable M. *Flint*.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative et le dit bill a été alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le diocèse catholique romain d'Ottawa,"

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Odell,

La Chambre s'est ajournée à mercredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 26 Mars, 1884

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*,—Du révérend *Donald Fraser* et autres, de *Mount Forest*, et du révérend *Peter Musgrave* et autres, de *McKillop* et du révérend *Alexander Sutherland* et autres de *Ripley* et de *Charles Cameron* et autres de *Kincardine*, township province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *Charles Anthony* et autres, de *Napier*.

Par l'honorable M. *Almon*,—De *Finlay McMillan*, M.D., et autres, de *Sheet Harbor*.

Par l'honorable M. *Botsford*,—De *Thomas Maclelan* et autres, actionnaires de la banque maritime de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Wark*,—De *R. Scarlett* et autres, de *Huntsville*, et *Charles B. Hammings* et autres, de *Muskoka*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Thos. Leonard* et autres, de *Muskoka*,—de *Robert Walker* et autres, de *Tara* et *Invernay*,—du révérend *William Moore* D.D. et autres, ministres de l'Évangile dans la cité d'*Ottawa*,—du révérend *E. W. Crane* et autres, d'*Augusta Nord*,—de *D. L. Chapman* et autres, de *Dresden*,—de *Jessie L. Owen* et autres, de *Fort Erie*,—de *John H. Racliffe* et autres, de *Sainte-Catherine*, province d'*Ontario*,—de *John McLeod* et autres, de *St. James*,

province du *Newtau-Brunswick*,— de Mme. *A. H. Shaw* et autres, de *Bedford*,— de *James Reid* et autres, de *St. Brigide*, province de *Québec*, et d'*Edward Maxwell* et autres, d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'une loi soit passée pour assurer au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 14.)

L'honorable M. *Macpherson* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des terres de la Puissance, 1881."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, a proposé

Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables MM. *Allan*, *Bellerose*, *Chapais*, *Ferrier*, *Flint*, *Girard*, *Grant*, *Haythorne*, *Howlan*, *McClelan*, *McMaster*, *Nelson*, *Skead*, *Wark* et du proposant, pour examiner le contenu et faire rapport sur les conclusions des pétitions présentées à cette Chambre, demandant que la loi soit amendée de manière à assurer au peuple la jouissance tranquille et paisible du repos du dimanche.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882," en réduisant les " honoraires de renouvellement des certificats de mécaniciens," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de chemin de fer de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de prêts sur biens-fonds du *Canada* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Winnipeg*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et les chemins de fer loués à cette compagnie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de ratifier le bail du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Guelph*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McClelan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes y mentionnées";

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance canadienne de tempérance et générale sur la vie";

Aussi, un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil* et *Prescott*," et

Aussi le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la banque des Négociants du *Canada*," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 13 mars courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des pétitions et autres documents adressés à l'honorable secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du *Canada*, relativement à la question de l'université *Laval*, depuis le mois de mars, 1850, jusqu'à ce jour.

Ordonné, que la dite adresse soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 122).

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du tunnel de la frontière de *Ste-Claire*," a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention," a été tel qu'amendé lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de l'*Erie* et *Huron*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie " du chemin de fer du Grand Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie " du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*, et pour changer son nom en celui de la compagnie du chemin de fer central du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille*, secondé par l'honorable M. *O'Donohoe*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Locoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McKay*,—De *Donald McLean* et autres ; du révérend *William J. Lockyer* et autres, de *Cow-Bay* ; de *Neil McLean* et autres, de *Bridge End* ; du révérend *Alexander Grant* et autres ; de *William Dunbar* et autres, du lac *Ainslie* ; et de *E. McMillan* et autres, de *Whycocomah*, du *Cap Breton*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Reesor*,—De *Benj. Jenkins* et autres, de *Markham* ; de *Peter McCallum* et autres, d'*Almira* ; et de *William Jonson* et autres, de *Scarboro* et du township de *York*.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De *William Jelly*, *Reeve*, et autres, de *Shelburne*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—Du révérend *J. S. Henderson* et autres, d'*Ekfrid* et *Caradoc*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'*Edward Thorpe* et autres, de *Noel*, comté de *Hants*, province de la *Nouvelle-Ecosse*,—du révérend *Robert Laird* et autres, de *Little Harbor*,—de *Jasper Wilson* et autres, de *Camlachie*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. *Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer la corporation "épiscopale catholique romaine de *Pontiac*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 28, après "général" insérez: "doyen."

Le dit amendement a été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant le diocèse catholique romain "d'*Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 1, retranchez "vicaire-généraux" et insérez: "ou du doyen de ses vicaires généraux."

Page 3, ligne 29, retranchez "vicaire général" et insérez: "doyen de ses vicaires généraux."

Page 3, ligne 32, après "général" insérez: "doyen."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 44, retranchez depuis "roulant" jusqu'à "de," dans la ligne 45 et insérez: "et aux autres besoins généraux."

Page 2, ligne 44, retranchez depuis "restant" jusqu'à "de" dans la ligne 45 et insérez: "et aux autres besoins généraux."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la cession du chemin de fer de *Welland* à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et à d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 39, retranchez depuis " I " jusqu'à " la "

Page 1, ligne 40, retranchez depuis " *Welland* " jusqu'à " n'est " ; et retranchez " de " et insérez " à "

Page 2, ligne 11, retranchez depuis " N " jusqu'à " la "

Page 2, ligne 12, retranchez depuis " fer " jusqu'à " est " et retranchez " de " et insérez " à "

Page 2, ligne 21, retranchez depuis " 3 " jusqu'à " la "

Page 2, ligne 22, retranchez depuis " *Welland* " jusqu'à " est " et retranchez " de " et insérez : " à "

Page 5, ligne 16, retranchez depuis " *Welland* " jusqu'à " de " dans la 17^e ligne.

Page 5, ligne 31, après " *Welland* " insérez : " faites "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte autorisant les porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du *Saint-Laurent* à l'*Ottawa* à voter aux assemblées de la compagnie, et à d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 33, retranchez depuis " assemblées " jusqu'à " valeur " dans la ligne 34 et insérez : " qu'un porteur d'actions " de "

Page 3, ligne 10, retranchez : " les fins " et insérez : " ce qui est des votes à donner en vertu "

Dans le préambule.

Page 1, ligne 3, retranchez depuis "a" jusqu'à "émis" dans la 40e ligne et insérez : " sous l'autorité de l'acte d'amendement de la compagnie du chemin de fer " du Saint-Laurent et de l'Ottawa," 1876.

Page 2, ligne 1, retranchez depuis " hypothécaires " jusqu'à " pour " dans la 2e ligne.

Page 2, ligne 9, retranchez depuis " livres " jusqu'à " Et " dans la 13e ligne.

Page 2, ligne 13, après " que " insérez : " certains porteurs d'obligations ont représenté par leur pétition que "

Page 2, ligne 14, après " impayée " insérez : " que le chemin de fer est tombé " en mauvais état d'entretien ; que dernièrement un receveur a été nommé au dit " chemin de fer ; et qu'ils ont demandé en faveur des porteurs d'obligation le droit de " voter aux assemblées de la dite compagnie et d'exercer certains autres pouvoirs. "

Page 2, ligne 20, après " obligations " insérez : " et qu'un moyen de recours leur " leur soit fourni pour recouvrer le montant de leurs réclamations sur le dit chemin " de fer ; et qu'il convient d'accéder à la demande formulée dans la dite pétition. "

Page 3, ligne 6, retranchez de " louer " à tous " ligne 7. "

Page 3, ligne 9, retranchez de " compagnie " à " pourront, " ligne 10.

Page 3, ligne 26, retranchez " comme susdit. "

Page 3, ligne 38, retranchez de " 8 " à " des " et insérez : " dès que. "

Page 3, ligne 48, retranchez de " assemblée " à la fin de la huitième clause.

Page 4, ligne 14, retranchez de " souscriptions " à " éliront, " ligne 15.

Page 4, ligne 19, retranchez de " tiendra " à " les " ligne 20, et insérez : " au lieu indiqué par. "

Page 4, ligne 26, retranchez de " souscrit " à la fin de la douzième clause.

Page 4, ligne 30, retranchez " pourront. "

Page 4, ligne 33, après " effet " insérez : " laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital, pourront. "

Page 4, ligne 39, retranchez de " directeurs " à " mettre, " et insérez : " pourront. "

Page 5, ligne 36, retranchez de " auront " à " à. "

Page 6, ligne 14, retranchez de " compagnie " à " devenir " et insérez " pourra. "

Page 6, ligne 18, retranchez " ès qualités. "

Page 6, ligne 19, retranchez de " trésorier " à " sera, " ligne 20.

Page 6, ligne 33, avant " avoir " insérez : " l. "

Page 6, ligne 24, retranchez " dûment fait. "

Page 6, ligne 30, retranchez de " émis " à " pourra " ligne 31, et insérez : " sans valable autorisation. "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ, 21 mars 1884.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de présenter comme cinquième rapport le rapport (ci-joint) du sous-comité nommé pour s'enquérir de la meilleure méthode à suivre à l'avenir pour l'exécution des services d'impression ; ayant adopté ce rapport, le comité le recommande à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

SALLE DU COMITÉ, 21 mars 1884

Le sous comité nommé pour s'enquérir de la meilleure méthode à suivre à l'avenir pour l'exécution des services d'impression, a l'honneur de présenter ce qui suit comme rapport :

Votre comité a pris en considération la question de la meilleure méthode à suivre pour l'exécution des impressions publiques, savoir : soit en établissant une imprimerie du gouvernement dans laquelle toutes les impressions et les travaux de reliure du Parlement et des départements publics pourraient être exécutés, soit par contrat comme par le passé.

Votre comité a obtenu un exposé (annexe n° 1) de M. *Robert Romaine*, qui a été pendant nombre d'années surintendant de l'imprimerie de la Reine, sous MM. *Derbishire* et *Desbarats*, ainsi qu'une lettre (annexe n° 2) de M. *S. P. Rounds*, imprimeur public des Etats-Unis, lesquelles sont attachées au présent rapport. Votre comité a aussi interrogé M. *Gliddon*, du bureau de l'imprimeur de la Reine, quant à la manière dont s'exécutent actuellement les impressions des départements, c'est-à-dire les prix payés pour ouvrages spéciaux, et le mode de mesurage adopté en comparant et examinant les comptes des entrepreneurs publics ou d'autres personnes exécutant les impressions du gouvernement.

Votre comité attache au présent rapport des états du coût des impressions publiques pendant les quatre dernières années, tant celles faites pour les départements (annexe n° 3), que pour le Parlement (annexe n° 4), et il est d'opinion que la somme de deux cent mille piastres peut être considérée comme le minimum du coût annuel des impressions publiques et de la reliure, comprenant l'ouvrage des départements et du Parlement, et l'impression des débats officiels du Sénat et de la Chambre des Communes.

Votre comité n'a pu obtenir des informations assez complètes pour lui permettre de faire une recommandation positive concernant cette importante matière. Les renseignements qu'il a obtenus tendent à démontrer que, par le moyen d'une imprimerie du gouvernement, sous la surveillance d'un homme d'expérience, les impressions pourront être faites à aussi bon marché à peu près et certainement mieux qu'au moyen du système des contrats, et il en est arrivé à cette opinion parce qu'il croit que les impressions publiques étant placées sous le contrôle d'un surintendant capable dont l'intérêt et le devoir serait d'économiser, la duplication et l'extension de la matière imprimée que l'on remarque actuellement dans les rapports publics, et qui les rend si volumineux et si coûteux, pourraient être évitées.

Votre comité cependant, comme il l'a déjà exprimé, ne veut pas hasarder une recommandation positive. Il croit que la question exige une enquête pleine et entière avant qu'une décision finale soit prise ; et afin de pouvoir faire une investigation complète, il recommande que conformément aux clauses des contrats actuellement en force, et en vertu desquelles le Parlement s'est réservé le droit de continuer ces contrats pendant cinq ans, ils soient maintenus pendant l'espace d'une année à compter du 31 décembre prochain, et pour une période plus étendue s'il est jugé nécessaire, conditions auxquelles les différents entrepreneurs ont donné leur consentement par écrit.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS WHITE,
Président du sous-comité.

ANNEXE No 1.

RAPPORT.

Au sous-comité du comité mixte des impressions.

MESSIEURS, — Conformément à vos instructions en date du 6 février 1884, me demandant un rapport sur la meilleure méthode à suivre pour l'exécution des services d'impressions du Parlement à l'avenir, sur le coût probable d'un atelier capable d'exécuter tout l'ouvrage des départements et du Parlement, c'est-à-dire le coût des bâties, du matériel nécessaire et de la main-d'œuvre, et l'évaluation des frais résultant de l'établissement d'une imprimerie publique comparés à ceux occasionnés par le système actuel de contrats, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

Si j'en crois ma longue expérience comme imprimeur pratique, et complètement au fait des impressions et de la reliure des départements et du Parlement, non-seulement comme apprenti et contre-maître dans l'imprimerie de messieurs *Derbishire* et *Desbarats*, mais encore comme organisateur, et dans tous les détails, de tout le matériel et des machines de cet établissement, et comme ayant été le premier imprimeur qui, en Canada, ait introduit l'imprimerie à la vapeur en 1844, je suis convaincu que le système de contrats n'a obtenu aucun succès, ni pour le gouvernement, ni pour les entrepreneurs, pour les raisons suivantes, entre beaucoup d'autres dont je pourrais faire mention ;

1° MAIN-D'ŒUVRE.

D'après les termes des contrats pour impressions, il est évident que le gouvernement désire de l'ouvrage de première qualité. En ceci il n'a certainement pas réussi ; l'on peut s'en convaincre en comparant les documents publics canadiens avec ceux que nous recevons en échange des autres pays, et il n'est pas probable que nous puissions égaler ceux-ci avec notre système actuel de contrats.

2° ÉCONOMIE.

Si le gouvernement désirait l'économie dans le coût de la mise en type et de l'impression, il a encore complètement échoué, parce que les entrepreneurs, en vue de rendre profitables les bas prix qu'ils obtiennent pour la composition, étendent invariablement la matière de 20 à 40 pour cent, augmentant ainsi le nombre de marques d'impressions (tokens) tout en ajoutant à la quantité du papier à fournir au gouvernement, ainsi que le nombre de volumes des documents de la session à relier, opération qui, si elle se continue sur le pied des dix dernières années, forcera le gouvernement à se pourvoir d'un local plus spacieux et de rayons supplémentaires pour l'emmagasinage. Quant au surcroît de dépenses résultant de l'envoi par la malle de cet excédent inutile de matière, il m'est impossible de l'évaluer.

3° CONTRAT POUR LES DÉBATS.

Relativement au contrat pour les débats en langue anglaise, je crois qu'il doit être profitable à 60c par M, tout changement étant payable en sus. Et il le sera surtout pendant cette session, puisque la copie est fournie par des machines à écrire, ponctuée et pourvue de lettres capitales, avant d'être envoyée aux imprimeurs. Les débats en langue française doivent aussi être rémunératifs si la copie est raisonnablement bonne, et si les changements sont payés en sus, vu que cet ouvrage est exécuté en grande partie le jour.

4° OUVRAGE EXTRAORDINAIRE DES DÉPARTEMENTS.

C'est un fait bien connu que les deux ou trois derniers contrats du gouvernement pour impressions ont été plus profitables que ceux qui les ont précédés, à cause de l'augmentation considérable et graduelle de l'ouvrage des départements en dehors des contrats. Et c'est dans ce genre d'ouvrage qu'une imprimerie du gouvernement bien administrée pourrait effectuer l'économie la plus considérable, le meilleur service et la meilleure qualité d'ouvrage. Avec une bâtie convenable dont une partie pourrait être réservée pour l'emmagasinage des feuillets imprimés et des ouvrages de qua-

lité supérieure, on pourrait profiter de la morte saison pour l'impression de toute la besogne permanente et soignée des départements, surtout de celle des départements des douanes et des postes. De plus, une grande partie des ouvrages dont les éditions sont considérables, pourrait demeurer en magasin jusqu'au moment où l'on en aurait besoin, et si on le jugeait à propos, ces documents pourraient être enveloppés, emballés, adressés et expédiés de l'imprimerie même à leur destination par le personnel actuel nommé pour cet objet, épargnant ainsi beaucoup de temps, un double manèvement de ces papiers, et les frais d'un double transport de l'imprimerie au Parlement et du Parlement au bureau de poste, en même temps que l'on éviterait d'encombrer, comme on le fait à présent, certaines chambres dans plusieurs des départements.

5° MANIEMENT ET TRANSPORT INUTILES.—MANQUE DE LOCAL POUR EMMAGASINAGE.

Afin de démontrer l'économie qui résulterait certainement si l'emménagement se faisait à portée immédiate de l'imprimerie, et dans la même bâtisse, prenez par exemple le poids en tonneaux de documents parlementaires envoyés par la malle de la Chambre des Communes et du département d'Agriculture; chaque paquet pourrait au moins être mis sous enveloppe par les employés chargés du pliage et de l'assemblage de ces documents, et serait ainsi prêt à être expédié directement à ceux à qui ils sont destinés, au fur et à mesure de la demande; de fréquents manèvements, beaucoup de transports et de temps seraient ainsi épargnés.

Ce qui précède se rapporte simplement aux documents parlementaires après leur impression et leur distribution au Sénat, à la Chambre des Communes, au bureau d'Agriculture ou aux autres départements, avant qu'ils ne soient expédiés par la malle ou autrement. Je vais à présent décrire les procédés longs et inutiles résultant du système suivi actuellement pour le manèvement des 115 tonnes de papier d'imprimerie employé annuellement, avant qu'il parvienne aux mains de l'imprimeur et du relieur, et avant que les documents soient distribués aux départements ci-dessus mentionnés.

Ce papier est d'abord reçu à la gare du chemin de fer, voituré aux bâtisses parlementaires de l'est et de l'ouest, déchargé des voitures qui l'ont transporté, rechargé sur un wagon de tramway, et entré dans l'une ou l'autre des deux voûtes assignées pour son emmagasinage sous les chambres du Sénat et des Communes respectivement. Ensuite il est de nouveau déchargé de ce wagon, et porté séparément par paquet de 104 livres dans les voûtes, mis en piles, vérifié et examiné quant à la quantité et à la qualité par le commis de la papeterie, et délivré ensuite par celui-ci, sur requisition de l'imprimeur, par quantité de 50 paquets ou de 200 rames à la fois; alors se répètent les mêmes opérations de manèvement et de transport dont je viens de parler.

Le transport du papier, de la gare au parlement, est payé par la personne qui a le contrat pour la fourniture du papier et coûte \$4.16 par cent paquets, ou à raison d'une piastre par charge de voiture, mais le transport, des voûtes chez l'imprimeur, est payé à même les fonds contingents de la Chambre des Communes au même taux de \$4.16 par cent paquets. Les dépenses occasionnées pour ramener ces 115 tonnes de papier d'imprimerie grand-raisin et tellière aux différents départements et à la Chambre des Communes après l'impression des feuillets ne peuvent pas être calculées aussi exactement que celles du transport à partir de la gare, parce que le gouvernement insiste pour que ces feuilles imprimées soient emmagasinées dans un local à l'épreuve du feu, jusqu'à ce que les différents documents soient entièrement imprimés et prêts à être assemblés et cousus sous forme de livres bleus, ou reliés comme documents de la session. On calcule qu'un tiers environ du poids ou du volume des 115 tonnes de papier revient directement au bureau de distribution de la Chambre des Communes pour usage journalier, les deux autres tiers étant voiturés chaque jour aux voûtes de la bibliothèque de la Chambre, attachés en petits paquets. Ensuite vient le transport des feuillets destinés à former les livres bleus, des voûtes chez l'imprimeur, pour être cousues et revêtues d'un couvert, et le voiturage des feuilles des documents de la session chez le relieur; ces volumes ont à subir les mêmes opérations de transport une fois terminées. Ces feuilles imprimées ne gagnent certainement pas sous le rapport de l'apparence après des manèvements et des transports aussi fréquents. Ces derniers frais de manèvement sont à la charge des personnes ayant les contrats d'im

pression et de reliure, et constituent sans doute un item considérable à déduire sur les profits du contrat.

6° RELIURE.

Ayant résidé à Londres et ailleurs en Angleterre à diverses époques pendant vingt ans, à Paris pendant sept ou huit mois, travaillé pendant une saison dans une des meilleures imprimeries de livres et d'ouvrages de commande, à New-York, et rencontré quelques-uns des maîtres imprimeurs les plus expérimentés et ayant conféré avec eux sur la meilleure méthode de former et d'organiser de grands établissements d'imprimerie et de reliure, je n'hésite pas à dire qu'une plus grande quantité de bon ouvrage, plus de satisfaction, de respect envers leurs contre-maîtres, et une conduite plus régulière peuvent être obtenus d'un corps d'employés travaillant dans un grand établissement d'imprimerie permanent, bien éclairé, bien aéré et propre, que l'on ne pourrait en obtenir s'ils étaient placés dans des salles encombrées et malpropres, comme il arrive actuellement trop souvent.

Une imprimerie du gouvernement devrait donc être placée sur un terrain ouvert, afin de pouvoir l'agrandir s'il était nécessaire. La bâtisse devrait avoir deux étages avec rez-de-chaussée et attique, être construite en pierre et revêtue de briques à l'intérieur, en laissant une espace entre la pierre et la brique afin d'éviter le lattage, et le crépissage devrait être appliqué sur la brique. Elle devrait avoir 60 pieds de profondeur sur 150 pieds environ de longueur, divisée en deux parties dans sa longueur, et en largeur, en trois compartiments séparés par des murs en briques. Le rez-de-chaussée devrait être divisé en trois compartiments dans sa longueur; le plus étroit, celui du centre, étant affecté à l'appareil de chauffage à la vapeur. Les murs de séparation des six compartiments devraient dépasser la toiture, de manière à les mettre séparément à l'épreuve du feu avec l'aide de portes de communication aussi à l'épreuve du feu.

Cette bâtisse étant divisée longitudinalement, la moitié faisant face au nord devrait être affectée au département de l'imprimerie, et celle exposée au sud à l'emmagasinage du papier d'imprimerie; les livres bleus et les volumes de session devraient aussi y être gardés jusqu'au moment où ils seraient envoyés par la malle, ou autrement distribués. Les presses mécaniques, le département des ouvrages de commande, et la chambre à stéréotyper devraient être placés au rez-de-chaussée afin d'empêcher tout bruit de parvenir au premier étage, où seraient placées les chambres affectées à la composition, à la correction des épreuves et aux autres bureaux. Il devrait y avoir quatre escaliers à l'épreuve du feu, construits en dehors des murs de la bâtisse, un à chaque bout, et un de chaque côté vers le milieu de la bâtisse, et leurs extrémités disposées de manière à permettre l'installation de cabinets d'aisance. Chaque côté de la bâtisse devrait avoir son monte-charge ou élévateur à côté de l'escalier; nulle ouverture ou escalier ne devrait communiquer d'un étage à un autre en dedans des murs principaux depuis le rez-de-chaussée jusqu'à l'attique; aucune communication ne devrait se faire autrement qu'au moyen des escaliers extérieurs, de sorte qu'en cas de feu, dans chacune des dix-huit chambres de 30 x 50 pieds, les employés trouveraient toujours une issue facile partout, du rez-de-chaussée à l'attique.

Considérant que sous peu, très-probablement, il deviendra nécessaire de donner plus d'espace pour l'emmagasinage et les travaux d'impression et de lithographie, et considérant la nécessité absolue de placer ces appartements à proximité des bâtisses parlementaires et des départements aussi bien que des bureaux de poste et des douanes, je ne connais aucun terrain ouvert aussi admirablement situé pour cet objet que l'extrémité sud du parc de Major's Hill, avec sa large avenue du côté est au moyen de laquelle peut se faire tout le trafic nécessaire. Partant de l'extrémité sud du parc, disons à 300 ou 400 pieds, le long de l'avenue, l'imprimerie devrait être placée le plus au nord, afin que si plus tard le gouvernement jugeait à propos de construire un pont en acier pour traverser le canal Rideau, la bâtisse se trouverait convenablement placée pour le transport des paquets, etc., tout en se trouvant en dehors des rues passantes de la cité; elle serait ainsi complètement à l'abri du feu originant au dehors.

Une bâtisse de la dimension indiquée plus haut, construite solidement en pierre, avec peu de bois à l'intérieur, des planchers solides et disposés de manière à amortir le bruit, et des plafonds recouverts de feuilles de métal, coûterait environ \$50,000, et le matériel d'imprimerie nécessaire à l'exécution des travaux actuels, environ \$50,000 de plus.

7° MANIÈRE D'EXÉCUTER CE SERVICE À L'AVENIR.

Ce qui précède se rapporte surtout à la nécessité immédiate d'établir une imprimerie pouvant donner une impression plus nette et une meilleure mise en type, plus d'espace pour l'emmagasinement des documents de la session et du papier non-imprimé, moins de frais et de travail pour le maniement du papier imprimé et non-imprimé ; et enfin je décris la dimension et le genre de bâtisse, et le lieu où celle-ci devrait être construite.

Quoique les raisons que j'ai avancées puissent être considérées comme tout à fait suffisantes pour justifier l'établissement d'une imprimerie du gouvernement, il resterait cependant encore beaucoup à dire en faveur de cette entreprise, si le temps me permettait de consulter quelques-uns des chefs de départements touchant la condensation de quelques-uns des rapports des départements. Je crois cependant avoir toute raison de dire que certaines informations données dans les rapports du Commerce et de la Navigation sont répétées dans les Comptes Publics, et que des renseignements contenus dans ces derniers se retrouvent dans le rapport de l'auditeur général. Un imprimeur du gouvernement, intéressé à faire son devoir, remédierait sans doute naturellement à cet état de chose, si on le lui permettait. Il devrait s'assurer qu'aucune matière officielle imprimée ne soit pas répétée deux fois ou plus souvent, sans nécessité, dans les documents publics. Le fait est qu'un entrepreneur des impressions du gouvernement ne peut pas avoir l'intérêt du gouvernement à cœur, mais qu'au contraire il fait tous ses efforts dans une direction opposée, de manière à rendre son contrat aussi profitable que possible, sachant fort bien qu'il lui faut pendant la durée de ce contrat, se rembourser du capital qu'il a employé à l'achat de son matériel, vu qu'il n'est aucunement certain que le contrat suivant lui sera accordé.

Je vais maintenant présenter quelques faits à votre comité concernant l'administration intérieure et l'organisation de ce que devrait être une imprimerie du gouvernement. La première et la plus importante condition c'est que l'imprimeur du gouvernement devrait être un ouvrier pratique, connaissant, s'il était possible, les deux langues française et anglaise. Il devrait être au fait, si faire se pouvait, non-seulement des impressions du gouvernement, mais encore des impressions commerciales, de manière que dans l'achat du matériel d'imprimerie pour usage journalier, il fût capable, lorsqu'il traiterait d'affaires, de tenir tête à l'adroit marchand de gros, ou à son assistant, le commis voyageur. Il devrait aussi avoir été maître-imprimeur, et par conséquent être habitué à commander un corps d'employés, et prévenir toute démonstration de mécontentement, ou toute grève parmi eux. Quand je dis imprimeur pratique, je n'entends pas un simple compositeur de journaux, mais un homme ayant servi cinq ou six ans d'apprentissage dans ce métier et dans tous ses détails ; un imprimeur qui, dans son enfance, a appris à laver une table à encre, et à l'assécher complètement, et s'est habitué à s'apercevoir de suite, lorsqu'un rouleau a été lavé et épongé, s'il est en état de faire une bonne distribution ; qui, devenu un apprenti plus avancé, a pu mettre une pièce d'ouvrage sous presse, et obtenir une bonne impression, et qui, avant d'avoir complété sa période d'apprentissage, est devenu capable d'exécuter toute impression de livres ou de commande. Un tel imprimeur, après avoir voyagé et travaillé à la journée dans d'autres villes ou cités, ne doit nullement hésiter à se former un établissement pour son propre compte. Un tel maître-imprimeur ne peut pas être aveuglé ou trompé par son contre-maître, ses ouvriers ou ses apprentis ; comme cela est arrivé souvent aux entrepreneurs. Les quelques ouvriers et apprentis permanents réellement nécessaires pour la formation d'un personnel digne de confiance pour une imprimerie, pourraient, sans difficulté être dressés comme je viens de le dire.

Un autre fait important et auquel on devrait remédier graduellement, c'est la manière dont la copie a toujours été livrée à l'imprimeur pour les rapports des départe-

tements. Il lui faut plaire pour la correction des épreuves à une douzaine de maîtres qui, comme règle générale, sont peu au fait de ce genre de travail, et n'ont aucune idée juste quant à l'uniformité ou au style de typographie. Il résulte de ceci que le contremaitre et le compositeur en profitent pour espacer la matière, et laisser autant de blanc qu'il leur plaît.

A l'égard des documents déposés sur le bureau du Sénat et de la Chambre des Communes, et dont l'impression est ordonnée, la pratique de laisser des blancs peut être diminuée de beaucoup comme je l'ai démontré et expliqué souvent à plusieurs membres du comité des impressions pendant les trois dernières sessions. Avant que la copie ne soit envoyée à l'imprimeur, nous l'examinons soigneusement, nous en retranchons tout ce qui est inutile ou répété deux fois, nous condonsensons et marquons toutes les lignes d'entêtes et de dates, les signatures et les adresses en aussi peu d'espace que possible. Mais malgré tout ce que nous pouvons faire et en dépit de nos avertissements, nous échouons très souvent après avoir expédié notre première épreuve en galée, par suite de différentes petites manœuvres, telles que l'espacement de quelques lignes à la fin de certains paragraphes, ce qui permet de gagner quelques lignes et une page souvent en faisant une forme. Cette pratique de laisser des blancs dans les impressions du gouvernement données par contrat est très ancienne, et je n'y vois aucun remède, à moins que le gouvernement n'exécute lui-même ses propres impressions, et je suis d'avis que cela pourrait être aussi aisément fait que, lorsqu'il y a quelques années passées, il a résolu d'importer lui-même sa papeterie.

Après avoir étudié avec soin non-seulement l'avantage mais la nécessité absolue qu'il y a de créer une imprimerie du gouvernement, j'en suis arrivé aux conclusions suivantes :

10. Que pour les raisons énoncées ci-dessus, une épargne d'au moins vingt-cinq (25) pour cent pourrait être effectuée dans la quantité de papier et de travaux d'impression et de reliure, surtout maintenant que cinq copies des Débats sont livrées aux députés, au lieu de trois comme autrefois.

20. Que prenant le prix nominal payé à présent à l'entrepreneur pour la mise en type de l'ouvrage extra du parlement et des départements, je ne le considère pas comme étant excessif; mais si l'on prend en considération les faits mentionnés ci-dessus concernant la qualité inférieure de l'ouvrage et la pratique d'espacer la matière, je crois le prix trop élevé, parce que l'ouvrage n'est pas exécuté honnêtement, et ne le sera jamais sous aucun contrat.

30. Si l'on prend le montant payé actuellement chaque année avec le système des contrats, je crois fermement que le gouvernement se rembourserait en cinq années du coût total du matériel et de la construction d'un atelier à lui.

40. Que sans avoir égard aux profits et pertes résultant du système de contrats pour impressions, il reste néanmoins la question de la nécessité absolue de pourvoir à une augmentation de l'espace requis pour emmagasinage, tel que mentionné aux titres : Emmagasiner, et Maniement et Transport inutiles.

DÉBATS.

Dans la première partie de mon rapport, j'ai dit que le contrat des débats payait bien. Je n'ai pas vu le contrat et je base mon opinion seulement sur le prix par mille ems et sur l'entente verbale que tous les changements seront payés *extra*. Il serait en conséquence désirable de faire appeler M. Boyce, le correcteur d'épreuves des débats, devant votre comité, pour expliquer ce que veut dire le mot : "changements;" signifie-t-il seulement les corrections ordinaires dans la première épreuve pour la première édition, ou bien les corrections faites par les députés dans les discours pour la seconde édition. Et aussi, qui contrôle ces frais supplémentaires; est-ce M. Boyce, qui est lui-même imprimeur, ou bien sont-ils laissés à la discrétion de l'entrepreneur ?

TRAVAUX POUR LES DÉPARTEMENTS.

Sur demande aux ministres des postes et des douanes, j'ai obtenu une série complète des formules de ces départements, très bien classifiées, au nombre de 800 pour le

premier et d'à peu près 400 pour le dernier. Il serait impossible de donner dans un rapport écrit une idée exacte ou approximative de l'étendue et de la variété de ces ouvrages. M. *Gliddon*, du bureau de l'imprimeur de la Reine, qui est imprimeur de profession, devrait aussi être appelé devant votre comité et interrogé sur les différents prix payés, combien de fois il arrive que ces travaux sont envoyés à l'impression et payés comme matière nouvelle, pour réglage, reliure, etc., et si les endossements sont payés comme pages complètes, ou non, comme c'est le cas pour les impressions du parlement.

Mon rapport traite de diverses questions d'importance qui pourraient être, au point de vue technique, expliquées et décrites d'une manière plus claire si elles étaient accompagnées des documents imprimés ou non. Pour cette raison, je désirerais qu'il me fut permis de comparaître aussi devant votre comité et de vous donner les informations que vous jugerez nécessaires en vue de la création d'un service permanent des impressions, création nécessaire dans un pays aussi considérable et qui progresse aussi rapidement que le nôtre.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

ROBERT ROMAINE,
Correcteur d'épreuves anglais, et commis de la papeterie,

APPENDICE No 2.

BUREAU DES IMPRESSIONS PUBLIQUES,
WASHINGTON, D.C., 9 février 1884.

A HENRY HARTNEY, écr.,
Greffier des impressions du Parlement,
Ottawa, Canada.

CHER MONSIEUR,—En accusant réception de votre lettre du 6 courant, j'ai le regret de vous dire qu'elle m'est arrivée précisément dans un temps où tous mes moments sont pris par des devoirs officiels d'une nature urgente qui m'empêchent de vous donner actuellement des détails en fait de chiffres ou d'évaluations. Mais je vous enverrai par la malle de ce jour une copie de mon dernier rapport au Congrès qui vous donnera beaucoup de renseignements sur le fonctionnement de ce bureau. Je dois vous dire que pendant un certain nombre d'années le travail de ce gouvernement a été exécuté au moyen de contrats; mais ce système a causé tant d'embarras et de dépenses que le Congrès a décidé de créer l'établissement actuel, qui a produit un résultat des plus avantageux. Le travail n'est pas seulement fait à meilleur marché, mais aussi d'une manière plus expéditive et plus satisfaisante qu'autrefois, et je n'ai aucun doute que vous trouverez la même chose si votre gouvernement crée une imprimerie pour son usage. En choisissant avec soin les machines, le caractère et le matériel du système le plus récent, en ayant de bons ouvriers et en surveillant l'achat du matériel, je ne vois pourquoi le gouvernement ne pourrait pas réaliser les mêmes profits que ceux obtenus par des particuliers qui font ce genre d'affaires. Si votre parlement décide de créer une imprimerie du gouvernement, ma longue expérience comme ouvrier-imprimeur et fabricant de matériel d'imprimerie, jointe à mon expérience comme imprimeur public, me permettrait de vous être utile, et je serais très heureux de vous rendre tous les services qu'il serait en mon pouvoir de vous rendre.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) S. P. ROUNDS,
Imprimeur public des Etats-Unis,

ANNEXE No 3.

RAPPORT d'impression, etc., d'après les comptes vérifiés au bureau de l'imprimeur de la reine, pour les années 1880, 1881, 1882 et 1883.

	1880.	1881.	1882	1883.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Impressions des départements	34,994 02	34 983 24	34,317 74	41,340 23	145,135 23
Statuts	1,440 63	992 81	1,567 53	1,880 78	5,881 75
Loi criminelle.....	49 15	411 25	460 40
Gazette du Canada.....	1,683 04	1,638 85	2,240 65	2,232 69	7,795 23
Rapports des départements.....	12,949 25	8,721 16	13,875 03	11,043 39	46,588 83
Impressions—contrat séparé.....	18,373 21	15,864 75	40,964 74	42,245 61	117,448 31
Lithographie	894 70	1,731 38	2,116 75	2,794 90	7,537 73
Total des impressions....	70,384 00	63,843 44	95,082 44	101,537 60	330,847 48
Reliure pour les départements.....	15,943 94	18,697 29	17,557 01	24,335 02	76,533 26
Reliure des statuts	3,481 99	3,395 68	3,441 71	3,413 47	13,732 85
“ de la loi criminelle.....	632 00	632 00

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la reine.

ANNEXE No 4.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Cout de l'impression, de la reliure et de la lithographie exécutées pour le parlement, pendant les années 1880, 1881, 1882 et 1883. Aussi, de l'impression des débats du Sénat et de la Chambre des Communes.

	1880.	1881.	1882.	1883.	Total.
	\$ cts.				
Impression.....	49,589 18	46,346 09	36,482 55	32,822 56	165,240 38
Reliure.....	4,520 60	3,016 83	4,296 20	2,196 20	14,029 83
Lithographie.....	1,303 50	421 85	671 70	540 50	2,937 55
DÉBATS—					
<i>Sénat</i> —Impression et reliure, soit..	2,250 00	2,250 00	2,250 00	2,250 00	9,000 00
<i>Chambre des Communes</i> —					
Impression.....	5,295 18	7,854 35	7,923 40	10,473 70	31,546 63
Reliure.....	750 00	1,425 00	712 50	1,350 00	4,237 50
Totaux.....	63,708 46	61,314 12	52,336 35	49,632 96	226,991 89

HENRY HARTNEY,

Greffier,

Impression du gouvernement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

OTTAWA, 26 mars 1884.

Le comité mixte des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à Adresse,—Correspondance, dépêches, etc., concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba, l'extension de ses limites, le territoire en contestation entre elle et l'Ontario; etc., etc. (No 21d.)

Réponse à Ordre (1883).—Etat faisant connaître le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres promulguées par le département de l'Intérieur le 23 décembre 1883; etc., etc. (No 25j.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant payé pour remises de droits sur la toile à voile pour navires et bateaux-pêcheurs, sous l'autorité de l'Acte des Douanes de l'année dernière, à qui ils ont été payés; etc., etc. (No 48d.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Ordre (1883).—Etat indiquant le nombre total des licences ou permis pour la coupe du bois demandés et accordés ou refusés, jusqu'au 1er février, 1883; etc., etc. (No 50a.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie des commissions nommant les divers lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, du serment ou des serments requis par la loi; et de telles instructions accompagnant les commissions respectives. (No 77b.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre (1883).—Lettres et autre correspondance échangées entre le gouvernement et aucuns particuliers touchant l'établissement de stations de signaux aux phares du Cap Nord et de la Pointe Est, dans la province de l'Île du Prince-Édouard, et la construction de deux courtes lignes de télégraphes; etc., etc. (No 91) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nom de chaque cité, ville et village de la Puissance du Canada dans lesquels ont été construits, depuis le 1er janvier 1874, des édifices publics tels que bureaux de poste ou de douane ou les deux; etc., etc. (No 93) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de l'ordre en conseil passé en septembre dernier et pourvoyant au paiement de \$130,000 au gouvernement de la Colombie Anglaise à compte du remboursement pour le bassin de radoub d'Esquimalt (No 98). (*Pour distribution seulement.*)

Premier rapport du comité d'immigration et de colonisation de la Chambre des Communes touchant la fabrication du fromage et du beurre. (Appendice No 1)—(40,000 en langue anglaise et 15,000 en langue française).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

Réponse à Adresse (1883).—Etat indiquant les noms des compagnies de chemin de fer qui ont fait application au gouvernement ou au Parlement du Canada, pour des subsides ou octrois, en argent, en terres ou autres valeurs, depuis 1867 jusqu'à cette date. (No 21c.)

Réponse à Ordre,—Relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toutes autres personnes au service du gouvernement envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 2 avril, 1883, jusqu'à date. (No 22a.)

Réponse à Adresse (1883).—Copie de l'ordre en conseil réservant des terres à être octroyées à la compagnie agricole de la vallée de la Qu'Appelle et contenant les conditions de tel octroi. (No 25e.)

Réponse à Ordre (1883).—Etat indiquant le nombre total d'acres de terres publiques arpentées dans le Kiwatin, le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest, pendant l'année 1882, et le coût de tel arpentage, par acre; etc., etc. (No 25f.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre d'acres de terres publiques entrés comme homesteads pendant l'année 1883, et le nombre d'entrées annulées pendant la même période; etc., etc. (No 5g.)

Réponse à Adresse (Sénat, 1883), indiquant tous les ordres en conseil passés depuis le 1er janvier 1882, avec la correspondance relative aux ventes des terres de l'artillerie dans la seigneurie de Sorel. (No 25h.)

Réponse à Ordre (1883).—Etat du montant total d'argent reçu par le gouvernement pour les ventes de terres publiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pendant l'année civile 1882; etc., etc. (No 25i.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre total d'acres de terres publiques vendus pendant l'année 1883, le prix moyen obtenu par acre, et le produit total de telles ventes. Aussi, un état donnant le nombre de demandes faites en conformité des projets de colonisation numéros un et deux des règlements du 23 décembre, 1881; le nombre d'acres accordés à chaque postulant, le montant perçu pour chaque demande; etc., etc. (No 25k.)

Réponse à Adresse,—Correspondance et arrangements entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet de l'émigration au Manitoba et au Nord-Ouest, et faisant connaître le montant dépensé par la compagnie pour encourager cette émigration; etc., etc. (No 31s.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre aucun département ou membre du gouvernement et toute personne quelconque au sujet de la nomination de *James H. Jacques* et *Charles Kearney*, du comté de Carleton, N.-B., à des emplois dans le service civil du Canada; etc., etc. (No 47a.)

Réponse supplémentaire à Adresse (1883),—Copie de la correspondance concernant la réclamation de *M. Dustan* de Halifax, pour remise de droits sur machines destinées à une raffinerie de sucre. (No 49a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant en milles la longueur du chemin de fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Moncton, et entre les limites du Nouveau-Brunswick et Truro, et son coût; etc., etc. (No 53d.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les noms des différents employés supérieurs au service du gouvernement sur le chemin de fer Intercolonial, leur âge, leur nationalité (origine), leur salaire annuel; etc., etc. (No 53e.)

Réponse à Ordre,—Etat complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin 1882 et 1883; indiquant la quantité ainsi déclarée à chaque port douanier, et dans le cas d'exportation, le lieu d'exportation; etc., etc. (No 64 a.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le surintendant des Affaires des Sauvages dans la Colombie-Anglaise et le gouvernement fédéral, au sujet des troubles récents avec les sauvages à Metlakatla, et Fort Simpson. (No 79a.)

Copie d'une dépêche, en date du 1er novembre 1883, de Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, avec copies des ordonnances passées à une session législative du conseil des Territoires du Nord-Ouest; etc., etc. (No 90.)

Réponse à Ordre,—Relevé des dépenses de chauffage des édifices publics (y compris les gages ainsi que le combustible); etc., etc. (No 92.)

Réponse à Ordre,—Rapports des architectes se rattachant au choix d'un site pour les bureaux de douane et de poste d'Amherstburg. (No 93a.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nom de la personne ou des personnes qui ont offert de vendre au gouvernement des terrains à Amherstburg pour des bureaux de douane ou de poste; etc., etc. (No 93b.)

Réponse à Ordre,—Copie de toutes soumissions, rapports et correspondance concernant la construction des bureaux de poste et de douane à Saint-Thomas; etc., etc. (No 93c.)

Réponse à Ordre,—Relevés relatifs à la perception et à la dépense des recettes du harre de Port Stanley, indiquant en détail les péages perçus sur tous les articles et dans quelles localités, et pour quels travaux des dépenses ont été faites par la Cie du chemin de fer Grand Occidental; etc., etc. (No 94.)

Réponse à Ordre,—Relevé du montant d'argent dépensé pour l'édifice public à Antigonish depuis le 1er novembre 1881, jusqu'au 15 janvier courant; aussi, copie de toute correspondance échangée au sujet du dit édifice. (No 95.)

Réponse à Ordre,—Correspondance et rapports d'ingénieurs, pendant les deux dernières années, concernant le brise-lames d'Ingonish. (No 96.)

Réponse à Ordre,—Correspondance avec le gouvernement ou aucun des départements au sujet de la construction d'un brise-lames à la Pointe Escuminac, dans la baie de Miramichi, N.-B. (No 96a.)

Réponse à Adresse,—Correspondance entre les gouvernements du Canada et Impérial touchant le maintien de la station navale à Esquimalt à frais communs; etc., etc. (No 97.)

Réponse à Ordre.—Copie des rapports d'exploration faites en vue d'exécuter des travaux de dragage à Jemseg, comté de Queen, N.-B., et de toute correspondance s'y rapportant; etc., etc. (No 99.)

Réponse à Ordre.—Copie de tous rapports des levés faits dans le but d'améliorer la navigation de Swan Creek et du lac de Swan Creek, comté de Sunbury, N.-B., par dragage ou autrement. (No 100.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance au sujet de *Daniel McCourt* destitué dernièrement de son emploi comme éclusier sur le canal de Cornwall et de tous papiers se rapportant en quelque manière à sa destitution. (No 101.)

Réponse à Adresse.—Copie de toutes minutes ou ordres en conseil, etc., du conseil du Nord-Ouest adressés au gouvernement du Canada concernant l'administration des affaires des territoires du Nord-Ouest, les plaintes portées par les habitants de ce territoire, et leurs griefs; etc., etc. (No 102.)

Réponse à Adresse.—Copie de tous ordres en conseil ou ordres administratifs concernant la nomination de *Samuel E. St. Onge Chapleau* comme shérif dans les territoires du Nord-Ouest; et copies de toutes plaintes ou accusations portées contre le dit *Chapleau*; etc., etc. (No 103.)

Réponse à Adresse (Sénat).—Copie du bail en vertu duquel la Cie de navigation de Richelieu et Ontario se trouve en possession du terrain sur lequel sont situés les casernes de la ville de Sorel, dans la province de Québec. (No 104.)

Réponse à Adresse (1883).—Copie de toutes les pétitions et de la correspondance concernant les droits des colons ou squatters sur la réserve du chemin de fer dans l'île de Vancouver. (No 105.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant d'une manière approximative le nombre d'immigrants qui sont supposés s'être établis dans la province de l'Ontario durant les années 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883, respectivement. (No 106.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant le nombre et les noms des agents d'immigration employés pendant l'année 1883; la date de leur nomination; leurs salaires et allocations; etc., etc. (No 105a.)

Réponse à Adresse.—Copie de toutes demandes faites concernant la pose des lumières dans le fleuve St. Laurent, nord de l'île d'Orléan, dans le comté Montmorency; etc., etc. (No 107.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance au sujet des bouées éclairées au gaz qui doivent être posées dans le fleuve St. Laurent au dessous de Québec, afin de mieux guider les vapeurs et les navires à voile. (No 107a.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance concernant l'achat de tentes, pendant l'année 1883, par le département de la Milice et de la Défense. (No 108.)

Réponse à Adresse.—Ordres en conseil concernant la nomination d'un administrateur du gouvernement des territoires du Nord-Ouest en l'absence du lieutenant-gouverneur *Dewdney*. (No 109.)

Réponse à Ordre.—Pétitions concernant les travaux du havre de Kingsville, et de toute correspondance à ce sujet. (No 110.)

Réponse à Adresse.—Copie des dépêches concernant l'arrestation, la détention et la mise en accusation de *Roger Amero*, un Acadien Français de Digby, Nouvelle-Ecosse, qui a récemment été mis en liberté sur une accusation de meurtre dans l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis. (No 112.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant le nombre des officiers de santé nommés dans les diverses cités du Canada; le salaire payé à chacun; copie des instructions adressées à ces officiers; etc., etc. (No 113.)

Votre comité recommande aussi que le comité spécial chargé d'obtenir des informations sur les méthodes adoptées par les partis d'exploration géologique dans ce pays et dans d'autres, soit autorisé à faire imprimer de temps à autre les témoignages mnésdo devant lui, pour l'avantage des membres du comité.

Votre comité recommande aussi que le salaire de *H. A. Botterell*, deuxième aide dans le bureau de distribution, soit augmenté de \$200 par année.

Votre comité recommande aussi qu'une somme de \$50 par session soit ajoutée au salaire des messagers sessionnels dans le bureau de distribution.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Aussi, le bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie de Houille et de Navigation du *Nord-Ouest* (à responsabilité limitée) à construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre *Medicine Hat* et les mines de la compagnie sur la rivière du *Ventre*, et à d'autres fins.

Aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendements.

L'honorable M. *Power* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte concernant la maison de réforme pour les garçons catholiques romains du comté d'*Halifax*' dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du *Canada*, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux."

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier différents actes concernant la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Grey et Bruce*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, secondé par l'honorable M. *McKindsey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du *Canada*, 1878,"

L'honorable M. *Macpherson* secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, a proposé :

Que le dit bill soit lu maintenant la seconde fois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de chemin de fer de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de prêts sur biens-fonds du Canada (à responsabilité limitée) " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Winnipeg*,"

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier le bail du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Guelph*,"

Sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKinsay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson.</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Montgomery*,—De *John MacMillan* et autres, de *Mount Forest*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *Stephen Young* et autres, de *Clifton* et *Howick*—du révérend A. *Wilson* et autres, de *Markdale*.

Par l'honorable M. *McMaster*,—Du révérend A. *Wilson* et autres, de *Flesherton*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De *William Markness* et autres, de *McIntosh*, et du révérend W. W. *Leech* et autres, du township de *Carrick*.

Par l'honorable M. *Leonard*,—De W. A. *Wescott* et autres, de *London*.

Par l'honorable M. *Power*,—Du révérend E. S. *Bayne* et autres, de *Murray Harbor*, et du révérend M. *Campbell* et autres, de *Woodville*, province de l'île du *Prince-Edouard*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Donald Fraser* et autres, de *Mount Forrest*, et du révérend *Peter Musgrave* et autres, de *McKillop*,—du révérend *Alex. Sutherland* et autres, de *Ripley*, et de *Charles Cameron* et autres, du township de *Kincardine*, comté de *Bruce*,—de *Charles Anthony* et autres, de *Napier*, de *R. Scarlett* et autres, de *Huntsville*, et *Charles B. Hammings* et autres, de *Muskoka*,—de *Finlay MacMillan*, M.D., et autres, de *Sheet Harbor*; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De *Thomas McClelan* et autres, actionnaires de la banque maritime de la Puissance du *Canada*; demandant la passation du bill relatif à la dite banque.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Pâquet*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le nombre de licences émises par le département de la Marine et des Pêcheries pendant les années 1881, 1882, 1883 et 1884, pour la pêche au saumon entre la *Malbaie* et la rivière au *Canard* sur la côte nord du fleuve *Saint-Laurent*, les noms des personnes qui ont obtenu ces licences, et les droits payés pour chaque licence; aussi copie des rapports de l'inspecteur local des pêcheries et de toute correspondance sur ce sujet.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre cinquante-quatre, intitulé : "Acte à l'effet d'étendre à la province de *Manitoba* l'acte pour accélérer en certain cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de *Québec* et d'*Ontario*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre quarante-deux, intitulé : 'Acte pour étendre à la province de la *Columbia-Britannique* certaines des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte trente et un *Victoria*, chapitre douze, intitulé : 'Acte concernant les travaux publics du *Canada*.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Saskatoon* et du Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 17.—Retranchez "et corporations."

Page 1, ligne 18.—Retranchez "seront et"

Page 1, ligne 23.—Retranchez de "compagnie" à "tracer" ligne 24, et insérez : "pourra"

Page 1, ligne 30.—Retranchez "De" et insérez : "pourra"

Page 1, ligne 35.—Retranchez "seront et"

Page 2, ligne 11.—Retranchez de "piastres" à "divisé," ligne 12.

Page 2, ligne 13.—Retranchez "ainsi"

Page 2, ligne 15.—Retranchez "honoraires"

Page 2, ligne 18.—Retranchez "autorisés" à la fin de la quatrième clause.

Page 2, ligne 22.—Retranchez de "lorsque" à "des"

Page 2, ligne 25.—Retranchez de "provisoires" à "pourront"

Page 2, ligne 35.—Retranchez de "compagnie" à "éliront" ligne 39.

Page 2, ligne 38.—Retranchez de "prescrites" à la fin de la cinquième clause.

Page 3, ligne 3.—Retranchez de "actionnaires" à "éliront" ligne 4.

Page 3, ligne 6.—Retranchez "en" et insérez "de cette assemblée"

Page 3, ligne 7.—Après "jours" insérez "auparavant"

Page 3, ligne 10.—Retranchez de "scrutin" à "lé" ligne 12.

Page 3, ligne 26.—Retranchez de "8" à "et", ligne 31, et insérez "aucune demande de versement n'excèdera dix pour cent du montant du capital souscrit."

Page 3, ligne 32.—Retranchez de "mois" à la fin de la huitième clause.

Page 3, ligne 35.—Retranchez "élus"

Page 3, ligne 45.—Retranchez de "directeurs" à "pourront"

Page 4, ligne 2.—Retranchez "pourront employer" et insérez : "emploieront"

Page 4, ligne 5.—Retranchez de "pourra" à "et", ligne 12, et insérez "acheter ou louer des terres, droits ou privilèges."

Page 4, ligne 15.—Retranchez de "compagnie" à "à."

Page 4, ligne 18.—Retranchez "autorisés à" et insérez "laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital, pourront."

Page 5, ligne 22.—Retranchez de "directeurs" à "par" ligne 33, et insérez "prescriront et détermineront."

Page 5, ligne 31.—Retranchez de "directeurs" à "par", ligne 32, et insérez "prescriront et détermineront."

Page 5, ligne 38.—Retranchez de "15" à "les", ligne 45.

Page 5, ligne 45.—Retranchez "ainsi."

Page 7, ligne 12.—Retranchez de “ tradition a “ enregistrés, et insérez “ jusqu’à ce qu’ils aient été.”

Page 7, ligne 14.—Retranchez “ seront ” et insérez “ auront été.”

Page 7, ligne 20.—Retranchez de “ compagnie ” à “ devenir ”, et insérez “ pourra.”

Page 7, ligne 24.—Retranchez “ de qualité.”

Page 8, ligne 1.—Retranchez de “ compagnie ” à “ construire ” et insérez “ pourra.”

Page 8, ligne 4.—Retranchez “ pourront être ” et insérez “ seront.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur ceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Turner*, secondé par l’honorable M. *Plumb*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L’honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte concernant le chemin de fer de l’*Erie* et *Huron*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 29, retranchez “ Sambro ” et insérez : “ Sombra ”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l’honorable M. *Vidal*, secondé par l’honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L’honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Grand Nord,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez “ pourront prescrire ” et insérez : “ prescristent ”

Page 1, ligne 25, retranchez “ louis ” et insérez : “ livres ”

Page 1, ligne 29, retranchez “ qui ” et insérez “ et ces obligations et actions ”

Page 2, ligne 1, après “ ouvrages ” insérez : “ sur les terrains appartenant à la compagnie.”

Page 2, ligne 2, retranchez de “ facilités ” à “ sur,” et insérez : “ de trafic.”

Page 2, ligne 3, retranchez de “ compagnie ” à “ et ” ligne 4.

Page 2, ligne 5, retranchez de “ grevés ” à “ sans ” ligne 6.

Page 2, ligne 7, après “ constructions ” insérez : “ par aucune hypothèque ou “ mortgage crée sur les propriétés de la compagnie postérieurement à la concession “ du droit de construction.”

Dans le préambule.

Page 1, ligne 4, après "sept" insérez : " Et considérant que le chemin de fer de
" la dite compagnie vient se souder au chemin de fer canadien du Pacifique "

Page 1, ligne 1, retranchez de " 1879," à " uno," ligne 7, et insérez : " et qu'en
" vertu de cet acte modificatif le dit chemin de fer le Grand Nord est devenue "

Page 1, ligne 11, retranchez de " demande " à " le " ligne 12, et insérez : " une
" extension des pouvoirs à elle conférée par "

Page 1, ligne 13, retranchez de " sept " à " et " ligne 14.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours
étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande
son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres,
auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de
" fer d'*Ontario* et *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et
l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il sou-
mettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 6, retranchez de " prix " à " savoir," ligne 7, et insérez : " men-
" tionné dans le dit acte de vente de la compagnie du chemin de fer canadien du
" Pacifique à la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*."

Page 2, ligne 29, après " décrits " insérez : La fixation du siège social de la com-
" pagnie en la ville de Montréal, comme il a été convenu dans l'acte de bail de la
" compagnie à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et les change-
" ments que la compagnie croira à propos d'apporter aux avis de convocation des
" directeurs pourront s'effectuer par règlement."

Page 3, ligne 38, après " débentures " insérez " pourront être émises en argent
" sterling de la Grande-Bretagne et sans être revêtues du sceau de la compagnie, et
" elles."

Page 4, ligne 2, après " Débentures " insérez " et elle pourra par le dit acte
changer le mode de paiement de l'intérêt sur ces actions débentures."

Page 4, ligne 37, après " pendante " insérez " le délai dans lequel la compagnie
" est tenue de terminer le chemin de fer, les prolongements et le pont qu'elle est
" autorisée à construire, est par le présent étendu de quatre années à compter de la
" passation du présent acte."

Page 17, ligne 23, après " passé " insérez " la même année."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours
ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande
son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de la même nature," Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain et qu'il soit le premier ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte des terres de la Puissance de 1883," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882, en réduisant les honoraires de renouvellement des certificats de mécaniciens," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et les chemins de fer loués à cette compagnie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *Winnipeg*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Guelph*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 31 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes (C-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *John Drappin* et autres, de *Newboro*,—du révérend *David F. Ross*, M.A., et autres, de *Westport*, et *D. A. Manuel* et autres, de *Morton*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De Son Honneur le juge *McMahon* et autres, de la ville de *Simcoe*,—de *Francis Frank* et autres,—de *W. E. Strange*, M.A.M.D., et autres, de *Strathroy*,—du révérend *John Ridley* et autres, de *Onandage*,—du révérend *J. W. Beaumont*, D.D., et autres, de *Berlin*,—de *George Benjamin Taylor* et autres, de *Bayfield*,—de *J. W. Campbell* et autres, de *Southampton*,—de *Moses Walker* et autres, de la réserve des sauvages *Caradoc*,—de *R. J. Strong* et autres, de *Galt*,—du révérend *J. Jacobs* et autres, de la réserve *Sarnia*,—du révérend *Thomas L. Sanders* et autres, d'*Aylmer*,—de *L. F. Bungay* et autres, de *Norwich*,—de *C. H. J. Charmier* et autres, de *Meaford*,—de *G. B. Bates* et autres, de *Goderich*,—de *William Short* et autres, de *Walkerton*, et de *William Lovett*, M.D., et autres, de *Ayr*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Donald McLean* et autres,—du révérend *William J. Lockyer* et autres, de *Cow-Bay*,—de *Neil McLean* et autres, de *Bridge End*,—du révérend *Alexander Grant* et autres,—de *William Dunbar* et autres, du lac *Ainslie*, et de *E. McMillan* et autres, de *Whycocomah*, du *Cap-Breton*, province de la *Nouvelle-Ecosse*,—de *Benj. Jenkins* et autres, de *Markham*,—de *Peter McCallum* et autres, d'*Almira*, et de *William Jonson* et autres, de *Scarboro* et du township de *York*,—de *William Jelly*, reeve, et autres, de *Shelburne*,—du révérend *J. S. Henderson* et autres, d'*Ekfrid* et *Caradoc* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier différents actes concernant la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Grey et Bruce*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, secondé par l'honorable M. *Grant*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier le bail du chemin de fer d'*Ontario et Québec* à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et les chemins de fer loués à cette compagnie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 22, retranchez de " 1879 " à la fin de la troisième clause, et insérez : " s'appliqueront aux différentes entreprises mentionnées dans la section précédé-
"dente."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Nipissing* à la baie de *James*."

Aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la grande ligne directe entre l'*Amérique* et l'*Europe*, et de changer le nom de la compagnie en celui de compagnie du chemin de fer de la Ligne Directe entre *Montréal* et l'*Europe*."

Aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de houille d'*Alberta*."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth, et Québec,*" et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant l'inspection du gaz et des compteurs à gaz," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les fortifications et constructions militaires, et leur entretien et réparation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant " l'acte des douanes, 1833," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour donner effet à une convention y mentionnée conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la *Nouvelle-Ecosse,*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de la même nature,"

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé :

Que le dit bill soit lu maintenant la seconde fois.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue, *sur divison*, dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882, en réduisant les honoraires de renouvellement des certificats de mécaniciens," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du parlement.

Le dit rapport ayant été lu par le greffier,

Sur rapport de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la bibliothèque,

Sur motion de l'honorable M. *Atlan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit renvoyé au comité.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la maison de réforme pour les garçons catholiques du comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*,"

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du *Canada*, 1878,"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des terres fédérales, 1883."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de l'*Isle de Vancouver*, le bassin de radoub d'*Esquimalt*, et certaines terres de chemin de fer de la province de la *Colombie-Britannique* cédées au *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'*Hamilton* au *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, secondé par l'honorable M. *Northwood*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Avril 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Wark*,—de *Henry Wilson* et autres, de *Weldford*, et de *John Miller* et autres, de *Bass River*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *John MacMillan* et autres, de *Mount Forest*,—de *Stephen Young* et autres, de *Clifton* et *Howick*,—du révérend *A. Wilson* et autres, de *Markdale*,—du révérend *A. Wilson* et autres, de *Flesherton*,—de *William Harkness* et autres, de *McIntosh*,—du révérend *W. W. Leech* et autres, du township de *Carrick*,—de *W. A. Wescott* et autres, de *London*, province d'*Ontario*,—du révérend *E. S. Bayne* et autres, de *Murray Harbor*, et du révérend *M. Campbell* et autres, de *Woodville*, province de l'*Île du Prince-Edouard* ; demandant qu'une loi soit passée pour assurer au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de l'*Erie* et *Huron*."

Aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la cession du chemin de fer de *Welland* à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*."

Aussi, le bill intitulé : " Acte concernant le diocèse catholique romain d'*Ottawa*."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la corporation épiscopale catholique romaine de *Pontiac*," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires" et "l'Acte des matelots de 1883," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*, et pour changer son nom en celui de la compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 19, retranchez de "modifient" à "continueront", ligne 20.

Page 1, ligne 20, retranchez "à" et insérez "d."

Page 2, ligne 7, retranchez de "elles" à "nécessaires", ligne 11, et insérez avant ou après la passation du présent acte, et non."

Page 2, ligne 15, retranchez de "compagnie" à "et", ligne 18.

Page 2, ligne 22, retranchez "peut-être" et insérez "serait."

Page 2, ligne 25, retranchez de "privilège" à "soient", ligne 29, et insérez "s'attachant à une obligation émise ou à un acte d'hypothèque consenti, ou créés par ces titres émis ou consentis en vertu des dispositions des actes cités au préambule du présent acte, ou en vertu des dispositions de la troisième sections du présent acte, que l'obligation ou l'acte d'hypothèque."

Page 2, ligne 47, retranchez "aux sections" après "quinze" insérez "formant la huitième section."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McKay*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Guelph*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 24, retranchez "et corporation."

Page 1, ligne 25, retranchez "seront et."

Page 2, ligne 13, après "l'entreprise" insérez "et généralement d'accomplir tout ce qui serait dans leurs attributions, s'ils eussent été choisis comme directeurs sous l'autorité du présent acte."

Page 2, ligne 16, retranchez "ainsi prélevés", et insérez "obtenus."

Page 2, ligne 17, retranchez de "frais" à la fin de la quatrième clause, et insérez "se rattachant à la passation du présent acte, à l'organisation de la compagnie, et à l'exécution des tracés."

Page 2, ligne 23, après "sousscrit" insérez "pour moitié."

Page 2, ligne 34, retranchez de "générale" à "cinq", ligne 36, et insérez "les directeurs éliront."

Page 3, ligne 26, retranchez de " par " à " à ", ligne 27, et insérez " les actionnaires."

Page 3, ligne 30, retranchez de " recevoir " à " la ", ligne 32, et insérez " à titre d'aide pour."

Page 3, ligne 36, retranchez de " compagnie " à " et ", ligne 37.

Page 3, ligne 38, retranchez de " recévoir " au premier " a ", ligne 39.

Page 4, ligne 7, retranchez de " compagnie " à " devenir ", et insérez " pourra."

Page 4, ligne 10, après " fait " insérez " tiré."

Page 4, ligne 12, retranchez de " compagnie " à " sera ", ligne 14.

Page 4, ligne 15, retranchez " comme susdit " et insérez " tiré, accepté ou endossé."

Page 4, ligne 16, retranchez de " censé " à " avec ", et insérez " l'avoir été."

Page 4, ligne 21, retranchez de " égard " à " a ", ligne 25.

Page 4, ligne 26, retranchez de " sans " a " pourvu ", ligne 27, et insérez " valable autorisation."

Page 4, ligne 32, retranchez " pourront."

Page 4, ligne 34, après " effet " insérez " laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital, " pourront."

Page 5, ligne 20, retranchez " pourront être ", et insérez " seront."

Page 5, ligne 28, retranchez " pourra stipuler ", et insérez " stipulera."

Page 5, ligne 31, retranchez " qui seront."

Page 6, ligne 32, retranchez " pourront convenir " et insérez " conviendront."

Page 6, ligne 35, retranchez " pourra être " et insérez " sera."

Page 6, ligne 42, retranchez de " avec " au deuxième " de " ligne 43, et insérez " toute compagnie de chemin."

Page 6, ligne 43, retranchez de " l'autre " à " du ", ligne 44 et insérez " compagnie."

Page 7, ligne 7, retranchez de " pourront " à " exploiter ", ligne 8.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McClellan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du pont et du chemin de fer de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez " et corporations."

Page 1, ligne 21, retranchez de " deviendront " à " actionnaires."

Page 1, ligne 22, retranchez " seront et."

Page 1, ligne 26, retranchez de " compagnie " à la fin de la première clause.

Page 1, ligne 30, retranchez de " compagnie " à " tracer " et insérez " pourra."

Page 1, ligne 33, retranchez " à."

Page 1, ligne 37, retranchez " de compagnie " à " tracer " et insérez " pourr."

Page 1, ligne 2, après " *Québec*," insérez " ou en tel autre lieu que les directeurs désigneront par règlement."

- Page 2, ligne 4, retranchez de "piastres" à "et" ligne 5.
 Page 2, ligne 6, retranchez de "chacune" à la fin de la cinquième clause.
 Page 2, ligne 11, retranchez "Jean-Baptiste Renaud."
 Page 2, ligne 15, retranchez "seront et."
 Page 2, ligne 29, retranchez de "provisions" à "pourront," ligne 30.
 Page 2, ligne 37, retranchez de actionnaires" à "éliront" ligne 38.
 Page 2, ligne 39, retranchez de "prescrites" à la fin de la septième clause.
 Page 3, ligne 3, retranchez de "scrutin" au second "le" ligne 4.
 Page 3, ligne 24, retranchez de "10" à "excéder" ligne 28, et insérez "aucun appel de versement ne devra."
 Page 3, ligne 30, retranchez du premier "mois" à la fin de la dixième clause.
 Page 4, ligne 1, retranchez "ou" et insérez "et."
 Page 4, ligne 3, retranchez de "compagnie" à "construire" et insérez "pourra."
 Page 4, ligne 6, retranchez de "qui" à "nécessaires," ligne 7, et insérez "seront."
 Page 4, ligne 12, retranchez "à leur égard" et insérez "sur cette matière, et sera assujétie à toutes les obligations et responsabilités imposées par ces mêmes actes."
 Page 4, ligne 20. Après "personnes" insérez "quelconques."
 Page 4, ligne 25, retranchez de "recevoir" à "construction" ligne 28, et insérez "à titre d'aide pour la."
 Page 4, ligne 36, retranchez de "compagnie" à la fin de la seizième clause.
 Page 4, ligne 38, retranchez de "compagnie" à "imposer" et insérez "pourra."
 Page 5, ligne 23, retranchez "pourront."
 Page 5, ligne 25, après "effet" insérez "laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital, pourront."
 Page 6, ligne 1, retranchez "pourront être" et insérez "seront."
 Page 6, ligne 10, retranchez "pourra stipuler" et insérez "stipulera."
 Page 6, ligne 13, retranchez "qui seront."
 Page 6, ligne 36, retranchez "qui auront" et insérez "ayant."
 Page 6, ligne 42, retranchez "survient" et insérez "advient."
 Page 7, ligne 4, retranchez "sera" et insérez "pourra être."
 Page 7, ligne 29, retranchez de "compagnie" à "devenir" et insérez "pourra."
 Page 7, ligne 33, retranchez de "trésorier" à "sera," ligne 34.
 Page 7, ligne 44, retranchez de "sans" à "pourvu," ligne 46, et insérez "valable autorisation."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Allan*, du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité mixte de la bibliothèque du parlement, ont l'honneur de présenter leur deuxième rapport :

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes ayant communiqué une requête de l'Orateur de l'Assemblée Législative de l'Ontario, demandant d'emprunter de la bibliothèque les Journaux de l'Assemblée Législative du Haut-Canada depuis 1792 jusqu'à 1825, la question de savoir si l'on doit laisser sortir les manuscrits de la bibliothèque a été soulevée.

Le comité a considéré que ce précédent ne doit pas être établi, et il recommande qu'il soit définitivement réglé: " Que tout en donnant toute facilité de copier les manuscrits appartenant à la bibliothèque, il soit bien entendu que ces manuscrits ne pourront en être emportés."

Le comité ayant été informé que l'on se proposait de publier une seconde édition du travail de feu M. le Dr *Todd* sur le gouvernement parlementaire dans les colonies, il recommande qu'en vue de favoriser une nouvelle édition de ce travail, le gouvernement soit requis d'ouvrir un crédit de \$2,000 applicable à l'achat de trois cents exemplaires de cet ouvrage.

En 1879, l'on a jugé nécessaire de faire pour la bibliothèque un nouveau catalogue pour remplacer celui qui a été en usage depuis vingt ans, et à la requête de feu le Dr *Todd*, ce travail a été confié à M. *Thayne*, à cause de ses qualifications spéciales. L'expérience passée a démontré qu'il serait opportun de confier le catalogue à une même personne en vue d'assurer l'uniformité de la classification des additions constantes faites à la bibliothèque, et, il sera aussi bientôt nécessaire de refaire les sections américaine et canadienne du catalogue—travail qui requiert beaucoup de méthode et une connaissance bibliographique très étendue.

En conséquence, le comité pense qu'il est désirable de s'assurer les services de M. *Thayne* qui a été employé depuis 1879 comme commis surnuméraire, et il recommande sa nomination permanente au salaire de \$1,000.

Le comité a pris en considération la question de prêter des livres pendant la vacance, et il a dressé les règlements suivants qu'il recommande aux deux Chambres d'adopter comme règles permanentes:

1. Que le bibliothécaire soit requis de donner au commencement de chaque session les noms des personnes qui ne se sont pas conformées aux règlements leur permettant d'emprunter des livres de la bibliothèque.

2. Que le bibliothécaire soit autorisé à renouveler les billets d'admission à la bibliothèque aux seules personnes qui se seront conformées au règlement.

CHAMBRE DU PRÉSIDENT,
SÉNAT, 15 mars, 1884.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte " 38 *Victoria*, chapitre cinquante-quatre, intitulé: " Acte à l'effet d'étendre à la province de *Manitoba* l'acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes " accusées de félonies et de délits dans les provinces de *Québec* et d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte " 31 *Victoria*, chapitre quarante-deux, intitulé: " Acte pour étendre à la province de " la *Colombie Britannique* certaines des lois criminelles maintenant en vigueur dans " les autres provinces de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte "31 Victoria, chapitre 12, intitulé : "Acte concernant les travaux publics du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes concernant l'inspection du gaz et des compteurs à gaz," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les fortifications et constructions militaires, et leur entretien et réparation," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des douanes, 1883," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour donner effet à une convention y mentionnée conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Ecosse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la maison de réforme pour les garçons catholiques du comté d'*Halifax*, province de la Nouvelle-Ecosse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Levin*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance, 1878,"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de l'*Isle de Vancouver*, le bassin de radoub d'*Esquimalt*, et certaines terres de chemin de fer de la province de la *Colombie Britannique* cédées au Canada,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté, à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réquie le capital social de la banque maritime de la Puissance du *Canada*, et d'établir d'autres dispositions, à l'égard de la dite banque," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'*Ontario Central*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glaster,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Drappin* et autres, de *Newboro*,—du révérend *David G. Ross*, M.A., et autres, de *Wesport*, et *D. A. Manuel* et autres, de *Morton*,—de Son Honneur le juge *McMahon* et autres, de la ville de *Simcoe*,—de *Francis Frank* et autres,—de *W. E. Strange*, M.A.M.D., et autres, de *Strathroy*,—du révérend *John Ridley* et autres, de *Onandaga*,—du révérend *J. W. Beaumont*, D.D., et autres, de *Berlin*,—de *George Benjamin Taylor* et autres, de *Bayfield*,—de *J. W. Campbell* et autres, de *Southampton*,—de *Moses Walker* et autres, de la réserve des sauvages *Caradoc*,—de *R. J. Strong* et autres, de *Galt*,—du révérend *J. Jacobs* et autres, de la réserve *Sarnia*,—du révérend *Thomas L. Sanders* et autres, d'*Aylmer*,—de *L. F. Bungay* et autres, de *Norwich*,—de *C. H. J. Charmier* et autres, de *Meaford*,—de *G. B. Bates* et autres, de *Goderich*,—de *William Short* et autres, de *Walkerton* et de *William Lovett*, M.D., et autres, de *Ayr* ; demandant qu'une loi soit passée pour assurer au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et les chemins de fer loués à cette compagnie," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont de la frontière de *Niagara*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte 45 *Victoria*, chapitre 23, intitulé : "Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre, le rapport des commissaires chargés de refondre et reviser les statuts du *Canada*.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 38a.)

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Winnipeg*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15, retranchez de "acte" à "pont," ligne 16.

Page 1, ligne 15, retranchez de "présent" à "constituées," ligne 17.

Page 1, ligne 17, retranchez de "corporation" à "sans."

Page 1, ligne 23, retranchez de "quelles" à "sont."

Page 1, ligne 24, retranchez de "souscriront" à la fin de la dernière clause.

Page 1, ligne 30, retranchez de "seront" à "reçues," ligne 31.

Page 2, ligne 5, retranchez de "moins" à "publier," ligne 6, et insérez dans la Gazette du Canada et dans deux journaux, dont l'un.

Page 2, ligne 13, retranchez de "seront" à "et," ligne 15, et insérez "en piastres ou en livres sterling."

Page 2, ligne 16, retranchez "dix" et insérez "sept."

Page 2, ligne 20, retranchez "juillet" et insérez "janvier."

Page 2, ligne 25, retranchez "dix" et insérez "sept."

Page 2, ligne 31, retranchez "d'autres" et insérez "des."

Page 2, ligne 34, retranchez "et repartir."

Page 2, ligne 36, retranchez de "règlements" à "nécessaires."

Page 2, ligne 37, retranchez "la bonne entente," et insérez "le concert."

Page 2, ligne 40, après "acte" insérez "et avant de commencer ses opérations."

Page 2, ligne 47, retranchez "du" et insérez "ou une somme équivalente en piastres sur le."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie de prêts sur bien-fonds du Canada (à responsabilité limitée,)" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez de "Biens-fonds" à "vendre," ligne 22, et insérez "pourra."

Page 1, ligne 31, retranchez de "termes" à "compagnies," ligne 32, et insérez "dont conviendront ces."

Page 1, ligne 33, retranchez de "3" au troisième "et," ligne 2, page 2, et insérez : "mais aucune telle vente ne sera valable et obligatoire à moins que la compagnie acquéreuse ne convienne et n'entreprenne de se charger de toutes les dettes et obligations de la compagnie de biens-fonds, existantes à l'époque de telle vente, et de les payer et acquitter pleinement et effectivement dans la même mesure que le paiement et acquittement en eussent pu être exigés de la dite compagnie de biens-fonds."

Page 2, ligne 23, retranchez de "conventions" à "qui."

Page 2, ligne 21, retranchez de "est" à "cette," et insérez "payés sur."

Page 3, ligne 9, retranchez de "instruments" à "nécessaires."

Dans le préambule.

Page 1, ligne 7, après "annuelle" insérez "à l'effet."

Page 1, ligne 9, retranchez de "limited" à "et," et insérez "et qu'elle a aussi été autorisée par ses actionnaires comme susdit à vendre son actif et ses affaires à toute autre compagnie ayant le même objet."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *DeBoucherville* du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Lundi, 31 mars, 1884.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire connaître de temps à autre son opinion à la Chambre sur ce sujet, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité a reçu de M. *George C. Holland*, l'entrepreneur de la publication des débats du Sénat, et de son frère, M. *A. Holland*, la communication qui accompagne ce rapport.

Votre comité a eu sous sa considération les propositions des messieurs *Holland*. Tout en appréciant les raisons qu'ils invoquent, de même que le soin et la fidélité avec laquelle ils ont exécuté depuis huit ans le service sténographique du compte-rendu des débats, et aussi en prévision de la création probable d'une imprimerie gouvernementale, votre comité se borne à recommander que leurs propositions soient prises en favorable considération à la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

C. B. DE BOUCHEVILLE,
Président.

SÉNAT,
BUREAU DES STÉNOGRAPHES,
Ottawa, 27 mars, 1884.

Honorable M. DeBoucherville,
Président du comité sénatorial des Débats.

MONSIEUR,—Nous, sténographes du Sénat, représentons très respectueusement : Qu'un rapport du comité des débats de la Chambre des Communes, adopté par cette Chambre, mercredi dernier, doit avoir l'effet de modifier notablement notre position comme sténographes du Sénat.

Voilà huit ans que nous avons l'entreprise du compte-rendu et de la publication des débats du Sénat, et ce service a été exécuté par nous à des prix exceptionnellement bas, si on les compare à la rémunération qui est accordée pour la même nature de service dans les pays étrangers. Cela nous a été possible parce que, ces années dernières, nous avons pu obtenir, de temps à autre, pendant les vacances parlementaires certains ouvrages au dehors, notamment les rapports d'arbitrages et de commissions pour le gouvernement.

La décision prise par la Chambre des Communes de placer ses sténographes sur la liste du service civil, chacun avec un salaire de \$2,000, et de leur donner l'avantage de faire le travail gouvernemental dont nous venons de parler, rend notre occupation si précaire qu'il nous faut demander, au cas où le Sénat voudrait nous garder à son service, une position plus assurée et plus satisfaisante.

A la dernière session, le comité des débats, reconnaissant la difficulté que nous avons à faire les arrangements nécessaires pour exécuter l'impression et nous procurer de l'aide, à raison de la courte durée de notre contrat, a renouvelé le marché pour deux ans, et cette concession même a été un véritable avantage pour nous.

Quand, il y a huit ans, nous quittâmes le service sténographique des Communes, pour nous charger du compte-rendu du Sénat, on nous fit entendre que si nous donnions satisfaction, notre emploi au Sénat serait permanent en fait, et que, dans tous les cas, notre position ne serait pas moins bonne que celle des sténographes de l'autre Chambre.

Bien que le travail soit parfois assez léger au Sénat, nous serons respectueusement remarquer qu'à tout prendre, notre tâche est aussi considérable que celle des sténographes des Communes. Notre contrat n'embrasse pas seulement la rédaction des notes; il comprend l'impression, la correction des épreuves, la confection de l'index et la reliure.

A la Chambre des Communes, chaque sténographe est responsable de l'exactitude de ses notes, seulement. Ces sténographes sont au nombre de huit; aucun d'eux n'est tenu de prendre des notes durant plus de dix minutes à la fois, sur le parquet de la Chambre. Les Communes fournissent des machines à écrire et des opérateurs, en sorte que chaque sténographe peut transcrire ses notes, les reviser, préparer son manuscrit pour l'imprimeur avant de retourner à la séance, et n'a plus d'autre travail

à faire, après la levée de la séance, jusqu'à la réunion du lendemain. Il n'a point à s'occuper de la correction des épreuves, de l'impression, de l'index. Tous ses devoirs sessionnels prennent fin à la prorogation du Parlement. Un éditour, payé par les Communes, est chargé de surveiller l'impression et de préparer l'index.

Au Sénat, notre marché comprend non-seulement la rédaction du compte-rendu, mais aussi, l'impression, la publication, la correction des épreuves, la confection de l'index et l'édition des "Débats." Notre service dure un mois et même plus longtemps, après la clôture du Parlement. Quand la session est de trois mois, les sténographes de l'autre Chambre ont trois mois d'ouvrage, tandis que ceux du Sénat en ont au moins quatre. A cause de l'irrégularité du travail au Sénat et de la faible rémunération qui nous est donnée, nous ne pouvons employer assez d'auxiliaires pour répondre à l'exigence des longs débats, comme celui qui a eu lieu pendant la présente session sur le bill du chemin de fer canadien du Pacifique. Une séance qui dure jusqu'à six heures du soir, entraîne autant de travail pour notre personnel qu'une séance qui dure jusqu'à minuit, pour le personnel des Communes. Elle nous tient occupés jusqu'à minuit à préparer la copie pour l'imprimeur, et il nous faut reprendre la besogne de bonne heure le matin pour la correction des épreuves et la révision des galées, détails dont sont exempts les sténographes de l'autre Chambre. Quand le Sénat siège après les six heures, notre tâche équivaut à deux jours ordinaires de travail sténographique, exécuté par le personnel des Communes. S'il y a des ajournements durant la session, nos dépenses n'en sont pas diminuées : il nous faut retenir et payer notre monde; et notre imprimeur, à raison de l'irrégularité du service, nous prend un prix plus élevé que celui payé par le gouvernement pour les comptes-rendus des Communes. La somme affectée aux services du compte-rendu et de l'édition des débats des Communes, sans compter la traduction et l'impression, se décompose ainsi qu'il suit :

Huit sténographes à \$2,000 chacun	\$16,000
Editeur	800
Sept opérateurs	1,300
	\$18,000

En outre, la Chambre fournit des machines à écrire pour la transcription des notes sténographiques. Au Sénat, la somme totale qui nous est allouée pour nos services personnels, ceux de nos aides, la correction des épreuves, la reliure, l'index, la fourniture du papier pour les 700 exemplaires des Débats de la distribution quotidienne durant la session, et les 500 volumes reliés qui se distribuent après la session (c'est à-dire pour tout le service), n'est que de \$4,500, et si le volume excède cinq cents pages, on ne nous alloue que ce qui suffit à rembourser notre dépense effective en impressions et en services auxiliaires, de sorte qu'il ne nous reste pour nos propres services guère plus que ce que doit avoir chaque sténographe des Communes sous le nouveau système. A part les faits exposés dans le rapport du comité des Débats de la Chambre des Communes, nous apprenons par la correspondance que nous avons eue avec des sténographes officiels d'autres pays que nulle part (pas même dans les petites colonies australiennes), aucun personnel sténographique n'est appelé à faire autant d'ouvrage, exigeant la plus grande habileté professionnelle, pour une si faible rémunération.

Le Sénat a eu pendant huit années l'expérience de nos services. Pendant ce temps, nous avons eu en différents temps, l'offre de meilleures positions, mais nous avons préféré demeurer ici, croyant qu'un jour viendrait où le Sénat nous marquerait son appréciation de nos services en nous plaçant sur le pied de la permanence et en rendant notre emploi plus rémunérateur.

C'est pourquoi nous demandons qu'à l'expiration de notre marché, à la prochaine session, notre emploi soit déclaré permanent et que notre rémunération soit fixée comme il suit :

Compte-rendu, y compris toute aide, machine à écrire, etc.. \$6,000
 Index, impression, papier, reliure (à moins que le volume
 ne dépasse 600 pages, tout nombre excédant devant se
 payer sur le pied de \$2.50 par page, pour couvrir
 les frais d'impression)... .. 2,000

\$8,000

Si le gouvernement se chargeait de l'impression et de la correction des épreuves nous serions prêts à retrancher le montant auquel nous avons évalué cette partie du travail.

Nous prions respectueusement le comité de prendre sans retard en considération la présente demande, afin que nous puissions obtenir une décision pendant la session actuelle.

Nous avons l'honneur d'être,

A. HOLLAND.
 GEO. C. HOLLAND.

Alors, sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. *Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
 CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
 Mercredi, 2 avril, 1884.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du Nord-Ouest," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les mots suivants :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine :

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, en renouvelant l'assurance de notre attachement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté.

La nouvelle du malheur qu'Elle vient encore d'éprouver, par la mort prématurée et soudaine de Son Altesse Royale le duc d'*Albany*, a touché jusqu'au fond du cœur les sujets de Votre Majesté dans cette partie de son Empire. En leur nom comme au nôtre, nous vous offrons humblement l'expression de notre respectueuse et vive sympathie.

Votre illustre fils avait passé quelque temps en *Canada*, durant la résidence dans ce pays du marquis de *Lorne* et de Son Altesse Royale la princesse *Louise*. Notre attention avait été par là naturellement attirée sur la haute position que, si jeune encore, il avait conquise dans le monde des lettres et des sciences, et nous comptions avec confiance et espoir, voir s'accroître l'utilité d'une carrière commencée avec tant de distinction.

Les afflictions de Votre Majesté ont été en vérité nombreuses et cruelles; l'intérêt qu'Elle a si souvent et gracieusement pris aux infortunes de ses sujets des classes humbles comme des classes élevées, rend plus intense le sentiment qui nous fait compatir à ses propres malheurs. Les douleurs de Votre Majesté, nous le disons avec le respect de sujets dévoués, sont aussi les nôtres.

Nous prions le Dieu de consolation de reconforter Votre Majesté et de Vous conserver longtemps à l'affection de Votre peuple.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par le Président, de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Résolu, - Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, par un de ses maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté la dite adresse à Sa Gracieuse Majesté, et pour demander son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de l'Isle de *Vancouver*, le bassin de radoub d'*Esquimalt*, et certaines terres de la province de la *Colombie Britannique* cédées au *Canada*,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé: Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débats.

A six heures, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de l'Isle de *Vancouver*, le bassin de radoub d'*Esquimalt*, et certaines terres de chemin de fer de la province de la *Colombie Britannique* cédées au *Canada*."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Allan,
Almon,
Achibald,

Chapais,
DeBlois,
Dever,

McMillan,
Macdonald,
Macfarlane,

Pelletier,
Plumb,
Robitaille,

<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Miller (Président),</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>McKay,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal.—41.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McMaster,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Grant,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Haythorne,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—16.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amener de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux montagnes *Rocheuses*, et pour changer son nom en celui de la compagnie du chemin de fer central du *Nord-Ouest*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte " 38 *Victoria*, chapitre cinquante-quatre, intitulé : " Acte à l'effet d'étendre à la province de *Manitoba* l'acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de *Québec* et d'*Ontario*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre quarante-deux, intitulé : " Acte pour étendre à la province de la *Colombie Britannique* certaines des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 12, intitulé : " Acte concernant les travaux publics du *Canada*." "

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :

Que le dit bill soit lu maintenant la troisième fois,

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé en amendement :

Que le bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit : Retranchez tous les mots depuis "susdite" dans la 18^e ligne jusqu'à "et" dans la 23^e ligne.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les fortifications et constructions militaires, leur entretien et réparations," a été lu la troisième fois,

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des terres fédérales, 1883."

(*En comité.*)

La deuxième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez "proviso" et insérez "paragraphe" ; retranchez depuis "ajouté" jusqu'à "la" et insérez comme paragraphe trois à " .

Page 1, ligne 16, retranchez "pourvu que."

Page 1, ligne 18, retranchez depuis "préemption" jusqu'à "en" dans la 19^e ligne et insérez "aura droit à ces lettres."

Page 1, ligne 22, après "mois" insérez : "immédiatement."

Page 1, ligne 24, retranchez depuis "entra" jusqu'à "le" dans la 24^e ligne et insérez "le temps dans lequel, d'après la 31^e clause du présent acte, le colon établi doit rendre son inscription parfaite et le commencement de ses trois mois de résidence sur son établissement."

Page 1, ligne 42, après "établissement" insérez : "et la résidence dont il s'agit dans le présent paragraphe aura été suffisamment accomplie si le demandant ne s'est pas absenté de son habitation pendant plus de six mois par année.

Les troisième, quatrième et cinquième clauses ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que la prise en considération des items 9, 10, 11, 12 et 13 des ordres de ce jour, savoir :

Comité de toute la Chambre (Bill 108)—Amendement de l'acte relatif au gaz et aux gazomètres.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

Comité de toute la Chambre (Bill 123)—Amendement de l'acte des douanes, 1863.—(Hon. M. *Macpherson*)

Comité de toute la Chambre (Bill 125)—Convention entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

Comité de toute la Chambre (Bill E)—Maison de réformation pour les garçons catholiques romains dans le comté d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*.—(Hon. M. *Power*.)

Comité de toute la Chambre (Bill C)—Amendement de l'acte de tempérance, 1878.—(Hon. M. *Macpherson*)

soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer central d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott.</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlin,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoc,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De *James Stewart* et autres, d'*Arundel*.

Par l'honorable M. *McKindsey*,—De *Hugh Lockhart* et autres, de *Laskey*, et de *George Walker* et autres, de *Lloydtown*.

Par l'honorable M. *McMaster*,—De *James Cooper, jr.*, et autres, *Robert H. Armstrong* et autres et *Henry Beekun* et autres, d'*Égremont*, d'*Arthur*, de *Proton* et *Luther*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Henry Wilson* et autres, de *Weldford*, et de *John Miller* et autres, de *Bass River* ; demandant qu'une loi soit passée pour assurer au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte concernant les territoires en contestation entre la Puissance du *Canada* et la province d'*Ontario*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des terres fédérales, 1883,"

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender comme suit :

Page 1, ligne 27. Retranchez depuis " *fide* " jusqu'à " dans ", 28e ligne.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que la continuation du débat en amendement soit remise à demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 février dernier, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes pièces relatives à l'enquête instituée sur le naufrage du navire *Britannia*, qui a touché fond à la barre nord-est de l'île de *Sable* dans la nuit du 3 septembre dernier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 133.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du *Canada*, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte " concernant les certificats des capitaines et seconds de navires," et l' " acte des matelots, de 1873," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte " concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres " et convictions sommaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender les actes quarante *Victoria*, chapitre quarante-neuf, et quarante-cinq *Victoria*, chapitre vingt-quatre, relatifs aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt et d'épargne opérant en *Ontario*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 22, retranchez depuis " que " jusqu'à " dans," ligne 21.

Page 1, ligne 27, après " est," insérez : " versé et."

Page 1, ligne 33, retranchez depuis " 2 " jusqu'à " directeur-gérant," inclusivement.

Page 2, ligne 12, retranchez depuis " action " jusqu'à " acte," inclusivement, dans la ligne 13, et insérez : " auxquelles sont attachés des privilèges ou droits spéciaux " différents de ceux que possèdent les actionnaires ordinaires de cette compagnie."

Clause A - la vingt-deuxième section cinquante-trois des statuts refondus pour le Haut-Canada, telle que modifiée par la quatrième section de trente-sept *Victoria*, chapitre cinquante, est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :—

“ 22—Toute telle société pourra acheter des hypothèques sur propriétés immobilières, des débentures de toute société ou compagnie constituée en vertu du présent acte ou de tout acte incorporé avec lui, les débentures de corporations municipales, d'arrondissements scolaires et de corporations scolaires, des effets publics fédéraux ou provinciaux, et pour les revendre lorsqu'elle le jugera convenable ; et à cet effet, elle pourra faire et exécuter les actes de transport ou autres instruments nécessaires pour donner force et effet aux dites transactions ; elle pourra, de plus, faire des prêts d'argent à toutes personnes ou corporations quelconques, sur et à raison des garanties ci-dessus mentionnées, et au taux d'escompte ou d'intérêt qui sera convenu.”

“ Clause B.—Le conseil de direction de toute telle société ou compagnie pourra nommer l'un de ses membres comme directeur-gérant et sa rémunération pourra être fixée par un statut, qui, néanmoins, n'aura ni force ni effet avant d'avoir été approuvé par les actionnaires.”

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Saskatoon* et du Nord.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie du chemin de fer du “ Grand Nord.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du tunnel de la “ frontière de *Ste-Claire*.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte autorisant les porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du *St-Laurent* à l'*Ottawa* à voter aux assemblées de la compagnie et à d'autres fins.”

Et aussi, le bill intitulé : “ Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de “ la vente des droits de brevets d'invention,” et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *St-François*, pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit ;

(Voir documents de la session No 87.)

L'honorable M. Wark, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DU COMITÉ,
2 avril, 1884.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre comme septième rapport, le rapport du sous-comité nommé pour vérifier les comptes d'impressions et pour autres fins, avec le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'an dernier, et le bilan annuel du compte des impressions du Parlement depuis le 1er juillet 1882, jusqu'au 30 juin, 1883, lesquels sont annexés au présent.

Le comité ayant adopté ces divers rapports, les recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Attachées à ce rapport, se trouvent deux demandes présentées par MM. Romaine et Sloane (annexes A et B) qui sont chargés de la papeterie et de la correction des épreuves, pour une allocation annuelle pour certains services mentionnés dans un do-

cument ci-annexé (annexe C), intitulé : " Devoirs à remplir dans le département de la papeterie et de la correction des épreuves." Le comité recommande pour ces services une allocation annuelle de \$300 à M. Romaine et de \$200 à M. Sloane, à dater du 1er janvier dernier.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,

28 mars, 1884.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du Parlement, nommé pour vérifier les comptes et impressions de l'an dernier et pour autres fins, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Il a examiné avec soin le relevé annuel du compte des impressions du Parlement pour l'exercice compris entre le 1er juillet, 1882, et le 30 juin, 1883, et comparé les divers items de dépenses avec les pièces justificatives y annexées, et il a trouvé toutes les entrées exactes. S'étant aussi assuré de l'exactitude des comptes, il les a attestés en conséquence et les a signés.

Au sujet de la question soumise au sous-comité concernant la nomination d'un messenger surnuméraire dans le bureau de distribution, il recommande respectueusement que John Wiltshire soit nommé à cet emploi, au même salaire que les autres messagers.

En ce qui concerne la lettre de M. Romaine soumise au sous-comité, et demandant une rétribution pour correction d'épreuve supplémentaire pendant la dernière vacance, il recommande que la somme de \$100 soit payée pour cet objet à M. Romaine et à son aide.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. WHITE,

Président.

SALLE DU COMITÉ,

29 janvier, 1884.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions :

MESSIEURS, — J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et dépenses du service des impressions du Parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1883. Ce relevé est certifié par l'auditeur général et est signé par lui comme étant exact.

Pendant la vacance, les divers services ont été exécutés de la manière ordinaire, mais je dois encore attirer respectueusement votre attention sur l'accumulation des documents dans le bureau de distribution—l'espace libre est si restreint qu'il est impossible aux employés de faire le service nécessaire avec sûreté et avec satisfaction pour eux-mêmes et pour ceux avec qui ils sont en rapport.

Le comité, lors de la dernière session, avait pris une décision à ce sujet, mais on n'a obtenu jusqu'à présent aucun résultat pratique.

J'ai reçu avis du sous-ministre des Finances de lui transmettre le budget des impressions du Parlement pour l'année prochaine. Il m'a demandé aussi si une évaluation supplémentaire serait nécessaire pour cette année.

Considérant que la quantité de travail exécutée pendant le premier semestre du présent exercice est beaucoup plus considérable que d'habitude, et jugeant des dépenses de la présente session d'après celles de la précédente, j'ai cru devoir lui demander, en réponse, qu'une somme de \$20,000 soit insérée dans le budget supplémentaire de cette année, et que \$70,000 soient insérées dans le budget de l'année prochaine, sujet à l'approbation du comité.

Les contrats actuels pour l'impression, la reliure et la fourniture du papier d'imprimerie devant expirer le 31 décembre prochain, il est, par conséquent, nécessaire de prendre des mesures immédiates pour l'exécution future de ces services. Toutefois, les contrats contiennent la clause suivante : " avec le droit, néanmoins, à la dite " partie de la seconde part ou à ses successeurs en office, à l'option et par l'ordre des " deux Chambres du Parlement du Canada, de continuer les contrats pendant une " autre période de cinq ans à dater du jour en dernier lieu mentionné, c'est-à-dire, du " 31ème jour de décembre, 1884."

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

Greffier, comité mixte des impressions.

AV.

COMPTÉ DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883.

DT.

	\$ cts.	Pièces justificatives.	\$ cts.
1883.		1882-3.	
1er juil.		1	
A crédit, impressions du Parlement, lettres de crédit émises.....	60,000 00		
Lettres de crédit, rapports des départements, remboursement.....	11,043 39		
Montant reçu pour impression des bills privés, Chambre des Communes.....	593 51		
		2	Reliure.....
		3	Papier d'impression.....
		4	Lithographie.....
		5	Assurance.....
		6	Salaires.....
		7	Frais de poste.....
		8	Divers.....
		9	Fonds de retraite.....
		10	Copies supplémentaires, exploration géologique.....
		11	Papier manille.....
			Cott total.....
			Par balance de crédit non tiré, y compris le remboursement pour impression des bills privés.....
	71,636 90		
			5,392 56
			10,962 46
			24,987 16
			2,888 20
			16,361 48
			1,752 50
			62 50
			3,950 00
			164 83
			229 77
			63 00
			2,083 04
			709 20
			68,576 70
			3,060 20
			71,636 90

HENRY HARTNEY,
Greffier, impressions du Parlement.

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

Le relevé ci-dessus des recettes et dépenses est exact.

COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, etc. — (Suite.)
MEMO.

A balance de papier en mains :—
1,691 rames de grands raisins, à \$2,52½ \$4,269 78
36-18 rames de papier tellière, à 97½ cts..... 36 00
\$4,305 78

Dépenses, comme ci-dessus..... \$68,576 70

REMOISEMENTS :

Rapports des départements..... \$11,043 39
Impression des bills privés..... 593 51
11,636 90

Coût total, impressions du Parlement..... \$56,939 80

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit
Sénat..... \$15,223 48
Chambre des Communes..... 41,716 32
\$56,939 80

SALLE DE COMITÉ,
30 juin 1883.

Vérfié et trouvé exact,

THOS. WHITE, *Président.*
J. SIMPSON, *Sénat.*
JAMES TROW,
ALPH. DESJARDINS.

(A.)

DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE ET DE LA CORRECTION D'ÉPREUVES,

OTTAWA, 2 avril, 1884.

Au comité mixte des impressions du Parlement :

MESSIEURS,—La lettre et l'exposé ci-inclus des travaux exécutés chaque année dans mon département, démontrent clairement le bien fondé de la demande que je fais d'une allocation annuelle à moi et à mon aide proportionnée au travail fait pour votre comité. A diverses reprises, j'ai soumis cette question au sous comité des impressions, mais il n'en est résulté rien de plus que l'adoption de la résolution suivante :

Résolu,—Que ce sous-comité ayant examiné l'appropriation de la chambre de la papeterie par M. Romaine, exprime son approbation cordiale de la manière dont il a réglé tous les détails de son département, et grâce à laquelle une forte économie dans les dépenses et de meilleures facilités pour remplir les demandes des membres de la Chambre des Communes, ont été obtenues.

JOHN CHARLTON,
ALPH. DESJARDINS,G. W. ROSS,
R. STEPHENSON.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre respectueux serviteur,

ROBERT ROMAINE,
Correcteur d'épreuves, etc.

(B.)

DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE ET DE LA CORRECTION D'ÉPREUVES,

OTTAWA, 2 avril 1884.

Au comité mixte des impressions du Parlement :

MESSIEURS,—M. Romaine m'ayant lu la demande qu'il a adressée à votre honorable comité pour obtenir une rétribution annuelle à raison des travaux exécutés pour votre comité dans ce bureau, j'ai l'honneur de vous soumettre aussi une demande basée sur les mêmes motifs, et j'espère que vous la prendrez en favorable considération. J'ai été employé dans ce département pendant les sept dernières années.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

ALEX. SLOANE,
Aide-correcteur d'épreuves.

(C.)

DEVOIRS À REMPLIR DANS LE DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE ET DE LA CORRECTION DES ÉPREUVES.

Pendant la session, le bureau est ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 11 ou 12 p.m. (excepté de 6 à 7 pour le souper) pour livrer des articles de papeterie aux divers comités, députés, rapporteurs et officiers de la Chambre. Pendant la vacance nous restons souvent dans le bureau jusqu'à 6 p.m. pour faire avancer la correction des épreuves. Nous avons pris exactement cinq mois après la clôture de la dernière session pour finir la correction des documents de la session.

Bureau de la papeterie.

(1.) L'inventaire doit être fait vers la fin de juin afin de se rendre compte de ce qui a été donné pendant l'année écoulée, et de ce qui sera nécessaire pour la session suivante.

(2.) Dresser les commandes pour l'année suivante.

(3.) Les nouvelles marchandises commencent à arriver d'Angleterre vers le milieu de septembre et les arrivages continuent jusque vers le milieu de janvier environ ; ils se composent généralement de 200 caisses qu'il faut ouvrir pour contrôler les factures, et dont le contenu doit être assorti et placé sur les rayons.

(4.) Quand nous avons reçu une quantité suffisante de papeterie, il nous faut commencer à remplir les valises des députés et des rapporteurs ; cette année, il y avait en tout 250 valises.

(5.) Il faut livrer la papeterie suivant le besoin aux membres, comités, officiers et surnuméraires de la Chambre, etc., et tenir compte des articles livrés.

(6.) Il faut tenir un registre de toute la papeterie livrée, de celle en magasin, et de celle à commander, avec le prix coûtant.

(7.) Il faut compter le papier et préparer pour le relieur et l'imprimeur les livres annuels en blanc, formules circulaires, et affiches requises par les divers officiers de la Chambre.

(8.) Un temps considérable est employé au service du personnel des Débats, à fournir des instructions pratiques au relieur et à l'imprimeur et à faire divers petits achats de papeterie dans la ville pendant la session et la vacance pour lesquels il nous faut donner des requisitions ; nous devons aussi certifier les comptes avant le solde.

Département de la correction des épreuves.

(1.) Recevoir tous rapports dont l'impression est ordonnée par le comité des impressions, examiner la pagination, retrancher toute matière trouvée en double, abrégé les signatures, les dates et les titres, etc., et tenir un mémoire du nombre de pages retranchées.

(2.) Corriger et reviser les épreuves des documents demandés pendant la session, ainsi que les épreuves des papiers de session et des annexes aux journaux, aussi promptement que possible afin de ne causer aucun retard pour la mise sous presse. Il y a aussi certains ouvrages variés à lire pour les bureaux de la Chambre pendant l'année.

(3.) Tenir un registre de la date de réception de tous les papiers de session lorsqu'ils sont délivrés par le greffier des impressions ; y noter quand la première épreuve est reçue et quand la dernière revise est renvoyée à l'imprimeur ; entrer aussi au dit registre le nombre de pages de manuscrit, de cartes, etc., contenues dans chaque document et s'il en est ordonné des copies supplémentaires ou non.

(4.) Nous tenons aussi un registre des épreuves et des premières et secondes revises reçues et renvoyées à l'imprimeur.

(5.) L'examen des 28 vols. des documents anglais et français de la session n'a pas été terminé avant la fin d'octobre dernier.

(6.) Préparer à temps pour la clôture de la session les index numérique et alphabétique des documents de la session.

(7.) Recevoir des entrepreneurs, durant l'année, environ 8,500 rames (ou 11 chargements de char) de papier d'imprimerie, constater la quantité, la qualité et le poids, et surveiller son emmagasinage dans les vûtes ; et ensuite, le livrer en petites quantités à l'imprimeur et au relieur suivant le besoin.

Sur motion de l'honorable M. *Wark* secondé par l'honorable M. *Nelson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque maritime de la Puissance du *Canada*, et d'établir d'autres dispositions à l'égard de la dite banque," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce,

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du dix-neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés,

Sur motion de l'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *O'Donohoe*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au comité pour être reconsidéré.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte des douanes, 1833."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance et

L'honorable M. *Odell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant l'inspection du gaz et les compteurs à gaz,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
 Jeudi, 3 avril, 1884.

Résolu.—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté, au sujet du décès de Son Altesse Royale le Prince *Léopold*, duc d'*Atbany*, en remplissant le blanc avec les mots " et la Chambre des Communes."

Ordonné.—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
 Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
 Jeudi, 3 avril, 1884.

Résolu.—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'adresse de

condolérance des deux Chambres au sujet du décès de Son Altesse Royale le prince *Léopold*, duc d'*Albany*, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du trône, et priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la dite adresse.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Son Excellence le gouverneur général a été alors lue par le greffier comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne* ; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande* ; gouverneur général du *Canada* et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté les Communes du *Canada*, assemblés en Parlement, désirons approcher Votre Excellence pour prier respectueusement Votre Excellence qu'il lui plaise de transmettre à Sa Très-Gracieuse Majesté notre adresse conjointe de condoléance au sujet du décès de Son Altesse Royale le prince *Léopold*, duc d'*Albany*, en la manière que Votre Excellence croira convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 3 avril, 1884.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé : De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de l'île de *Vanconver*, le bassin de radoub d'*Esquimalt*, et certaines terres de chemin de fer de la province de la *Colombie Britannique* cédées à la Puissance."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une et treize ont été séparément lues et agréées.

La quatorzième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 8, ligne 32 et 33, retranchez " de loi et d'équité."

Page 8, ligne 34, retranchez depuis : " territoire " jusqu'à " et " dans la 37e ligne et insérez : " situé à l'ouest de la ligne tirée sur la carte de *Trutch* de 1871 comme la frontière orientale de la province, et de cette ligne prolongée sur le 120e méridien de longitude occidentale jusqu'à son point de rencontre avec la frontière septentrionale de la province."

L'annexe et les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le préambule a été de nouveau lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour donner effet à une convention y mentionnée, conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la *Nouvelle-Ecosse* .

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif à la maison de réforme pour les garçons catholiques dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*,"

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance " du *Canada*, 1878."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lu et agréée, sur division.

La seconde clause a été lue et agréée.

La troisième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 36, après "d'affecter" insérez : "Aucune cause d'action existante
"actuellement ou."

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKinsay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De James Kellie et autres, de Vernonville et ses environs,—et du révérend John W. Smith et autres, de Grafton.

Par l'honorable M. Carvell,—De Joseph L. Pascoe et autres, de Bedeque, province de l'Île du Prince-Edouard.

L'honorable M. Howlan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 4 avril, 1884.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé son dix-neuvième rapport pour qu'il le prit de nouveau en considération, s'est conformé à l'ordre de votre honorable Chambre en considérant de nouveau le dit rapport, et a l'honneur de présenter, au lieu et place, ce qui suit, comme son vingtième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest," votre comité a constaté que les avis exigés par la cinquante et unième règle ont été régulièrement publiés ; et comme les intéressés ont donné des raisons satisfaisantes pour n'avoir pas présenté au Sénat une pétition en obtention de ce bill, votre comité recommande de suspendre la cinquante-sixième règle dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la cinquante-sixième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé dans le vingtième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et du Nord-Ouest du Canada soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au dit bill.

L'honorable M. Howlan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 4 avril, 1884.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport :

Relativement au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du Pont de la frontière à Niagara," votre comité a constaté que les avis exigés par la cinquante et unième règle ont été régulièrement publiés ; et comme les intéressés ont donné des raisons satisfaisantes pour n'avoir pas présenté au Sénat une pétition en obtention de ce bill, votre comité recommande de suspendre la 56e règle dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que la cinquante-sixième règle de cette Chambre soit suspendue tel que recommandé par le vingt et unième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont de la frontière de Niagara," soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SALLE DU COMITÉ,
2 avril, 1884.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à Adresse,—Correspondance, etc., concernant les remises à faire aux fabricants canadiens de certains articles nécessaires à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien. Aussi, un état des calculs qui ont servi de base à ces remises, et une évaluation détaillée des sommes probables à solder par le trésor pour chaque classe d'articles, en supposant qu'ils aient été fabriqués en Canada. (No 31b.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Etat indiquant les noms de tous actionnaires dans la compagnie du chemin de fer Pacifique canadien et le montant d'actions en possession de chacun des dits actionnaires à chacune des dates suivantes, savoir : les 14, 21 et 28 octobre et le 4 novembre 1883. (No 31u.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à adresse,—

1. Etat détaillé, avec dates, de la dépense faite par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en rapport avec le chemin de fer Saint-Laurent et Ottawa ;

2. Etat détaillé complet du montant de \$473,000, ou environ, porté à titre d'avances diverses, voituriers, contre-créances et autres matières ;

3. Etat détaillé, avec dates, des paiements à compte de l'intérêt sur le stock de la Cie du Ch. de F. du P. C. ;

4. Copie de tous rapports et calculs sur lesquels ont été basées les estimations de la Cie du Ch. de F. du P. C. et de M. Schreiber concernant le coût du parachèvement du Ch. de F. du P. C. (No 31v.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports faits par les inspecteurs de bateaux à vapeur sur les coques et machines des steamers "St. Lawrence," "Prince of Wales" et "Northern Light," depuis la nomination des inspecteurs, et de toute correspondance, dépêches télégraphiques et papiers concernant la cessation du transport des voyageurs et des marchandises par les deux premiers de ces steamers pendant la dernière saison, ou concernant l'emploi du "Northern Light" et du "Napoléon III" en leur lieu et place.

Aussi, copie de tous certificats donnés par les dits inspecteurs à chacun des dits steamers "Northern Light" et "Napoléon III." (No 45b.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie des notes sténographiques de la plaidoierie devant le comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause de la Reine et Mercer et du jugement de la cour dans cette cause. Aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant, et un relevé des frais encourus par le gouvernement en Canada et en Angleterre à ce sujet. Aussi, un état faisant connaître les procédures prises par le gouvernement depuis la confédération, sous forme d'enquête ou autrement, dans les questions de déshérence dans aucune province, etc., etc. (No 117) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Rapport et appendice du comité spécial de la Chambre sur les industries agricoles. (Appendice No 6.) (40,000 exemplaires en anglais et 15,000 en français.)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance avec des compagnies de chemins de fer ou des particuliers concernant la construction du tronçon de chemin de fer projeté entre Gravenhurst et Callander, ou l'octroi d'une subvention pour cet objet, etc., etc. (No 21e.)

Réponse partielle à Adresse,—Copie :

1. De tous ordres en conseil, ordres administratifs et correspondance avec le commissaire des terres à Winnipeg ou autres agents des terres touchant le retrait des terres à concéder dans la zone d'un mille (*Mile Belt*), à titre de homestead et préemption, etc.

2. De tous ordres, règlements et correspondance concernant les réclamations des colons ou squatters sur les dites terres, etc.

3. De tous ordres en conseil, ordres administratifs, règlements et correspondance concernant la vente à l'enchère ou la vente privée de telles terres, la quantité de terres ainsi vendues, etc.

4. De tous règlements et décisions du département relativement aux réclamations faites par les colons ou squatters sur telles terres. (No 25a.)

Réponse à Ordre,—Etat du nombre d'acres ou milles carrés de terre boisée ou de fonds de bois vendus par le gouvernement depuis le 1er mars dernier dans le district de la rivière à l'Arc ou dans les environs, dans le Nord-Ouest ; donnant le nom ou les noms des acheteurs et le prix par acre reçu par le gouvernement pour les dites terres, etc., etc. (No 25l.)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de tous règlements ou ordres du département de l'Intérieur, non compris dans l'ordre de la dernière session, concernant la vente ou administration des terrains agricoles, miniers, à bois, à pâturage et des emplacements de ville. (No 25m.)

Réponse à Ordre (1883),—Copie de tous règlements promulgués par le département de l'Intérieur au sujet de l'administration ou de la vente des terrains agricoles, miniers, à bois, à pâturage et des emplacements de ville, depuis le 23 décembre 1881. (No 25n.)

Réponse à Ordre,—Etat détaillé des montants dépensés depuis le 1er janvier 1880, pour réparations aux phares de l'Île Pelée, Long Point et Rondeau. Aussi, copie de

toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1880, entre le gouvernement et *John Corbett* et entre le gouvernement et *William Grubb*, ou toute autre personne au sujet du phare de l'île Pelée. (No 27a.)

Réponse à Adresse,—Dépêche et correspondance concernant l'émission de licences ou permis pour l'importation de liqueurs dans les Territoires du Nord-Ouest ; et particulièrement au sujet de la taxe ou honoraire récemment imposé sur ces licences ou permis. Aussi, relevé du nombre accordé, avec les noms, quantités et dates et les montants perçus. (No 30b.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms des différentes personnes qui ont envoyé des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le "*Princess Louise*," et le nom de la personne à qui le contrat a été donné ; etc., etc. (No 45c.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre de jours, avec dates, pendant lesquels le bureau des commissaires de l'Intercolonial a siégé à partir du 1er janvier 1883, jusqu'au 31 janvier 1884 ; combien de fois chaque membre a été absent des séances, l'allocation mensuelle payée à chaque membre du bureau, soit à titre de salaire, de frais de déplacement ou autrement ; etc., etc. (No 53f.)

Réponse à Ordre,—Etat du montant des sommes perçues par la vente des bâties sur le chemin de fer Intercolonial, depuis Hadlow jusqu'à la Rivière-du-Loup inclusivement ; etc., etc. (No 53g.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous ordres en conseil, et de la commission adressée à certaines personnes, concernant les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer Intercolonial ; de toutes instructions adressées aux commissaires et de toute correspondance échangée avec eux ; un état des honoraires qui leur ont été payés ainsi qu'au secrétaire de la commission ; et aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé jusqu'à présent ; etc., etc. (No 53h.)

Réponse à Ordre (1883),—Copie de tous les documents et correspondance qui ont rapport à la saisie de tabac sur le brig *Adeline* et de l'enquête qui a été faite le 17 au 21 mai 1880 à la demande de MM. *Lemesurier* et fils, au sujet de la dite saisie. (No 71b.)

Réponse à Adresse,—Ordres en conseil ou ordres administratifs concernant la vente de la ferme No 20 sur le creek au Poisson, près de Calgary, ou autorisant sa vente. Aussi, un état donnant,—

1. le nombre d'acres en culture sur la dite ferme à l'époque de la vente ;
2. les bâtiments d'exploitation et leur coût ;
3. toutes demandes faites pour l'achat de la dite ferme ;
4. copie de l'acte de transfert ou du contrat passé entre le gouvernement et l'acquéreur ;
5. le prix dont on est convenu pour l'achat de la dite ferme et le mode de paiement ;
6. et copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le département de l'Intérieur et aucune personne quelconque touchant la dite ferme ou sa vente. (No 82.)

Réponse à Ordre,—Correspondance concernant l'achat de mocassins par le département de la Milice et de la Défense, pendant l'année 1883. (No 108a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats composant les batteries A, B et C, l'école de cavalerie et les trois écoles d'infanterie. Aussi, un état donnant les noms des sous-officiers des batteries A, B et C, de l'école de cavalerie et des trois écoles d'infanterie, indiquant ceux qui sont gradués du Collège Militaire Royal ; aussi, la date de la nomination de chacun d'eux et la date de leur commission dans la milice, indiquant aussi leur service antérieur et leur qualification, et la province d'où ils viennent. (No 108b.)

Réponse à Adresse,—Correspondance, etc., relative à l'amélioration de la rivière Fairford servant de décharge au lac Manitoba, à l'enlèvement de la barre de sable à l'embouchure de la rivière Rouge et des obstructions dans la rivière Nelson par laquelle se décharge le lac Winnipeg, en vue de drainer les terres submergées de la province du Manitoba. (No 111.)

Réponse à Adresse (1883).—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario touchant la disposition, par ce dernier, en faveur de particuliers, de lots de terrain recouverts par les eaux dans les havres des lacs Huron et Supérieur. (No 114.)

Réponse à Adresse.—Correspondance relative à la nécessité de procurer plus de facilités aux piétons sur le pont Wellington, au canal de Lachine. (No 115.)

Réponse à Adresse.—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, et Sir *John Rose*, et MM. *Barings* et *Glynn*, agents financiers de la Puissance dans l'année 1875, concernant la conduite qu'a tenue *M. Potter*, alors président de la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, en dépréciant le crédit du Canada, et correspondance ou communications écrites par *M. Potter*, dépréciant et rabaissant le crédit du Canada, ou de la province de Québec, ou écrites par aucun employé de la dite compagnie, dans la dite année, et qui ont causé l'envoi de la lettre ou des lettres ci-dessus mentionnées à Sir *John Rose*, par un des membres du gouvernement. (No 116.)

Réponse à Ordre.—Correspondance au sujet de l'augmentation ou du réajustement des traitements des juges, depuis le 1er janvier, 1882. (No 118.)

Réponse à Ordre.—Correspondance, etc., concernant la concession de la moitié, ouest de la section 6, township 2, rang 14, à l'ouest du méridien principal au Manitoba et particulièrement de tous papiers concernant les réclamations de *John Robertson* et d'un nommé *Wallace* sur le dit lot. (No 119.)

Réponse à Adresse,—

1. de tous ordres en conseil ou ordres administratifs touchant la réserve pour un emplacement de ville à Fort McLeod ;
 2. de tous ordres ou règlements concernant le dit emplacement de ville, les termes ou conditions auxquels on se propose d'en disposer ;
 3. de toutes réclamations faites sur aucune partie d'icelui par des squatters ou autres personnes, et de toutes décisions du département à leur égard ;
 4. de toute correspondance concernant aucun des sujets ci-dessus mentionnés.
- (No 120.)

Réponse à Ordre.—Rapport de *M. Guérin*, ingénieur civil, sur des explorations qu'il a faites dans la rivière Yamaska et les environs de la baie Lavallière. (No 121.)

Réponse à Ordre.—Correspondance touchant une accusation portée contre le capitaine du bateau de sauvetage de Port-Rowan, dans le comté de Norfolk, dans la province d'Ontario, pour n'avoir pas sauvé l'équipage de la barque "Fitzgerald" en novembre 1883. (No 123.)

Réponse à Ordre,—

- 1° Copies des soumissions demandées et offertes l'année dernière pour la rallonge du quai à Saint-Jean-Port-Joly.
 - 2° Du contrat donné au soumissionnaire, si tel contrat a été donné.
 - 3° Etat du montant dépensé l'année dernière pour ces travaux.
 - 4° Du nom des personnes, s'il y en a, qui ont eu la conduite de cet ouvrage, et du salaire alloué à chacune, et payé.
 - 5° Un état des travaux faits, en dimensions, quantité et qualité.
- Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer Central d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité chargé d'examiner les pétitions présentées au Sénat demandant que la loi soit amendée de manière à assurer au peuple la jouissance paisible du repos du dimanche et d'en faire rapport, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Mercredi, 3 avril, 1884.

Le comité spécial chargé d'examiner les allégations et de faire rapport sur les conclusions des pétitions présentées au Sénat, demandant que la loi soit amendée de manière à assurer au peuple la jouissance tranquille et paisible du repos du dimanche, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité s'est conformé à l'ordre passé par votre honorable Chambre mercredi le vingt-six mars dernier et a examiné les allégations contenues dans les dites pétitions ;

Votre comité a été d'avis que les mesures législatives à prendre relativement à l'observance du dimanche, sont de la compétence des législatures provinciales.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable sir Alexander Campbell, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 février, 1884, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports adressés au département de la marine et des pêcheries, entre le premier mars, 1881, et le dernier décembre, 1882, par F. H. D. Veith, éc., chargé d'explorer les rivières de la Nouvelle-Ecosse, de faire rapport sur leur état et de remplir certaines fonctions se rattachant aux pêcheries de cette province.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 134)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux enquêtes sur les naufrages, et à d'autres objets " au sujet des pouvoirs du ministre de la marine et des pêcheries dans certains cas dont il lui est fait rapport sous son empire, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif à la maison de réforme pour les garçons catholiques dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse. "

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La seconde clause a été lue et amendée dans le texte anglais seulement.

Les troisième et quatrième clauses ont été lues et agréées.

La cinquième clause a été lue et retranchée et remplacée par la suivante :

“ Si un délinquant en état de détention dans l'asile devient incorrigible, il pourra, sur le certificat des directeurs, être transféré dans un pénitencier, de la manière prévue par la quarante-septième clause de l'Acte des Pénitenciers, 1883.”

La sixième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 27, retranchez depuis “ prouvée jusqu'à “ il ” dans la ligne 28.

Page 2, ligne 31, retranchez depuis “ prononcer ” jusqu'à la fin de la clause.

Le préambule du bill a été lu et amendé comme il suit :

Page, 1, ligne 4, retranchez depuis “ Halifax ” jusqu'à “ dans ”

Page 1, ligne 8, retranchez : “ condamnés ” et insérez : “ visiblement âgés de moins de seize ans, qui sont convaincus devant la dite cour ou le dit magistrat d'une offense punissable d'emprisonnement.”

Page 1, ligne 13, retranchez depuis “ condamner ” jusqu'à “ à.”

Page 1, ligne 15, après “ l'asile ” insérez : “ les jeunes garçons catholiques romains visiblement âgés de moins de seize ans, qui seront convaincus devant la dite cour ou le dit magistrat d'une offense telle qu'il est dit ci-dessus.”

Le titre du bill a été lu et amendé comme il suit :

Retranchez “ la ” et insérez “ une ” ; retranchez depuis “ pour ” jusqu'à “ dans ” et insérez : “ certains jeunes délinquants.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant le chemin de fer de l'île de Vancouver, le bassin de radoub d'Esquimalt et certaines terres de chemin de fer de la province de la Colombie Britannique cédées à la Puissance, ” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : “ Acte à l'effet d'amender l'acte des douanes, 1883, ”

L'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, a proposé ;

Que le dit bill soit amendé comme il suit :

Page 1, lignes 21 et 22, retranchez : “ de comté ou cour de circuit.”

La motion de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance de 1878,"

L'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Dickey a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender comme suit :

Retranchez les mots " de la moitié " dans la première ligne de la 57e clause de l'acte par le présent amendé et substituez au lieu et place les mots " des trois-cinquièmes."

L'honorable M. Power a soulevé l'objection de savoir si la dite motion peut être proposée.

Son honneur le Président a donné la décision suivante :

La question d'ordre soulevée par l'honorable sénateur d'Halifax présente deux points à résoudre : le premier est que l'amendement proposé par l'honorable sénateur d'Amherst n'a pas été précédé d'un avis ; le second porte sur la pertinence de la motion. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner un avis d'une motion de cette nature ; notre règlement n'exige pas un tel avis dans le cas de bills publics. L'une des règles relatives aux bills privés (la règle 70) est dans les termes suivants :

" Aucune modification importante à un bill privé ne peut être proposée pendant la délibération de la Chambre formée en comité général, ni au moment de la troisième lecture, qu'autant qu'il en a été donné avis un jour à l'avance."

Si la Chambre eût voulu appliquer semblable restriction pour les bills publics, elle eût établi une règle à cet effet. Rien dans le règlement ne peut donc ici être invoqué à l'appui de l'objection de l'honorable sénateur d'Halifax, et je dois me prononcer contre sa prétention.

Quant au second point, je ne le crois pas mieux fondé. Le bill en discussion est en amendement de l'acte de tempérance de 1878 ; l'amendement proposé par l'honorable sénateur d'Amherst est tout à fait pertinent à l'objet de ce bill, tout autant qu'aucune clause que contient le bill même. Son honorable contradicteur a cité des autorités, mais s'il veut bien les considérer avec plus d'attention, il verra qu'à une exception près, elles ont trait à la pertinence d'amendements proposés à des clauses. On ne peut faire à une clause d'un bill un amendement qui ne serait pas pertinent à cette clause ; l'amendement dans ce cas doit former une clause distincte et séparée de la première. Je crois donc devoir décider que l'amendement est dans l'ordre.

Après débat.

A six heures l'honorable Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi du soir.

7.30 P. M.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Dickey, en amendement à la motion de l'honorable M. Macpherson, que le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance, 1878, soit maintenant lu la troisième fois.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>O'Donohoe,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Robitaille,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith, et</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner.—25.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McKay,</i>		

NON-CONTENTS.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller (Président),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark.—27.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Scott,</i>	

La question de concours ayant été mise sur la motion de l'honorable M. Macpherson,

Que le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance, 1878," soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Northwood, a proposé en amendement,

Qu'il soit résolu, que le commerce de l'ale, du porter, de la lager-beer, du cidre sera exempté de l'application de l'acte de tempérance, 1878.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>O'Donohoe,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Odell,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith.—33.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Scott,</i>
---------------	-----------------	-----------------	---------------

*Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Boucherville, de,
Chaffers,*

*Flint,
Girard,
Grant,
Haythorne,
Leonard,
McClelan,*

*Macpherson,
Miller (Président),
Pelletier,
Plumb,
Power,
Reesor,*

*Skead,
Stevens,
Sutherland,
Trudel,
Vidal,
Wark.—28.*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion de l'honorable M. Macpherson,

Que le bill intitulé: "Acte qui amende l'acte de tempérance du Canada (1878)" soit maintenant lu la 3e fois.

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McInnes, a proposé en amendement,

Que le paragraphe 4 de la 99e section soit amendé en ajoutant après le mot "habitants" dans la 8e ligne du dit paragraphe, les mots: "cette vente pour des usages médicaux ne devant pas se faire en quantité de plus d'une chopine."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

*Bellerose,
Campbell
(Sir Alexander),
DeBlois,
Dever,
Kaibach,*

*McInnes,
McKay,
McKinsey,
McMillan,
MacDonald,
Nelson,*

*G' Donohoe,
Odell,
Plumb,
Pozer,
Robitaille,*

*Smith,
Sutherland,
Turner.
Trudel,
Vidal.—21.*

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

*Allan,
Almon,
Armand,
Boucherville, de,
Chaffers,
Chapais,*

*Dickey,
Flint,
Girard,
Grant,
Haythorne,
Howlan,*

*Leonard,
McClelan,
Macfarlane,
Macpherson,
Miller (président),
Pelletier,*

*Power,
Reesor,
Scott,
Skead,
Stevens,
Wark.—24.*

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion de l'honorable M. Macpherson,

Que le dit bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte de tempérance du Canada, 1878," soit maintenant lu la troisième fois.

Elle a été sur division résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte 45 Victoria, chapitre 23, intitulé: Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Dickey en amendement à la motion de l'honorable M. Macpherson.

Que le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte des terres fédérales, 1883," soit maintenant lu la troisième fois, savoir:

Que le bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé comme suit:

Page 1, ligne 27, retranchez depuis "fide" jusqu'à "dans," dans la 28^e ligne.

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre.

La question ayant été mise sur la motion principale, savoir:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit renvoyé à un comité général, avec instruction de l'amender de nouveau comme suit:

Dans la deuxième clause.

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "ajouté" jusqu'à "la" et insérez "à."

Page 1, ligne 16, avant "quiconque" insérez: "Outre les cas ci-dessus mentionnés."

Page 1, ligne 27, retranchez depuis "fide" jusqu'à "que," ligne 30, et insérez: "dans un rayon de deux milles de son établissement d'un quart de section."

Dans la troisième clause.

Page 2, ligne 4, retranchez depuis "par" jusqu'à "se," et insérez: "la présente clause."

Dans la quatrième clause.

Page 2, ligne 47, avant "mois," insérez: "trois."

Dans la cinquième clause.

Page 3, ligne 4, retranchez depuis "soient," jusqu'à la fin de la clause et insérez: "certifiés sous serment."

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Ordonné que la deuxième clause soit amendée de nouveau comme suit:

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "ajouté" jusqu'à "la," et insérez "à."

Page 1, ligne 16, avant "quiconque" insérez : " Outre les cas ci-dessus mentionnés."

Page 1, ligne 27, retranchez depuis " fide " jusqu'à " que " dans la ligne 30, et insérez : " dans un rayon de deux milles de son établissement d'un quart de section."

Page 2, ligne 4, retranchez depuis " par " jusqu'à " se," et insérez : " la présente clause."

Page 2, ligne 47, avant " mois " insérez " trois."

Page 3, ligne 4, retranchez depuis " soient " jusqu'à la fin de la clause, et insérez : " certifiés sous serment."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Montgomery a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été agréés.

L'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable Sir Alexander Campbell, a proposé que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. McClelan a proposé

Que le bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau en retranchant seulement de la deuxième section les mots depuis " fide " dans la 27e ligne jusqu'à " dans " dans la 28e ligne.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été mise sur la motion principale, savoir : " Que le dit bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acts à l'effet de modifier l'acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires et l'acte des matelots de 1873."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte afin d'amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte pour amender les actes quarante Victoria, chapitre quarante-neuf, et quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-quatre, relatifs aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt et d'épargne opérant en Ontario."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits par cette Chambre sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du septième rapport, du comité mixte des impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Montgomery il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant l'inspection du gaz et les compteurs à gaz."

(*En comité.*)

Page 1, ligne 30, retranchez depuis "promis" jusqu'à "est" dans la 31e ligne, et insérez: "formant les onze dernières lignes de la dite vingt huitième section de l'acte cité ci-dessus en premier lieu, telle que modifiée par l'acte cité en second lieu."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wark a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable *Sir Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de prêts sur biens-fonds du *Canada*, (à responsabilité limitée).

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*."

Aussi le bill intitulé : Acte pour incorporer la banque de *Winnipeg*.

Aussi le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux *Montagnes-Rocheuses*, et pour changer son nom en celui de la compagnie chemin de fer du *Nord-Ouest*."

Aussi le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de chemin de fer de *Québec*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de *sir Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Nothwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Locoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ogilvie*,—De *T. Sterry Hunt*, président, et *G. L. Marter*, secrétaire (*pro tem*) de la société d'Horticulture de *Montréal* et de l'association des cultivateurs de fruits de la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—Du révérend *G. Colborne Henie* et autres, de l'Eglise presbytérienne de *Chalmers de Montréal*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—Du révérend *G. Dickson* et autres, d'*Exster*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *James Stewart* et autres, d'*Arundel*, province de *Québec*,—de *Hugh Lockhart* et autres, de *Laskey*,—de *George Walker* et autres, de *Lloydtown*,—de *James Cooper, jr.*, et autres, de *Robert H. Armstrong* et autres et *Henry Beekner* et autres, d'*Egremont*, d'*Arthur*, de *Proton* et *Luther*, province d'*Ontario* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque maritime de la Puissance du *Canada*, et d'établir d'autres dispositions à l'égard de la dite banque," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez de "compte" à "le," et insérez : "du premier jour de juin prochain."

Page 1, ligne 27, retranchez de par a "à," ligne 29, et insérez : "des actionnaires représentant en personne ou par fondés de pouvoirs les deux-tiers au moins en somme du capital sur lequel se basera le vote."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Vidal*, du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 2,
Lundi, 7 avril, 1884.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier, du 1er janvier au 31 décembre, 1883.

Les comptes montrent que le montant total reçu par le greffier à venir jusqu'au 31 décembre, 1883, y compris une balance à son crédit de l'année précédente s'élevant à trois mille quatre cent soixante et six piastres et soixante et deux centins (\$3,466.62) est de cent quarante-deux mille trente-cinq piastres et quatre-vingt-huit centins (\$142,035.88).

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante : dépense effective, cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq piastres et neuf centins (\$132,385.09) ; dépôt au crédit du receveur général, neuf cent vingt-huit piastres et soixante et sept centins (\$928.67) ; balance restant en banque au crédit du greffier (après provision faite pour chèques non soldés) annulée par l'auditeur général le 30 juin, 1883, cinq mille quatre cent cinquante-deux piastres et vingt-deux centins (\$5,452.22) ; balance à la banque de Montréal, Ottawa, au crédit du greffier (après provision faite pour chèques non soldés) le 31 décembre, 1883, trois mille deux cent soixante et neuf piastres et quatre-vingt-dix centins (\$3,269.90).

La comptabilité est tenue d'une manière claire et satisfaisante, et chaque article de dépense est accompagné de la justification voulue.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL, •
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d' *Hamilton* et du *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, secondé par l'honorable M. *McKindsey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 36, retranchez depuis " ordinaires " jusqu'à " La " dans la 15e ligne de la 4e page, ce qui comprend la 7e clause en entier.

Page 1, ligne 4, retranchez du premier " à " à " et," ligne 18, et insérez : " exercer les pouvoirs ci-dessous énoncés."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des Poids et Mesures de 1879," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable M. *Macpherson* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest*, 1880."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif à la maison de réforme pour les garçons catholiques dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*," a été lu la troisième fois.

Ordonné, que le titre soit: "Acte relatif à la maison de réforme pour certains jeunes délinquants, dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*."

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill; auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement.

Et le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le territoire en contestation entre la Puissance du *Canada* et la province d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets, au sujet des pouvoirs du ministre de la Marine et des Pêcheries dans certains cas dont il lui est fait rapport sous son empire," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte quarante-cinq, *Victoria*, chapitre vingt-trois, intitulé: "Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité,""

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les clauses une à six inclusivement ont été lues et agréées.

Ordonné, que la clause suivante soit ajoutée au bill comme septième clause:

"7. Rien dans le présent acte n'affectera aucune poursuite ou action pendante ni aucun droit d'action actuellement existant."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de steamer de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable *Dickey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Allan*, du comité mixte pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, auquel a été renvoyé son premier rapport, a présenté de nouveau son premier rapport amendé.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité mixte de la bibliothèque, ont l'honneur de présenter leur premier rapport (amendé).

Le comité a pris occasion de sa première réunion pour exprimer son regret de la mort soudaine et récente du Dr *Alpheus Todd*, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions de bibliothécaire du Parlement. Sa perte se fera vivement sentir non seulement dans ce Parlement et dans ce pays, mais aussi dans tous les pays qui sont régis par un mode de gouvernement semblable au nôtre. Ses vastes connaissances en droit constitutionnel et sa grande érudition en faisaient un conseiller digne de confiance pour tous ceux qui avaient besoin de le consulter, et ses manières courtoises et affables donnaient encore plus de valeur à ses qualités intellectuelles.

Les regrets que les membres de votre comité, de concert avec les autres nombreux amis du Dr *Todd*, éprouvent de sa disparition inattendue, sont tempérés par la pensée que ses admirables travaux resteront comme un monument durable de ses infatigables recherches, de ses connaissances étendues et de son attachement aux institutions qui nous régissent.

Vu le grand nombre de cartes géographiques et marines que renferme la bibliothèque, et les nombreuses publications de cette nature qui paraissent chaque année sur le *Canada* et les territoires du Nord-Ouest, il serait opportun de prendre les moyens d'y avoir accès plus facilement pour les consulter. Votre comité recommande, en conséquence, la création d'une section des cartes, de réserver à cette fin l'un des cabinets latéraux et d'y mettre les meubles et objets nécessaires.

Votre comité recommande aussi, que des grillages en fil métallique, semblables à ceux qui recouvrent les ouvrages sur le *Canada*, soient posés dans les principales sections de la partie inférieure de la bibliothèque, afin de protéger plus sûrement les livres qui y sont placés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte pour autoriser le transfert de prisonniers d'une prison à une autre en certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Avril, 1884.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

Alexander,
Allan,
Almon,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de
Campbell
(*Sir Alexander*.)
Carvell,
Chaffers,
Chapais,

Cormier,
DeBlois,
Dever,
Dickey,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Grant,
Haythorne,
Houlan,
Kaulbach,
Leonard,
Lewin,

Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
McClelan,
McInnes,
McKay,
McKindsey,
McMaster,
McMillan,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,
Odell,
O'Donohoe,
Ogilvie,

Paquet,
Pelletier,
Plumb,
Power,
Pozer,
Robitaille,
Simpson,
Skead,
Smith,
Stevens,
Sutherland,
Turner,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan,—De *L. W. Post* et autres, de *Collingwood*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *James Kellie* et autres, de *Vernonville* et ses environs, et du révérend *John Smith* et autres, de *Grafton*,—de *Joseph L. Pascoe* et autres, de *Bedeque*, province de *l'Île du Prince-Edouard*; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. *Howlan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8,
Mardi, 8 avril, 1884.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport :

Relativement au bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la baie d'*Hudson*," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition à votre honorable Chambre en obtention de ce bill, et qu'il n'a pas été publié d'avis de la demande de ce bill dans la *Gazette du Canada*, ni dans aucun journal local.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre les cinquante-unième et cinquante-septième règles dans ce cas-ci, vu que le comité qui doit être saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ces irrégularités.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que la cinquante-unième et la cinquante-septième règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport au bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la baie d'*Hudson*," tel que recommandé par le vingt-deuxième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, Le dit bill a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse en date du 21 mars, 1883, à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant pour l'année 1882 le nombre des individus détenus après jugement dans les prisons, maisons de réforme et lieux de détention sous le contrôle des autorités locales des différentes provinces, la nature des offenses qui ont motivé les condamnations et la durée de celles-ci.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 137.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des douanes, 1883."

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes concernant l'inspection du gaz et des compteurs à gaz."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de l'île de *Vancouver*, le bassin de radoub d'*Esquimalt*, et certaines terres de chemin de fer de la province de la *Colombie Britannique* cédées à la Puissance," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte quarante-cinq *Victoria*, chapitre vingt-trois, intitulé : 'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité,'"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le huitième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le septième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Ogilvie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents et en faire rapport pendant la présente session.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres-au bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest*, 1880," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets, au sujet des pouvoirs du ministre de la Marine et des Pêcheries dans certains cas, dont il lui est fait rapport sous son empire."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Macdonald*, de la part du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Macpherson* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour prolonger le délai fixé par l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre sept, intitulé : 'Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le *Manitoba* par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInness,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pdquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Vidal*,—De *James Farquharson* et autres, du township de *Louise*, province de *Manitoba*, et du révérend *Robert Locke* et autres, de *Norval*.

Par l'honorable *M. McClelan*,—De *Wm Gallagher* et autres, de *Kinloss*.

Par l'honorable *M. Skead*,—De *Arch. Penman* et autres, de *Dalhoushie*, et du révérend *Joseph Andrew* et autres, de *Lanark*, dans le comté de *Lanark*.

Contormément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *G. Colborne Henie* et autres, de l'Eglise Presbytérienne de *Chalmers* de *Montréal*, province de *Québec* ; du révérend *G. Dickson* et autres, d'*Exeter*, province d'*Ontario* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

De *T. Sterry Hunt*, président, et *G. L. Marter*, secrétaire (*pro tem*) de la société d'Horticulture de *Montréal* et de l'association des cultivateurs de fruits de la province de *Québec* ; demandant que le gouvernement de la Puissance nomme un commissaire pour assister à l'exhibition internationale de fruits qui doit se tenir à la *Nouvelle-Orléans*.

L'honorable M. *Vidal*, du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a présenté son cinquième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Mercredi, 9 avril, 1884.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

1. Votre comité recommande que M. *Neil W. McLean*, qui jusqu'à dernièrement a eu l'emploi de greffier des bills privés, mais qui depuis un certain temps n'a pu remplir ses fonctions à cause d'une infirmité corporelle, soit mis à la retraite à partir du 1er mai prochain, et que l'allocation d'un an de salaire, à compter du 1er mai dernier, qui lui a été accordée par votre honorable Chambre, soit considérée comme équivalente au congé d'absence précédant ordinairement la mise à la retraite des employés publics dont le service a été de longue durée.

2. Votre comité recommande aussi qu'une gratification égale à six mois du salaire de feu M. *Johnston*, en son vivant chapelain du Sénat, soit allouée à sa veuve.

3. Votre comité, se conformant aux suggestions réitérées de plusieurs sénateurs, recommande certains changements dans les formats et qualités du papier et des enveloppes à fournir aux sénateurs; ces détails ont été expliqués à l'assistant-greffier pour son instruction. Votre comité fait augmenter l'approvisionnement d'enveloppes et retranche certains articles qui ont jusqu'ici fait partie du contenu des boîtes délivrées aux sénateurs. Votre comité pense que les articles qui seront à l'avenir contenus dans les boîtes donneront plus de satisfaction et que par la nouvelle distribution on réalisera une économie.

4. Votre comité recommande qu'à l'avenir la papeterie pour l'usage du Sénat soit achetée par l'intermédiaire du bureau de papeterie du gouvernement, d'après les listes qui seront fournies à ce bureau par le greffier assistant.

5. Votre comité a examiné le compte présenté par MM. *Henry S. King* et Cie pour des articles de bureau fournis au Sénat; ce compte a été trouvé exact et le paiement en est recommandé.

6. Votre comité recommande l'adoption des règles suivantes pour la salle de lecture :

RÈGLES POUR LA SESSION APPLICABLES À LA SALLE DE LECTURE:

Les membres de la Chambre des Communes, les juges, les évêques et ecclésiastiques, le général commandant la milice et les officiers de son état major, les sous-chefs des départements, les officiers et commis du Sénat, seront admis en tout temps.

Les messieurs présentés par des sénateurs, et dont les noms auront été inscrits sur le registre des visiteurs, seront admis pendant le temps mentionné à l'inscription.

Les liasses de journaux ou de revues ne peuvent être emportées hors de la salle de lecture, excepté sur l'ordre d'un sénateur et doivent être, dans ce cas, délivrées par le gardien préposé.

Il est défendu de couper ou mutiler les journaux et illustrations.

POUR LA VACANCE.

La salle de lecture sera ouverte de 9 heures a.m. à 4 heures p.m., les dimanches et jours de fête exceptés.

Les étrangers de passage en ville seront admis sur présentation d'une carte obtenue d'un sénateur, du greffier ou de l'assistant-greffier du Sénat.

Ces règles seront affichées sur la porte et sur les murs de la salle de lecture.

6. Votre comité annexe à ce rapport une liste donnant les noms des officiers, commis et serviteurs de votre honorable Chambre, avec leurs titres et appointements.

Cet état est basé sur celui adopté par votre honorable Chambre le vingt-cinq mars, 1875, et contient les changements de noms, de titres et d'appointements qui ont été faits depuis par ordre de votre honorable Chambre. Votre comité en recommande l'adoption.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

LISTE.

Non.	Titre.	Salaire annuel.	Remarques.
		\$	
Edouard J. Langevin.....	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptable.....	3,400	
James Adamson.....	Greffier assistant et maître en chancellerie.	2,800	
J. G. Aylwin Creighton.	Greffier en loi, maître en chancellerie, greffier des comités et traducteur anglais.....	2,000	\$2,200 du 1er juillet prochain.
Le Vénéralble S. Lauder	Chapelain.....	400	
A. A. Boucher.....	2e greffier assistant, maître en chancellerie et traducteur français en chef.....	1,900	\$2,200 du 1er juillet prochain.
Peter Miller.....	1er commis anglais et greffier du journal anglais.....	1,600	
R. W. Stephen.....	2e commis anglais et greffier de la routine et des délibérations.....	1,400	
Alexander Soutter.....	3e commis anglais et greffier des bills privés	1,400	
Alfred Garneau.....	1er traducteur français.....	1,600	\$1,900 du 1er juillet prochain.
J. de St. Denis LeMoine.	Sergent d'armes.....	1,200	
Ivanhoe Taché.....	Greffier du journal français et assistait sergent d'armes.....	1,000	\$1,300 du 1er juillet prochain.
Q. T. Gibbs.....	Commis junior (agissant comme assistant comptable).....	800	
T. A. McCord.....	Commis junior.....	800	
R. Edward Kimber.....	Gentilhomme huissier de la Verge Noire...	1,350	Résidence, \$650.
J. B. Myrand.....	Maître de poste.....	1,200	
Peter Dunne.....	Concierge.....	1,200	Résidence, \$400.
Thomas Wheeler.....	Gardien du cabinet de lecture.....	800	
Pierre Rattey.....	Portier.....	800	
Charles Young.....	Messager du Président.....	800	
Frédéric Gilbert.....	Chargé du vestiaire et assistant portier...	750	
John Dunne.....	Messager de banque.....	750	
André Gravelle.....	Menuisier.....	700	
Odilon Archambault.....	Messager permanent.....	600	
Joseph Larose.....	" ".....	600	
Joseph Pelletier.....	" ".....	600	
Thomas Davis.....	" ".....	600	

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'Arthabaska pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 87.)

L'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous documents et de toute correspondance en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une ligne de steamers entre la France et le Canada,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*, et d'établir d'autres dispositions à l'égard de la dite banque," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quarante-cinq *Victoria*, chapitre vingt-trois, intitulé : ' Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce, en état d'insolvabilité,' "

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, a proposé : Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 14, après " qui " insérer : " opèrent dans le *Canada*, en quelque pays qu'elles aient été constituées en corporation, et qui ".

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel elle demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des Poids et Mesures de 1879," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le territoire en contestation entre la " Puissance du *Canada* et la province d'*Ontario*."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 4, retranchez depuis " convenir " jusqu'à " les " dans la 5e ligne et insérez : " que."

Page 1, ligne 6, retranchez depuis " Ontario " jusqu'à " comité " dans la 7e ligne et insérez : " forment le sujet d'un renvoi au."

Page 1, ligne 7, après " privé " insérez : " de la Reine, s'il plait à Sa Majesté " d'autoriser ce renvoi."

Page 1, ligne 8, retranchez : " qu'il " et insérez : " que Son Excellence."

Les deuxième et troisième clauses ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par les greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser le transfert de prisonniers d'une prison à une autre en certains cas," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport (tel qu'amendé) du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada,"

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé :

Que les dits amendements ne soient pas pris en considération maintenant, mais que le bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Ordonné que le bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "suit" jusqu'à "Les" dans la 12^e ligne de la 3^e page.

Page 3, ligne 36, retranchez depuis "ordinaires" jusqu'à "La" dans 15^e ligne de la 4^e page.

Le préambule a été lu de nouveau et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 4, retranchez depuis "à" jusqu'à "et" dans la 18^e ligne et insérez "exercer les pouvoirs ci-dessous énoncés."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des territoires du Nord-Ouest, 1880,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour prolonger le délai limité par l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre sept, intitulé : "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le *Manitoba* par suite d'occupations, en vertu de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :--

L'honorable *WILLIAM MILLER*, président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flant,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaubaeh,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chupais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *L. W. Post* et autres, de *Collingwood* ; demandant que les licences pour les pêches de la *Baie Georgienne* ne soient pas renouvelées et que l'acte des pêcheries soit amendé en ce qui concerne les dimensions des mailles des filets dont l'usage est autorisé sur la *Baie Georgienne*, le lac *Huron* et le lac *Supérieur*.

L'honorable *M. Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du pont de la frontière à *Niagara*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez de " personnes " à " deviendront," ligne 15, et insérez " qui."

Page 1, ligne 17, retranchez " et déclarés " et insérez " en."

Page 2, ligne 38, retranchez " réellement " et insérez " effectivement."

Page 3, ligne 19, après " une " insérez " ou plusieurs."

Page 3, ligne 25, retranchez de " exigées " à la fin de la douzième clause.

Page 3, ligne 45, retranchez " pourront."

Page 4, ligne 2, après " objet " insérez " laquelle assemblée devra se composer d'actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs, et détenteurs d'une moitié au moins en somme du capital, pourront."

Page 4, ligne 9, retranchez de " compagnie " à " devenir " et insérez " pourra."

Page 4, ligne 14, retranchez de " trésorier " à " seront," ligne 15.

Page 4, ligne 27, après " endossés " insérez " à moins que ces billets ou lettres de change n'aient été émis sans valable autorisation."

Page 5, ligne 42, retranchez de " trouveront " à " ou," ligne 43, et insérez " dit pont."

Page 7, ligne 13, après " inséré " insérez " une fois par semaine, pendant deux semaines consécutives, dans la *Gazette du Canada*."

Page 7, ligne 15, retranchez de " Welland " à " a " ligne 16.

Page 7, ligne 45, retranchez de " convention " à " tous," et insérez " la corporation ainsi formée aura un sceau commun et possèdera."

Page 7, ligne 46, après " immunités " insérez " des corporations fusionnées."

Page 7, ligne 50, retranchez " compagnie " et insérez " corporation."

Page 8, ligne 30, après le second " les " insérez " deux ans de la passation du présent acte," et retranchez " trois années."

Page 8, ligne 31, retranchez de " les " à " du," ligne 32, et insérez " six ans de la date fixée par la sixième section."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Allan*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, ont l'honneur de présenter leur troisième rapport.

Les comptes du bibliothécaire concernant l'emploi du crédit voté par le Parlement pour l'augmentation de la bibliothèque pendant le cours de l'année dernière ont été examinés et approuvés.

Le rapport du sous-comité d'audition, composé de l'honorable W. H. *Odell* et de MM. *Colby* et *Scriver*, est soumis avec le présent.

CHAMBRE DU PRÉSIDENT,
SÉNAT, 7 avril, 1884.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité nommé par le comité mixte de la bibliothèque du Parlement, pour la session de 1884, pour vérifier le compte des recettes et dépenses se rapportant à la bibliothèque du Parlement pour l'an dernier, présente le rapport suivant :—

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives portant les numéros 1045 à 1241 inclusivement, qui lui ont été soumis par le comptable, et les a trouvés exacts.

Un sommaire du compte, du 10 mai, 1883, au 31 mars, 1884, tel qu'indiqué par les livres, est annexé au présent pour l'information du comité.

W. H. ODELL,
J. SCRIVER,
CHAS. C. COLBY, } *Auditeurs.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
31 mars, 1884.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT de la bibliothèque du Parlement indiquant les montants reçus et déboursés depuis le 10 mai, 1883 (date de la dernière vérification) jusqu'au 31 mars, 1884.

1883.	\$	cts.	1883.	\$	cts.
10 mai.....	A balance dans la Banque de Montréal.....	107 46	30 juin	Par dépenses pour livres anglais depuis le 10 mai jusqu'à date.....	\$66 26
1er juillet.	" " crédit voté pour 1883-84.....	10,000 00	do	do do français depuis le 10 mai jusqu'à date.....	51 20
do	" octroi spécial pour livres sur l'Amérique du Nord..."	1,000 00	1884.		
do	do pour reliure de journaux, etc.....	1,000 00	31 mars....	do do anglais depuis le 1er juillet jusqu'à date. \$7,818 65	
		12,107 46	31 do	do do français depuis le 1er juillet jusqu'à date. 1,689 18	
			31 do	do do sur l'Amérique du Nord.....	938 71
			31 do	do do pour reliure de journaux, etc. 1,000 00	11,348 54
			31 do	Par balance dans la Banque de Montréal.....	653 46
					12,107 46

E. ET O. B.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT,
31 mars, 1884.

PASSIF.

L. Bossange, pour livres français.....	Fr. 4,499 45 =	\$ 867 50
E. G. Allen, do anglais.....	£52 14 5 @ 94 =	256 57
		1,124 07
Moins—Balance de crédit comme ci-dessus.....		653 46
Excédant de dépense.....		\$470 61

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes du Service Civil de 1882 et 1883," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection générale de 1874," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux Sauvages, 1880," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de 1878, quarante-unième *Victoria*, chapitre cinq," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du *Canada*, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, et

Le dit rapport ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux Poids et Mesures, 1874,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse."

(*En comité*).

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour autoriser le transfert des prisonniers d'une prison à une autre en certains cas."

(*En comité*).

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Read* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des Territoires du Nord-Ouest, 1880."

(*En comité*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 5, retranchez " et " et après " soixante-quatre " insérez " et soixante-cinq."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Archibald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour prolonger le délai limité par l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre sept, intitulé : " Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le *Manitoba* par suite d'occupation en vertu de l'acte trente trois *Victoria*, chapitre trois," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 Mars, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Skead,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lecnard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Montgomery*,—De *Kenneth McLennan* et autres, de *Middle River*,—d'*Angus J. McIver* et autres, et de *Murdoch McDonald*, de *Little Narrows, Cap-Breton*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *S. Marvin* et autres, de *Glenmorris*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *John Ferguson* et autres, de *Chesley*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *James Farquharson* et autres, du township de *Louise*, province de *Manitoba*, et du révérend *Robert Locke* et autres, de *Norval*,—de *Wm. Gallagher* et autres, de *Kinloss*,—de *Arch. Penman* et autres, de *Dalhousie*, et du révérend *Joseph Andrew* et autres, de *Lanark*, dans le comté de *Lanark*; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'honorable M. *Vidal*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

SALLE DU COMITÉ,
10 avril, 1884.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à l'Ordre,—Etat de tous certificats accordés par des médecins en vertu de l'Acte de Tempérance de 1878, dans le comté de Prince, I.P.E., depuis la mise en force de cet acte dans ce comté, le dit état indiquant les personnes qui ont accordé ces certificats, à qui ils ont été donnés, et leurs dates. (No 30d.) (Pour distribution seulement.)

Réponse (partielle) à Adresse,—

(1.) Etats détaillés des sommes d'argent payables, et des montants de stock à livrer à la Cie de Construction, aux termes de son contrat avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, pour les travaux exécutés en vertu de ce contrat.

(2.) Etat des sommes d'argent payées, avec dates, et des montants de stock livrés, avec dates, à la Cie de Construction, aux termes du contrat.

(3.) Etat indiquant si des sommes d'argent ont été payées à la Cie de Construction au lieu de stock; et, si oui, jusqu'à quel montant; et à quel taux les sommes d'argent ont été substituées au stock pour ces paiements.

(4.) Exposé des raisons pour lesquelles la Cie de Construction a reçu un surplus de \$600,000.

(5.) Copie du règlement de comptes et de la décharge entre la Cie de Construction et la Cie de chemin de fer du Pacifique canadien lors de la clôture du contrat. (No 30e.)

Réponse supplémentaire à Adresse,—

(1.) Le coût, par mille, du chemin de fer du Pacifique canadien, pour les 615 milles à l'ouest de Winnipeg jusqu'à un point situé à 45 milles à l'est de la Saskatchewan.

(2.) Le coût, par mille, séparément, de chaque 100 milles de cette partie dans une direction ouest.

(3.) Le coût, par mille, de la partie susdite, sous les chefs ordinaires.

(4.) Les noms des entrepreneurs de tous travaux quelconques sur cette partie.

(5.) Copie des contrats pour tels travaux, y compris le contrat de *Shepherd* et *Langdon*. (No 31iv.) (Dans les documents de la session seulement.)

Réponse supplémentaire à Adresse,—

(1.) Le nombre de milles construits par la Cie de Construction, et les paiements détaillés, avec dates, à elle faits en ce qui concerne la ligne du chemin de fer du Paci-

fique canadien à partir d'un point à 45 milles à l'est de la Saskatchewan en se dirigeant vers l'ouest.

(2.) Le coût, à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, de la ligne depuis le point ci-dessus jusqu'à Calgary, et aussi, depuis Calgary jusqu'au sommet des Montagnes-Rocheuses.

(3.) Le coût estimatif de l'achèvement de cette partie de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien laissée inachevée par la Cie de Construction entre Callander et Port-Arthur ; et séparément, le coût de l'équipement de cette partie.

(4.) Le coût estimatif de cette partie, par mille, sous les chefs ordinaires ; et le coût, sous les mêmes chefs, de cette section de 100 milles reconnue si difficile à construire.

(5.) Des états semblables aux items (3) et (4), pour l'achèvement de la partie laissée inachevée entre les Montagnes-Rocheuses et Kamloops ; et un exposé de toutes les données sur lesquelles sont basées respectivement ces estimations du coût de la construction. (No 31x.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse supplémentaire à Adresse, —

(1.) Le coût des premiers 40 milles à l'ouest de Callander construits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

(2.) Le nombre de milles de voie construits par la Cie de Construction et les paiements détaillés, avec dates, à elle faits en ce qui concerne la ligne immédiatement au-delà des 40 milles susdits jusqu'à la jonction de Sulbury ou au-delà.

(3.) Le coût de tous travaux exécutés par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien sur cette section depuis l'annulation du contrat avec la Cie de Construction, jusqu'au 31 décembre dernier, et le coût de tels travaux jusqu'à la date des comptes rendus au ministre des Chemins de fer.

(4.) Les noms des personnes avec lesquelles les contrats de la Cie du Pacifique canadien ont été passés pour l'exécution de tels travaux, et copie de leurs contrats.

(5.) Mêmes détails que dans les items (2), (3) et (4), pour ce qui concerne la ligne de Port-Arthur vers l'est.

(6.) Etat du coût de l'embranchement sur les Moulins d'Algoma sous les divers chefs entre lesquels les travaux de construction de chemins de fer sont ordinairement répartis. (No 31y.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse, — Copie de tous ordres en conseil, relevés détaillés, pièces justificatives, etc., ayant trait à tous paiements ou avances faits, à quelque titre que ce soit, à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, aussi des relevés détaillés, avec dates, des montants de ces paiements et avances. (No 31z.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Copie des ordres en conseil nommant trois commissaires pour faire une enquête et présenter un rapport sur les réclamations résultant de la construction de l'Intercolonial, etc. (No 53m.)

Réponse à Adresse, — Copie de toutes dépêches, correspondances et papiers concernant la dénonciation, par le gouvernement des Etats-Unis, des clauses du traité de Washington relatives aux pêcheries, ou ayant trait aux négociations qui ont pu être entamées ou aux démarches faites par le gouvernement du Canada au sujet de l'usage des pêcheries canadiennes par les pêcheurs américains, en vue de l'expiration prochaine des dites clauses. (No 67a.)

Réponse à Adresse, — Copie de toute dépêche ou correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, ou entre le gouvernement du Canada et le ministre de l'Angleterre à Washington, et copie de tout autre document en possession du gouvernement, concernant les droits de douane excessifs perçus sur le foin récolté en Canada et exporté de ce pays aux Etats-Unis, et la remise de ces droits. (No 69a.) (*Dans les documents de la session seulement, et en omettant les noms.*)

Correspondance concernant une convention pour la vente de la section-ouest de la ligne de Québec du chemin de fer de la Rive Nord à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien. (No 116a.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse (partielle) à Ordre (1883), —

1. Copie de tous contrats ou conventions conclus par le ministre des Postes, depuis la dernière session du dernier parlement, pour le transport des malles l'île de

du Prince-Edouard, et de toute correspondance relative à une communication par bateaux à vapeur entre l'Île et la terre ferme pendant la saison de navigation.

2. Copie de toute correspondance et documents concernant la traversée d'hiver entre les caps Traverse et Tourmente.

3. Un relevé de tous les voyages faits par le "Northern Light" pendant l'hiver de 1881-82, avec le chiffre de ses recettes pour transport de marchandises et de voyageurs et des frais entraînés par son exploitation.

4. Copie de tous rapports et correspondances concernant l'étude ou la construction de la voie ferrée dont l'établissement a été autorisé entre le cap Traverse et la ligne principale sur l'Île du Prince-Edouard. Aussi, copie de toutes instructions adressées à l'agent du département de la Marine et des Pêcheries, dans l'Île du Prince-Edouard, concernant le service du "Northern Light" pendant la saison actuelle, et de toute correspondance à ce sujet. (No 128a.) (*Pour distribution seulement.*)

Rapport du comité spécial nommé en vue d'obtenir des informations quant aux méthodes adoptées par les explorateurs géologiques de ce pays ou d'autres contrées pour l'exécution de leurs travaux; etc., etc. (*Appendice No 8.*) (15,000 copies en anglais et 5,000 en français.)

Rapport du comité d'Immigration et de Colonisation. (*Appendice No 1.*) (10,000 copies en anglais et 5,000 en français.)

Rapport du comité spécial chargé d'étudier la question de la navigation de la baie d'Hudson. (*Appendice No 2.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à l'Ordre,—Copie de tous rapports concernant le caractère et les ressources probables en terres cultivables, forêts, minéraux, etc., de la région traversée par le chemin de fer du Pacifique canadien au nord des lacs Huron et Supérieur, et contenant toutes les informations que possède le gouvernement sur la totalité du territoire compris entre les grands lacs et la côte sud de la Baie d'Hudson. (No 25a.)

Réponse supplémentaire (partielle) à l'Ordre (1883),—Etat indiquant le nombre total de licences ou permis pour la coupe du bois demandés et accordés ou refusés, jusqu'au 1er février, 1883.

2. La superficie couverte par chaque licence ou demande.

3. Le montant de premium ou bonus par mille carré, et la somme totale payée au gouvernement et reçue par lui pour toute telle licence.

4. Le nom et domicile de chaque personne qui a demandé une licence.

5. La date de chaque demande de licence, et le nombre d'années pour lesquelles chaque licence est accordée.

6. Les honoraires de la couronne ou droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence.

7. L'essence, la qualité et la quantité du bois dans chaque concession.

8. Copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour toute telle concession par toutes personnes quelconques, et de toutes pétitions, etc., adressées ou présentées au gouvernement et de toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de telles réclamations, terrains, licences ou bois, et la décision prise par ce gouvernement à ce sujet; etc., etc. (No 29g.)

Réponse à l'Adresse,—Copie de toutes dépêches du gouvernement impérial au sujet des cours de vice-amirauté en Canada qui n'ont pas encore été soumises, et du changement de procédure et de pratique dans ces cours. (No 26a.)

Réponse (partielle) à l'Ordre,—Etat faisant connaître les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé jusqu'au 10 mars de chacune des années 1883 et 1884, respectivement. Aussi, un état des exportations et importations jusqu'au 1er mars de chacune des années 1883 et 1884, respectivement. (No 29b.)

Rapport des commissaires chargés de refondre et reviser les Statuts du Canada. (No 38a.)

Réponse à l'Ordre,—Etat détaillé du montant payé à M. Jotham O'Brien sur son contrat pour la construction du steamer *Princess Louise*, avec les dates et sommes respectives payées; aussi, copie de tous certificats sur le visa desquels les dits montants ou partie d'iceux ont été payés. (No 45d.)

Réponse à Adresse,—Copie des arrangements intervenus entre le gouvernement de la Puissance du Canada et la compagnie du chemin de fer de Québec Central, par lesquels cette dernière compagnie a le droit de voie sur cette partie du chemin de fer Intercolonial connue sous le nom d'Embranchement de St Charles. (No 53i.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui du Nouveau-Brunswick concernant une balance réclamée par ce dernier comme lui étant due depuis mai 1876, sur cette partie du chemin de fer Intercolonial connue sous le nom de Prolongement vers l'Est; aussi, de toutes minutes du conseil passées depuis cette date. (No 53j.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité de matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année expirée le 31 décembre 1883, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi, un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce. (No 53k.)

Réponse à Ordre,—Etat comparé indiquant les noms, charges ou positions, salaire annuel et date de l'entrée au service des fonctionnaires employés sur l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, dans les branches suivantes: bureau du surintendant, service de la voie, département des mécaniciens et des approvisionnements et comptabilité. Aussi les noms et la moyenne du salaire mensuel payé respectivement aux chefs de trains, ingénieurs-mécaniciens et chefs de gares sur les dites lignes. (No 53l.)

Réponse (partielle) à Ordre,—Copie de toute correspondance relative à tous paiements, réclamations ou allocations pour quelque compte que ce soit se rattachant à la charge de Haut Commissaire; aussi, des relevés séparés et détaillés donnant les dates et montants de tous soldes de tels comptes se rapportant à la dite charge pendant qu'elle était exercée par Sir A. T. Galt et le titulaire actuel, respectivement, et une évaluation détaillée de toutes sommes payables pour tous tels comptes jusqu'à date et non encore soldés. Aussi, copie de toute correspondance concernant la location d'une résidence pour le Haut Commissaire, et un état des conditions du bail et des sommes payables pour loyer, taxes et autres frais relatifs à telle résidence et la date du bail. (No 76b.)

Réponse supplémentaire do do (No 76d.)

Réponse à Ordre,—Copie de la lettre du ministre de l'Agriculture, en date du 5 juillet, et de tout câblegramme adressé au Haut Commissaire, attirant son attention sur la grande demande d'immigrants de la classe ouvrière en Canada, et l'informant que les demandes n'ont pu être satisfaites malgré l'immigration considérable qui a eu lieu. Aussi, copie de toutes circulaires spéciales publiées par les compagnies de steamers, citant les câblegrammes du ministre, sur la demande du Haut Commissaire. Aussi, copie des extraits des journaux de Londres à ce sujet, transmis par le Haut Commissaire. Aussi, copie de tous câblegrammes et extraits de journaux canadiens transmis du Canada en Angleterre, et de toute correspondance qu'il est possible d'obtenir au sujet de la demande de main-d'œuvre en ce pays. (No 76e.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre de personnes qui sont entrées dans le Manitoba et de celles qui en sont sorties par la voie ferrée durant le cours de chaque mois de la dernière année civile; aussi, copie de toute correspondance, rapports, données et états sur lesquels le gouvernement a basé son évaluation du nombre des immigrants venant de pays indiqués, qui se sont fixés durant l'année dans chaque province du Canada et dans les territoires du Nord-Ouest, et du nombre de Canadiens qui ont quitté pendant l'année chaque province ou territoire ou le Canada. (No 106b.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous comptes et pièces justificatives, y compris les réquisitions pour transport, présentés par la Cie des Messageries Canadiennes au département de la Milice et de la Défense, pour transport, pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1883. (No 108c.)

Réponse (partielle) à Adresse,—Copie de toutes lettres se plaignant de la conduite du major-général Luard à Cobourg ou ailleurs, par le lieutenant-colonel A. T. Williams, M.P.; aussi, copie de tous autres papiers et correspondance formulant des plaintes contre le major-général Luard. (No 108d.)

Réponse supplémentaire à Adresse,—Copie des notes sténographiques de la plaidoirie devant le comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause de la Reine et *Mercer* et du jugement de la cour dans cette cause. Aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant, et un relevé des frais encourus par le gouvernement en Canada et en Angleterre à ce sujet. Aussi, un état faisant connaître tous les procédures prises par le gouvernement depuis la confédération, sous forme d'enquête ou autrement dans des questions de déshérence dans aucune des provinces, etc., et un état de la décision prise par le gouvernement, avec les dates. Aussi, copie de toutes pétitions, correspondance, ordres en conseil et papiers se rapportant à toutes demandes faites au gouvernement au sujet de terres en déshérence depuis la confédération. (No 117a.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Correspondance, etc., adressée à l'hon. secrétaire d'Etat pour les colonies en Angleterre, par l'entremise du secrétaire d'Etat du Canada, au sujet de la question de l'Université Laval de Québec, depuis mars 1830 jusqu'à cette date. (No 122.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous ordres en conseil concernant toute réclamation présentée par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard pour compensation pour deniers dépensés pour la construction ou réparation des jetées dans cette province. (No 126.)

Réponse à Adresse,—Copie de l'ordre en conseil nommant *Alphonse Audet* à sa position actuelle dans le service civil. (No 127.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous les rapports des ingénieurs du gouvernement concernant la construction d'un havre de refuge à Port-Stanley ou à Port-Burwell sur la rive sud du lac Erié, avec l'évaluation du coût à chaque endroit. (No 128.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports, lettres et documents quelconques se rattachant à la poursuite par le nommé *Skiffington* contre *Thomas Michaud* et *Florian Dumais*, de St-Paschal, en 1831, ainsi que copies des plaintes, etc., et mémoires de frais; aussi, des plaintes faites contre le dit *Skiffington* concernant le non-paiement des frais occasionnés par les poursuites par lui intentées et déboutées avec dépens contre lui; et aussi copie de tous documents concernant la plainte d'*Auguste Martin* de St-Paschal, greffier de la dite cour des juges de paix, contre le dit *Skiffington*, parce que ce dernier ne lui a pas payé ses frais, honoraires et déboursés. (No 129.)

Réponse à Adresse,—Etat donnant le nom de tous les arbitres officiels et des secrétaires d'arbitres nommés depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à date, la date de la nomination, le salaire attaché à la charge, la durée du service et le salaire annuel payé actuellement dans chaque cas. (No 130.)

Réponse à Ordre,—Copie du rapport de M. *Michaud*, ingénieur, sur les explorations qu'il a faites l'automne dernier dans la rivière St-François, dans le but d'y établir des estacades. (No 131.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports faits contre *Clovis Caron*, garde-pêche, pour les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et de tous documents relatifs à la nomination, à la charge ou aux fonctions du dit *Clovis Caron* comme garde-pêche. (No 132.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous papiers concernant l'enquête sur la perte du navire "*Britannia*" qui a donné sur la barre nord-est de l'Île de Sable dans la nuit du 3 septembre dernier. (No 133.)

Réponse à Ordre (1883),—Copie des rapports géologiques des comtés de Victoria, Inverness et Richmond, dressés par M. *Hugh Fletcher*, avec les cartes qui les accompagnent. (No 135.)

Copie d'un acte concernant certains contrats conclus par *George P. Drummond* et transportés par le dit acte à MM. *MacLean Rojer* et Cie, avec le consentement de Sa Majesté. (No 136.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Etat donnant le nombre de personnes internées, en 1882, dans les prisons et réformatoires sous le contrôle des diverses provinces, la nature de l'offense et la durée de la sentence. (No 137.)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions et autres communications portant accusation contre la conduite officielle de *D. G. Hughes*, juge de comté pour Elgin, et demandant une enquête à ce sujet. (No 139.)

Second rapport du comité des Comptes Publics. (*Appendice No 5.*)
 Rapport du comité des Privilèges et Elections. (*Appendice No 7.*)

M. *Mortimer*, entrepreneur des ouvrages de reliure du parlement, ayant adressé à votre comité une communication, (ci-annexée et marquée A) déclarant qu'il a été obligé de se retirer des affaires et demandant que son fils soit autorisé à continuer et terminer son contrat,—et votre comité ayant aussi reçu une communication de son fils, M. *W. McG. Mortimer*, (aussi annexée au présent rapport et marquée B) déclarant qu'il est prêt à continuer et finir le dit contrat, et renfermant un chèque de \$1,000 accepté, comme garantie de la due exécution du dit contrat, il recommande que le nom de M. *W. McG. Mortimer* soit substitué dans le contrat actuel à celui de *A. Mortimer*.

Votre comité recommande aussi, vû que M. *A. Mortimer* cesse maintenant d'être l'entrepreneur des ouvrages de reliure, que la somme de \$1,000 qu'il a remise au greffier du comité en garantie de l'entière exécution du dit contrat, soit payée à M. *Wm. Harty*, de Kingston, auquel elle a été transportée par un acte régulier consenti par M. *Mortimer*.

Votre comité ayant pris en considération l'opportunité de mettre sur la liste de distribution les noms des anciens membres du parlement pour envoi de documents imprimés, ne croit pas devoir recommander cette mesure.

Le tout respectueusement soumis,

A. VIDAL,
 Pour J. SIMPSON,
Président, Sénat.

(A.)

OTTAWA, 9 avril, 1884.

A HENRY HARTNEY, écr.,
 Greffier du comité des impressions,
 Chambres des Communes.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'étant obligé de me retirer des affaires, il me sera impossible de compléter mon contrat pour les ouvrages de reliure du parlement, mais que mon fils, M. *W. McG. Mortimer*, qui a eu la direction de ces ouvrages pendant les quatre dernières années, continuera l'exécution du contrat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé) A. MORTIMER.

(B.)

OTTAWA, 9 avril, 1884.

A HENRY HARTNEY, écr.,
 Greffier du comité mixte des impressions du Parlement.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis prêt à continuer le contrat conclu par M. *A. Mortimer* pour les ouvrages de reliure du Parlement et qu'il est obligé d'abandonner.

Permettez-moi de vous dire que pendant les quatre dernières années j'ai eu la direction de ces ouvrages, sous le contrôle de M. *A. Mortimer*.

Comme garantie de l'exécution fidèle de l'entreprise, je dépose entre vos mains la somme de \$1,000.

Espérant que vous serez satisfait de cet arrangement,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé) W. MCG. MORTIMER.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif à la compagnie d'assurance sur la vie de London," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'honorable M. *Macpherson*, ministre de l'Intérieur, a présenté à la Chambre : Le règlement à suivre dans la disposition des terrains miniers autres que les terrains houillers.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 147)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 20 mars 1884, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le nombre de licences émises par le département de la Marine et des Pêcheries pendant les années 1881, 1882, 1883 et 1884, pour la pêche au saumon entre la *Malbaie* et la rivière au *Canard* sur la côte nord du fleuve *Saint-Laurent*, les noms des personnes qui ont obtenu ces licences, et les droits payés pour chaque licence; aussi copie des rapports de l'inspecteur local des pêcheries et de toute correspondance sur ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 66)

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser le transfert des prisonniers d'une prison à une autre en certains cas,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé en ajoutant les clauses suivantes comme clauses A et B :

Clause A.

Les mots "lieutenant-gouverneur en conseil" employés dans le présent acte, comprennent le lieutenant-gouverneur des Territoires du *Nord-Ouest* et celui de tout nouveau territoire qui pourra à l'avenir être créé dans leur étendue.

Clause B.

Le présent acte et l'acte qu'il amende sont applicables à la province du *Manitoba*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des Territoires du *Nord-Ouest*, 1880,"

L'honorable *M. Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé de nouveau comme suit :

Page 5, ligne 21, après " rendu " insérez " par un magistrat stipendiaire."

Page 5, lignes 23 et 24, retranchez depuis " contestation " jusqu'à " excèdera."

Page 5, ligne 25, retranchez depuis " valeur " jusqu'à " en."

La question de concours ayant été mise sur iceux, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable *M. Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La deuxième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 3, après " préparation " insérez :

" (4.) Lorsque des articles alimentaires non nuisibles à la santé des consommateurs sont mélangés, et vendus ou offerts en vente comme des composés, pourvu que ces articles soient distinctement étiquetés comme étant des mélanges, et que les parties constituantes avec les proportions de chacune d'elles en soient indiquées sur l'étiquette."

La troisième clause et les clauses restantes ont été lues et agréées.

Ordonné que le dit bill soit de nouveau amendé comme il suit :

Page 10, ligne 10, après " eux " insérez :

" 31. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour de juillet 1884.

L'annexe a été lue et agréée.

Le titre lu de nouveau et agréée.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les Actes du Service Civil de 1882 et 1883,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de 1878, quarante-unième *Victoria*, chapitre cinq,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé : Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux Sauvages, 1880," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection générale de 1874," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du *Canada*, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte relatif aux Poids et Mesures, 1879."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Les première, deuxième et troisième clauses ont été lues et agréées.

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 41, retranchez depuis "vendu" jusqu'à "La" dans la 8e ligne et insérez : "ou exposé en vente des conserves dans des boîtes ou colis sur lesquels ne sera pas ainsi indiqué le poids de leur contenu ou sur lesquels ce poids sera faussement indiqué, encourra pour la première infraction, une amende de deux piastres par chaque boîte ou colis, et pour toute récidive, une amende de trois piastres au moins ou de vingt piastres au plus par chaque boîte ou colis."

Les cinquième, sixième et septième clauses ont été lues et agréées.

La huitième clause a été lue et amendée verbalement dans le texte anglais seulement.

La neuvième clause a été lue et agréée.

La dixième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 4, ligne 8, retranchez "les" et insérez : "pour en assurer le paiement une quantité suffisante des"

Page 4, ligne 9, retranchez "les" et après "garder" insérez : "les articles saisis."

La onzième clause a été lue et agréée.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour prolonger le délai limité par l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre sept, intitulé : 'Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le *Manitoba* par suite d'occupations en vertu de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois.'"

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La deuxième clause ayant été lue,

il a été ordonné qu'elle soit retranchée.

Les troisième et quatrième clauses ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la baie d'*Hudson*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 38, après " Nelson " insérez : " et Churchill."

Page 4, ligne 33, retranchez depuis " 10 " jusqu'à la fin de la deuxième clause, et insérez ce qui suit :

" L'acte passé en la quarante-sixième année du règne de Sa Majesté la Reine " Victoria, chapitre soixante-neuf, intitulé : " Acte à l'effet de réunir la compagnie " de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la Baie d'*Hudson* et la compagnie " de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson en une même corpora- " tion, sous le nom de compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la " Baie d'*Hudson*, est par le présent abrogé ;

" Et considérant que les deux dites compagnies sont convenues qu'au lieu de la " fusion autorisée par le dit acte, la dite compagnie de chemin de fer et de transport " de la vallée de la Nelson pourra, par voie de résolution adoptée à une assemblée des " actionnaires par une majorité représentant les deux tiers au moins en somme des " actions (avis de cette assemblée devant avoir été donné pendant deux semaines " dans la *Gazette du Canada*) prononcer sa dissolution et liquidation, la dite compa- " gnie sera à la suite d'une telle résolution dissoute et liquidée conformément ; et tous " les biens et actifs de la compagnie, excepté les deniers en caisse et les livres de " compte, seront en conséquence transférés à l'autre compagnie dont ils deviendront " la propriété ; et tous les droits, privilèges et franchises de la compagnie de chemin " de fer et de transport de la vallée de la Nelson, lui revenant à titre de corporation " de chemin de fer, passeront et appartiendront, après ce transfert et en tant qu'ils " pourront être légitimement acquis, possédés et exercés par la compagnie de chemin " de fer et de steamers de *Winnipeg* à la Baie d'*Hudson*, à cette dernière compagnie ; " et il est de plus statué que tous les frais et déboursés effectifs de la dite compagnie " de chemin de fer et de transport de la vallée de la Nelson, faits avant le jour du dit " transfert, lesquels sont fixés à la somme de dix mille neuf cent soixante et dix " piastres, seront payés et remboursés par la compagnie de chemin de fer et de " steamers de *Winnipeg* à la Baie d'*Hudson*, dans le délai d'une année de la passation " du présent acte, au trésorier de la compagnie de chemin de fer et de transport de la " vallée de la Nelson ; et le dit trésorier ou son successeur nommé par les acti- " onnaires ou les personnes autorisées à recevoir la dite somme, ou par la majorité de " ces actionnaires ou personnes, pourra, dans le cas où la compagnie débitrice man- " querait de payer les dits frais et déboursés comme susdit, en poursuivre le recou-

“virement en son propre nom devant toute cour compétente, comme d'une dette ordinaire, arrêtée, et reconnue payable par la dite compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson au dit trésorier pour le rembourser lui et ses co-actionnaires, comme susdit; et la dite dette constituera une première charge sur les biens et l'actif présents et futurs de la compagnie débitrice, sans autre formalité, à compter du jour de l'adoption de la résolution ci-dessus prévue.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements; auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: “Acte constituant en corporation la compagnie du pont de la frontière à Niagara.”

Et aussi, le bill intitulé: “Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.” et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Ferrier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 Avril 1884.

Les membres présents étaient:—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président,

Les honorables messieurs

Alexander,	Dever,	McClelan,	Power,
Allan,	Dickey,	McInnes,	Pozer,
Almon,	Ferguson,	McKay,	Read,
Archibald,	Ferrier,	McKinsey,	Robitaille,
Armand,	Flint,	McMaster,	Ross,
Baillargeon,	Girard,	McMillan,	Scott,
Bellerose,	Glazier,	Montgomery,	Sheak,
Benson,	Haythorne,	Nelson,	Stevens,
Boucherville, de,	Howlan,	Odell,	Sutherland,
Campbell	Kaulbach,	O'Donohoe,	Trudel,
(Sir Alexander),	Leonard,	Ogilvie,	Turner,
Chaffers,	Macdonald,	Piquet,	Vidal,
Cormier,	MacInnes,	Pelletier,	Wark,
De Blois,	Macpherson,	Plumb,	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Montgomery*,—De *Donald Campbell* et autres, de *Baddeck*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie d'assurance sur la vie de *London*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er février 1884, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un relevé indiquant le nombre de passes gratuites sur le chemin de fer Intercolonial et sur celui de l'*Ile du Prince-Edouard*, ou sur toute partie ou section de leur parcours, qui ont été accordées entre le premier janvier 1874 et le trente-et-un décembre 1883, à des personnes n'étant point des agents ou des ouvriers employés au service de ces chemins, avec mention du nom des personnes qui ont obtenu ces passes, de la date et de la durée de celles-ci, et des raisons pour lesquelles elles ont été données.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 53.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux Poids et Mesures, 1879," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le neuvième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement.

Et le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les Actes du Service Civil, 1882 et 1883," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé. " Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de 1878, quarante-unième *Victoria*, chapitre cinq."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Nelson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux Sauvages, 1880."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 5, retranchez depuis "1" jusqu'à "2" dans la ligne 19, et insérez :
 "Quiconque induit, incite ou pousse des sauvages, des sauvages non compris dans les traités ou des métis agissant apparemment de concert, au nombre de trois ou en plus grand nombre

"(a.) A faire quelque requête ou demande à un agent ou autre serviteur du gouvernement d'une manière tumultueuse, violente, turbulente ou menaçante ou d'une manière propre à causer une infraction de la paix, ou

"(b.) A commettre un acte propre à causer une infraction de la paix,"

"Est coupable de délit et sera passible d'emprisonnement pendant un terme de deux ans au plus, avec ou sans travail forcé."

Les clauses deux et trois ont été lues et remises.

La quatrième clause a été lue et agréée.

La cinquième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 38, après "enfants," insérez : "pourvu qu'ils soient sauvages au sens de l'acte relatif aux Sauvages, 1880."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Piquet* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le comité ait permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection générale de 1874."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La seconde clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 28, après "piastres" insérez : "au plus et de la perte de son emploi" et retranchez depuis "disposition" jusqu'à "3" dans la 30e ligne.

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Allan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever</i>	<i>McClélan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sheal,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macpherson,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *David A. Thomson* et autres, et de *Frederick Woodger* et autres, de *Oakwood*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *Kenneth McLennan* et autres, de *Middle River*,—d'*Angus J. McIver* et autres, et de *Murdoch McDonald*, de *Little Narrows, Cap-Breton*, province de la *Nouvelle-Ecosse*,—de *S. Marvin* et autres, de *Glenmorris*,—de *John Ferguson* et autres, de *Chesley* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte 37 Vict., chap. 42, intitulé : 'Acte pour étendre à la province de la Colombie-Britannique certaines des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance.'"

Et aussi, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte 38 Vict., chap. 44, intitulé : 'Acte à l'effet d'étendre à la province de Manitoba l'acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de Québec et d'Ontario,' " et pour informer cette Chambre qu'elle a passé les dits bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de 1878, quarante-unième Victoria, " chapitre cinq, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection générale de 1874," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre tel que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé de nouveau comme suit :

Page 7, ligne 28, retranchez " soit " et insérez : " on s'il contient quelque sel soluble à base de cuivre ou de plomb, soit que ce sel ou cet acide minéral ait été ajouté."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes du Service Civil, 1882 et 1883."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et remise.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième clauses ont été lues et agréées.

La sixième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 45, retranchez depuis "de" jusqu'à "la" dans la 46e ligne.

Page 4, ligne 1, retranchez depuis "après" jusqu'à "des" dans la 3e ligne et insérez le mot "l'intérieur."

Page 4, ligne 3, après "mots" insérez : "et les."

La septième clause a été lue et agréée.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 12, intitulé : 'Acte concernant les travaux publics du *Canada*,'" et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Page 1, ligne 26, après "publics" insérez : "Pourvu qu'aucune vente ou location de cette nature ne préjudicie ou ne porte atteinte aux droits ou privilèges d'aucun propriétaire riverain."

Le dit amendement ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait au bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Shead,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Paquel,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Donald Campbell* et autres, de *Baddeck* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue pour le reste de cette session.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes du Service Civil, 1882 et 1883."

(*En comité*).

Page 1, ligne 4, retranchez depuis "1" jusqu'à "4," dans la 19^e ligne et insérez :

"Le paragraphe suivant est ajouté à la cinquième section de l'acte intitulé : "Acte qui amende l'acte du service civil du Canada, 1882," et en formera le "quatrième paragraphe."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux Sauvages, 1880."

(*En comité*).

Le titre a été lu de nouveau et remis.

La deuxième clause ayant été lue, elle a été biffée et remplacée par la suivante :

"2. Le surintendant général pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire par avis public à cet effet de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du surintendant général, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque sauvage dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal par-devant lequel la conviction a lieu ; et tout contrevenant aux dispositions de la présente section pourra être jugé d'une manière sommaire par deux juges de paix ou un magistrat stipendiaire, ou par tout autre magistrat revêtu des pouvoirs de deux juges de paix.

La troisième clause a été lue et amendée de manière à se lire comme il suit :

" 3. Tout sauvage ou autre personne qui participe ou assiste à la célébration de la fête sauvage désignée sous le nom de " Potlatch," ou à la danse désignée sous le nom de " Tamanawas," est coupable de délit et passible d'incarcération, pendant un terme de six mois au plus et de deux mois au moins dans toute prison ou autre lieu de détention ; et tout sauvage ou autre personne qui encourage, directement ou indirectement, un sauvage ou des sauvages à organiser ou célébrer cette fête ou cette danse, ou qui y prend part, est coupable du même délit et passible de la même peine."

Ordonné que la cinquième clause soit amendée comme il suit :

Page 2, ligne 47, retranchez " sa vie durant " et insérez : " pendant sa viduité."

Ordonné que la clause suivante soit ajoutée au bill :

25. Le présent acte ne sera exécutoire qu'à partir du premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *De Boucherville* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du Canada, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux."

(En comité)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les deux premières clauses ont été lues et agréées.

La troisième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 21, après " arrêté " insérez : " du gouverneur."

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page, ligne 28, retranchez " de six " et insérez : " de deux au moins et de six au plus."

La cinquième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 4, après " membre " insérez : " ou plusieurs membres (suivant que l'aura réglé l'arrêté du conseil)" et après " élu " insérez : " ou seront élus."

Page 2, ligne 6, après " sauvage " insérez : " ou les sauvages (suivant le cas)" et après " aura " insérez : " ou qui auront."

Page 2, ligne 7, après "conseiller" insérez : "ou en seront les conseillers (suivant le cas)."

Page 2, ligne 8, après "occupe" insérez : "ou qu'ils possèdent et occupent" et retranchez "l'arrondissement" et insérez : "la réserve."

Les clauses six, sept, huit, neuf et dix ont été lues et agréées.

La onzième clause a été lue et retranchée.

La douzième clause a été lue et agréée.

La treizième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 5, ligne 19, retranchez "au" et insérez : "à l'agent local comme."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Pozer* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant regus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la baie d'*Hudson*," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte relatif à la maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*."

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte afin d'amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte refondu des chemins de fer, 1879," et les actes "qui le modifient," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les première, deuxième et troisième clauses ont été lues et agréées.

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 37, après " Amérique," insérez : " et pourvu aussi que rien de contenu au présent acte ne préjudicie au droit conféré à la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada et à la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest d'acquérir des actions de la compagnie du chemin de fer de Jonction du Pacifique d'Ontario, par les actes de la présente session relatifs aux deux compagnies respectives mentionnées en premier lieu."

La cinquième clause a été lue et agréée.

La sixième clause a été lue et amendée par transposition de mots dans le texte anglais seulement.

Les septième et huitième clauses ont été lues et agréés.

La neuvième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 6, ligne 11, après " tués " insérez : " à moins que le propriétaire ou occupant ne prouve que la barrière n'a pas ainsi été laissée ouverte par sa faute et négligence."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue négativement.

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements *Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu maintenant la troisième fois.

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé de nouveau comme suit :

Page, 6, ligne 11, après le mot " tués " insérez les mots suivants : " à moins que le propriétaire ou occupant ne prouve que la barrière n'a pas ainsi été laissée ouverte par sa faute et négligence."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bellerose,
DeBlois,
Haythorne,

Kaulbach,
McKay,
O'Donohoe,

Pelletier,
Power,
Read,

Slead,
Wark.—11.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller (Président),</i>	<i>Scott,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>McKindsey,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal.—21.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McMillan,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise alors sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu maintenant la troisième fois, et

La question de concours ayant été mise sur la dite motion,

Elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant l'avance d'une nouvelle somme pour achever le bassin de radoub dans le havre de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir au traitement et aux frais de voyage d'un juge puisné additionnel de la Cour du Banc de la Reine, dans la province de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions pour arriver à l'achèvement de l'avant-port dans le havre de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le département de la Marine et des Pêcheries," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau le tarif actuel des droits de douane," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à demain, à dix heures et demie du matin.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à dix heures et demie du matin.

Vendredi, 18 Avril, 1884.

Les membres présents étaient :--

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Férier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Glaster,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>(Sir Alexander)</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRÉRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *David A. Thomson* et autres, et de *Frederick Woodger* et autres, de *Oakwood* ; demandant la passation d'une loi qui assure au peuple la jouissance paisible et tranquille du repos du dimanche.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé.

La Chambre s'est ajournée à loisir,

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 18 avril 1884.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat, pour proroger le parlement, samedi, le 19 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

MELGUND,

Secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes requises pour le service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour prolonger le délai fixé par l'acte quarante-trois Victoria, chapitre sept, intitulé : "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le Manitoba par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois Victoria, chapitre trois."

Aussi le bill intitulé : "Acte concernant le territoire en contestation entre la Puissance du Canada et la Province d'Ontario."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour autoriser la translation des prisonniers d'une prison à une autre dans certains cas," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues,"

Aussi le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale, 1874."

Et aussi le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures de 1879," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte qui amende l'Acte des terres fédérales, 1883," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 12, après "l'Intérieur" insérez : "La trente-neuvième section du dit acte est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :—39. Le privilège de la préemption, comme corollaire d'une inscription d'établissement, sera discontinué à partir du premier jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-sept."

Page 3, ligne 8, après "serment" insérez : "Le gouverneur en conseil est par le présent autorisé pour aider à la construction d'un chemin de fer entre quelque point du chemin de fer canadien du Pacifique et la baie d'Hudson, à faire une concession gratuite de pas plus de six mille quatre cents acres de terre pour chaque mille de chemin de fer dans les limites du Manitoba, et de pas plus de douze mille huit cents acres pour chaque mille dans les territoires du Nord-Ouest."

Sur motion de l'honorable *M. Macpherson*, secondé par l'honorable Sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au bill en dernier lieu mentionné sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-trois, intitulé : " Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 39, après " donnant " insérez ce qui suit comme clause A :—

Clause A.

" Le paragraphe deux de la soixante-dix-septième section du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

" 2. Dans la province d'Ontario, ces pouvoirs peuvent, sauf appel suivant la pratique ordinaire, être exercés par le *master*, le *referee*, ou autre fonctionnaire qui, d'après la pratique ou le mode de procéder de la cour, préside en Chambre, ou par le *master* ordinaire, ou par tout *master* ou *referee* local."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable Sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été,

Ordonné, que les dits amendements soient adoptés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au bill en dernier lieu mentionné sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte qui amende l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1880," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 13, après " 1880," insérez :—

" 6. Le gouverneur en conseil fixera, de temps à autre, les droits à payer pour l'enregistrement des actes et instruments."

Page 2, ligne 18, après " conseil," insérez :—

" 8. Les salaires des registrateurs seront fixés par le gouverneur en conseil, et ils se payeront sur le fonds du revenu consolidé du Canada ; aucun ne pourra excéder le chiffre de douze cents piastres par an.

" Lorsque les droits d'enregistrement perçus ou percevables par un registrateur monteront, pendant deux années consécutives, à plus de quinze cents piastres annuellement, ce fait étant constaté par les comptes trimestriels et le rapport de l'inspecteur mentionné ci-après, le salaire du dit registrateur cessera d'être payable ainsi, et il sera permis à ce dernier de retenir désormais, à son profit, tous les droits et émoluments qu'il recevra dans le cours de chaque année."

Page 3, ligne 34, après " décision," insérez :—

" Le salaire de l'inspecteur des bureaux d'enregistrement sera de douze cents piastres au plus par an, et se paiera sur le fonds du revenu consolidé du Canada."

Page 4, ligne 12, après " députés-shérifs," insérez : " auxquels il sera payé des honoraires d'après tel tarif que pourra établir, à toute époque, le gouverneur général en conseil."

Page 5, ligne 44, après " conseil," insérez :—

" 7. Est amendée la section quatre-vingt-neuf du dit acte par retranchement des mots : ' Aux registrateurs de district, pas plus de \$1,000.' "

Page 6, ligne 27, après " détention," insérez les clauses " A et B."

Clause A.

" Tout individu qui s'estimerait lésé par la condamnation ou le jugement d'un juge de paix qui n'est pas magistrat stipendiaire, pourra en appeler à un magistrat

“ stipendaire, et en donnant caution pour le montant de l'amende (s'il a été condamné à une amende) et des frais, et s'il n'a pas été condamné à une amende, dans ce cas, pour le montant des frais, il pourra porter appel de la condamnation ou du jugement. Les procédures et la pratique à suivre dans la conduite de ces appels seront établies par des règlements ou ordres qui seront rédigés de temps à autre par écrit par les magistrats stipendiaires des Territoires du Nord-Ouest ou la majorité de ces magistrats, et qui devront être approuvés par le gouverneur en conseil sur un rapport du ministre de la Justice.”

Clause B.

“ Et considérant qu'il s'est élevé des doutes au sujet des pouvoirs des municipalités constituées, ou qui seront constituées à l'avenir dans les Territoires du Nord-Ouest, il est déclaré et décrété que le lieutenant-gouverneur en conseil avait et a l'autorité de permettre par ordonnance aux municipalités d'imposer et lever des taxes et impôts, pour les fins municipales et scolaires, dans la même mesure et sur les mêmes objets de taxation que peuvent le faire les municipalités de la province du Manitoba à l'époque de l'adoption du présent acte.”

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte à l'effet de faire une nouvelle répartition des subventions annuelles à payer par le Canada aux diverses provinces formant aujourd'hui la Confédération,” auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu une seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte amendant l'acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883,” auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les sept premières clauses ont été lues et agréées.

Ordonné, que la clause A soit ajoutée au bill après le mot " section " dans la 19e ligne de la 4e page.

Clause A.

" Le paragraphe deux de la vingt-cinquième section du dit acte est par le présent amendé en ajoutant la disposition suivante à la fin du dit paragraphe :

" Pourvu toujours que, dans les cités et villes, le Bureau puisse autoriser par résolution son inspecteur en chef, pour le cas de licences d'hôtel, à inscrire au dos de la licence que le présent paragraphe n'y est pas applicable, et lorsqu'une telle inscription aura été faite, le présent paragraphe ne s'appliquera pas à telle licence."

Les clauses huit à vingt-quatre ont été séparément lues et agréées.

La vingt-cinquième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 10, ligne 23, après " opinion " insérez : " au gouverneur en conseil."

Page 10, ligne 25, après " certifiera " insérez : " dans ce cas."

La vingt-sixième clause a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements, ayant été lus une seconde fois par la greffier, ils ont été agréés.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser certains octrois et subventions pour ou concernant la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1884 et le 30 juin 1885, et pour d'autres objets se rattachant au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable Sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,—

La Chambre s'est ajournée à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

Samedi, 19 Avril, 1884

Les membres présents étaient :—

L'honorable *WILLIAM MILLER*, Président.

Les honorables missionnaires

Almon,
Campbell,

Dever,
Ferrier,

McInnes,
Nelson,

Schultz,
Scott,

(Sir *Alexander*), *Glasier,*

O'Donohoe,

Stevens,

DeBlois,

Macpherson,

Robitaille,

Turner.

PRIÈRES.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Joliette* pour l'année 1883.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 87*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte amendant l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883."

Aussi le bill intitulé : "Acte conférant certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du *Canada*, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux."

Aussi le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux Sauvages, 1880."

Aussi le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes du Service Civil de 1882 et 1883."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte refondu des chemins de fer, 1879," et les actes qui l'amendent—et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Calne* et *Calnestone* dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice*, et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw*, et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*; Gouverneur Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son président,—

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :—

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie de Câble La Commerciale.

Acte modifiant de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan Sud.

Acte modifiant l'Acte pour constituer en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle Maritime l'Océan.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle Maritime de Picton.

Acte à l'effet de fusionner le Bureau de Commerce de la cité de Toronto et l'Association de la Halle au Blé de Toronto.

Acte autorisant une nouvelle avance à la province du Manitoba pour aider à ses écoles publiques.

Acte à l'effet de pourvoir aux traitements et aux frais de voyage du juge de la Cour de Comté de Caribou, dans la province de la Colombie-Britannique.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International.

- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.
- Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de Chemin de fer et de Ponts d'Ottawa, Waddington et New-York.
- Acte à l'effet d'incorporer la Banque Commerciale du Manitoba.
- Acte concernant la liquidation de la Compagnie de Houille et de Chemin de fer de Springhill à Parrsborough, et la vente de ses propriétés à la Compagnie de Houille et de Chemin de fer de Cumberland.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime l'Atlantique (à responsabilité limitée.)
- Acte à l'effet d'étendre au Canada les pouvoirs de la corporation appelée "De Nederlandsch-Amerikaansche Land Maatschappij"—(La Compagnie des Terres des Pays-Bas et d'Amérique).
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle Maritime de la Nouvelle-Ecosse.
- Acte à l'effet d'incorporer la Banque Provinciale.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime d'Halifax (à responsabilité limitée).
- Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie d'Assurance contre le feu La Souveraine, à renoncer à sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gananoque à Perth et à la Baie de James.
- Acte à l'effet de constituer la Corporation des Fidéicommiss l'Union du Canada.
- Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Bassin de radoub, de Construction navale et de Navigation d'Owen-Sound (à responsabilité limitée).
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance sur les Animaux.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de Navigation à vapeur d'Halifax (à responsabilité limitée).
- Acte pour faire droit à *John Graham*.
- Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Canadienne de Tempérance et Générale sur la vie.
- Acte à l'effet d'incorporer la Banque des Négociants du Canada.
- Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes y mentionnées.
- Acte à l'effet de constituer la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest.
- Acte autorisant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) à construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine-Hat et les mines de la Compagnie sur la rivière du Ventre, et à d'autres fins.
- Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles.
- Acte à l'effet de modifier l'Acte pour incorporer le Synode du diocèse de la Saskatchewan, et pour d'autres fins s'y rattachant.
- Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.
- Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.
- Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.
- Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe, et de changer le nom de cette compagnie en celui de Compagnie de chemin de fer de la Ligne directe entre Montréal et l'Europe.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Acte à l'effet de constituer la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Pontiac.

Acte à l'effet d'autoriser la cession du chemin de fer de Welland à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et à d'autres fins.

Acte concernant le Diocèse catholique romain d'Ottawa.

Acte concernant le chemin de fer Érié et Huron.

Acte à l'effet de modifier différents actes concernant la compagnie du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce.

Acte modifiant " l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur, 1882," en réduisant les honoraires de renouvellement des certificats de mécaniciens.

Acte à l'effet de ratifier le bail du chemin de fer d'Ontario et Québec à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et pour d'autres fins.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et les chemins de fer loués à cette compagnie.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Tunnel de la frontière Sainte-Claire.

Acte autorisant les porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent à l'Ottawa à voter aux assemblées de la compagnie, et à d'autres fins.

Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de Saskatoon et du Nord.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, et pour changer son nom en celui de " la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest."

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de chemin de fer de Québec.

Acte concernant la Compagnie de Prêt sur Biens-fonds du Canada (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet d'incorporer la Banque de Winnipeg.

Acte pour amender les actes quarante Victoria, chapitre quarante-neuf, et quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-quatre, relatifs aux Sociétés permanentes de construction et aux Compagnies de prêt et d'épargne opérant en Ontario.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hamilton et du Nord-Ouest.

Acte modifiant " l'Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets," au sujet des pouvoirs du ministre de la Marine et des Pêcheries dans certains cas dont il lui est fait rapport sous son empire.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant l'inspection du gaz et des compteurs à gaz.

Acte concernant le chemin de fer de l'Île de Vancouver, le bassin de radoub d'Esquimalt, et certaines terres de chemin de fer de la province de la Colombie-Britannique cédées au Canada.

Acte modifiant " l'Acte des Douanes, 1883."

Acte modifiant " l'Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires," et " l'Acte des Matelots, 1873."

Acte concernant les modifications et constructions militaires, et leur entretien et réparation.

Acte pour donner effet à une convention y mentionnée conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Ecosse.

Acte concernant le Chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Maritime de la Puissance du Canada, et d'établir d'autres dispositions à l'égard de la dite banque.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de la frontière de Niagara.

Acte relatif à la Compagnie d'Assurance de London, sur la vie.

Acte amendant l'acte trente-huit Victoria, chapitre cinquante-quatre, intitulé: "Acte à l'effet d'étendre à la province de Manitoba l'Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Acte à l'effet d'amender l'acte trente-sept Victoria, chapitre quarante-deux, intitulé: "Acte pour étendre à la province de la Colombie-Britannique certaines des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance."

Acte pour amender de nouveau l'acte trente et un Victoria, chapitre douze, intitulé: "Acte concernant les travaux publics du Canada."

Acte relatif à l'Acte quarante et un Victoria, chapitre cinq, concernant l'indépendance du parlement.

Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte qui amende "l'Acte de tempérance du Canada, 1878."

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Acte à l'effet de pourvoir au traitement et aux frais de voyage d'un juge puiné additionnel de la Cour du Banc de la Reine, dans la province du Manitoba.

Acte à l'effet de pourvoir à l'achèvement de l'avant-port dans le havre de Québec.

Acte concernant le département de Marine et des Pêcheries.

Acte autorisant l'avance d'une nouvelle somme pour achever le bassin de radoub dans le havre de Québec.

Acte modifiant de nouveau le tarif actuel des droits de douane.

Acte concernant le territoire en contestation entre la Puissance du Canada et la province d'Ontario.

Acte pour autoriser la translation des prisonniers d'une prison à une autre dans certains cas.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'acte quarante-trois Victoria, chapitre sept, intitulé: "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le Manitoba par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois Victoria, chapitre trois."

Acte à l'effet de prévenir la falsification des substances alimentaires et des drogues.

Acte modifiant l'Acte des poids et mesures de 1879.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte d'inspection générale, 1874."

Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes requises pour le service public.

Acte qui amende "l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1880."

Acte pour amender de nouveau l'acte quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-trois, intitulé: "Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Acte qui amende l'acte des terres fédérales, 1883.

Acte à l'effet de faire une nouvelle répartition des subventions annuelles à payer par le Canada aux diverses provinces formant aujourd'hui la Confédération.

Acte à l'effet d'autoriser certains octrois et subventions pour ou concernant la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte à l'effet de modifier les Actes du Service Civil de 1882 et 1883.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux Sauvages, 1880."

Acte conférant certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du Canada, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux.

Acte pour amender de nouveau "l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879," et les actes qui l'amendent.

Acte amendant "l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883."

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier des parlements dans les termes suivants : "Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit :

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

'Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1884 et le trentième jour de juin 1885 et pour d'autres objets liés au service public'
que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Le greffier des parlements par ordre de Son Excellence a prononcé la sanction royale sur ce bill.

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

L'assiduité et le zèle dont vous avez fait preuve, dans l'accomplissement de vos importantes fonctions, méritent mes meilleurs remerciements, et je désire vous en faire part.

L'aide que vous avez libéralement accordée, par le prêt au chemin de fer du Pacifique Canadien, assurera, je n'en ai aucun doute, l'achèvement rapide et satisfaisant de cette grande entreprise nationale.

Je vous félicite d'avoir, par la législation de cette session, fait disparaître toutes les causes de différends entre la Puissance et la province de la Colombie Anglaise.

Il y a lieu de s'attendre que les sommes considérables que vous avez votées pour encourager la construction de voies ferrées contribueront éminemment à développer votre commerce tant extérieur qu'intérieur, ainsi qu'à ouvrir aux colons de grands districts fertiles mais jusqu'à présent inaccessibles.

Les différentes lois passées pour le bénéfice des établissements des sauvages et pour encourager ceux-ci à assumer la responsabilité de se gouverner eux-mêmes, semblent bien adaptées à l'objet en vue; et les modifications des lois relatives aux terres fédérales, donneront aux colons plus de facilités et d'avantages dans les Territoires du Nord-Ouest.

La nouvelle répartition des subsides annuels aux diverses provinces, tout en ajoutant à leurs ressources, établira leurs relations avec la Puissance, sous le rapport financier, sur une base satisfaisante et permanente.

Les divers projets importants que vous avez élaborés et qui deviennent loi de ce moment, doivent tous tendre à l'avantage et à l'avancement du pays, et les nombreux projets de lois particuliers, ayant pour objet l'industrie, qui m'ont été soumis, démontrent l'existence dans notre population d'un sain esprit d'entreprise.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez accordés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je prends congé de vous jusqu'à la session prochaine, et j'ai confiance que, lorsque nous nous réunirons de nouveau, je pourrai encore vous féliciter de la prospérité de notre pays.

L'Orateur du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le vingt-neuvième jour de mai prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi, le vingt-neuvième jour de mai prochain.

APPENDICE

AU

DIX-HUITIEME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT

DU CANADA.

SESSION DE 1884.



OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON.

1884

APPENDICE No 1.

1884.—SÉNAT—BILL DE DIVORCE DE GRAHAM.

Pièce N° 1, PRODUITE PAR LE PÉTITIONNAIRE LE 18 FÉVRIER 1884.

NEW-YORK, 19 juillet 188 .

MON BIEN CHER JOHN,—Je viens du bureau de poste; point de lettre de vous. Je suis venue ce matin de la campagne, d'une distance de quarante milles. Est-il bien vrai, John, que vous allez demander un divorce? Si c'est le cas, que Dieu ait pitié de moi! Cependant, puis-je vous en blâmer après vous avoir traité comme je l'ai fait, vous qui avez été si bon, si sincère, si généreux? Combien de fois je demande la mort! Si vous me voyiez dans ce moment, vous ne pourriez vous empêcher de me plaindre, votre cœur fût-il aussi dur que la pierre! J'espérais avoir de vos nouvelles. Si j'avais seulement un ami qui pût intercéder pour moi; mais je n'en ai aucun. Est-ce que personne ne vous a parlé à mon sujet? Trois semaines après mon départ, j'ai écrit à ma tante Margaret de vous parler pour moi; c'était au mois de mai; j'ai écrit encore en juillet, et à mon arrivée en cette ville, et point de réponse. A Noël, je vous ai adressé une carte. Délaisée de tous, j'allai trouver le Dr Pomroy; il vous écrivit deux fois et vous n'avez pas répondu. A Pâques, je vous ai encore adressé une carte et une bande pour votre chapeau; le jour de la Valentin, je vous ai encore envoyé une carte; puis le vingt-quatre de mai, un mouchoir ayant dans un coin "John" en lettres brodées. Ce mouchoir m'a coûté trois piastres et demie; je vous l'ai envoyé enveloppé dans une gazette. Ainsi, vous pouvez le voir, depuis que je vous ai quitté je n'ai pas été une heure sans le regretter. Je suis ici sans emploi, jugez si le temps me paraît long. Cher John, inutile de revenir sur le passé; quand j'y pense, je me sens tentée d'aller me jeter à la rivière. Plût à Dieu que la vie pour moi fût à recommencer! que ma conduite serait différente! Je vous le demande encore une fois, pardonnez-moi; oubliez le passé; ensevelissez-le; j'expierai devant Dieu et devant vous la faute que j'ai commise contre vous. Vous avez entendu sur mon compte bien des histoires qui sont fausses, mais inutile à moi de me disculper; je n'ai pas agi envers vous comme une bonne et fidèle épouse. Vous n'avez jamais eu que de la bonté pour moi; ne me repoussez pas. Ah! si en ce moment j'étais seule auprès de vous, vous n'auriez pas le courage de m'accuser; pardonnez-moi, vous ne serez pas le premier homme qui aura pardonné de la sorte. Je ne suis pas sans argent; j'ai assez gagné pour pouvoir attendre de l'emploi; vous voyez que ce n'est pas le besoin qui me force de m'adresser à vous. Certaines gens d'Ottawa ont dit que la famine me ramènerait à vous, mais si vous saviez comme je suis fatiguée de la vie, vous me plaindriez. Ah! John, pour l'amour de Dieu, pardonnez-moi; ayez pitié de moi, pardonnez-moi comme vous voulez que Dieu vous pardonne! Ah! cher John, écrivez-moi; cette lettre vous parviendra demain soir, et vendredi prochain, j'irai à la poste chercher votre réponse. Si je n'ai point de réponse, je croirai alors que vous n'aurez point reçu mes deux dernières lettres, et j'adresserai ma prochaine à M. Clemow. John, si vous avez jamais eu quelque amour pour moi, vous me répondrez. Après cela, je vous demanderai une entrevue. Je termine avec l'espoir de recevoir de vos nouvelles.

Votre femme qui a le cœur brisé,

SARAH.

N° 2.

Subscription:

J. GRAHAM, Esquire,
Grand Union,
Ottawa, Ont.

Timbre postal:

New-York,

July 20th, 10.30 p.m.

Ottawa, 23 juin.

NEW-YORK, 9 juillet 1883.

MON CHER MARI,—Car je vous appellerai toujours de ce nom, ce n'est que ce matin que j'ai reçu votre lettre, et je me hâte d'y répondre. J'aurais dû la recevoir il y a déjà quatre semaines; elle a fait le tour des bureaux de distribution, et après renseignements pris au bureau principal, je l'ai retrouvée au bureau D. Je m'attendais à peine que vous m'écriviez, après la conduite que j'ai tenue envers vous, qui avez été si bon et si généreux. J'ai offensé un bon époux et déshonoré un noble nom. Que Dieu me le pardonne! J'aurai à expier ma faute tôt ou tard, je le sais. Vous me faites plusieurs questions. Quelques-unes portent sur des histoires absolument fausses; les autres portent sur des choses vraies, dont je n'ai que trop lieu de rougir. John, consultez la bonté de votre cœur et faites un effort pour me pardonner. Il m'est dur d'avoir à vous faire une telle prière. Je pense sans cesse à vous, et sans mon constant travail, je deviendrais folle. Je travaille en compagnie de cinq ouvrières à confectionner des abat-jours; nous en faisons quatre-vingts par semaine, de très beaux. C'est un genre de travail qui n'est pas trop fatigant. Cher John, le condamné qu'on va exécuter n'éprouve ni plus de remords ni plus de repentir que j'en éprouve moi-même. Si j'étais auprès de vous, je ferais tout au monde pour racheter le passé par ma gratitude et mon dévouement et vous faire oublier mes torts. Je ne suis pas seule ici; je vais vous dire qui est avec moi, mais n'en parlez à personne. Madame Abbott est avec moi; nous travaillons ensemble. Mon intention est d'ouvrir une maison de pension au commencement de septembre. Nombre de femmes vivent confortablement en tenant pension. J'achèterai mon ameublement payable à termes. J'aimerais bien à avoir votre avis à ce sujet.

Vous êtes bien bon de prier pour moi; j'ai bien besoin de vos prières. Je comprends ma grande erreur; j'en porte la peine à chaque instant. J'ai encore tout ce que j'ai emporté en partant de chez nous. Je voudrais me monter une maison et vous prouver par là ce que je puis faire, dans l'espoir que vous me pardonneriez et que vous viendrez me voir quelque jour. Si vous désirez que je fasse quoi que ce soit, dites-le moi, et je ferai tout volontiers. Excusez mon écriture; j'ai la main tremblante. Adressez votre réponse: "Madame Graham;" j'irai la chercher à la poste.

Votre femme qui a le cœur brisé. S. G.

Adresse: Mrs Graham, New-York Post Office.

PIÈCE N° 5.

WOLFE ISLAND, 30 novembre 1883.

CHER M. CODD,—Le registre paroissial est le seul livre que j'aie sauvé de l'incendie du mois d'août 1870. C'est un livre oblong, relié en veau, avec fermoirs de cuivre. Il y avait un registre spécial pour les mariages; il n'a pas été sauvé. Dans la confusion et le danger où nous étions, ce registre a été oublié, ou bien on n'a pas eu le temps d'aller le chercher.

Je me souviens très bien avoir marié deux individus du nom de John Graham. L'un était propriétaire de l'Albion House à Ottawa; il épousa une demoiselle Graham de la 1ère concession de Huntley; l'autre, oncle du premier, épousa une demoiselle McCurdy de la 12e concession de Goulbourn. Je ne puis me rappeler la

date de ces mariages. Ce pauvre William Acres, je suis peiné de sa mort. C'était un excellent garçon qui promettait de vivre jusqu'à la centaine. La mort l'a trouvé, j'espère, préparé au grand voyage.

.....
Le registre paroissial est, je crois, le seul qui ait échappé à l'incendie, et dont on puisse extraire des certificats.

Le mariage a nécessairement été consigné sur l'autre registre.

Si les licences de mariage eussent été sauvées, j'aurais retrouvé les détails nécessaires pour ce cas-ci, car j'avais soin d'inscrire au dos de chacune le nom des parties et la date du mariage. Toutes ces licences étaient soigneusement conservées en liasses.

Le feu prit tout à coup les proportions d'un ouragan ; il est même étonnant que j'aie pu sauver le registre paroissial, et aussi une boîte en fer blanc qui contenait des papiers importants. J'ai même perdu de l'argent, devenu la proie des flammes.

Bien sincèrement à vous,

JAMES GODFREY.

Au révérend F. CODD,
Carp, P. O.

CARP, 4 décembre 1883.

CHER M. GRAHAM,—Je vous adresse sous ce pli la réponse de M. Godfrey à la lettre que je lui ai écrite au sujet du registre des mariages disparu. Cette lettre est tout à fait concluante, et je crois que vous serez admis sans difficulté à faire la preuve testimoniale.

Tout à vous,

FRANCIS CODD.

Si vous désirez que je m'adresse à ce sujet à quelque habitant de cet endroit, je me ferai un plaisir de vous être utile.

INDEX

DU

DIX-HUITIEME VOLUME

47 VICTORIA, 1884

ACER, Charles M., et autres. Pétition de.— (Voir bill N° 6.)

ADAMS, R. L. : Pétition de. (Voir bill N° 107.)

ADRESSES : —

A Sa Majesté la Reine :—

(Conjointe du Sénat et des Communes), exprimant à Sa Majesté son respect et sa vive sympathie à l'occasion de la mort subite de Son Altesse Royale le duc d'Albany, 227 et 228. L'adresse, 227 et 228. Agréée unanimement par le Sénat, et les Communes informées, 228. Agréée par cette Chambre, 241.

A Son Excellence le Gouverneur général :—

- (1.) (Du Sénat). Motion pour une adresse en réponse au Discours du trône, 27. Adresse, 27 à 29. Débat, 29. Adresse, 31. Débat, 33. Adresse, 35. Débat, 37. Adresse agréée unanimement, 37. Présentée, et réponse de Son Excellence, 59.
- (2.) Pour copie du bail en vertu duquel la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario est en possession du terrain sur lequel sont bâties les casernes situées dans la ville de Sorel, en la province de Québec, 53. Réponse, 108. (Voir documents de la session, N° 104.)
- (3.) Pour un relevé indiquant le nombre de passes gratuites sur le chemin de fer Intercolonial et sur celui de l'Île du Prince-Edouard, ou sur toute partie ou section de leur parcours, qui ont été accordées entre le premier janvier 1874, et le trente et un décembre 1883, à des personnes n'étant point des agents ou des ouvriers employés au service de ces chemins, avec mention du nom des personnes qui ont obtenu ces passes, de la date et de la durée de celles-ci, et des raisons pour lesquelles elles ont été données, 56. Réponse, 292. (Voir documents de la session, N° 53.)
- (4.) Pour copie du rapport de la dernière inspection du steamer "*Northern Light*" ainsi que tous autres documents en la possession du département de la marine propres à faire connaître la condition actuelle de ce bâtiment, 61.
- (5.) Concernant l'absence de l'honorable Walter Hamilton Dickson, de son siège au Sénat, 71. (Voir Dickson, Hon. W. H.)

ADDRESSES—*Suite.*

- (6.) Pour copie de toutes plaintes, documents et preuve touchant la manière dont le maître de poste de Sainte-Perpétue, dans le comté de Nicolet, a rempli les devoirs de sa charge; aussi copie de tous ordres et décisions, à ce sujet, soit de l'honorable ministre des Postes, soit du Conseil privé de Sa Majesté, 72.
- (7.) Pour copie de toutes pièces relatives à l'enquête instituée sur le naufrage du navire *Britannia*, qui a touché fond à la barre nord-est de l'île de Sable dans la nuit du 3 septembre dernier, 75. Réponse, 233. (*Voir documents de la session, N° 133.*)
- (8.) Pour copie de tous rapports adressés au département de la marine et des pêcheries entre le premier mars 1881, et le dernier décembre, 1882, par F. W. D. Veith, écrivain, officier chargé d'explorer les rivières de la Nouvelle-Ecosse, de faire rapport sur leur état et de remplir certaines fonctions se rattachant aux pêcheries de cette province, 192. Réponse, 249. (*Voir documents de la session, N° 134.*)
- (9.) Pour copie de la correspondance, des pétitions et autres documents adressés à l'honorable secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, en Angleterre, par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du Canada, relativement à la question de l'Université Laval, depuis le mois de mars 1880 jusqu'à ce jour, 148. Réponse, 185. (*Voir documents de la session, N° 122.*)
- (10.) Pour un état indiquant le nombre de licences émises par le département de la marine et des pêcheries pendant les années 1881, '82, '83 et '84, pour la pêche au saumon entre la Malbaie et la rivière au Canard sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent, les noms des personnes qui ont obtenu ces licences, et les droits payés pour chaque licence; aussi copie des rapports de l'inspecteur local des pêcheries et de toute correspondance sur ce sujet, 205. Réponse, 286. (*Voir documents de la session, N° 66b.*)
- (11.) Pour copie de tous documents et de toute correspondance en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une ligne de steamers entre la France et le Canada, 269.

Pour réponses aux adresses passées en 1883. (*Voir réponses.*)

AJOURNEMENTS spéciaux: 26, 53, 56, 166, 167, 302, 308.

ALBERTA, compagnie du Pont d': Pétition de A. W. McVittie, présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 99.

ALBERTA, incorporation de la compagnie de chemin de fer et de houille d': (*Voir bill N° 27.*)

ASSOCIATION des cultivateurs de fruits, pétition de l': 259. Lue 267.

ASSOCIATION de la Halle aux blés de Montréal: Pétition présentée, 98. Lue, 107.

ASSURANCE sur les animaux, compagnie d': (*Voir bill N° 6.*)

ATLANTIQUE, compagnie d'assurance maritime l': (*Voir bill N° 7.*)

- B**AIÉ GEORGIENNE : Pétition de L. W. Post, concernant les licences de pêcheries, présentée, 273. Lue 73.
- BANNATYNE, A. G. B., et autres : Pétition concernant la Banque Commerciale du Manitoba, présentée, 38. Lue, 45. Rapportée, 55. (*Voir* bill N° 8.)
- BANQUES ET COMMERCE, Comité des :-(*Voir* Comité N° 4.)
- BANQUE DE MONTRÉAL et autres : Pétition présentée, 40. Lue, 49. (*Voir* bill N° 11.)
- BANQUE DE WINNIPEG, incorporation : (*Voir* bill N° 10.)
- BANQUE COMMERCIALE du Manitoba, incorporation : (*Voir* bill N° 8.)
- BANQUES INSOLVABLES, compagnies d'assurance et de commerce, amendement : (*Voir* bill N° 11.)
- BANQUE MARITIME, réduction du capital : (*Voir* bill N° 12.)
- BANQUE DES NÉGOCIANTS du Canada, incorporation : (*Voir* bill N° 9.)
- BANQUE PROVINCIALE, incorporation : (*Voir* bill N° 13.)
- BANQUE DES RANCHERS du Canada : Pétition de la —, 58. Rapportée, 99.
- BAPTÊMES :
- Beauharnois, pour l'année 1883, 92.
 - Iberville, pour l'année 1883, 101.
 - Montmagny, pour l'année 1883, 136.
 - Kamouraska, pour l'année 1883, 163.
 - Saguenay, pour l'année 1883, 179.
 - St-François, pour l'année 1883, 234.
 - Arthabaska, pour l'année 1883, 269.
 - Joliette, pour l'année 1883, 311.
- (*Voir* documents de la session N° 87.)
- BATEAUX A VAPEUR, Acte d'inspection, 1882, amendement. (*Voir* bill N° 15.)
- BELL, amendement à la compagnie d'incorporation de téléphone : (*Voir* bill N° 16.)
- BELLEAU, L'honorable Sir N. F. et autres ; pétition de. (*Voir* bill N° 84)
- BILLS PRIVÉS : Extension du temps relatif aux —, 39, 53, 71, 100.
- BIBEAU, MARGUERITE : Pétition concernant les veuves des miliciens 1312-15, présenté, 160. Lue, 171.
- BIBLIOTHÉCAIRE : Rapport du bibliothécaire, 24, 25.
- BIBLIOTHÈQUE : Comité de la. (*Voir* comités N° 2.)

BILLS :—

Extension du temps pour la présentation de bills privés, 39, 53, 71, 100.

Bill de chemin de fer :—

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell, 11. Lu la première fois, 11.

N° 1.—*Assurance contre le feu La Souveraine, liquidation des affaires de la compagnie :—*

Pétition présentée, 60. Lue, 67. Rapportée, 75. Règle 51^e suspendue, 75.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 137. Lu 2^e fois, 149. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 149. Rapporté sans amendement, 161. Lu 3^e fois, 161. Passé, et les Communes informées, 161. S. R., 310. (Chapitre 90, 47 Vic., 1884.)

2.—*Assurance de London sur la vie :—*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 286. Motion que la 41^e règle soit suspendue, adoptée, 286. Lu 2^e fois, 286. Motion que la 61^e règle soit suspendue, adoptée, 286. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 286. Rapporté sans amendement, 292. Lu 3^e fois, 292. Passé et les Communes informées, 292. S. R., 312. (Chapitre 89, 47 Vic., 1884.)

3.—*Assurance maritime de Pictou,—incorporation de la compagnie :—*

Pétition de A. Q. Patterson et autres, présentée, 38. Lue, 45. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 104, 105. Lu 2^e fois, 116. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 116. Rapporté sans amendement, 122. Lu troisième fois, 122. Passé, et les Communes informées, 122. S. R., 309 (Chapitre 95, 47 Vic., 1884.)

4.—*Assurance maritime de la Nouvelle-Ecosse. Incorporation de la Compagnie :*

Pétition de A. G. Jones et autres, présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 64. Bill reçu et lu 1^{re} fois, 137. Lu 2^e fois, 142. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 142. Rapporté sans amendement, 147. Lu 3^e fois, 147. Passé, et les Communes informées, 148. S. R., 310. (Chapitre 92, 47 Vic., 1884.)

5.—*Assurance mutuelle maritime l'Océan. Compagnie d'incorporation, amendement :*

Pétition présentée, 38. Lue, 45. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 102. Lu 2^e fois, 115. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 115. Rapporté sans amendement, 122. Lu 3^e fois, 122. Passé et les Communes informées, 122. S. R., 309. (Chapitre 91, 47 Vic., 1884.)

6.—*Assurance sur les animaux. Incorporation :*

Pétition de Charles M. Acer et autres, présentée, 49. Lue, 55. Rapportée, 64. Bill, reçu et lu, 1^{re} fois, 131. Lu 2^e fois, 138. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 138. Rapporté avec amendements, 162. Amendements lus, 162. Agréés, 169. Lu 3^e fois, 169. Passé et renvoyé aux Communes, 169. Agréé par les Communes, 177. S. R., 310. (Chapitre 96, 47 Vic., 1884.)

BILLS—Suite.

7.—*Atlantique, compagnie d'Assurance maritime l'. Incorporation :*

Pétition de W. M. Harte et autres, présentée, 34. Lue, 41. Rapportée, 47.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois, 142. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 142. Rapporté sans amendement, 147. Lu 3e fois, 147. Passé, et les Communes informées, 147. S. R., 310. (Chapitre 94, 45 Vic., 1884.)

8.—*Banque Commerciale du Manitoba. Incorporation :*

Pétition de A. G. B. Bannatyne, et autres, présentée, 33. Lue, 45. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois, 101. Renvoyé au comité des banques et du commerce. Rapporté avec amendements, 114. Amendements lus et agréés, 114. Passé et renvoyé aux Communes, 114. Agréé par les Communes sans amendement, 136. S. R., 310. (Chapitre 50. 47 Vic., 1884.)

9.—*Banque des Négociants du Canada. Incorporation :*

Pétition de John Carwell et autres, présentée; 62. Lue, 68. Rapportée, 75.

Bill reçu et lu 1re fois, 136. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 136. Rapporté, 141. Lu 2e fois, 149. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 149. Rapporté avec amendements, 161. Amendements lus et agréés, 161. Lu 3e fois, 169. Passé et renvoyé aux Communes, 169. Agréé par les Communes sans amendement, 185. S. R., 310. (Chapitre 51, 47 Vic., 1884.)

10.—*Banque de Winnipeg. Incorporation :*

Pétition de G. B. Spencer et autres, présentée, 49. Lu, 54. Rapportée, 154.

Bill reçu et lu 1re fois, 184. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 204. Lu 2e fois, 209. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 209. Rapporté avec amendements, 223. Amendements lus et agréés, 223. Lu 3e fois, 223. Passé et renvoyés aux Communes, 223. Agréé par les Communes sans amendement, 257. S. R., 311. (Chapitre 49, 47 Vic., 1884.)

11.—*Banques insolubles, compagnies d'assurance et de commerce. Amendement :*

Pétition de W. J. Buchanan et autres, présentée, 40. Lue, 49.

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 223. Lu 2e fois, 253. En comité, 261. Rapporté avec amendements, 262. Amendements lus et agréés, 262. Ordre du jour pour la troisième lecture remis, 265. Motion que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau amendé, 270. Amendé en conséquence, 270. Lu 3e fois, 270. Passé et renvoyé aux Communes, 270. Agréé par les Communes avec un amendement, 305. Amendement fait par les Communes agréé par le Sénat, 305. S. R., 312. (Chapitre 39, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*12.—*Banque Maritime. Réduction de capital :*

Pétition présentée, 51. Lue, 55. Rapportée, 64.

Pétition présentée, 183. Lue, 205.

Bill reçu et lu, 1^{re} fois, 221. Lu 2^e fois, 239. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 239. Rapporté avec amendements, 259. Amendements lus et agréés, 259. Lu 3^e fois, 259. Passé et renvoyé aux Communes, 259. Agréé par la Chambre des Communes, 270. S. R., 312. (Chapitre 47, 47 Vic., 1884.)

13.—*Banque Provinciale. Incorporation :*

Pétition non présentée, 100.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 97. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 97. Rapporté, 100. Lu 2^e fois, 108. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 108. Rapporté avec amendements, 123. Amendements lus et agréés, 123. Lu 3^e fois, 129. Passé et renvoyé aux Communes, 129. Agréé par les Communes sans amendement, 154. S. R., 310. (Chapitre 48, 47 Vic., 1884.)

14.—*Bassin de radoub d'Owen-Sound,—Compagnie de construction navale et de navigation :*

Pétition présentée, 30. Lue, 34. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 109. Lu 2^e fois, 129. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 129. Rapporté avec amendements, 149. Amendements lus, 149, 150. Agréés, 156. Lu 3^e fois, 156. Passé, et renvoyé aux Communes, 156. Agréé par les Communes sans amendement, 174. S. R., 310. (Chapitre 99, 47 Vic., 1884.)

15.—*Bateau à vapeur, Acte d'inspection 1882. Amendement :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 184. Lu 2^e fois, 209. Lu 3^e fois, 213. Passé, et les Communes informées, 213. S. R., 311. (Chapitre 20, 47 Vic., 1884.)

16.—*Ball, Compagnie d'incorporation de Téléphone. Amendement :*

Pétition présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 96. Sur motion mis aux ordres du jour pour sa seconde lecture, lundi prochain, 101. Lu 2^e fois, 108. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 103. Rapporté sans amendement, 134. Lu 3^e fois, 134. Passé, et les Communes en sont informées, 134. S. R., 309. (Chapitre 88, 47 Vic., 1884.)

17.—*Cable, La Commerciale,—Compagnie du. Pouvoirs conférés :*

Pétition présentée, 38. Lue, 46. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 96. Lu 2^e fois, 101. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 101. Rapporté sans amendements, 107. Lu 3^e fois, 107. Passé, et les Communes en sont informées, 108. S. R., 309. (Chapitre 87, 47 Vic., 1884.)

BILLS—Suite.

18.—*Certificats de capitaines et de seconds de navires. Acte des matelots, 1833 :*

Bill reçu et lu 1re fois, 216. Lu 2e fois, 233. En comité, 255. Rapporté sans amendement, 255. Lu 3e fois, 255. Pas-é, et les Communes informées, 255. S. R., 311. (Chapitre 19, 47 Vic., 1884.)

19.—*Chemins de fer. Acte refondu de 1879. Nouvel amendement :*

Bill reçu et lu 1re fois, 299. Lu 2e fois, 299. En comité, 300. Rapporté avec amendements, 300. Amendements lus et agréés, 300. Motion pour la troisième lecture, 300. Motion en amendement pour amender de nouveau le bill, rejetée, 300. Motion principale adoptée, 301. Lu 3e fois, 301. Passé, et renvoyé aux Communes, 301. Agiéé par les Communes sans amendement, 309. S. R., 313. (Chapitre 11, 47 Vic., 1884.)

20.—*Chemins de fer canadien du Pacifique. Amendement :*

Bill reçu et lu 1re fois, 105. Motion pour la seconde lecture, 109. Débat, 109. Motion adoptée, 110. Lu 2e fois, 110. En comité, 115. Rapporté sans amendement, 115. A la troisième lecture, amendement proposé, rejeté, 118. Lu 3e fois, 118. Passé, et les Communes en sont informées, 118. Juge en chef, sir William Ritchie nommé député gouverneur pour donner la sanction Royale au dit bill, 119. S. R., 120. (Chapitre 1, 47 Vic., 1884.)

21.—*Chemins de fer,—Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada :*

Pétition présentée, 40. Lue, 49. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 214. Ordre du jour pour remettre la seconde lecture, 221. Lu 2e fois, 231. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 231. Rapporté avec amendements, 260. Amendements lus, 260. Considération des amendements remise, 260. Motion, "Que les dits amendements ne soient pas pris en considération maintenant, mais que le bill soit renvoyé à un comité général," adoptée, 271. En comité, 272. Rapporté avec amendements, 272. Amendements lus et agréés, 272. Lu 3e fois, 277. Passé et renvoyé aux Communes, 277. Agiéé par les Communes sans amendement, 291. S. R., 312. (Chapitre 65, 47 Vic., 1884.)

22.—*Chemin de fer Erié et Huron :*

Pétition présentée, 62. Lue, 68. Rapportée, 99. Pétition de Chatham présentée, 77. Lue, 96.

Bill reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois, 186. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 186. Rapporté avec un amendement, 207. Amendement lu et agréé, 207. Lu 3e fois, 207. Passé et renvoyé aux Communes, 207. Agiéé par les Communes sans amendement, 215. S. R., 311. (Chapitre 6, 47 Vic., 1884.)

23.—*Chemin de fer de Gananoque à Perth et la Baie de James. Incorporation :*

Pétition de Edward Elliott et autres, présentée, 50. Lue, 55. Rapportée, 74.

BILLS—*Suite.*

Bill reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, 130. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 130. Rapporté avec amendements, 152, 153. Amendements lus, 153. Agréés, 158. Lu 3e fois, 158. Passé, et renvoyé aux Communes, 153. Agréé par les Communes sans amendement, 174. S. R., 310. (Chapitre 83, 47 Vic., 1884)

24.—*Chemin de fer de la Grande Ligne entre l'Amérique et l'Europe.—Changement de nom :*

Pétition présentée, 70. Lue, 74. Rapportée, 154.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois, 159. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 159. Rapporté avec amendements, 173, 179. Amendements lus et agréés, 173. Lu 3e fois, 179. Passé, et renvoyé aux Communes, 179. Agréé par les Communes sans amendement, 213. S. R., 310. (Chapitre 55, 47 Vic., 1884.)

25.—*Chemin de fer du Grand-Tronc du Canada :*

Pétition présentée, 34. Lue, 41. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois, 181. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 181. Rapporté avec amendements, 189. Amendements lus et agréés, 189. Lu 3e fois, 189. Passé, et renvoyé aux Communes, 189. Agréé par les Communes sans amendement, 205. S. R., 310. (Chapitre 52, 47 Vic., 1884.)

26.—*Chemin de fer d'Hamilton et du Nord-Ouest :*

Pétition, non présentée, 227, 245.

Bill reçu et lu 1re fois, 214. Sur motion renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés, 215. Rapporté, 227. Rapport renvoyé de nouveau, 244. Rapporté de nouveau, 244. Lu 2e fois, 244. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 244. Règle 61e suspendue, 244. Rapporté sans amendement, 260. Lu 3e fois, 260. Passé, et les Communes informées, 260. S. R., 311. (Chapitre 63, 47 Vic., 1884.)

27.—*Chemin de fer et de houille d'Alberta. Incorporation :*

Pétition de l'honorable sir A. T. Galt et autres, présentée, 45. Lue, 51. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1re fois, 154. Lu 2e fois, 159. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 158, 159. Rapporté avec amendements, 172. Amendements lus et agréés, 173. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 173. Agréé par les Communes sans amendement, 211. S. R., 310. (Chapitre 80, 47 Vic., 1884.)

28.—*Chemin de fer ; compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest :*

Pétition présentée, 45. Lue, 55. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois, 159. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 159. Rapporté avec amendements,

BILLS — *Suite.*

171, 172. Amendements lus et agréés, 172. Passé, et renvoyé aux Communes, 172. Agréé par les Communes sans amendement, 203. S. R., 310. (Chapitre 74, 47 Vic., 1834.)

29.—*Chemin de fer de l'Île Vancouver et Bassin de Radoub d'Esquimalt :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 224. Ordre du jour admettant la seconde lecture, 220. Motion pour seconde lecture, 228. Débat, 228, 229. Motion adoptée, 229. Lu 2^e fois, 229. Renvoyé à un comité général, 229. En comité, 241, 242. Rapporté avec amendements, 242. Amendements lus et agréés, 272. Lu 3^e fois, 250. Passé, et renvoyé aux Communes, 250. Agréé par les Communes sans amendement 255. S. R., 311. (Chapitre 6, 47 Vic., 1884.)

Chemin de fer de Jonction de Guelph. Incorporation :

Pétition de J. A. Wood et autres, 38. Lue, 45. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 185. Ordre du jour pour la seconde lecture, remis, 204. Lu 2^e fois, 209. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 209. Rapporté avec amendements, 216, 217. Amendements lus et agréés, 217. Lu 3^e fois, 217. Passé et renvoyé aux Communes, 217. Agréé par les Communes sans amendement, 257. S. R., 34. (Chapitre 79, 47 Vic., 18^c4.)

31.—*Chemin de fer du Nord et du Nord-Ouest. Compagnie :*

Pétition présentée, 26. Lue, 31. Rapportée, 63, 64.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 155. Lu 2^e fois, 159. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 159. Rapporté avec amendements, 173. Amendements lus et agréés, 173. Lu 3^e fois, 173. Passé, et renvoyé aux Communes, 173. Agréé par les Communes sans amendements, 203. S. R. 310. (Chapitre 67, 47 Vic., 1884.)

32.—*Chemin de fer Le Grand Nord :*

Pétition présentée, 50. Lue, 67. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 177. Lu 2^e fois, 186. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 186. Rapporté avec amendements, 207, 208. Amendements lus et agréés, 208. Lu 3^e fois, 208. Passé, et renvoyé aux Communes, 208. Agréé par les Communes sans amendement, 234. S. R., 311. (Chapitre 64, 47 Vic., 1884.)

33.—*Chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, compagnie d'incorporation. Amendements :*

Pétition présentée, 54. Luc, 58. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 155. Lu 2^e fois, 164. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 164. Rapporté avec amendements, 173. Amendements lus et agréés, 173. Lu 3^e fois, 173. Passé, et renvoyé aux Communes, 173. Agréé par les Communes sans amendement, 212. S. R., 311. (Chapitre 62, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*34.—*Chemin de fer d'Ontario Central :*

Pétition présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 99.

Bill reçu et lu 1re fois, 221. Lu 2e fois, 231. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 231. Rapporté sans amendement, 248. Lu 3e fois, 248. Passé et les Communes en sont informées, 246. S. R., 311. (Chapitre 60, 47 Vic., 1884.)

35.—*Chemin de fer d'Ontario et Québec,—compagnie du :*

Pétition présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 74.

Pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, présentée, 67. Lue, 70.

Bill reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois, 186. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 186. Rapporté avec amendements, 208. Amendements lus et agréés, 208. Lu 3e fois, 208. Passé, et renvoyé aux Communes sans amendements, 234. S. R., 311. (Chapitre 61, 47 Vic., 1884.)

36.—*Chemin de fer d'Ontario et Québec,—ratification du bail à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique :*

Bill reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2e fois, 204. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 204. Rapporté sans amendement, 211. Lu 3e fois, 211. Passé et les Communes informées, 211. S. R., 311. (Chapitre 54, 47 Vic., 1884.)

37.—*Chemin de fer du Pacifique d'Ontario—compagnie du. Nouvel amendement :*

Pétition présentée, 63. Lue, 67. Rapportée, 75.

Bill reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, 124. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 124. Rapporté sans amendement, 134. Lu 3e fois, 134. Passé, et les Communes informées, 134. S. R., 309. (Chapitre 57, 47 Vic., 1884.)

38.—*Chemin de fer et de Ponts d'Ottawa, Waddington et New-York. Modification de l'acte de la compagnie :*

Pétition présentée, 34. Lue, 41. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 120. Lu 2e fois, 124. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 124. Rapporté sans amendement, 135. Lu 3e fois, 135. Passé, et les Communes informées, 135. S. R., 310. (Chapitre 58, 47 Vic., 1884.)

39.—*Chemin de fer de Saskatoon et du Nord,—compagnie d'incorporation :*

Pétition de John W. Lake et autres, présentée, 50. Lue, 55. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1re fois, 169. Lu 2e fois, 175. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 175. Rapporté avec amendements, 206. Amendements lus et agréés, 207. Lu 3e fois, 207. Passé et renvoyé aux Communes, 207. Agréé par les Communes sans amendements, 234. S. R. 311. (Chapitre 85, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*

- 40.—*Chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses. Changement de nom de la compagnie et amendement :*

Pétition présentée, 62. Lue, 68. Rapportée, 112.

Bill reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois, 186. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 186. Rapporté avec amendements, 216. Amendements lus et agréés, 216. Lu 3e fois, 229. Passé, et renvoyé aux Communes, 229. Agréé par les Communes sans amendement, 257. S. R., 311. (Chapitre 72, 47 Vic., 1884.)

- 41.—*Chemin de fer de Spring Hill à Parrsborough. Liquidation de la compagnie et vente de ses propriétés :*

Pétition de la compagnie de houille et de chemin de fer de Cumberland, présentée, 50. Lue, 58. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 116. Lu 2e fois, 124. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 124. Rapporté sans amendements, 135. Lu 3e fois, 142. Passé, et les Communes informées, 142. S. R., 310. (Chapitre 77, 47 Vic., 1884.)

- 42.—*Chemin de fer et steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson. Incorporation de la compagnie :*

Pétition non présentée, 261.

Bill reçu et lu 1re fois, 262. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 262. Rapporté, suspension de la 51e et 57e règles quant à ce cas, 261. Ordonné en conséquence, 261. Lu 2e fois, 264. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 264. Rapporté avec amendements, 290, 291. Amendements lus et agréés, 291. Lu 3e fois, 291. Passé, et renvoyé aux Communes, 291. Agréé par les Communes sans amendement, 299. S. R., 312. (Chapitre 70, 47 Vic., 1884.)

- 43.—*Chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan-Sud. Incorporation de la compagnie,—amendement :*

Pétition présentée, 30. Lue, 39. Rapportée, 98.

Bill reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois, 101. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 101. Rapporté sans amendement, 108. Lu 3e fois, 108. Passé, et les Communes informées, 108. S. R., 309. (Chapitre 71, 47 Vict., 1884.)

- 44.—*Chemin de fer de Vaudreuil à Prescott. Incorporation :*

Pétition de J. B. Mongenais et autres, présentée, 34. Lue, 41. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 144, 145. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 145, 149. Lu 2e fois, 156. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 156. Rapporté avec amendements, 167, 168. Amendements lus et agréés, 168. Passé et renvoyé aux Communes, 168. Passé par les Communes sans amendement, 185. S. R., 310. (Chapitre 84, 47 Vic., 1884.)

BILLS—Suite.

45. *Chemin de fer de Wel'and. Cession à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada :*

Pétition présentée, 38. Lue, 45. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1re fois, 168. Lu 2e fois, 175. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 175. Rapporté avec amendements, 189. Amendements lus et agréés, 189. Lu 3e fois, 189. Passé et renvoyé aux Communes, 189. Agréé par les Communes sans amendement, 215. S. R., 311. (Chapitre 53, 47 Vic., 1884.)

46.—*Chemin de fer de Kingston et Pembroke. Compagnie du ;—*

Pétition présentée, 57. Lue, 63. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 123. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 123. Rapporté sans amendement, 135. Lu 3e fois, 135. Passé, et les Communes informées, 135. S. R., 310. (Chapitre 59, 47 Vic., 1884.)

47.—*Chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James. Compagnie du ;—Incorporation :*

Pétition de Wm Thomson et autres, présentée, 30. Lue, 39. Rapportée, 47.

Bill reçu et lu 1re fois, 142. Ordre du jour pour que la seconde lecture soit remise, 145, 143. Lu 2e fois, 156. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 156. Rapporté avec amendements, 179, 180. Amendements lus et reçus, 180. Lu 3e fois, 180. Passé, et renvoyé aux Communes, 180. Agréé par les Communes sans amendement, 211. S. R., 310. (Chapitre 80, 47 Vic., 1884.)

48.—*Chemin de fer du Nouveau-Brunswick, compagnie du,—*

Pétition présentée, 51. Lue, 55. Rapportée, 98.

Bill reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2me fois, 209. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 209. Rapporté avec un amendement, 211. Amendement lu et agréé, 211. Lu 3e fois, 211. Passé, et renvoyé aux Communes, 211. Agréé par les Communes sans amendement, 222. S. R., 311. (Chapitre 75, 47 Vic., 1884.)

49.—*Chemin de fer International : compagnie du,—*

Pétition présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 120. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 120. Rapporté sans amendement, 134. Lu 3e fois, 135. Passé, et les Communes informées, 135. S. R., 309. (Chapitre 56, 47 Vic., 1884.)

50.—*Compagnie de Prêts sur Biens-fonds du Canada :*

Pétition présentée, 57. Lue, 63. Rapportée, 99.

BILLS—*Suite.*

Bill reçu et lu, 134. Lu 2e fois, 204. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 204. Rapporté avec amendements, 224. Amendements lus et agréés, 224. Lu 3e fois, 224. Passé et renvoyé aux Communes, 224. Agréé par les Communes sans amendement, 257. S. R., 311. (Chapitre 101, 47 Vic., 1884.)

51.—*Compagnie du tunnel de la frontière Sainte Claire. Incorporation :*

Pétition de Charles Mackenzie et autres, présentée, 63. Lue, 68. Rapportée, 75.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois, 145. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 145. Rapporté avec amendements, 178. Amendements lus et agréés, 178. Lu 3e fois, 185. Passé, et renvoyé aux Communes, 186. Agréé par les Communes sans amendement, 234. S. R., 311. (Chapitre 83, 47 Vic., 1884.)

52.—*Convention entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Ecosse :*

Bill reçu et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois, 220. Comité général remis, 231. En comité, 242. Rapporté sans amendement, 242. Lu 3e fois, 242. Passé, et les Communes informées, 242. S. R., 311. (Chapitre 5, 47 Vic., 1884.)

53.—*Corporation appelée "De Nederlandsch-Amerikaanische Land Maatschappij" (La compagnie des terres des Pays-Bas et d'Amérique). Extension au Canada :*

Pétition demandant qu'on lui permette de pétitionner, 93. L'honorable M. Dickey propose que la pétition soit maintenant lue et reçue, adoptée, 93, 94. Lue, 94. Quarante-neuvième règle suspendue, 100.

Pétition présentée, 102. Lue, 107. Rapportée, 112.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois, 142. Renvoyé au comité des banques et commerce, 142. Rapporté sans amendement, 147. Lu 3e fois, 147. Passé et les Communes informées, 147. S. R., 310. (Chapitre 102, 47 Vic., 1884.)

54.—*Corporation Episcopale Catholique Romaine de Pontiac :*

Pétition du Très Révérend N. Z. Lorrain, présentée, 57. Lue, 63. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu, 168. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 175. Motion pour la seconde lecture objectée, 181. Division (contents, 42; non contents, 1); Lu 2e fois, 182. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 182. Rapporté avec un amendement, 183. Amendement lu et agréé, 183. Lu 3e fois, 188. Passé et renvoyé aux Communes, 188. Agréé par les Communes sans amendement, 215. S. R., 311. (Chapitre 105, 47 Vic., 1884.)

55.—*Corporation des Fidélisés L'Union du Canada :*

Pétition de R. J. Evans et autres, présentée, 49. Lue, 55. Rapportée, 64.

BILLS—*Suite.*

Bill reçu et lu 1re fois, 105. Lu 2e fois, 116. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 116. Rapporté avec amendements, 148. Amendements lus, 148. Agréé, 155. Lu 3e fois, 155. Passé, et renvoyé aux Communes, 155. Agréé par les Communes sans amendement, 174. (Chapitre 100, 47 Vic., 1884.)

56.—*Département de Marine et des Pêcheries :*

Bill reçu et lu 1re fois, 302. Lu 2e fois, 302. Passé, et les Communes informées, 302. S. R., 312. (Chapitre 18, 47 Vic., 1884.)

57.—*Diocèse catholique romain d'Ottawa :*

Pétition du très-révérend J. T. Duhamel, évêque d'Ottawa, présentée, 57. Lue, 63. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1re fois, 168. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 175. Motion pour la seconde lecture adoptée sur division, 182. Lu 2e fois, 182. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 182. Rapporté avec amendements, 188. Amendements lus et agréés, 188. Lu 3e fois, 188. Passé, et renvoyé aux Communes, 188. Agréé par les Communes sans amendement, 215. S. R., 311. (Chapitre 104, 47 Vic., 1884.)

58.—*Divorce, John Graham :*

Pétition présentée, 34. Lue, 42. Rapportée, 47. Certificat du greffier constatant que l'honoraire a été payé conformément à la 83e règle, 41. Avis d'un bill de divorce, et signification de l'avis, 41.

Bill présenté par l'honorable M. Kaulbach et lu 1re fois, 47. Motion pour la seconde lecture du bill le quatorzième jour de février prochain, et que Sarah Ann Graham soit tenue de comparaître, adoptée, 48. Motion que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour le quatorzième jour de février, soit rayé de l'ordre du jour, et que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi le quatorzième jour de février, adoptée, 49. Certificat du greffier que l'avis a été affiché durant quatorze jours, 64, 65. Affidavit de la signification du bill et avis à Sarah Ann Graham, 65. Examen du pétitionnaire concernant toute collusion entre les parties soit suspendue, 65. Motion pour la seconde lecture du bill, adoptée, 65. Bill lu 2e fois, 65. Renvoyé à un comité spécial, 66. Rapport du comité spécial, 85, 91, 92. (Pour document voir appendice N° 1.) Rapport et témoignages pris en considération, 93. Rapport adopté, 94. Bill lu 3e fois, 101. Passé, et renvoyé aux Communes, avec l'enquête et documents, 101. Agréé par les Communes sans amendement, 174. S. R., 310. (Chapitre 107, 47 Vic., 1884.)

59.—*Douanes, Acte des—1883," Amendement :*

Bill reçu et lu, 1re fois, 212. Lu 2e fois, 220. Comité général remis, 231. En comité, 240. Rapporté sans amendement, 240. Motion pour amendement, 240. Amendement agréé, 250. Lu 3e fois, 251. Passé, et renvoyé aux Communes, 251. Agréé par les Communes sans amendement, 265. S. R., 311. (Chapitre 22, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*60.—*Enquêtes sur les Naufrages. Amendement :*

Bill reçu et lu 1re fois, 249. Lu 2e fois, 261. Renvoyé à un comité général, 261. En comité, 265, 266. Rapporté sans amendement, 266. Lu 3e fois, 266. Passé, et les Communes informées, 266. S. R., 311. (Chapitre 22, 47 Vic., 1884.)

61.—*Falsification des substances alimentaires et des drogues :*

Reçu et lu 1re fois, 260. Lu 2e fois, 270. En comité, 287. Rapporté avec amendements, 288. Amendements lus et agréés 288. Motion pour amender de nouveau, agréé, 295. Lu 3e fois, 295. Passé et renvoyé aux Communes, 295. Agréé par les Communes sans amendement, 304. S. R., 302. (Chapitre 34, 47 Vic., 1884.)

62. *Félonies et délits, acte pour accélerer le procès de personnes accusés de, —Extension à la province de Manitoba. Amendement :*

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 205. Lu 2e fois, 219. Lu 3e fois, 229. Passé et renvoyé aux Communes, 229. Agréé par les Communes sans amendement, 295. S. R., 315. (Chapitre 41, 47. Vic., 1884.)

63. *Fortifications et constructions militaires, —entretien des :*

Bill reçu et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois, 220. Lu 3e fois, 230. Passé et les Communes informées, 230. S. R., 311. (Chapitre 17, 47 Vic., 1884.)

64.—*Fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles :*

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois, 142. Motion pour renvoyer à un comité général, 142. Motion en amendement pour renvoyer le bill au comité des banques et du commerce, agréée, 142. Rapporté avec amendements, 162. Amendements lus, 162. Ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 169. En comité, 169. Rapporté avec amendements, 170. Agréé, 170. Lu 3e fois, 170. Passé et renvoyé aux Communes, 170. Agréé par les Communes sans amendement, 203. S. R., 310. (Chapitre 37, 47 Vic, 1884.)

65.—*Gaz et inspection des compteurs à gaz, amendement :*

Bill reçu et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois, 220. Comité général remis, 231, 240. En comité, 250. Rapporté avec un amendement, 256. Amendement lu et agréé, 257. Lu 3e fois, 257. Passé, et renvoyé aux Communes, 257. Agréé par les Communes, 255. S. R., 311. (Chapitre 35, 47 Vic., 1884.)

66.—*Halifax, compagnie d'Assurance Maritime, —Incorporation :*

Bill reçu et lu 1re fois, 102. Motion que la seconde lecture pour mardi le 4 mars, soit rayée des ordres du jour, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 110. Ordonné en conséquence, 110. Rapporté, 114. Lu 2e fois, 120. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 120. Rapporté sans amendement, 148. Lu 3e fois, 158. Passé, et les Communes informées, 158. S. R., 310. (Chapitre 93, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*67.—*Halifax, compagnie de navigation à vapeur, (limitée) Incorporation.*

Pétition de J. F. Stairs, et autres, présentée, 33. Lue, 45. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 116. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 124. Rapporté avec amendements, 141. Amendements lus et agréés, 141. Lu 3^e fois, 141. Passé, et renvoyé aux Communes, 141. Agréé par les Communes sans amendement, 158. S. R., 310. (Chapitre 28, 47 V., 1834.)

68.—*Havre de Québec, achèvement de l'avant port :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 301. Lu 2^e fois, 302. Lu 3^e fois, 302. Passé, et les Communes informées, 302. S. R., 312. (Chapitre 9, 47 Vic., 1884.)

69.—*Havre de Québec, Bassin de Radoub. Autorisation :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 301. Lu 2^e fois, 301. Lu 3^e fois, 301. Passé, et les Communes informés, 301. S. R., 312. (Chapitre 10, 47 Vic., 1884.)

70.—*Indépendance du Parlement. Amendement à l'acte 1878 :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 277. Sur division, lu 2^e fois, 288. Rapporté sans amendement, 293. Lu 3^e fois, 295. Passé, et les Communes informées, 295. S. R., 312. (Chapitre 14, 47 Vic., 1884.)

71.—*Inspection générale 1874. Modification de son acte :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 277. Lu 2^e fois, 288. En comité, 293. Rapporté avec amendements, 294. Amendements lus et agréés, 294. Lu 3^e fois, 295. Passé, et renvoyé aux Communes, 295. Agréé par les Communes sans amendement, 304. S. R., 312. (Chapitre 33, 47 Vic., 1884.)

72.—*Juge de la cour de comté de Caribou. Traitement et allocations :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 119. Lu 2^e fois, 12. En comité, 130. Rapporté sans amendement, 130. Lu 3^e fois, 130. Passé, et les Communes en sont informées, 130. S. R., 312. (Chapitre 12, 47 Vic., 1884.)

73.—*Juges de Paix. Devoirs hors des sessions :*

Bill présenté par l'honorable Sir Alexander Campbell et lu 1^{re} fois, 221. Lu 2^e fois, 233. En comité, 256. Rapporté sans amendement, 256. Lu 3^e fois, 256. Passé, et renvoyé aux Communes, 256. Agréé par les Communes, sans amendement, 299. S. R., 312. (Chapitre 43, 47 Vic., 1884.)

74.—*Lois Criminelles.—Extension à la Colombie Britannique.—Amendement :*

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell, et lu 1^{re} fois, 206. Lu 2^e fois, 219. Lu 3^e fois, 229. Passé, et renvoyé aux Communes, 229. Agréé par les Communes sans amendement, 295. S. R., 312. (Chapitre 42, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*75.—*Maison de réforme pour certains jeunes délinquants. Comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse :*

Bill présenté par l'honorable M. Power et lu 1re fois, 203. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 213. Lu 2e fois, 220. Ordre du jour remettant le comité général, 231, 242. En comité, 249, 250. Rapporté avec amendements, 250. Amendements lus et agréés, 250. Lu 3e fois, 261. Ordonné que le titre du bill soit : "Acte relatif à la maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse," 261. Passé, et renvoyé aux Communes, 261. Agréé par les Communes sans amendement, 299. S. R., 312. (Chapitre 45, 47 Vic., 1884.)

76.—*Manitoba. Actes de corporation du chemin de fer Nord-Ouest et du.—Amendement :*

Pétition non présentée, 113.

Bill reçu et lu 1re fois, 103. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 108. Rapporté : cinquante-unième règle accordée, 113. Lu 2e fois, 120. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 120. Rapporté avec un amendement, 152. Amendement lu et agréé, 152. Lu 3e fois, 152. Passé et renvoyé aux Communes, 152. Agréé par les Communes sans amendement, 174. S. R., 310. (Chapitre 69, 47 Vic., 1884.)

77.—*Manitoba, compagnie du chemin de fer de la colonisation du Nord-Ouest du :*

Pétition demandant qu'on lui permette de présenter une requête pour la passation d'un acte concernant la dite compagnie présentée, 94. Lue 98. Rapportée, 113. Pétition présentée, 113. Lue, 122. Rapportée, 140.

De la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique demandant qu'on lui permette de présenter une pétition concernant la compagnie du chemin de fer Sud-Ouest du Manitoba, présentée, 94. Lue, 98. Rapportée, 113.

Pétition présentée, 113. Lue, 122. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1re fois, 154. Lu 2e fois, 164. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 164. Rapporté avec amendements, 174. Amendements lus et agréés, 174. Lu 3e fois, 174. Passé et renvoyé aux Communes, 174. Agréé par la Chambre des Communes sans amendements, 213 S. R., 310. (Chapitre 73, 47 Vic., 1884.)

78.—*Manitoba, écoles publiques du. Nouvelle aide :*

Bill reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, 124. En comité, 130. Rapporté sans amendement, 130. Lu 3e fois, 130. Passé, et les Communes informées, 130. S. R., 309. (Chapitre 7, 47 Vic., 1884.)

79.—*Manitoba, juge puîné du.—traitement et allocations :*

Bill reçu et lu 1re fois, 301. Lu 2e fois, 301. Lu 3e fois, 301. Passé, et les Communes informées, 301. S. R., 312. (Chapitre 13, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*80.—*Manitoba, règlement définitif des réclamations de terres du. Extension :*

Bill reçu et lu 1re fois, 266. Ordre du jour pour la seconde lecture, remis, 272. Lu 2e fois, 279. En comité, 289. Rapporté avec un amendement, 290. Amendement lu et agréé, 290. Lu 3e fois, 290. Passé, et renvoyé aux Communes, 290. Agréé par les Communes sans amendement, 304. S. R., 312. (Chapitre 26, 47 Vic., 1884.)

81.—*Marins dans le cas de maladie ou détresse. N.ouvel amendement :*

Bill reçu et lu 1re fois, 260. Lu 2e fois, 270. Rapporté avec amendement, 278. Lu 3e fois, 278. Passé, et les Communes informées, 278. S. R., 311. (Chapitre 21, 47 Vic., 1884.)

82.—*Octrois pour chemins de fer. Autorisation :*

Bill reçu et lu 1re fois, 307. Lu 2e fois, 307. Lu 3e fois, 307. Passé, et les Communes informées, 307. S. R., 312. (Chapitre 8, 47 Vic., 1884.)

83.—*Poids et mesures. Amendement à l'acte 1879 :*

Bill reçu et lu 1re fois, 261. Lu 2e fois, 270. Ordre du jour pour un comité général, remis, 278. En comité rapporté avec un amendement, 289. Amendements lus et agréés, 289. Lu 3e fois, 292. Passé, et renvoyé aux Communes, 294. Agréé par les Communes, sans amendement, 304. S. R., 312. (Chapitre 36, 47 Vic., 1884.)

84.—*Pont de chemin de fer de Québec—compagnie du :*

Pétition de l'honorable sir N. F. Belleau et autres, présentée, 60. Lue, 67. Rapportée, 75.

Bill reçu et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois, 204. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 204. Rapporté avec amendements, 217, 218. Amendements lus et agréés, 218. Lu 3e fois, 218. Passé, et renvoyé aux Communes, 210. Agréé par les Communes sans amendement, 257. S. R., 311. (Chapitre 78, 47 Vic., 1884.)

85.—*Pont de la frontière de Niagara. Incorporation de la compagnie :*

Pétition non présentée.

Bill reçu et lu 1re fois, 222. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 223. Rapporté, 245. Cinquante-unième règle suspendue, 245. Lu 2e fois, 245. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 247. Rapporté avec amendements, 273. Amendements lus et agréés, 273, 274. Lu 2e fois, 274. Passé, et renvoyé aux Communes, 274. Agréé par les Communes sans amendement, 291. S. R., 312. (Chapitre 81, 47 Vic., 1884.)

86.—*Porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent à l'Ottawa. Autorisation à voter aux assemblées :*

Pétition de Charles Morrison, présentée, 60. Lue, 67. Rapportée, 75.

Bill reçu et lu 1re fois, 142. Motion que le bill soit placé sur les ordres du jour pour seconde lecture, adoptée, 153. Lu 2e fois, 159. Renvoyé au

BILLS—*Suite.*

comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 159. Rapporté avec amendements, 189. Amendements lus et agréés, 190. Lu 3e fois, 190. Passé et renvoyé aux Communes, 190. Agréé par la Chambre des Communes sans amendement, 234. S. R., 311. (Chapitre 76, 47 Vic 1884.)

87.—*Prévention de la fraude dans la vente des droits de brevets d'invention :*

Bill reçu et lu 1re fois, 92. Seconde lecture remise, 94-95. Lu 2e fois, 101. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 101. Rapporté sans amendement, 114. Ordonné en comité, 115. Ordre du jour pour que le comité général soit remis, 129, 138, 143. En comité, 145. Comité demande permission de siéger de nouveau, 145. Remis, 149. De nouveau en comité, 163. Rapporté avec amendements, 164. Ordre que le bill, tel qu'amendé, soit réimprimé pour l'usage des membres, 164. Ordre du jour pour la prise en considération des amendements, 180. Motion que le bill soit renvoyé au comité général, remportée, 180. En comité, 180, 181. Rapporté avec amendements, 181. Amendements lus et agréés, 181. Lu 3e fois, 186. Passé, et renvoyé aux Communes, 186. Agréé par la Chambre des Communes, 234. S. R., 311. (Chapitre 38, 47 Vic., 1884.)

88.—*Prisonniers. Translation d'une prison à une autre. Autorisation :*

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 263. Lu 2e fois, 271. En comité, 278. Rapporté sans amendement, 278. Motion pour que le bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé, adopté, 286. Amendé en conséquence, 287. Lu 3e fois, tel qu'amendé, 287. Passé, et renvoyé aux Communes, 287. Agréé par les Communes sans amendement, 304. S. R., 312. (Chapitre 44, 47 Vic., 1884.)

89.—*Sauvages du Canada. Privilèges :*

Bill reçu et lu 1re fois, 125. Ordre du jour pour remettre la seconde lecture, 149, 175, 203, 233, 277. Lu 2e fois, 288. En comité, 293, 299. Rapporté avec amendements, 299. Amendements lus et agréés, 299. Lu 3e fois, 299. Passé, et renvoyé aux Communes, 299. Agréé par les Communes sans amendement, 309. S. R., 312. (Chapitre 28, 47 Vic., 1884.)

90.—*Sauvages. Nouvel amendement de l'acte de 1880 :*

Bill reçu et lu 1re fois, 277. Lu 2e fois, 288. En comité, 293. Rapporté et demande permission de siéger de nouveau, 293. De nouveau en comité, 297, 298. Rapporté avec amendements, 298. Amendements lus et agréés, 298. Lu 3e fois, 298. Passé, et renvoyé aux Communes, 298. Agréé par les Communes sans amendement, 309. S. R., 312. (Chapitre 27, 47 Vic., 1884.)

91.—*Séduction et crimes de même nature. Punition :*

Pétition du révérend A. F. Carr, présentée, 57. Luc, 70. Deux pétitions présentées par la "Société de Protection des femmes et des enfants."

BILLS—*Suite.*

Bill reçu et lu 1re fois, 177. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 209. Motion pour seconde lecture, 212. Motion en amendement pour que le bill soit lu d'hui à trois mois, adoptée sur division, 212.

92.—*Service Civil.—Amendement de l'Acte 1882 et 1883 :*

Bill reçu et lu 1re fois, 277. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 288. Lu 2e fois, 292. En comité, 295, 296. Rapporté avec permission de siéger de nouveau, 296. De nouveau en comité, 297. Rapporté avec amendements, 297. Amendements lus et agréés, 297. Lus 3e fois, 297. Passé, et renvoyé aux Communes, 297. Agréé par les Communes sans amendement, 309. S. R., 312. (Chapitre 15, 47 Vic., 1884.)

93.—*Service public, emprunt de certaines sommes requises. Autorisation :*

Bill reçu et lu 1re fois, 304. Lu 2e fois, 304. Lu 3e fois, 304. Passé, et les Communes informées, 304. S. R., 312. (Chapitre 10, 47 Vic., 1884.)

94.—*Sociétés de construction, Ontario. Amendement :*

Bill présenté par l'honorable M. Allan et lu 1re fois, 96. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 103. Lu 2e fois, 116. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 116. Rapporté sans amendement, 123. Lu 3e fois, 123. Passé, et renvoyé aux Communes, 123. Agréé par les Communes, avec amendements, 233. Amendements faits par les Communes, agréé par le Sénat, 256. Les Communes sont informées, 256. S. R., 312. (Chapitre 40, 47 Vic., 1884.)

95.—*Subsides :*

Bill reçu et lu 1re fois, 308. Lu 2e fois, 308. Lu 3e fois, 308. Passé, et les Communes informées, 308. S. R., 313. (Chapitre 2, 47 Vic., 1884.)

96.—*Subventions Provinciales. Nouvelle répartition :*

Bill reçu et lu 1re fois, 306. Lu 2e fois, 306. Lu 3e fois, 306. Passé, et les Communes informées, 306. S. R., 312. (Chapitre 4, 47 Vic., 1884.)

97.—*Synode du diocèse de la Saskatchewan. Modification de son acte :*

Pétition présentée, 62. Lu, 67. Rapportée, 75.

Bill reçu et lu 1re fois, 130. Lu 2e fois, 138. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 138. Rapporté sans amendement, 154. Lu 3e fois, 154. Passé, et les Communes informées, 154. S. R., 310. (Chapitre 103, 47 Vic., 1884.)

98.—*Tarif des droits de douane. Nouvel amendement :*

Bill reçu et lu 1re fois, 302. Lu 2e fois, 302. Lu 3e fois, 302. Passé, et les Communes informées, 302. S. R., 312. (Chapitre 30, 47 Vic., 1884.)

99.—*Tempérance, amendement à l'acte de 1878 :*

Bill présenté par l'honorable M. Macpherson et lu 1re fois, 145. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 155, 164, 175, 181. Sur division, lu 3e fois, 203. Ordre du jour pour renvoi à un comité général, remis,

BILLS—Suite.

213, 220, 231. En comité 242, 243. Rapporté avec un amendement, 243. Amendement lu et reçu, 243. Motion que le bill soit lu la troisième fois maintenant, 251. Motion en amendement que le bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général 251. Objection prise, décision du Président contre l'objection, 251. La Chambre se divise sur la motion, et elle est résolue dans la négative, 252. Motion pour troisième lecture, 253. Motion proposée en amendement, 253. La Chambre se divise sur l'amendement, et résolve dans la négative, 253. Motion pour la troisième lecture adoptée sur division, 253. Lu 3e fois, 253. Passé, et renvoyé aux Communes, 253. Agréé par les Communes sans amendement, 299. S. R., 312. (Chapitre 31, 47 Vic., 1884.)

100.—*Tempérance, assurance générale sur la vie :*

Pétition de G. W. Ross et autres, 38. Lu, 46. Rapportée, 56.

Bill reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, 124. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 124. Rapporté avec amendements, 166. Amendements lus et agréés, 166. Lu 3e fois, 166. Passé, et renvoyé aux Communes, 166. Agréé par les Communes sans amendement, 185. (Chapitre 97, 47 Vic., 1884.)

101.—*Terres de la Puissance, Acte des,—1883, Amendement :*

Bill présenté par l'honorable M. Macpherson, et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois, 209. En comité, 213. Rapport du comité général et demande permission de siéger de nouveau, 214. En comité, 230. Rapporté avec amendements, 230. Amendements lus et agréés, 231. Motion pour la troisième lecture, 232. Motion en amendement, 233. Débat, 233. Débat remis, 233. Débat, 234. Motion en amendement retirée, 254. Motion que le bill, tel qu'amendé, soit de nouveau renvoyé en comité, 254. De nouveau en comité, 254. Rapporté avec amendements, 255. Amendements lus et agréés, 255. Motion pour amender de nouveau, rejeté sur division, 255. Lu 3e fois, 255. Passé et renvoyé aux Communes, 255. Agréé par les Communes avec amendements, 304. Amendements faits par les Communes agréés par le Sénat, 304. S. R. 312. (Chapitre 25, 47 Vic., 1884.)

102.—*Territoires du Nord-Ouest, Acte 1880. Amendement :*

Bill présenté par l'honorable M. Macpherson reçu et lu 1re fois, 261. Lu 2e fois, 265. Ordre du jour remettant le comité général, 272. En comité, 278. Rapporté avec un amendement, 279. Amendement lu et agréé, 279. Motion pour que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais amendé de nouveau, 287. Amendé en conséquence, 287. Lu 3e fois, tel qu'amendé, 287. Passé et renvoyé aux Communes, 287. Agréé par les Communes avec amendements, 307. Amendements faits par les Communes agréés par le Sénat, 306. S. R., 312. (Chapitre 23, 47 Vic., 1884.)

103.—*Territoire en contestation entre la Puissance et Ontario :*

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell, et lu la 1re fois, 232. Lu 2e fois, 261. En comité, 270. Amendements lus et agréés, 271. Lu 3e fois, 271. Passé et renvoyé aux Communes, 271. Agréé par les Communes sans amendement, 304. S. R., 312. (Chapitre 24, 47 Vic., 1884.)

BILLS—Suite.

104.—*Toronto, compagnie de chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce. Amendement :*

Pétition présentée, 30. Lue, 35. Rapportée, 64.

Pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, présentée, 57. Lue, 63.

Pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, 67. Lue, 70.

Bill reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois, 203. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 203. Rapporté sans amendement, 211. Lu 3e fois, 211. Passé, et les Communes informées, 211. S. R., 311. (Chapitre 66, 47 Vic., 1884.)

105.—*Toronto, fusion du Bureau de Commerce et Association de la Halle au Blé :*

Pétition présentée, 26. Lue, 31. Rapportée, 46.

Bill reçu et lu 1re fois, 102. Ordre du jour remettant la seconde lecture, 105. Lu 2e fois, 109. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 109. Rapporté sans amendement, 123. Lu 3e fois, 123. Passé, et les Communes informées, 123. S. R., 309. (Chapitre 46, 47 Vic., 1884.)

106.—*Travaux Publics du Canada. Nouvel amendement :*

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 206. Lu 2e fois, 221. Motion pour troisième lecture, 229. Motion en amendement, sur division, négative, 229. Motion principale adoptée, 229. Lu 3e fois, 229. Passé, et renvoyé aux Communes, 229. Agréé par les Communes avec un amendement, 298. Amendement fait par les Communes agréé par le Sénat, 298. S. R., 312. (Chapitre 16, 47 Vic., 1884.)

107.—*Union des églises méthodistes :*

Pétition de Samuel D. Rice, présentée, 27. Lue, 31. Rapportée, 46, 47.

Pétition de F. Chisholm et autres, présentée, 40. Lue, 65.

Pétition de Daniel Huffman et autres, (24 pétitions) présentée, 57. Lues, 63.

Pétition de F. Carr et autres (11 pétitions,) présentée, 47. Lue, 70.

Pétition du Rév. M. F. Durk et autres, présentée, 67. Lue, 70.

Pétition de F. B. Ingram et autres, présentée, 70. Lue, 74.

Pétition du Rév. U. Lane et autres, présentée, 72. Lue, 77.

Pétition de George Fagan et autres, présentée, 77. Lue, 96.

Pétition de R. L. Adams et autres, 103. Lue 107.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois, 143. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 143. Rapporté avec amendements, 162, 163. Amendements lus et agréés, 163. Passé, et renvoyé aux Communes, 163. Agréé par les Communes, 185. S. R., 310. (Chapitre 106, 47 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*

103.—*Vente des liqueurs, acte des licences, 1883. Amendement :*

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 306. Lu 2^e fois, 306. En comité, 307. Rapporté avec amendements, 307. Amendements lus et agréés, 307. Lu 3^e fois, 307. Passé, et renvoyé aux Communes, 307. Agréé par les Communes sans amendement, 309. S. R., 313. (Chapitre 32, 47 Vic., 1884.)

BLÉ, Réduction de l'impôt sur le. (*Voir* Halle au blé de Montréal.)

BOUCHER, A. A. : Commission de maître en chancellerie, 3, 4. Second rapport du comité des contingents recommandant que son salaire soit augmenté, 104, 133. Rapport adopté, 134.

BOURINOT, L'honorable John : La Chambre est informée de la mort de. Motion d'ajournement par respect à sa mémoire, résolue unanimement, 30.

BRITANNIA, Navire le : (*Voir* Adresse N^o 7.)

BUCHANAN, M. J., et autres : Pétition présentée. Lue, 49. (*Voir* bill N^o 38.)

BUREAU DE COMMERCE, Montréal : Pétition du—, présentée, 57. Lue, 63. (*Voir* Québec. Pilotes.)

BUREAU DE COMMERCE DE TORONTO :

Pétition du—, présentée, 26. Lue, 31. (*Voir* bill N^o 11.)

Pétition présentée contre la fusion des lignes courantes de chemins de fer, 95. Lue, 98.

CABLE, La Commerciale,—Compagnie du : (*Voir* bill N^o 17.)

CALGARY, compagnie d'aqueduc de—, 58.

CALGARY, compagnie d'omnibus, de tramway et de transfert de, 58. (*Voir* McVittie.)

CANADA, Acte de tempérance, 1878, amendement : (*Voir* bill N^o 99.)

CANADA, tempérance, assurance générale sur la vie : (*Voir* bill N^o 100.)

CANADIEN amendement à l'acte du chemin de fer Pacifique. (*Voir* bill N^o 20.)

CANADIEN, chemin de fer du Pacifique : Pétition du. (*Voir* bill, N^o 77.)

CANADIEN, chemin de fer du Pacifique : Copies de contrats, 52. (*Voir* documents de la session N^o 31b.)

CAPITAINES et seconds de navires, acte des matelots, 1883, amendement. (*Voir* bill N^o 18.)

CARD, H. : Pétitions concernant l'Union des églises Méthodistes. (*Voir* bill N^o 107.)

CARIBOU, Juge de la cour de comté de,—traitement et allocation : (*Voir* bill N^o 72.)

- CARR, A. F. : Pétition de, concernant la séduction, 1, 7. Lue, 70. (*Voir* bill N° 91.)
- CARWELL, John, et autres. Banques des Négociants du Canada, incorporation : (*Voir* bill N° 9.)
- CENTRAL, chemin de fer d'Ontario : (*Voir* bill N° 34.)
- CHAMBLY, compagnie du chemin de fer de : Pétition, 62. (*Voir* Standstead, Shefford et Chambly, 62.)
- CHAMBRE DE LECTURE : Règles pour la—, 268.
- CHAPELAIN : (*Voir* commissions.)
- CHARS PULLMAN,—compagnie des :—concernant l'expiration des contrats existants, 154. Débat, 154.
- CHATHAM, Conseil Municipal de : Pétition concernant l'approfondissement du havre de Rondeau, présentée, 98. Lue, 107.
- CHATHAM : Pétition de, concernant l'approfondissement du havre de Rondeau, 107.
- CHEMIN DE FER, acte refondu de 1879, nouvel amendement : (*Voir* bill N° 19.)
- CHEMIN DE FER du gouvernement : concernant la commodité des voyageurs sur les chemins de fer, 154. Débats, 154.
- CHEMIN DE FER—Ile du Prince-Edouard ; Passes gratuites sur le dit chemin : (*Voir* adresse N° 3)
- CHEMINS DE FER :
- Pétition du révérend P. H. Marchand et autres, demandant qu'une aide soit accordée pour la construction d'un chemin de fer du Saint-Maurice au lac Edouard, présentée, 126.
 - Saint-Narcisse : Lue, 140.
 - Trois-Rivières : Lue, 140.
 - Saint-Tite : Lue, 140.
 - Saint-Maurice : Lue, 140.
 - Sainte-Flore : Lue, 140.
 - Sainte-Genève : Lue, 140.
- CHEMINS DE FER, Cour de commissaires des : Pétition du conseil de comté de Perth concernant une—, présentée, 118. Lue, 126.
- CHEMINS DE FER, Octrois pour : Autorisation.
- CHEMINS DE FER, télégraphes et havres : (*Voir* Comité N° 5.)
- CHISHOLM, F. : Pétition de. (*Voir* bill N° 107.)

COLOMBIE-BRITANNIQUE : Rapport du ministre de la justice. Arrangement fait pour le règlement des différends entre le gouvernement du Canada et la Colombie, 11 à 24.

COMITÉS NOMMÉS :—

1.—*Ordres, coutumes et privilèges :*

Tous les membres présents pendant la session, nommés, 11. Rapport du greffier concernant l'absence de l'honorable Walter Hamilton Dickson renvoyé au comité sur, 37. Rapport du comité, présenté, 39. Rapport adopté, 70, 71. (*Voir adresse N° 5.*)

2.—*Sur la bibliothèque :*

Nommé et instructions d'agir de concert avec le comité nommé par la Chambre des Communes, 42, 43. Ordre de communiquer la résolution à la Chambre des Communes, 42, 43.

Mixte sur la bibliothèque :

Un message de la Chambre des Communes nommant les membres du comité mixte qui doivent agir, 44. Premier rapport, 135, 136. Ordre du jour, pour la prise en considération du premier rapport, remis, 149, 158, 175, 203. Renvoyé au comité, 213. Second rapport, 220. Concernant l'achat de 300 copies d'une seconde édition de l'ouvrage du Dr Todd, "Sur le gouvernement parlementaire dans les colonies"; recommandant la nomination de M. Thayne comme employé permanent de la bibliothèque, et concernant le prêt des livres, 220. Second rapport adopté, 262. Premier rapport présenté de nouveau, tel qu'amendé, 263. Premier rapport, tel qu'amendé, adopté, 271. Troisième rapport, 274. Certifiant la correction des comptes et pièces justificatives de la Bibliothèque, 274 et 275.

3. *Des impressions :*

Nommé et instruction d'agir conjointement avec le comité nommé par les Communes, 43. Ordre de communiquer la résolution à la Chambre des Communes, 43.

Mixte des impressions :

Un message de la Chambre des Communes, nommant les membres du comité mixte qui doivent agir, 44. Premier rapport, recommandant la réduction du quorum à neuf membres, 49. Adopté, 50. Second rapport des documents, 51, 52. Second rapport adopté, 66. Troisième rapport, 77. Rapport adopté, 94. Quatrième rapport, 126. Quatrième rapport adopté, 138. Cinquième rapport concernant l'établissement d'un bureau d'impression du gouvernement, 192, à 199; et un état de l'imprimeur de la Reine, des comptes des années 1880, 1881, 1882 et 1883, 199; et un état de Henry Hartney, greffier des impressions du Parlement démontrant le coût des impressions, etc., pour les années 1880, 1881, 1882 et 1883, 192. Sixième rapport, 199 à 203. Ordre du jour pour la prise en considération du cinquième rapport, remis, 213. Sixième rapport adopté, 214. Cinquième rapport adopté, 230. Septième rapport, recommandant que le salaire de M. Romaine soit augmenté de \$300 par année, et M. Sloane \$200 par année, 234, 235. Relevé annuel des comptes

COMTÉS NOMMÉS—*Suite.*

et dépenses des impressions du Parlement, 237, 238, 239. Ordre du jour pour la prise en considération du septième rapport, remis, 256. Huitième rapport, 245, 246, 247, 248. Huitième rapport, adopté, 265. Septième rapport, adopté, 265. Neuvième rapport, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286. Concernant la retraite des affaires de M. A. Mortimer, et recommandant que son fils, M. W. M. G. Mortimer, lui soit substitué dans le présent contrat, 285. Neuvième rapport adopté, 292.

4.—*Banques et commerce :*

Nommé, 43. Premier rapport, recommandant la réduction du quorum à neuf membres, 47. Rapport adopté, 47. Pour autres rapports de bills voir bills numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 43, 50, 53, 55, 64, 66, 67, 87, 91, 105.

5.—*Chemins de fer, télégraphes et havres :*

Nommé, 43—Premier rapport recommandant la réduction du quorum à neuf membres, 47. Rapport adopté, 47. Pour autres rapports des bills numéros 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 76, 77, 84, 85, 86, 104.

6. *Comptes contingents :*

Nommé, 43. Premier rapport recommandant la réduction du quorum à neuf membres, 48. Adopté, 47. Second rapport recommandant que M. R. W. Stephen soit promu à l'emploi de second commis anglais et commis de la routine et du procès-verbal; recommandant que MM. T. Gibbs et F. A. McCord soient nommés "commis juniors;" recommandant que les salaires de MM. A. A. Boucher et Alfred Garneau soient augmentés, et que M. J. de St. Denis Le Moine soit déchargé d'une partie de ses devoirs, et qu'il ait à l'avenir le titre de "Sergent d'Armes" seulement, et que M. Ivanhoé Taché soit promu "greffier du journal français et député sergent d'armes;" et que son salaire soit augmenté; aussi, recommandant que le salaire de J. G. Aylwin Creighton, écr., soit augmenté, et que toutes les augmentations de salaire commencent à courir du 1er juillet prochain; et recommandant que J. H. Pelletier et Thomas Davis soient promus "messagers permanents," et recommandant que W. L. Lambkin et James Thompson soient nommés "messagers sessionnels," et recommandant que la femme Enright et la femme Gariépy soient nommés "femmes de charge sessionnelles;" et que les officiers et greffiers soient tenus de faire tel autre travail qu'il leur sera ordonné du Sénat, 103, 104. Second rapport renvoyé de nouveau au comité avec instructions de l'amender, en supplant certaines omissions, 115. Troisième rapport supplant aux omissions du second rapport, 132, 133. Nommant Frederick Gilbert "gardien du vestiaire et assistant portier," 133. Nommant John Dunne "messager de banque," 133: Joseph Larose comme "messager permanent," soit reportés à la date du 11 mai, 1882, 133. Salaire de J. H. Pelletier et Joseph Davis portés à \$600 par année, 133, 134. Salaire de James Thompson payé du jour de l'ouverture de la présente session, 134. Troisième rapport adopté, 134. Quatrième rapport certifiant la correction des comptes du Sénat, 259. Quatrième rapport adopté, 255. Cinquième rapport recommandant que Neil W. McLean soit mis à la retraite, 268, 269. Aussi recommandant qu'une gratification égale à six mois de salaire soit payée

COMITÉS NOMMÉS—*Suite.*

à la veuve de feu M. Johnston, en son vivant chapelain du Sénat, 268. Que la papeterie pour l'usage du Sénat soit achetée par l'intermédiaire du bureau de papeterie du gouvernement, 268. Aussi, recommande " les règles suivantes pour la salle de lecture " pendant la session et pour la vacance, et une liste des officiers et greffiers, leurs titres et salaires, 268, 269. Cinquième rapport adopté, 278.

7.—*Des ordres permanents et des bills privés :*

Nommé, 43. Premier rapport, recommandant la réduction du quorum à neuf membres, 46. Adopté, 46. Second rapport, 46. Adopté, 46. Troisième rapport, 46. Quatrième rapport, 55. Cinquième rapport, 63. Sixième rapport, 74. Septième rapport, 98, 99. Huitième rapport, 99. Neuvième rapport, 100. Neuvième rapport adopté, 100. Dixième rapport, 100. Extension de délai pour réception de pétitions, 100. Onzième rapport, 112. Douzième rapport, 113. Douzième rapport adopté, 113. Treizième rapport, 113. Treizième rapport adopté, 113. Quatorzième rapport, 113, 114. Quatorzième rapport adopté, 114. Quinzième rapport, 140. Seizième rapport, 141. Dix-septième rapport, 153, 154. Dix-neuvième rapport, 227. Motion pour la prise en considération du dix-neuvième rapport soit de nouveau renvoyé au comité pour nouvelle considération, résolu, 242. Renvoyé de nouveau, 242. Vingtième rapport, concernant le dix-neuvième rapport, 244. Vingt et unième rapport, 244, 245. Vingt-deuxième rapport, 264.

8.—*Débats et délibérations du Sénat :*

Nommé, 44. Premier rapport, recommandant la réduction du quorum à cinq membres, 47. Adopté, 47. Second rapport, avec communication d'une requête des frères G. C. Holland ; le comité recommandant que leur cas soit pris en considération la session prochaine, 225, 226 et 227. Considération du second rapport, remis, 254, 277, 288, 289. Rayé, 303.

9.—*Répos du dimanche (spécial) :*

Comité nommé pour examiner et faire rapport sur les diverses pétitions concernant le repos du dimanche, 181, 249.

COMMISSIONS NOMMANT :

L'honorable William Miller président du Sénat, 2.

Le vénérable John S. Lauder chapelain du Sénat, 3.

Antoine Alphonse Boucher maître en chancellerie, 3, 4.

L'honorable Alexandre Lacoste sénateur, 4, 5.

L'honorable Donald McMillan sénateur, 5, 6.

L'honorable James Turner sénateur, 6, 7.

L'honorable George C. McKindsey sénateur, 7, 8.

L'honorable James G. Ross sénateur, 60.

Juchereau de Saint-Denis Lemoine sergent d'armes du Sénat, 76, 77.

COMPTES CONTINGENTS : (*Voir Comité N° 6.*)

COMPTES et pièces justificatives du greffier du Sénat, 5^o. Rapport du comité des contingents, certifiant sa correction, 259. Rapport adopté, 268.

CONVENTION entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Ecosse : (Voir bill N^o 52.)

CORPORATION Episcopale Catholique Romaine de Pontiac : (Voir bill N^o 54)

CORPORATION de Fidéicomis, l'Union du Canada : (Voir bill N^o 55.)

COUR de commissaires des chemins de fer : Pétition concernant la—, lue, 126.

CREIGHTON, J. G. Aylwin:—second rapport du comité contingent, recommande que son salaire soit augmenté, 104, 133. Rapport adopté, 134.

CUMBERLAND, compagnie de houille et de chemin de fer : Pétition de : (Voir bill N^o 41.)

DAVIS, THOMAS : second rapport du comité des contingents—recommande qu'il soit promu " messenger permanent," 104, 133. Rapport adopté, 134.

DÉBATS : Voir comité N^o 8.

DÉPARTEMENT de la marine et des pêcheries : (Voir bill N^o 56.)

DÉPUTÉ gouverneur : (Voir bill du chemin de fer canadien du Pacifique N^o 20.)

DICKEY, L'honorable M. : Motion concernant la compagnie des terres des Pays-Bas et d'Amérique, 93. (Voir bill N^o 53.)

DICKEY, l'honorable M. : appelle l'attention de la Chambre sur l'opportunité d'une nouvelle école militaire pour l'avantage de la nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, 61.

DICKSON, l'honorable W. H. : Rapport du greffier concernant l'absence de, 37. Renvoyé au comité des ordres, usages, coutumes et privilèges du parlement, 37. Rapport du comité nommé pour prendre en considération les ordres et coutumes de cette Chambre et privilèges du Parlement, 39. Motion que le rapport soit pris en considération d'hui à quinze jours, que l'honorable M. Dickson soit notifié et que copie du rapport lui soit transmise, 39. Motion, que l'ordre pour la prise en considération du rapport du huitième jour de février, soit rayé des ordres de ce jour, et mis sur les ordres du jour de mardi le dix neuvième jour de février, 53. Lettres du greffier du Sénat, déclarant qu'il a notifié le dit honorable Walter Hamilton Dickson, 68, 69. Rapport adopté, 70, 71. Motion qu'une adresse fondée sur la résolution du comité, soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, 71. Résolution exprimant le regret éprouvé de sa retraite du Sénat, 71. Le Président est prié de communiquer une copie de la résolution à l'honorable Walter Hamilton Dickson, 71.

DIMANCHE, repos du,—(comité spécial) nommé pour examiner et faire rapport sur les diverses pétitions concernant le repos du dimanche, 184. Rapporté, 249.

I.—DIMANCHE, REPOS DU, PÉTITIONS :

Voir comité (spécial), 184, 249.

Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.	Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.
Acton.....	93	95	Camlachie.....	176	187
Adelaide.....	160	171	Campbellford.....	132	144
Almira.....	187	210	Caradoc, réserve des Sauv..	210	222
Almonte.....	140	—	Caradoc.....	187	210
Alvinston.....	146	158	Carleton Place.....	107	118
Amaranth.....	106	118	Carp.....	143	152
Ameliasburg.....	165	176	Carrick, township de.....	205	215
Amherstburg.....	144	152	Castleford.....	117	126
Ancaster.....	106	118	Charlottetown.....	160	171
Arthur.....	234	258	Chatham.....	112	122
Arundel.....	234	253	Chatham.....	132	144
Ashdown.....	126	140	Chatham.....	144	152
Ayer.....	212	223	Chatsworth.....	144	152
Aylmer.....	212	223	Chesley.....	280	294
Baddeck.....	292	297	Chinguacousy.....	166	176
Barney's River.....	103	107	Chinguacousy.....	112	122
Barton.....	121	132	Chipman.....	160	171
Bass River.....	215	232	Christie, district de Muskoka	126	140
Bayfield.....	210	222	Clifton et Howick.....	205	215
Beachburg.....	112	122	Clinton.....	112	122
Bedeque.....	244	264	Clinton.....	144	152
Bedford.....	171	184	Cobourg.....	94	95
Belleville.....	165	176	Colborne.....	157	166
Berlin.....	210	222	Cow Bay.....	187	210
Bervie.....	106	118	Creemore.....	157	166
Beverley.....	106	118	Dalhousie.....	106	118
Rivière Noire, N. B.....	93	95	Dalhousie.....	159	147
Blake.....	93	95	Dalhousie.....	267	280
Blandford.....	151	161	Derry West.....	69	73
Montagnes Bleues.....	103	107	Dorchester.....	146	158
Blyth.....	189	147	Dresden.....	171	183
Bobcaygeon.....	131	144	Dundas.....	73	94
Botsford.....	151	161	Dundas.....	121	132
Brantford.....	106	118	Dundas.....	132	144
Brantford.....	131	144	Durham.....	144	152
Brantford.....	132	144	East Flamboro'.....	144	152
Bridge End.....	187	210	East Nottawasaga.....	157	166
Brigdon.....	144	152	East Oxford.....	165	176
Brockville.....	112	122	East Williams.....	151	161
Brompton Gore.....	98	107	East Wawanosh.....	118	126
Brussels.....	157	166	East Zorra.....	151	161
Burford.....	133	144	Egremont.....	146	153
Burnstown.....	117	126	Egremont.....	233	253
Burwell Park.....	144	152	Elfrid.....	187	210
Caintown.....	112	122	Elora.....	165	176

I.—DIMANCHE, REPOS DU,—PÉTITIONS—*Suite.**Voir comité (spécial), 186, 251.*

Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.	Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.
Framosa.....	144	152	Humphrey.....	126	140
Erin.....	98	107	Huntingdon.....	112	122
Essex, comté d'.....	146	158	Huntsville.....	183	205
Evangelical Alliance, N. B.	157	166	Huron, comté de.....	98	107
Evangelical Alliance, N. E.	139	147	Huron.....	144	152
Exeter.....	258	267	Huron.....	139	147
Fairville.....	132	141	Ingersoll.....	141	152
Fergus.....	112	122	Ingersoll.....	166	176
Fergus.....	121	132	Inverkip.....	151	161
Fitzroy.....	102	107	Invermay.....	171	183
Flesherton.....	205	215	Kemptville.....	126	140
Flos.....	157	166	Kent.....	160	171
Fort Erie.....	171	183	Kincardine, N.B.....	111	122
Fullerton.....	139	147	Kincardine.....	144	152
Fullerton.....	160	171	Kincardine.....	146	158
Galt.....	210	222	Kincardine.....	183	205
Gananoque.....	70	74	Kingsbury.....	98	107
Garden Hill.....	144	152	Kingston.....	106	118
Garden of Eden.....	103	107	Kinloss.....	267	280
Georgetown.....	95	98	Kirkton.....	106	118
Georgetown.....	121	132	Kirkton.....	144	152
Glenmorris.....	280	294	Lachute.....	98	107
Goderich.....	210	222	Lake Ainslie.....	187	210
Goderich.....	144	152	Lanark.....	267	280
Gorrie.....	144	152	Lanark.....	232	258
Grafton.....	244	264	Leeds.....	157	166
Grande Rivière, Mission des Sauvages des Six Nations	97	107	Little Harbor.....	176	187
Grantham.....	165	171	Little Narrows.....	280	294
Greenhill.....	107	118	Lloydtown.....	232	258
Grey, comté de.....	160	171	London.....	205	215
Grimsby.....	146	158	London, township de.....	144	152
Guelph.....	60	67	London West.....	144	152
Halifax.....	165	177	Louise.....	160	171
Halifax.....	171	183	Louise, township de.....	267	280
Hamilton.....	132	144	Luther.....	232	258
Hamilton.....	157	166	Lyn.....	112	122
Hants, comté de.....	176	187	Lyndhurst.....	118	126
Harrowsmith.....	72	77	Lyndsay.....	112	122
Hastings, comté de.....	132	141	Maitland, N.E.....	146	158
Hastings, comté de.....	165	176	Markdale.....	205	215
Hinchinbrook.....	121	132	Markham.....	187	210
Hintonburg.....	132	144	Marthaville.....	151	161
Hopetown.....	126	140	McIntosh.....	205	215
Hull.....	143	152	McKillop.....	103	205
			Meaford.....	210	222

1.—DIMANCHE, REPOS DU,—PÉTITIONS—*Suite.*

Voir Comité (spécial), 186, 251.

Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.	Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.
Metcalfé.....	112	122	Onondaga	210	222
Middle River.....	280	294	Oxford.....	144	151
Midland.....	160	171	Orillia	106	118
Mill Creek	157	166	Oro	131	144
Milton.....	106	118	Ottawa	94	95
Montréal.....	258	267	Ottawa	132	144
Moorefield	126	140	Ottawa	171	185
Morewood	151	161	Owen Sound.....	144	152
Mornington	146	153	Oxford Mills.....	139	147
Morpeth	144	152	Palmerston.....	147	158
Morrisburg.....	117	126	Paris.....	72	77
Morton.....	210	222	Pendleton	107	107
Mount Forest.....	147	158	Petrolia	97	107
Mount Forrest.....	183	205	Pictou	131	144
Mount Forrest.....	205	215	Pictou, N.S.....	146	158
Mount Vernon.....	132	144	Pittsburg	112	122
Murray Harbor.....	205	215	Port Daniel.....	126	140
Muskoka	171	183	Port Elgin	157	166
Muskoka	183	205	Preston	146	158
Napier.....	112	122	Proton	232	258
Napier	183	205	Puslinch, township de	126	140
Nopean	112	122	Puslinch, ouest	139	147
Newboro	210	222	Rainham	144	152
New Carlisle	126	140	Ravenswood	118	126
New Credit Mission	103	107	Ridgeway.....	157	166
New Glasgow.....	107	118	Ripley.....	183	205
Newton Brook.....	107	118	Rochesterville	132	144
Niagara	144	152	Rockburn	121	132
Chutes de Niagara.....	146	158	Rosseau.....	136	140
Chutes de Niagara, sud....	112	122	Sarnia	118	126
Chutes de Niagara, sud....	139	147	Sarnia Reserve	210	222
Chutes de Niagara, sud....	144	152	Scarboro'.....	187	210
Niagara Township.....	144	152	Scotston	126	140
North Augusta.....	171	183	Selton	144	152
North Georgetown	112	122	Shediac.....	147	158
North Gower.....	72	77	Sheet Harbor.....	185	206
North Plantagenet.....	103	107	Shelburne	187	210
North Renfrew.....	117	126	Shiloh	166	176
North Sherbrooke	139	147	Simcoe	106	118
Northumberland	117	126	Simcoe, ville de	210	222
Norwich	210	222	Smithville.....	117	126
Norval	267	280	Southampton	210	222
Oakville	151	161	South Dumfries.....	106	118
Oakwood	294	303	South E.-k.	117	126
Olivet.....	166	176	South Georgetown.. ..	112	122

1.—DIMANCHE, REPOS DU,—PÉTITIONS—*Fin.**Voir comité (spécial), 186, 251.*

Endroit.	Pré- sentée. — Page.	Lue. — Page.	Endroit.	Pré- sentée — Page.	Lue. — Page.
South Plantagenet	103	107	Toronto.....	117	126
Spencerville	117	126	Toronto.....	132	144
Stamford.....	144	152	Toronto.....	139	147
Stanley	77	95	Toronto.....	151	161
Stayner	157	166	Tuckersmith	77	95
Stratford	117	126	Tyendinga	165	177
Strathroy.....	210	222	Vaughan	157	166
St-André	151	161	Ventnor	95	98
Ste-Anne, N.-B	106	118	Vernonville	244	264
Ste-Brigide	171	184	Vivian	144	152
Ste-Catherine	171	183	Walkerton	210	222
St. James, N.-B.....	171	183	Walpole	144	152
St. James, paroisse do. ...	165	177	Walpole Island	144	152
St-Jean.....	132	144	Wardsville	165	176
St-Jean.....	147	148	Warwick, township de.....	131	144
St-Jean, N.-B.....	139	147	Waterloo, P.Q.....	139	147
St-Jean, N.-B	151	161	Weldford	215	232
St-Jean, N.-B.....	158	166	Westmeath.....	112	122
St-Martin.....	112	122	Westport	210	222
St. Mary's.....	107	118	West Williams	151	161
St-Sylvestre.....	157	166	Whycocomah	187	210
St-Thomas	97	107	Wiarion	146	158
St-Thomas	112	122	Williams	160	171
St-Thomas.....	141	152	Winchester.....	167	166
Tara.....	171	183	Wingham	139	147
Thamesville	126	140	Woodstock, Ont.	121	132
Trois-Rivières	73	93	Woodville	205	215
Tilsonburg	144	152	Wyoming	118	126
Toronto.....	97	107			

DIOCÈSE Catholique Romain d'Ottawa: (*Voir bill No. 57.*)

DIVISIONS DU SÉNAT:

Sur les bills suivants:

Graham, divorce, 42, 94.

Compagnie de tempérance et d'assurance générale sur la vie du Canada, 167.

Corporation Episcopale Catholique de Pontiac," 181, 182.

Diocèse Catholique Romain d'Ottawa, 183.

Amendement à l'Acte de Tempérance du Canada, 203, 252, 253.

Séduction, 212.

DIVISIONS DU SÉNAT—*Suite.**Sur les bills suivants—Suite.*

- Chemin de fer de l'Île Vancouver, 228, 229.
 Terres de la Puissance, acte 1883, amendement au bill, 255.
 Indépendance du Parlement, acte, 1878; 288, 295.
 Sauvages—Nouvel amendement de l'acte 1880; 298.
 Chemin de fer, Acte refondu des chemins de fer 1879; 300, 301.
 Département de marine et des pêcheries, 302.
 Liqueurs, Acte de license 1883; amendement, 307.

DIVISION DU TEMPS : Pétition relative à la—, 58.

DIVORCE : (*Voir* bill N° 58.)

DOUANES, Acte des—, amendement : (*Voir* bill N° 59.)

DUPRESNE, Athanase, et autres, de Montréal : Pétition concernant les pilotes entre Québec et Montréal, 26. Lue, 27.

DUHAMEL, Très Révérend Joseph Thomas, Pétition du : (*Voir* bill N° 57.)

DUMOULIN, Rév. J. P. : Langtry et autres demandeurs, présentée, 40. Lue, 44.

DUNNE, John : Troisième rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit nommé "messenger de banque" au salaire attaché à cet emploi, 133. Rapport adopté, 134.

DURKEE, Rév. M. F. : Pétition concernant l'Union des Eglises Méthodistes. (*Voir* bill N° 107.)

ECOLE D'INSTRUCTION MILITAIRE : Nouvelle-Ecosse et Île du Prince-Edouard, 61.

EGLISE MÉTHODISTE du Canada :—Pétition de l'—, concernant les pensionnaires de fonds de retraite, présentée, 60. Lue, 67.

ELECTIONS : (*Voir* Myrand, Ernest.)

ELLIOT, E., et autres : Pétition de—(*Voir* bill N° 23.)

ELGIN, comté de,—Pétition de John Gaskin et autres, concernant un havre de refuge à Port Stanley, présentée, 126. Lue, 140.

D'EDMONTON, compagnies de terres :—Pétition concernant le transfert de biens-fonds, présentée, 157. Lue, 166.

ENRIGHT, madame, second rapport du comité des contingents recommandant qu'elle soit nommée "femme de charge sessionnelle," 104. Rapport adopté, 134.

ENTRETIEN des fortifications et constructions militaires : (*Voir* bill N° 63.)

ERIE et Huron, compagnie du chemin de fer : (Voir bill N° 22.)

ESPLANADE, Toronto : (Voir Toronto, 222. Evans, R. J., et autres, Pétition de : (Voir bill N° 55.)

EST, compagnie du chemin de fer de l,—du Canada : (Voir Stanstead.)

ETAT des affaires de la compagnie de prêt et de placement " La Britannique Canadienne : " (Voir documents de la session, N° 55.)

ETATS des baptêmes, mariages et sépultures des districts de :—

Beauharnois, pour l'année 1883, 92.

Iberville, pour l'année 1883, 101.

Montmagny, pour l'année 1883, 136.

Kamouraska, pour l'année 1883, 163.

Saguenay, pour l'année 1883, 179.

Saint-François, pour l'année 1883, 234.

Arthabaska, pour l'année 1883, 269.

Joliette, pour l'année 1883, 309.

ETAT concernant le Service Civil, 53. (Voir documents de la session, N° 33a.)

ETAT des noms et salaires, etc. des employés du Service Civil, 31. (Voir documents de la session, N° 33.)

EVÊQUE D'OTTAWA : Pétition de l,—présentée, 57. Lue, 63. Rapportée, 74. (Voir bill N° 57.)

FAGAN, George : Pétition de, (Voir bill N° 107.)

FALSIFICATION des substances alimentaires et des drogues : (Voir bill N° 61.)

FÉLONIES et délits, Acte pour accélérer le procès de personnes accusées de : Extension à Manitoba. Amendement. (Voir Bill N° 62.)

FEMMES : Droits de suffrage parlementaire donné aux,—pétition présentée, 54. Lue, 58.

FEMMES : Pétition pour la protection des,—présentée, 93. Lue, 96.

FONDS DE RETRAITE DE L'ÉGLISE METHODISTE DU CANADA : Pétition relative au,—présentée, 60. Lue, 67.

FORTIFICATIONS ET CONSTRUCTIONS MILITAIRES,—entretien des. (Voir bill N° 63.)

FRAUDE DANS LA FABRICATION ET LA VENTE DES ENGRAIS AGRICOLES : (Voir bill N° 64.)

- GALT**, L'honorable Sir A. T., et autres : (*Voir* bill N° 27.)
- GAMBLE, C** et H. L. : Procureurs du révérend J. P. Damoulin. Pétition de,—présentée, 40. Luc, 41.
- GANANOQUE** : Chemin de fer de, à Perth et la baie de James, incorporation. (*Voir* bill N° 23.)
- GARLEPY, Mme** : Second rapport du comité des contingents recommandant qu'elle soit nommée " femme de charge sessionnelle " 104, 134. Rapport adopté, 134.
- GARNEAU, Alfred** : Second rapport du comité de contingents, recommandant que son salaire soit augmenté, 104, 133. Rapport adopté, 134.
- GAZ** et inspection des compteurs à gaz, amendement : (*Voir* bill N° 65.)
- GÉNÉRALE**, Inspection, 1874, modification de l'acte d' : (*Voir* bill N° 71.)
- GIBBS, C. T.** : Second rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit nommé " commis junior " et remplisse la position " d'assistant-comptable," 104, 133. Rapport adopté, 134.
- GILBERT, Frederick** : Troisième rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit nommé " gardien du vestiaire et assistant-portier," 133. Rapport adopté, 134.
- GOUVENEUR GÉNÉRAL** : Se rend au Sénat, ordonne la présence des Communes, 9. Session ouverte, 9. Son discours, 9, 10. Ordre pour la considération du discours, 11. Motion pour adresse en réponse au discours du Trône, 27. Débat sur la motion, 29, 31, 33, 35, 37. Adresse agréée unanimement, 37. Réponse de Son Excellence, 59.
- Juge en chef sir W. Ritchie, nommé député pour donner la Sanction Royale au bill relatif à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, 119. Le Sénat est informé qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger le parlement, 303. Se rend au Sénat, et ordonne la présence des Communes, 309. Sanctionne les bills, aux pages 309, 310, 311, 312, 313. Discours de la Prorogation, 313, 314.
- GOVERNEMENT de la Puissance** :
- Rapport du ministre de la justice sur l'arrangement fait pour le règlement des différends entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie Britannique, 11 à 24.
- GRAHAM, John** : Pétition pour bill de divorce, 34. (*Voir* bill N° 58.)
- GRANDE Ligne** entre l'Amérique et l'Europe, chemin de fer de la :—Changement de nom et amendement. (*Voir* bill N° 24.)
- GRAND Nord**, compagnie du chemin de fer le :—(*Voir* bill N° 32.)
- GRAND-Tronc** du Canada, compagnie du chemin de fer du :—(*Voir* bill N° 25.)

GRAND-TRONC du Canada—*Suite.*

- ' Pétition contre le bill pour augmenter les facilités du havre de Toronto
' en autant qu'elles se rapportent au contrôle des chemins de fer de
' cette cité, présentée, 67. Lue, 70.
- ' Pétition contre le bill du chemin de fer d'Ontario et Québec, présentée,
67. Lue, 70. (*Voir* bill N° 35.)
- ' Pétition de la,—présentée, 67. Lue, 70. (*Voir* compagnie du chemin de
' fer, Toronto, Grey et Bruce, amendement au bill N° 104.)

GREFFIER du Sénat: Certificats que les honorables messieurs Lacoste, McMillan Turner et McKindsey ont souscrit et signé la déclaration de qualification 5, 6, 7 et 8. Aussi l'honorable James G. Ross, 61.

GREFFIER du Sénat: Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, 50. Rapport du comité des contingents certifiant sa correction, 259. Rapport adopté, 268.

GRIFFIN, W. S., et autres. Pétition de, concernant le fonds de retraite de l'Eglise Méthodiste du Canada, 60. Lue, 67.

GUELPH, compagnie du chemin de fer de jonction de, incorporation: (*Voir* bill N° 31.)

HALIFAX, compagnie d'assurance maritime. (*Voir* bill N° 66.)

HALIFAX, compagnie de navigation à vapeur, (limitée): (*Voir* bill N° 67.)

HAMILTON, cité de: Logo Orangiste. Pétition de la, présentée, 93. Lue 96.

HAMILTON, compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest. (*Voir* bill N° 26.)

HAVRE aux Maisons: Pétition pour l'amélioration du, (de F. Terriault,) présentée, 67. Lue, 70.

HART, W. H., et autres. Pétition de. (*Voir* bill N° 7.)

HORTICULTURE, société d'—, Pétition de la, 258. Lue, 267.

HORTON, E., et autres. Pétition concernant le havre de refuge de Port-Stanley, 67. Lue, 70.

HUFFMAN, Daniel. Pétition de. (*Voir* bill N° 107.)

IBERVILLE: Etat des baptêmes, etc., 101. (*Voir* documents de la session, N° 87.)

ILES de la Madeleine: Pétition de François Therriault pour l'amélioration du Havre aux Maisons, présentée, 67. Lue, 70.

IMPRESSIONS: (*Voir* comité, N° 3.)

IMPRIMEUR de la Reine : Rapport de la distribution des statuts pour l'année 1883. (Voir documents de la session, N° 38.)

IMPÔT sur le blé : Pétition de la Halle au blé de Montréal, présentée, 98. Lue, 107.

INDÉPENDANCE du parlement, amendement à l'acte, 1878 :

INGRAM, F. B., : Pétition concernant l'Union des églises méthodistes. (Voir bill N° 107.)

INSPECTION générale, acte 1874. Nouvel amendement. (Voir bill N° 71.)

INTERCOLONIAL, chemin de fer de l' : Passes gratuites sur le. (Voir adresse N° 3.)

INTERNATIONAL, compagnie du chemin de fer. (Voir bill N° 49.)

INTÉRIEUR, département de l' 154. Voir documents de la session, N° 12.)

JAMES, chemin de fer de la Baie de : (Voir bill, N° 23.)

JOHNSTON, feu Rév. Canon : Comité des contingents recommandant que six mois de salaire soient alloués à sa veuve, 268. Adopté, 278.

JONES, A. G. et autres : Pétition de : (Voir bill N° 4.)

JUGE de Paix : Devoirs hors des sessions : (Voir bill N° 73.)

KAMOURASKA :—Etat des baptêmes, mariages et sépultures de,—pour l'année 1883. 163. (Voir documents de la session, N° 87.)

KINGSTON et Pembroke, compagnie du chemin de fer de : (Voir bill N° 46.)

LACOSTE, Honorable Alexandre : Appelé au Sénat, 4 et 5. Commission le nommant sénateur, 5. Prête serment prescrit par la loi, 5.

LAC NIPISSINGUE, Incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Baie James et du : (Voir bill N° 47.)

LA BRITANNIQUE CANADIENNE, compagnie de prêt et de placement : Liste des actionnaires, 58. (Voir documents de la session, N° 55.)

LAKE, John W. L., et autres : Pétition de. (Voir bill N° 39.)

LAMBKIN, W. L. : Second rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit nommé "necessager sessionnel," 104. Rapport adopté, 134.

LANE, Rév. H., et autres, Augusta : Pétition concernant l'Union des Eglises Méthodistes. (Voir bill N° 107.)

LANGTRY contre Dumoulin, 40, 44.

- LAROSE, Joseph : Troisième rapport du comité des contingents, recommandant que sa nomination comme " messenger permanent " soit reportée à la date du 11 mai 1882, 133. Rapport adopté, 134.
- LAUDER, VÉNÉRABLE JOHN S : Commission le nommant chapelain du Sénat, 3.
- LAVAL, UNIVERSITÉ DE QUÉBEC : (Voir Adresse No. 9.)
- LEMOINE, J. DE ST. D : Commission sous le Grand Sceau le nommant sergent d'armes du Sénat, 76. Second rapport du comité des contingents le déchargeant d'une partie de ses fonctions et qu'il ait le titre à l'avenir de " Sergent d'Armes " seulement, 104, 133. Rapport adopté, 134.
- LICENCES POUR LES PÊCHES DE LA BAIE GEORGIENNE : Pétition L. M. Post, concernant les ; présentée, 264. Lue, 273.
- LIQUEURS, AMENDEMENT A L'ACTE DE LICENSE, 1883 : (Voir bill N° 108.)
- LOGES ORANGISTES : Pétition des,—Présentée, 67. Lue, 70. Pétition présentée, 93. Lue, 96. Pétition présentée, 106. Lue, 118.
- LOIS CRIMINELLES, EXTENSION A LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, AMENDEMENT : (Voir Bill N° 74.)
- LOIS DES TERRES, AMENDEMENT A SON ASSOCIATION : Pétition, 111. Lue, 111.
- LONDON, compagnie d'assurance sur la vie de,—(Voir bill N° 2.)
- LORBAIN, très révérend N. Z,—Pétition du,—(Voir bill N° 54.)
- LOYALE, l'association orangiste, 284.
 Pétition de, présentée, 67. Lue, 70.
 " " 93. " 96.
 " " 106. " 118.
- M**LACKENZIE, Charles et autres : Pétition de,—(Voir bill N° 51.)
- MACKENZIE, l'honorable Alexander : Pétition de la compagnie d'assurance contre l'incendie " La Souveraine," 60. (Voir bill N° 1.)
- MAISON de réforme pour certains jeunes délinquants, comté d'Halifax,, Nouvelle-Ecosse, (Voir bill N° 75.)
- MAITRE en chancellerie. (Voir commissions.)
- MANITOBA, compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du,—(Voir bill N° 77.)
- MANITOBA, compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du,—(Voir bill N° 76.)
- MANITOBA, écoles publiques du,—nouvelle aide : (Voir bill N° 78.)

- MANITOBA, Juge Painé du, traitement et allocation : (*Voir* bill N° 79.)
- MANITOBA, Règlement des réclamations de terres du, —extension : (*Voir* bill N° 80.)
- MARCHAND, Révérend P. H., et autres: Pétition du : (*Voir* chemins de fer.)
- MARINS malades et dans la détresse, nouvel amendement : (*Voir* bill N° 81.)
- MARIAGES—(*Voir* Etats.)
- MASSON, H. J. : Pétition de l'association pour l'amendement de la loi des terres, présentée, 111. Lue, 111.
- McCORD, F. A. : Second rapport du comité des contingents recommandant qu'il soit nommé "commis junior," 104, 133. Rapport adopté, 134.
- McLEAN, Neil W. ; comité des contingents recommandant dans son cinquième rapport qu'il soit mis à la retraite, 268. Rapport adopté, 278.
- McMILLAN, L'honorable Donald : Appelé au Sénat, 5 et 6. Commission le nommant Sénateur, 6. Prête serment prescrit par la loi, 6.
- McKINDSEY, l'honorable George C., appelé au Sénat, 5 et 6.
Commission le nommant Sénateur, 6.
Prête serment prescrit par la loi, 6.
- McVITTE, A. W. et autres (quatre pétitions): Pétition concernant la compagnie d'Aqueduc de Calgary, présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 99.
Compagnie d'omnibus, de tramway et de transfert de Calgary, présentée, 54. Lue, 58.
Banque des Ranchers du Canada (John Stewart), présentée, 54. Lue, 58.
Compagnie du Pont d'Alberta, présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 99.
- MIDDLESEX, association légale de:—Pétition concernant la loi de postes, 1875, 50. Lue, 55.
- MILLER, l'honorable William, nommé président par commission, sous le grand sceau au lieu et place de l'honorable David Lewis Macpherson, 2. Prend place au fauteuil au pied du Trône, 2.
- MINISTRE des chemins de fer et canaux : Rapport du, 40. *Voir* documents de la session, N° 10.)
- MINISTRE de la Justice : Rapport concernant les pénitenciers du Canada, 61. (*Voir* documents de la session, N° 16.)
- MINISTRE de la Marine et des Pêcheries : Rapport du, 59. (*Voir* documents de la session, N° 7.)
- MONGENAI, J. B., : Pétition de. concernant le chemin de fer de Vaudreuil et Prescott, 34. (*Voir* bill N° 44.)

- MONTRÉAL**, Association de la Halle aux blés de : Pétition présentée, 98. Lue, 107.
- MONTRÉAL**, Bureau de Commerce de : Pétitions concernant les pilotes de Québec, présentée, 57. Lue, 63.
- MONTRÉAL**, Pilotes de : (*Voir pilotes de Québec.*)
- MONTRÉAL**, Société d'Horticulture de Montréal et de l'Association des cultivateurs de fruits : Pétition, 258. Lue, 267.
- MORRISON**, Charles : Pétition de : concernant le chemin de fer du Saint-Laurent à l'Ottawa. (*Voir bill N° 86.*)
- MOTION** : Que la prise en considération des items 9, 10, 11, 12 et 13 des ordres du jour, soit remise, 232. Adoptée, 232.
- MYRAND**, Ernest : Pétition pour la nomination d'un comité spécial chargé d'examiner le nouveau mode de votation au scrutin, qu'il propose d'adopter, présentée, 70. Lue, 74.

N APANEE, Compagnie de chemin de fer de Tamworth et Québec de : (*Voir bill N° 33.*)

NAUFRAGES, Enquêtes sur les : Amendement. (*Voir bill N° 60.*)

NAVIRE, "Britannia." (*Voir adresse N° 7.*)

NETHERLANDS, Compagnie des terres d'Amérique de : (*Voir bill N° 53.*)

NEW YORK, Compagnie du chemin de fer et du Ponts de : Pétitions, 34. (*Voir bill N° 38.*)

NLAGARA, incorporation de la compagnie du pont de la frontière de : (*Voir bill N° 85.*)

NORD, compagnie du chemin de fer du : (*Voir bill N° 21.*)

NORD-OUEST, compagnie de houille et de navigation du : (Limitée.) (*Voir bill N° 23.*)

NORD et Nord-Ouest, compagnie du chemin de fer de Jonction du : (*Voir bill N° 31.*)

NORD-OUEST, représentation parlementaire du : 94. Débat, 94.

NORD-OUEST, compagnie du chemin de fer du : (*Voir bill N° 61.*)

NORD-OUEST, Territoires du : Amendement à l'acte 1880. (*Voir bill N° 102.*)

NOUVEAU-BRUNSWICK, compagnie du chemin de fer du : (*Voir bill N° 43.*)

NOUVELLE-ÉCOSSE, compagnie d'assurance maritime de la : (*Voir bill N° 4.*)

- O**CÉAN, compagnie d'assurance mutuelle maritime de l' : (*Voir* bill N° 5.)
- ONTARIO**, compagnie du chemin de fer du Pacifique d' : (*Voir* bill N° 37.)
- ONTARIO**, compagnie de navigation d' : (*Voir* adresse N° 2.)
- ONTARIO**, compagnie du chemin de fer de Québec et : (*Voir* bill N° 35.)
- ONTARIO**, compagnie du chemin de fer de Québec et : Pétition du Grand Tronc.
(*Voir* Toronto, compagnie du chemin de fer de Grey et Bruce. (*Voir* bill N° 104.)
- ONTARIO** et Québec, Ratification du bail à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique d' : (*Voir* bill N° 36.)
- ORDONNANCE**, Terrains dits l',—situés dans la seigneurie de Sorel : Réponse à une adresse en date du 21 mai 1883, concernant la rente des terrains dits de l'—, 138. (*Voir* documents de la session, N° 25*h*.)
- ORDRES** : Coutumes et privilèges du Parlement. (*Voir* comité, N° 1.)
- ORDRES** du jour : Considération des items 9, 10, 11, 12 et 13 remise sur motion, 231.
- ORDRES** permanents et bills privés : (*Voir* comité N° 7.)
- OTTAWA**, Compagnie du chemin de fer et de pont Waddington et New-York d' : (*Voir* bill N° 38.)
- OWEN-SOUND**, Bassin de radoub : Compagnie de construction navale et de navigation de. (*Voir* Bill N° 14.)

PACIFIQUE, Chemin de fer du : Copies de contrats, 52 et 53. (*Voir* documents de la session, N° 31*b*.)

PAPETERIES : Le comité des contingents recommandant que la papeterie pour l'usage du Sénat soit achetée par l'intermédiaire du bureau de papeterie du gouvernement, 268.

PARKDALE : Pétition pour l'établissement de passages sous la ligne à l'intersection de Queen et Dufferin streets (rues Queen et Dufferin), présentée, 34. Luc, 41. Rapportée, 140.

PARLEMENT :

Proclamations réunissant le parlement, page V à page IX.

Convoqué, 1.

Prorogé, 314.

Privilèges du. (*Voir* Comité N° 1.)

Suffrage parlementaire des femmes, pétition pour le—, 58.

Représentation parlementaire du Nord-Ouest, 94. Débat, 94.

- PASSES GRATUITES accordées sur le chemin de fer Intercolonial et l'Île du Prince-Edouard. (*Voir Adresse N° 3.*)
- PATTERSON, A. J., et autres : Pétition de. (*Voir bill N° 3.*)
- PATENTES, Droits de : Fraude dans la vente de. (*Voir bill N° 87.*)
- PÊCHERIES : Rapport du ministre de la marine, 59. (*Voir documents de la session, N° 7.*)
- PELLETHIER, J. H. : Second rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit promu "messenger permanent," 104, 133. Rapport adopté, 134.
- PÉNITENCIERS du Canada : Rapport du ministre de la justice, 61. (*Voir documents de la session, N° 16.*)
- PERTH, conseil de comté de : Pétition du, demandant la passation d'un acte constituant une cour de commissaires de chemins de fer, présentée, 118. Lue, 126.
- PERTH, chemin de fer de la Baie-James et : (*Voir bill N° 23.*)
- PICTOU, assurance maritime de : Incorporation de la compagnie. (*Voir bill N° 3.*)
- PILOTES. (*Voir Québec.*)
- PLUMB, honorable M. : Appelle l'attention sur l'opportunité d'accorder la représentation parlementaire aux habitants du Nord-Ouest, 94. Débat, 94.
- POIDS et mesures, amendement à l'acte 1879. (*Voir bill N° 83.*)
- PORT Stanley : Pétition de E. Horton, demandant la création d'un havre de refuge, présentée, 67. Lue, 70.
Pétition de John Groskin et autres, concernant le havre de refuge de Port Stanley, présentées, 126. Lue, 140.
- POSTE, bureau de : Acte 1875. (*Voir association des hommes de loi de Middlesex.*)
Pétition, présenté, 50. Lue, 55.
- PORT, L. W., Pétition de : (*Voir licences des pêcheries de la Baie Georgienne.*)
- PRÉSIDENT : (*Voir commissions.*) Décision relative à la question d'ordre, 251.
- PRÊTS sur biens-fonds du Canada, compagnie de : (*Voir bill N° 50.*)
- PRÉVENTION de la fraude dans la vente des droits de brevets d'invention. (*Voir bill N° 87.*)
- PRISON : Réponse, 264. (*Voir réponses.*)
- PRISONNIERS, transfert d'une prison à une autre,—Autorisation. (*Voir bill N° 88.*)

QUÉBEC, Bureau de commerce de : Pétition présentée, 57, Lue, 62.

QUÉBEC, Compagnie du pont de chemin de fer de : (*Voir* bill N° 84.)

QUÉBEC, Havre de : Achèvement de l'avant-port : (*Voir* bill N° 68.)

QUÉBEC, Havre de : Bassin de radoub, autorisation. (*Voir* bill N° 69.)

QUÉBEC, Pilotes de : Pétition d'Athanase Dufresne et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Pilotes exerçant le pilotage entre Québec et Montréal, 26. Lue, 27. Rapportée, 46. Bureau de commerce de Montréal, concernant les pilotes de Québec, présentée, 57. Lue, 63.

QUÉBEC, société géographique de,—Pétition de la :—présentée, 121.

QUÉBEC, Université Laval de :—(*Voir* adresse N° 9.)

QUEEN STREET, Parkdale :—Pétition concernant les passages souterrains, présentée, 34. Lue, 41. Rapportée, 140.

RAPPORTS (spéciaux) :

Rapport annuel du département des sauvages, pour l'année 1883, 47. (*Voir* documents de la session, N° 4.)

Rapport des affaires de la compagnie de prêt et de placement "La Britannique," 58. (*Voir* documents de la session, N° 55.)

Rapport du ministre de l'agriculture, pour l'année 1883, 184. (*Voir* documents de la session N° 14.)

Rapport du ministre des chemins de fer et canaux, 40. (*Voir* documents de la session, N° 10.)

Rapport des commissaires chargés de refondre les statuts du Canada, 223. (*Voir* documents de la session, N° 38a.)

Rapport du département de l'Intérieur, pour l'année 1883, 154. (*Voir* documents de la session, N° 12.)

Rapport de l'Imprimeur de la Reine,—Distribution des statuts, 53. (*Voir* documents de la session, N° 38.)

Rapport du ministre de la justice, concernant l'arrangement fait pour le règlement des différends entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, de 11 à 24.

Rapport du ministre de la justice, concernant les pénitenciers, 61. (*Voir* documents de la session, N° 16.)

Rapport du ministre de la marine et des pêcheries, 59. (*Voir* documents de la session, N° 7.)

Rapport des noms et salaires des employés du service civil,—(*Voir* documents de la session, N° 33.)

Rapport relatif au service civil, 53—(*Voir* documents de la session N° 33a.)

Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année 1883, 53. (*Voir* documents de la session, N° 13.)

RÈGLES : 10^e règle en conformité avec, 37.

41^e suspendue, 286, et 297.

49^e suspendue, 110, et 113.

51^e suspendue, 75, 99, et 264.

Notices régulières données, 99, 113, 114, et 245.

56^e suspendue 244, et 245.

61^e suspendue, 244.

83^e observée, 41.

RÉPONSES (Spéciales) : Réponse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 mars, 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant pour l'année 1882, le nombre des individus détenus après jugement dans les prisons, maisons de réforme sous le contrôle des autorités locales des différentes provinces, la nature des offenses qui ont motivé les condamnations et la durée de celles-ci, 264. (*Voir* document de la session N° 137.)

Réponse à une adresse, en date du 21 mars, 1883, concernant la vente de parties de terrains, dits de l'ordonnance, situés dans la Seigneurie de Sorel, 138. (*Voir* documents de la session, N° 25*h*.)

RICE, Samuel D. : Pétition de,—(*Voir* bill N° 55.)

RICHELIEU, compagnie de navigation d'Ontario et du,—(*Voir* adresse N° 2.)

RITCHIE, Juge en chef, l'honorable sir William : nommé député gouverneur pour donner la sanction royale au bill intitulé : Amendement à l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 119, 120.

RONDEAU, havre de : pétition concernant l'approfondissement du,—présentée, 98. Lue, 107. (*Voir* Chatham.)

ROSS, G. W. et autres, pétition de. (*Voir* bill N° 100.)

ROSS, l'honorable James G. : Appelé au Sénat, 4. Présente le bref l'appelant au Sénat, prête le serment exigé par la loi, 60.

ROYALE, compagnie d'assurance canadienne la,—pétition présentée, 50. Lue, 55. Rapportée, 99.

SASSKATOON, chemin de fer de,—et du Nord ; compagnie d'incorporation.

SASKATCHEWAN, diocèse de la,—modification de son acte d'incorporation. (*Voir* bill N° 87.)

SASKATCHEWAN-SUD, vallée de la compagnie du chemin de la. (*Voir* bill N° 43.)

SAUVAGES, acte de 1880. Nouvel amendement. (*Voir* bill N° 90.)

SAUVAGES, affaires des,—Rapport du département pour l'année 1883. 47. (*Voir* documents de la session, N° 4.)

- SAUVAGES du Canada, privilèges : (*Voir* bill N° 89.)
- SAUMON, licences pour pêche au : (*Voir* adresse N° 10.)
- SCOTT, Thomas et autres, : Pétition de la compagnie du chemin de fer de San Francisco, Winnipeg et la Baie d'Hudson, présentée, 57. Lue, 63. Rapportée, 99.
- SECRÉTAIRE d'Etat : Rapport du : pour l'année 1883, 53 : (*Voir* documents de la session, N° 13.)
- SÉDUCTION, Puntion de la : Pétition de A. F. Carr, présentée, 67. Lue, 70. (*Voir* bill N° 91.)
- SÉNAT :
- Chapelain du : nommé : (*Voir* Commissions.)
 - Président du : nommé : (*Voir* Commissions.)
 - Sénateurs nouvellement nommés : (*Voir* Commissions.)
- SERGEANT-D'ARMES : Commission sous le Grand Sceau, nommant J. de St. D. Lemoine, 76.
- SERVICE CIVIL, Actes de 1882 et 1883. Amendement : (*Voir* bill N° 92.)
- Rapport des noms et des salaires des employés du, 31. (*Voir* documents de la session, N° 33.)
 - Rapport concernant le Service Civil, 53. (*Voir* documents de la session, N° 33a.)
- SERVICE PUBLIC : Emprunt d'argent ; autorisation. (*Voir* bill N° 93.)
- SHEHYN, Joseph : Pétition de, président du Bureau de Commerce de Québec, présentée, 57. Lue, 62.
- SPENCER, George B., et autres : Pétition de. (*Voir* bill N° 10)
- SPRINGHILL et Parrsborough, Compagnie du chemin de fer de : Liquidation et vente de propriété. (*Voir* bill N° 41.)
- SOCIÉTÉS de construction, Ontario ; amendement. (*Voir* bill N° 94.)
- SOCIÉTÉ de Géographie de Québec : Pétition de la, présentée, 121.
- SOCIÉTÉ de protection pour les femmes et les enfants : Pétition présentée, 93. Lue, 96. (*Voir* bill N° 91.)
- SOCIÉTÉ pour la protection des femmes : Pétition pour la passation d'un acte relatif aux manufactures, présentée, 93. Lue, 96.
- SOREL : Réponse à une adresse en date du 21 mai 1883, relative à la vente des terrains, dits de l'ordonnance, 138.

- SOURIS, compagnie du chemin de fer aux Montagnes Rocheuses et à la :—Amendement et changement de nom. (*Voir* bill N° 40.)
- SOVERAINE, compagnie d'assurance contre le feu la :—liquidation. (*Voir* bill N° 1.)
- STANSTEAD, compagnie du chemin de fer de Shefford, Chambly et de :—Pétition de la,—présentée, 62. Lue, 63. Rapportée, 75.
- STATUTS : Refonte et révision des,—rapport des commissaires sur la—, 223. (*Voir* documents de la session N° 38a.)
- STATUTS : Distribution des,—par l'Imprimeur de la Reine, 1883. 53. (*Voir* documents de la session N° 38.)
- STEAMERS entre la France et le Canada, 269. (*Voir* adresse N° 11.)
- STEAMER "Northern Light." (*Voir* adresse N° 4.)
- STE CLAIRE, compagnie du tunnel de la frontière de,— (*Voir* bill N° 51.)
- STEPHENS, R. W. : Second rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit promu à l'emploi de "Second commis anglais et commis de la routine du Procès-Verbal," 104, 133. Rapport adopté, 134.
- STE PERPÉTUE, maître de poste de,—dans le comté de Nicolet. (*Voir* adresse N° 6.)
- STEWART, John, et autres : Pétition de banque "Des Ranchers du Canada," présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 99.
- ST-LAURENT, chemin de fer d'Ottawa et du :—(*Voir* bill N° 86.)
- SUBSIDES : (*Voir* bill N° 95.)
- SUBVENTIONS PROVINCIALES,—Nouvelle répartition. (*Voir* bill N° 96.)
- T**ACHÉ, Ivanhoë : Second rapport du comité des contingents recommandant qu'il soit promu à l'emploi de "greffier du journal français et assistant sergent d'armes" avec une augmentation de salaire, 104, 133. Rapport adopté, 134.
- TARIF des droits de douane, nouvel amendement. (*Voir* bill N° 98.)
- TEMPÉRANCE, Amendement à l'acte de 1878. (*Voir* bill N° 99.)
- TEMPÉRANCE, Assurance générale sur la vie. (*Voir* bill N° 100.)
- TERRES de la Puissance, amendement à l'acte 1883. (*Voir* bill N° 101.)
- TERRAINS miniers autres que les terrains houillers, 286. (*Voir* documents de la session, N° 147.)
- TERRITOIRES en contestation entre la Puissance et Ontario. (*Voir* bill N° 103.)

TERBLAULT, François et autres : Pétition concernant l'amélioration du Havre aux Maisons, présentée, 67. Lue, 70.

THOMPSON, James : Second rapport du comité des contingents, recommandant qu'il soit nommé " messenger sessionnel " 104, 134. Rapport adopté, 134.

THOMSON, W. : Pétition de. (*Voir bill N° 47.*)

TODD, Dr. Alpheus. Premier rapport du comité mixte de la bibliothèque, concernant la mort du, 135. (*Voir comité N° 2.*)

TORONTO, bureau de commerce de : Pétition présentée contre la fusion des lignes courantes de chemins de fer, 95. Lue, 98.

TORONTO, compagnie de chemin de fer Grey et Bruce : Pétition de la, — (*Voir bill N° 104.*)

TORONTO, corporation de : (trois pétitions)

1er droit de suffrage parlementaire aux femmes, présentée, 54. Lue 58.

2e. Prolongement de l'esplanade, présentée, 54. Lue, 58. Rapportée, 99.

3e. Division du temps, présentée, 54, Lue, 58.

TORONTO, fusion du bureau de commerce et association de la Halle au blé de : (*Voir bill N° 105.*)

TORONTO : Pétition du village de Parkdale, concernant l'établissement de passage sous la ligne à l'intersection de Queen street, présentée, 34. Lue, 41. Rapportée, 140.

TRAVAUX publics du Canada, nouvel amendement : (*Voir bill N° 106.*)

TURNER, honorable James : Appelé au Sénat, 4. Commission le nommant sénateur, 7. Prête serment prescrit par la loi, 7.

UNION des églises Méthodistes. (*Voir bill N° 107.*)

V **AUDREUIL, Chemin de fer de Prescott et :** (*Voir bill N° 44.*)

VANCOUVER, Chemin de fer de l'Île de : et Bassin de radoub d'Esquimalt : (*Voir bill N° 29.*)

VEITH, F. H. D. : (*Voir adresse, N° 8.*)

W **ADDINGTON, Compagnie du chemin de fer et de Pont de New-York et de :** (*Voir bill N° 58.*)

WELLAND, Chemin de fer de, cession à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada. (*Voir bill N° 45.*)

WINNIPEG, Chemin de fer et de Steamers, et la Baie d'Hudson : (*Voir bill N° 42.*)

WOOD, J. A., et autres : Pétition de : (*Voir bill N° 30.*)